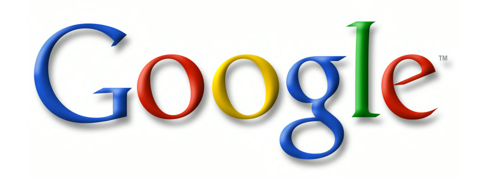







Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1882.

46

QUARANTE-SIXIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT FRÈRES,
Imprimeurs de l'Université.

Correspondance
des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

Année de la création du monde	5888
— de la période julienne	6595
— depuis le déluge universel. . . .	4230
— de la fondation de Rome, selon Varron	2635
— de l'ère de Nabonassar	2629
— de l'ère chrétienne.	1882

L'année 2658 des Olympiades, ou la 2e année de la 665e Olympiade, commence en juillet 1882.

L'année 1299 des Turcs ou de l'Hégire commence le 23 novembre 1881; et l'année 1330 commence le 12 novembre 1882, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1882 du calendrier julien commence le vendredi 13 janvier.

Éclipses en 1882.

Il y aura dans l'année deux éclipses de soleil.

I. Le 17 mai, éclipse totale. A Louvain éclipse partielle.

Commencement de l'éclipse pour Louvain à 6 h. 20 m. du matin.

Plus grande phase à 7 h. 1 m.

Fin de l'éclipse à 7 h. 53 m.

Grandeur de l'éclipse = 0,2, le diamètre du soleil étant pris pour unité.

II. Le 10 novembre, éclipse annulaire, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	2
Épacte	XI
Cycle solaire	15
Indiction romaine	10
Lettre dominicale	A

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	5 février.
Les Cendres	22 février.
Pâques	9 avril.
Les Rogations	15, 16 et 17 mai.
L'Ascension	18 mai.
La Pentecôte	28 mai.
La Sainte-Trinité	4 juin.
La Fête-Dieu	8 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	3 décembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le



calendrier d'un astérique (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 1, 3 et 4 mars. — Les 31 mai, 2 et 3 juin.— Les 20, 22 et 23 septembre. — Les 20, 22 et 23 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre



Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ.*

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.



Faveur accordée par le Saint Père aux élèves du collège du St-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In contrarium facientibus non obstantibus quibus-

a..

cumque. Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor.

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 5 *minutes.*

☺ P. L. le 4, à 11 h. 17 m. du matin.
☾ D. Q. le 12, à 4 h. 6 m. du soir.
● N. L. le 19, à 4 h. 53 m. du soir.
☽ P. Q. le 26, à 8 h. 3 m. du matin.

—

1 DIM. CIRCONCISION DE NOTRE SEIGNEUR.
2 Lund. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Mard. ste Geneviève, vierge.
4 Merc. ste Pharaïlde, vierge.
5 Jeud. s. Télesphore, pape.
6 Vend. ÉPIPHANIE*.
7 Sam. ste Mélanie, vierge.
8 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. ste Gudule, vierge.
9 Lund. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
10 Mard. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
11 Merc. s. Hygin, pape. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
12 Jeud. s. Arcade, martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
13 Vend. ste Véronique. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
14 Sam. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 DIM. *Saint Nom de Jésus.* s. Paul, ermite.



16 Lund. s. Marcel, pape.— *Réunion du Conseil rectoral.*
17 Mard. s. Antoine, abbé.
18 Merc. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Jeud. s. Canut, roi de Danemark.
20 Vend. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Sam. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Dim. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Lund. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Mard. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Merc. Conversion de s. Paul.
26 Jeud. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Vend. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Sam. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Dim. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Lund. ste Martine, vierge et martyre.
31 Mard. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 34 *minutes.*

☺ P. L. le 3, à 6 h. 16 m. du matin.
☾ D. Q. le 11, à 8 h. 52 m. du matin.
● N. L. le 18, à 3 h. 8 m. du matin.
☽ P. Q. le 24, à 9 h. 49 m. du soir.

—

1 Merc. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Jeud. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Vend. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Sam. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine.
5 DIM. *Septuagésime.* ste Agathe, vierge et martyre.
6 Lund. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres. — Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*
8 Merc. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste Apollonie, vierge et martyre.—*Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. ste Scolastique, vierge.— *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Séverin, abbé.
12 Dim. *Sexagésime.* ste Eulalie, vierge et mart.
13 Lund. ste Euphrosine, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.— Commencement du second semestre de l'année académique* 1881-1882.
14 Mard. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Merc. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Jeud. ste Julienne, vierge.
17 Vend. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Sam. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Dim. *Quinquagésime.* s. Boniface de Lausanne. — *Indulgence plénière.*
20 Lund. s. Éleuthère, évêque de Tournai.
21 Mard. b. Pepin de Landen.
22 Merc. *Les Cendres.* Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Jeud. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Vend. s. Mathias, apôtre.
25 Sam. ste Walburge, vierge.
26 Dim. *Quadragésime.* ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
27 Lund. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Mard. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.



Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 5 *heures* 23 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☺ P. L. le 5, à 0 h. 58 m. du matin.
☾ D. Q. le 12, à 9 h. 46 m. du soir.
● N. L. le 19, à 0 h. 36 m. du soir.
☽ P. Q. le 26, à 1 h. 51 m. du soir.

—

1 Merc. *Quatre-temps*. s. Aubin, év. d'Angers.
2 Jeud. s. Simplice, pape.
3 Vend. *Quatre-temps*. ste Cunégonde, impératrice.
4 Sam. *Quatre-temps*. s. Casimir, roi.
5 Dim. *Reminiscere*. s. Théophile.
6 Lund. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 Mard. s. Thomas d'Aquin.— *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. s. Jean de Dieu.—*Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*

11 Sam. s. Vindicien, évêque.
12 DIM. *Oculi.* s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Lund. ste Euphrasie, vierge. — ***Réunion du Conseil rectoral.***
14 Mard. ste Mathilde, reine.
15 Merc. s. Longin, soldat.
16 Jeud. ste Eusébie, vierge.
17 Vend. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Sam. s. Gabriel, archange.
19 DIM. *Lœtare.* s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Lund. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Mard. s. Benoît, abbé.
22 Merc. s. Basile, martyr.
23 Jeud. s. Victorien, martyr.
24 Vend. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Sam. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 DIM. *La Passion.* s. Ludger, év. de Munster.
27 Lund. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Mard. s. Sixte III, pape.
29 Merc. s. Eustase, abbé.
30 Jeud. s. Véron, abbé.
31 Vend. s. Benjamin, martyr.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 43 *minutes.*

🌕 P. L. le 3, à 6 h. 5 m. du soir.
☾ D. Q. le 11, à 6 h. 48 m. du matin.
● N. L. le 17, à 9 h. 56 m. du soir.
☽ P. Q. le 25, à 7 h. 14 m. du matin.

—

1 Sam. s. Hugues, abbé.
2 Dim. *Les Rameaux.* s. François de Paule.
3 Lund. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Mard. s. Isidore de Séville.—*Commencement des vacances académiques.*
5 Merc. s. Vincent Ferrier.
6 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Célestin, pape.
7 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Albert, ermite.
8 Sam. *Samedi-Saint.* Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Dim. PAQUES. ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M.* Léopold II, *Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Lund. Second jour de Paques*. s. Macaire, évêque.
11 Mard. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Merc. s. Jules I, pape.
13 Jeud. s. Herménégilde, martyr.
14 Vend. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 Sam. stes Anastasie et Basilise, martyres.
16 Dim. *Quasimodo.* s. Drogon, ermite.
17 Lund. s. Anicet, pape et martyr.
18 Mard. s. Ursmar, évêque, abbé de Lobbes.
19 Merc. s. Léon IX, pape.
20 Jeud. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Vend. s. Anselme. archevêque de Cantorbéry.
22 Sam. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Dim. *Misericordia.* s. Georges, martyr.
24 Lund. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Mard. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.—*Fin des vacances académiques.*
26 Merc. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Jeud. s. Antime, évêque et martyr.
28 Vend. s. Vital, martyr.
29 Sam. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de M. F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Dim. *Jubilate.* ste Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 20 *minutes.*

○ P. L. le 3, à 8 h. 49 m. du matin.
☾ D. Q. le 10, à 0 h. 53 m. du soir.
● N. L. le 17, à 7 h. 51 m. du matin.
☽ P. Q. le 25, à 0 h. 59 m. du matin.

—

1 Lund. ss. Philippe et Jacques, apôtres. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. s. Athanase, évêque et docteur.— *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. Invention de la ste Croix. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. ste Monique, veuve. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Dim. *Cantate.* Patronage de s. Joseph. s. Stanislas, évêque et martyr.
8 Lund. Apparition de s. Michel.—*Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. s. Grégoire de Nazianze, docteur.
10 Merc. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Jeud. s. François de Hiéronymo.
12 Vend. ss. Nérée et Achillée, martyrs.



13 Sam. s. Servais, évêque de Tongres.

14 Dim. *Vocem.* s. Pacôme, abbé de Tabennes.— *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, decédé le* 14 *mai* 1865.

15 Lund. *Rogations.* ste Dymphne, vierge et martyre.

16 Mard. *Rogations.* s. Jean Népomucène, martyr.

17 Merc. *Rogations.* s. Pascal Baylon.

18 Jeud. ASCENSION. s. Venance, martyr.

19 Vend. s. Pierre Célestin, pape.

20 Sam. s. Bernardin de Sienne.

21 Dim. *Exaudi.* ste Itisberge, vierge.

22 Lund. ste Julie, vierge et martyre.

23 Mard. s. Guibert, fondateur de Gemblours.

24 Merc. Notre-Dame Secours des Chrétiens.

25 Jeud. s. Grégoire VII, pape.

26 Vend. s. Philippe de Néri.

27 Sam. s. Jean I, pape. *Jeûne.*

28 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Germain, évêque de Paris.

29 Lund. Second jour de Pentecôte. s. Maximin, évêque de Trèves.

30 Mard. s. Ferdinand III, roi.

31 Merc. *Quatre-temps.* ste Pétronille, vierge.

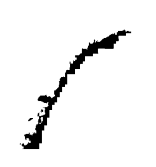
Juin

Le soleil entre dans l'Écrevisse commencement de l'Été le 21, à 1 heure 35 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 19 minutes jusqu'au 21, et décroissent ensuite de 4 minutes jusqu'au 30.

○ P. L. le 1, à 8 h. 32 m. du soir.
☾ D. Q. le 8, à 5 h. 28 m. du soir.
● N. L. le 15, à 6 h. 51 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 6 h. 20 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Pamphile, martyr.
2 Vend. *Quatre-temps*. ss. Marcellin, Pierre et Erasme, mart.
3 Sam. *Quatre-temps*. ste Clotilde, reine.
4 Dim. La Sainte-Trinité. s. Optat, évêque de Milève.
5 Lund. s. Boniface, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. Fête-Dieu*. s. Médard, évêque de Noyon.
9 Vend. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. ste Marguerite, reine. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Dim Solennité de la Fête-Dieu. s. Barnabé, apôtre.— *Procession générale.*



12 Lund. s. Jean de Sahagun.—*Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. s. Antoine de Padoue.
14 Merc. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.
15 Jeud. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Vend. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François de Régis.
17 Sam. ste Alène, vierge et martyre.
18 Dim. ss. Marc et Marcellin, martyrs.—*Fête du Sacré-Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.*
19 Lund. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Mard. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Merc. s. Louis de Gonzague.
22 Jeud. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Vend. b. Marie d'Oignies.
24 Sam. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Dim. s. Guillaume, abbé.
26 Lund. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Mard. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Merc. s. Léon II, pape.
29 Jeud. ss. Pierre et Paul*, apôtres.
30 Vend. ste Adile, vierge.



Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 58 *minutes.*

☺ P. L. le 1, à 6 h. 27 m. du matin.
☾ D. Q. le 7, à 10 h. 10 m. du soir.
● N. L. le 15, à 7 h. 20 m. du matin.
☽ P. Q. le 23, à 10 h. 36 m. du matin.
☺ P. L. le 30, à 2 h. 20 m. du soir.

—

1 Sam. s. Rombaut, évêque, patron de Malines. *Jeûne.*
2 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* Visitation de la Ste-Vierge.
3 Lund. s. Euloge, martyr.
4 Mard. s. Théodore, évêque.
5 Merc. s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz.
6 Jeud. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Vend. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 Sam. ste Elisabeth, reine de Portugal.
9 DIM. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Lund. Les sept Frères Martyrs.
11 Mard. s. Pie I, pape.
12 Merc. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Jeud. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Vend. s. Bonaventure, évêque et docteur.

15 Sam. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles*. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Lund. s. Alexis, confesseur.
18 Mard. s. Camille de Lellis.
19 Merc. s. Vincent de Paul.
20 Jeud. s. Jérôme Émilien.
21 Vend. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold I, *Roi des Belges*.
22 Sam. ste Marie-Madeleine.
23 Dim. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Lund. ste Christine, vierge et martyre.
25 Mard. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Merc. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Jeud, s. Pantaléon, martyr.
28 Vend. s. Victor, martyr.
29 Sam. ste Marthe, vierge.
30 Dim. ss. Abdon et Senne, martyrs.
31 Lund. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 38 *minutes.*

☾ D. Q. le 6, à 4 h. 31 m. du matin.
● N. L. le 13, à 9 h. 28 m. du soir.
☽ P. Q. le 22, à 1 h. 13 m. du matin.
☺ P. L. le 28, à 9 h. 37 m. du soir.

—

1 Mard. s. Pierre ès Liens. — *Commencement des vacances académiques.*
2 Merc. *Portioncule.* s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Jeud. Invention de s. Étienne.
4 Vend. s. Dominique, confesseur.
5 Sam. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Dim. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Lund. s. Donat, évêque et martyr.
8 Mard. s. Cyriac, martyr.
9 Merc. s. Romain, martyr.
10 Jeud. s. Laurent, martyr.
11 Vend. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Sam. ste Claire, vierge.
13 Dim. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Lund. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Mard. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.

b

16 Merc. s. Roch, confesseur.
17 Jeud. s. Libérat, abbé.
18 Vend. ste Hélène, impératrice.
19 Sam. s. Jules, martyr. B. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Dim. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Lund. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Mard. s. Timothée, martyr.
23 Merc. s. Philippe Béniti.
24 Jeud. s. Barthélemi, apôtre.
25 Vend. s. Louis, roi de France.
26 Sam. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Dim. s. Joseph Calasance.
28 Lund. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Mard. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 Merc. ste Rose de Lima, vierge.
31 Jeud. s. Raymond Nonnat.

—



Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23, à 3 heures 56 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 46 minutes.

☾ D. Q. le 4, à 1 h. 45 m. du soir.
● N. L. le 12, à 1 h. 17 m. du soir.
☽ P. Q. le 20, à 1 h. 46 m. du soir.
☺ P. L. le 27, à 5 h. 28 m. du matin.

—

1 Vend. s. Gilles, abbé.
2 Sam. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 DIM. *ss. Anges-Gardiens.* s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Lund. ste Rosalie, vierge.
5 Mard. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Merc. s. Donatien, martyr.
7 Jeud. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Vend. NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Adrien, martyr.
9 Sam. s. Gorgone, martyr.
10 DIM. *S. Nom de Marie.* s. Nicolas de Tolentino.
11 Lund. ss. Prote et Hyacinthe, martyr.
12 Mard. s. Guy d'Anderlecht.
13 Merc. s. Amé, évêque de Sion en Valais.

14 Jeud. Exaltation de la ste Croix.
15 Vend. s. Nicomède, martyr.
16 Sam. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Dim. s. Lambert, évêque de Maestricht. — *Commémoration des douleurs de la très sainte Vierge Marie.*
18 Lund. s. Joseph de Cupertino.
19 Mard. s. Janvier, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps.* s. Eustache, martyr.
21 Jeud. s. Mathieu, apôtre.
22 Vend. *Quatre temps.* s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Sam. *Quatre-temps.* ste Thècle, vierge et martyre.
24 Dim. Notre-Dame de la Merci.
25 Lund. s. Firmin.
26 Mard. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Merc. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Jeud. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr
29 Vend. s. Michel, archange.
30 Sam. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 48 *minutes.*

☾ D. Q. le 4, à 2 h. 36 m. du matin.
● N. L. le 12, à 6 h. 20 m. du matin.
☽ P. Q. le 20, à 0 h. 13 m. du matin.
☺ P. L. le 26, à 2 h. 52 m du soir.

—

1 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Lunl. s. Léodegaire, évêque d'Autun. — *Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examens.*
3 Mard. s. Gérard, abbé.
4 Merc. s. François d'Assise.
5 Jeud. s. Placide, martyr.
6 Vend. s. Brunon, confesseur.
7 Sam. s. Marc, pape.
8 Dim. ste Brigitte, veuve.
9 Lund. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Les inscriptions et les recensements se font à partir de ce jour jusqu'au samedi* 21 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi.*
10 Mard. s. François de Borgia. — *Fin des vacances académiques.*
11 Merc. s. Gommaire, patron de Lierre.—*Messe solennelle du St-Esprit, pour l'ouverture*

b.

des cours académiques, en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1882-1883.
12 Jeud. s. Wilfrid, évêque d'York.
13 Vend. s. Édouard, roi d'Angleterre.
14 Sam. s. Calixte, pape et martyr.
15 Dim. ste Thérèse, vierge. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règlement général doivent être adressées aux Facultés avant les réunions de cette semaine.*
16 Lund. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
17 Mard. ste Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
18 Merc. s. Luc, évangéliste. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
19 Jeud. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
20 Vend. s. Jean de Kenti.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*
21 Sam. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règl. gén. art. 6.)
22 Dim. s. Mellon, évêque.
23 Lund. s. Jean de Capistran. — *Réunion du Conseil rectoral.*

24 Mard. s. Raphaël, archange.
25 Merc. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Jeud. s. Évariste, pape et martyr.
27 Vend. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
28 Sam. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 DIM. ste Ermelinde, vierge.
30 Lund. s. Foillan, martyr.
31 Mard. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 21 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 7 h. 16 m. du soir.
● N. L. le 10, à 11 h. 38 m. du soir.
☽ P. Q. le 18, à 9 h. 0 m. du matin.
☺ P. L. le 25, à 2 h. 21 m. du matin.

—

1 Merc. TOUSSAINT. — *Indulgence plénière.*

2 Jeud. Les Fidèles Trépassés.

3 Vend. s. Hubert, év. de Liège. —*Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*

4 Sam. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière.*

5 DIM. s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.

6 Lund. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

7 Mard. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

8 Merc. s. Godefroid, évêque d'Amiens.— *Réu-[illegible] Fac. de Médecine.*

9 Jeud. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. s. André Avellin.—*Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Martin, évêque de Tours.
12 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Lund. s. Stanislas Kostka. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Merc. s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.
16 Jeud. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Vend. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Sam. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 DIM. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Lund. s. Félix de Valois.
21 Mard. Présentation de la très sainte Vierge.
22 Merc. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Jeud. s. Clément I, pape et martyr.
24 Vend. s. Jean de la Croix.
25 Sam. ste Catherine, vierge et martyre.
26 DIM. s. Albert de Louvain, évêque de Liège et martyr.
27 Lund. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Mard. s. Rufe, martyr.
29 Merc. s. Saturnin, martyr.
30 Jeud. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 10 *heures* 12 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 22 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'à la fin du mois.*

☾ D. Q. le 2, à 3 h. 15 m. du soir.
● N. L. le 10, à 3 h. 56 m. du soir.
☽ P. Q. le 17, à 4 h. 58 m. du soir.
○ P. L. le 24, à 3 h. 59 m. du soir.

---

1 Vend. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 Sam. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 DIM. *Avent.* s. François Xavier.
4 Lund. ste Barbe, martyre, s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*
9 Sam. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 DIM. s. Melchiade, pape et martyr.

11 Lund. s. Damase, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Valérie, abbé en Picardie.
13 Merc. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Jeud. s. Spiridion, évêque.
15 Vend. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Sam. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 DIM. ste Begge, veuve. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. LÉOPOLD II, *Roi des Belges.*
18 Lund. Expectation de la très sainte Vierge.
19 Mard. s. Némésion, martyr.
20 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Philogone, évêque.
21 Jeud. s. Thomas, apôtre
22 Vend. *Quatre-temps.* s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Sam. *Quatre-temps.* ste Victoire, vierge et martyre *Jeûne.*
24 DIM. s. Lucien.
25 Lund. NOËL — *Indulgence plénière.*
26 Mard. SECOND JOUR DE NOËL*. s. Étienne, premier martyr.
27 Merc. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Jeud. ss. Innocents.
29 Vend. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Sam. s. Sabin, évêque et martyr.
31 DIM. s. Silvestre, pape

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain,
le 15 *de chaque mois.*

VÉNUS.

Le 15	janvier	à 11 h. 33 m. du matin.
—	février	à 0 h. 11 m. du soir.
—	mars	à 0 h. 32 m. du soir.
—	avril	à 0 h. 52 m. du soir.
—	mai	à 1 h. 25 m. du soir.
—	juin	à 2 h. 7 m. du soir.
—	juillet.	à 2 h. 33 m. du soir
—	août	à 2 h. 42 m. du soir.
—	septembre . . .	à 2 h. 45 m. du soir.
—	octobre	à 2 h. 42 m. du soir.
—	novembre . .	à 1 h. 47 m. du soir.
—	décembre . . .	à 10 h. 57 m. du matin.

MARS.

Le 15	janvier	à 10 h. 15 m. du soir.
—	février	à 8 h. 8 m. du soir.
—	mars	à 6 h. 51 m. du soir.
—	avril	à 5 h. 47 m. du soir.
—	mai	à 4 h. 53 m. du soir.
—	juin	à 4 h. 1 m. du soir.
—	juillet.	à 3 h. 10 m. du soir.
—	août	à 2 h 19 m. du soir.
—	septembre . . .	à 1 h. 30 m. du soir.
—	octobre	à 0 h. 49 m. du soir.
—	novembre . . .	à 0 h. 14 m. du soir.
—	décembre . . .	à 11 h. 50 m. du matin.



JUPITER.

Le 15 janvier	. . . .	à 7 h. 16 m. du soir.
— février	. . . .	à 5 h. 22 m. du soir.
— mars	. . . . .	à 3 h. 49 m. du soir.
— avril	. . . . .	à 2 h. 12 m. du soir.
— mai	. . . . .	à 0 h. 42 m. du soir.
— juin	. . . . .	à 11 h. 10 m. du matin.
— juillet	. . . . .	à 9 h. 41 m. du matin.
— août	. . . . .	à 8 h. 5 m. du matin.
— septembre	. . .	à 6 h. 22 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 4 h. 32 m. du matin.
— novembre	. . .	à 2 h. 25 m. du matin.
— décembre	. . .	à 0 h. 12 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . .	à 6 h. 36 m. du soir.
— février	. . . .	à 4 h. 39 m. du soir.
— mars	. . . . .	à 2 h. 59 m. du soir.
— avril	. . . . .	à 1 h. 11 m. du soir.
— mai	. . . . .	à 11 h. 28 m. du matin.
— juin	. . . . .	à 9 h. 41 m. du matin.
— juillet	. . . . .	à 7 h. 55 m. du matin.
— août	. . . . .	à 6 h. 1 m. du matin.
— septembre	. . .	à 4 h. 2 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 1 h. 59 m. du matin.
— novembre	. . .	à 11 h. 41 m. du soir.
— décembre	. . .	à 9 h. 37 m. du soir.

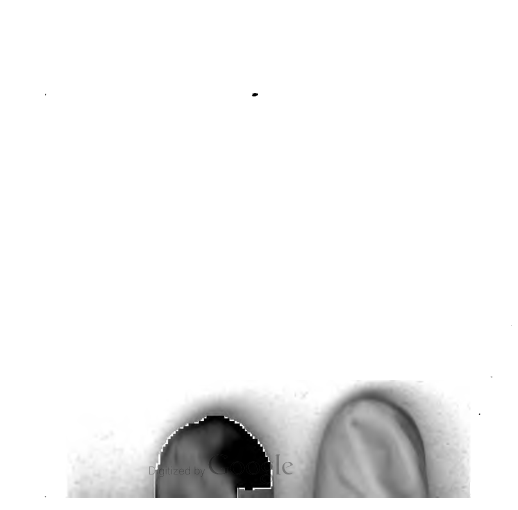
—

I





PREMIÈME PARTIE.



Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence révérendissime Mgr Victor Auguste Dechamps, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1r octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siège métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine le 15 mars 1875, grand officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1r mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Théodore Joseph Gravez, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868.

Évêque de Liège, S. G. Mgr Victor Joseph Doutreloux, né à Chênée le 20 mai 1837, préconisé dans le consistoire du 5 juillet 1875 en



qualité d'évêque de Gerrum *in partibus infidelium*, sacré à Liège le 1er août 1875, entré en possession du siège épiscopal de Liège le 24 août 1879.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr ISIDORE JOSEPH DU ROUSSEAUX, évêque d'Euménie *in partibus infidelium*, né à Hal le 19 janvier 1826, sacré à Malines le 14 mars 1880.

—

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des Sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.



propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — AVE, MARIA.

—

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

C. F. J. Pieraerts, prélat domestique de Sa Sainteté, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Montagne du Collège, nº 2.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines, officier de l'ordre de Léopold, membre de la société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie de législation et de jurisprudence



de Madrid, membre de la société asiatique de Paris, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », président du *Davidsfonds*, correspondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, n° 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.

A. H. H. Dupont, doyen de la Faculté de théologie.

J. P. A. H. Staedtler, doyen de la Faculté de droit.

E. Hayoit, doyen de la Faculté de médecine.

L. C. de Monge, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.

G. Helleputte, doyen de la Faculté des sciences.

P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, A. H. H. Dupont.
Secrétaire. F. J. Ledoux.

J. T. BEELEN, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold. Coll. du St-Esprit.

H. J. FEYE, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclé-



siastique; les institutions canoniques et les décrétales. Rue Ste-Anne, n° 7.

J. B. LEFEBVE, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique générale. Collège du St-Esprit.

T. J. LAMY, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, vice-président de la gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre correspondant de la commission royale des monuments et de l'académie pontificale d'archéologie; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Rue de Bériot, n° 25.

F. J. MOULART, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathé-





drale de Tournai; le droit civil ecclésiastique. Rue des Bogards, nº 76.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, nº 108.

J. M. Van den Steen, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. Vander Moeren, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St. Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. P. A. H. Staedtler.
Secrétaire, F. de Monge.

F. J. C. Smolders, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la Chambre des représentants, ancien membre du conseil

provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, n° 22.

J. B. C. G. Delcour, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, n° 27.

J. J. Thonissen, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre-Dame de Villa-Viçosa, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour l'amélioration des prisons d'Espagne, et de la société d'économie politique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commission de sur-



veillance du pénitencier central de Louvain; le droit criminel. Rue de la Station, n° 88.

E. E. A. DE JAER, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi. Rue de la Station, n° 152.

C. H. X. PÉRIN, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome, membre correspondant du cercle archéologique de Mons. Rue des Récollets, n° 19.

A. THIMUS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, n° 8.

J. P. A. H. STAEDTLER, professeur ordinaire; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, n° 3.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue Saint-Hubert, n° 1.

L. MABILLE, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, n° 24.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le droit administratif et le droit des gens. Rue Léopold, nº 6.

F. de Monge, professeur ordinaire; les pandectes. Rue des Joyeuses-Entrées, nº 43

V. L J. L. Brants, professeur extraordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit, membre de l'union de la paix sociale et de la société bibliographique de Paris, membre de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la section centrale de la société royale agricole de l'Est, de la société de législation comparée de Paris, de la société belge pour le développement des études philologiques et historiques; l'économie politique et la statistique, l'économie sociale au point de vue des intérêts agricoles, l'histoire des classes rurales et le droit rural. Place du Manège, nº 17.

A. Nyssens, professeur agrégé; le droit notarial, le droit fiscal et le droit commercial. Rue de la Station.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, E. Hayoit.
Secrétaire, G. Bruylants.

P. J. E. Craninx, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

M. R. Michaux, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la couronne royale de Prusse, président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie nationale de Paris, membre associé de la société de chirurgie de Paris, etc.; la clinique externe. Marché aux Grains, n° 16.

F. Hairion, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophtalmique de l'armée, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société scientifique de Bruxelles, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles, Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg, membre de la société d'ophtalmologie d'Heidelberg, etc.; l'hygiène, le cours théorique des maladies vénériennes et des maladies cutanées. Boulevard de Tirlemont, n° 9.

P. J. Haan, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 127.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, n° 132.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre

de François Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre de l'académie royale de médecine, de la société médico-psychologique de Paris, de la société de médecine mentale de Belgique, du conseil de la société scientifique de Bruxelles; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, n° 36.

E. HAYOIT, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, 66.

E. MASOIN, professeur ordinaire, membre de l'académie royale de médecine, membre titulaire et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris; la physiologie et les maladies mentales. Marché Ste-Anne, n° 15.

E. HUBERT, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine et de la société médico-chirurgicale de Liège; le cours théorique et pratique des accouchements et la gynécologie. Rue Léopold, n° 13.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire; l'anatomie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, n° 75.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine; la médecine opératoire. Rue Léopold, n° 9.

G. VERRIEST, professeur ordinaire; l'anatomie



pathologique, l'histologie et les exercices d'anatomie microscopique. Rue des Écreniers, nº 25.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique et la chimie médicale, la pharmacie théorique (partie organique) et la pharmacie pratique. Rue de Malines, nº 111.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire; la théorie et la clinique des maladies oculaires; l'anatomie descriptive (première partie), les dissections et les exercices microscopiques, comme suppléant de M. Verriest. Rue Notre-Dame, nº 12.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, L. C. de Monge.
Secrétaire, F. J. M. Lefebvre.

C. F. J. PIERAERTS, recteur de l'Université, professeur ordinaire.

A. J. NAMÈCHE, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. CARTUYVELS, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J. B. J. NÈVE, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, membre des

sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc. Rue des Orphelins, n° 52.

E. Nève, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Rue de la Station, n° 110.

L. C. de Monge, professeur ordinaire, docteur en droit, officier d'académie de l'Université de France; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, n° 3.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, chevalier de l'ordre de Léopold, de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, de l'ordre de la Couronne de Chêne et de l'ordre d'Isabelle la catholique, membre du conseil provincial du Brabant, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la commission royale d'histoire, de la société d'émulation de Bruges, de l'académie d'archéologie d'Anvers, du cercle archéologique de Mons, de la société des lettres, des sciences et des arts du Hainaut, de l'institut archéologique

Liégeois; l'histoire nationale, l'histoire politique moderne et le droit public. Marché aux Grains, nº 8.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. BOSSU, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, nº 38.

C. DE HARLEZ, professeur ordinaire, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en droit, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, ancien président du collège Juste-Lipse, membre titulaire de l'athénée oriental, membre de la société asiatique et de la société de linguistique de Paris, de la société orientale allemande; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes. Rue des Récollets, nº 25.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de la société de littérature néerlandaise de Leyde, de la société historique d'Utrecht et de la société historique et archéologique du Bas-Rhin; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, nº 5.

J. JACOPS, professeur ordinaire, président du



collège du Pape Adrien VI, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale.

F. L. G. COLLARD, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine; les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat); les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, n° 24.

J. DE GROUTARS, professeur ordinaire, président du collège Juste Lipse, chanoine honoraire de la cathédrale de Liège, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur extraordinaire; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, n° 34.

Is. HEMERYCK, professeur agrégé; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités. Collège du Saint-Esprit.

—



FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Doyen, G. Helleputte.
Secrétaire, H. Ponthière.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie de médecine de Paris, de l'institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société



philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société des sciences naturelles de Cherbourg, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de la société philomathique de Paris, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, nº 20.

L. HENRY, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin, de la société royale des sciences de Liège, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles, etc.; la





chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manége, nº 2

P. E. Martens, professeur ordinaire, docteur en sciences et en médecine, vice-président de la société royale de botanique de Belgique, membre honoraire de la société royale d'horticulture et d'agriculture d'Anvers, etc ; la botanique générale et spéciale et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, nº 27.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire, docteur en sciences; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, nº 190.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie, la physique et la météorologie (cours de l'École supérieure d'agriculture). Collége des Prémontrés, rue de Namur.

F. De Walque, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, membre du conseil de la société scientifique de Bruxelles, membre du conseil de la société géologique de Belgique, de la société chimique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, de l'académie nationale, agricole et manufacturière de Paris, membre correspondant de la société royale des sciences de Liége et membre honoraire de l'institut royal Grand-

Ducal de Luxembourg; la chimie industrielle, les manipulations chimiques; l'administration industrielle et les industries agricoles à l'École supérieure d'agriculture. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 26.

C. BLAS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la couronne royale de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société chimique allemande de Berlin, de la société chimique de Paris, etc.; la chimie analytique (docimasie); la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique, et la pharmacognosie (cours de la Faculté de médecine). Rue de Tirlemont, n° 88.

G. LAMBERT, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, n° 4.

L. COUSIN, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice consul d'Espagne, membre de la société scientifique de Bruxelles; les constructions du génie civil. Rue Léopold, n° 26.

J. MICHA, professeur ordinaire, ingénieur mécanicien, membre de l'association des ingénieurs allemands de Berlin; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, n° 8.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de la société scientifique



de Bruxelles; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Place du Peuple, n° 17.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome et de l'institut royal Grand-Ducal de Luxembourg, membre de la société géologique de Belgique et de la société scientifique de Bruxelles; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et à la coupe des pierres, et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, n° 95.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire, docteur en sciences, professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, n° 22.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, vice-consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue de Bruxelles, n° 147.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire, docteur

en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'université, membre de la société royale de botanique de Belgique et de la société scientifique de Bruxelles, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes, la botanique et la physiologie végétale (école supérieure d'agriculture), et les maladies des plantes. Marché aux Grains, nº 11.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, membre de l'institut du fer et de l'acier de Londres; la métallurgie et l'électricité appliquée. Hôtel de Suède.

U. WAREG MASSALSKI, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures, membre de la société scientifique de Bruxelles et de la société centrale d'agriculture de Belgique; l'économie industrielle aux écoles spéciales, l'analyse chimique et les industries agricoles à l'École supérieure d'agriculture. Rue Juste-Lipse, nº 1B.

J. M A. CARTUYVELS, professeur ordinaire, ingénieur honoraire au corps des mines, ingénieur des arts et manufactures, membre du conseil administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique, membre du comité scientifique de



la société royale agricole de l'Est de la Belgique, membre d'honneur de la société agricole de la Flandre Orientale, membre de la société agricole du Limbourg, membre correspondant de la société royale des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de l'institut royal Grand-Ducal des sciences de Luxembourg, de la société industrielle de St-Quentin et de l'Aisne, de la société industrielle du Nord de la France, membre de la société scientifique de Bruxelles, de la société géologique de Belgique, etc.; l'agronomie (l'agriculture générale, les cultures spéciales, l'histoire de l'agriculture et l'agriculture comparée). Rue des Récollets (cour St-François).

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire, agronome, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil supérieur d'agriculture, du conseil administratif de la société centrale d'agriculture de Belgique, de la société scientifique de Bruxelles, de la société agricole du Nord, de la société agricole du Brabant-Hainaut, etc.; la zootechnie. Rue des Récollets, nº 36.

A. PROOST, professeur extraordinaire, docteur en sciences naturelles, secrétaire de la société centrale d'agriculture de Belgique, membre du conseil administratif de la société scientifique de Bruxelles, membre de la société de microscopie de Bruxelles; la chimie agricole, les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture, et l'hygiène rurale. Place de l'Université, nº 4.



J. Marchand, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'institut préparatoire; le génie rural et la météorologie mathématique. Rue des Orphelins, nº 55.

E. Vanderlaat, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Equateur à Anvers, membre de la société scientifique de Bruxelles, de la société de géographie d'Anvers, de la société centrale d'agriculture de Belgique, de l'union de la paix sociale et de la société bibliographique de Paris, de la société industrielle, commerciale et maritime d'Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale, la comptabilité et l'administration rurales, la géographie et la statistique agricoles. Rue des Orphelins, nº 49.

A. Lecart, professeur agrégé, ingénieur agricole, ancien élève de l'école forestière de Nancy, membre de la société centrale d'agriculture de Belgique; l'économie rurale et la silviculture. Rue des Orphelins, nº 49.

A. Theunis, professeur agrégé, la chimie générale.

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. Baguet, docteur en droit, membre du conseil de la société royale de botanique de Belgique, membre de la société botanique de France. Rue des Joyeuses-Entrées, n° 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères. Rue de Diest, n° 44.

APPARITEURS.

J. Vinck. Krakestraat, n° 2.
A. Fenendael. Rue de la Monnaie, n° 23.
P. Vandeborne. Rue Vleminckx, n° 15.
L. Vanderlinden. Rue Ste-Anne, n° 25.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vinck. Krakestraat, n° 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. Degrom.

Collèges & établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT.
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Vander Moeren, professeur à la Faculté de théologie.
Sous régent, J. Forget, licencié en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).
(Place de l'Université.)

Président, J. Jacops, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

---

(1) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 750 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.



Sous-régent, C. Lucas, licencié en théologie, et J. Lemaître, étudiant en droit canonique.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, R. Lafort, bachelier en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous-régents, C. Van Coillie et V. Coornaert, bacheliers en droit canon.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du St-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue de Bériot, n° 25.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, bachelier en théologie. Rue de la Station, n° 120.

Aide bibliothécaire, J. F. Clynmans, Grand-Béguinage, n° 61.

Concierge, J. Vinck, Krakestraat, n° 2.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.

Assistant, C. Aschman, pharmacien.

Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.

Assistants, V. André, rue du Manège, n° 13, et J. Legrand, place Marguerite, n° 10.

Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

---

d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.



Chef des travaux, C. Gillet, ingénieur. Rue des Écreniers, nº 13.

Garçon de service, J. Vits.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, C. Gillet.

Garçon de service, J. Vits.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Collège Juste-Lipse.)

Directeurs, U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, et A. Theunis, professeur agrégé.

CABINET DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge-préparateur, P. Vaesen.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Chef de culture, J. Giele.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C.^e L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, P. Vaesen.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET
D'ANATOMIE COMPARÉE (2).
(Collège du Roi, rue de Namur.)

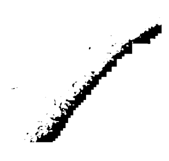
Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

---

heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.



INSTITUT ANATOMIQUE.

(Rue des Récollets.)

Directeurs, C. Ledresseur et G. Verriest, professeurs à la Faculté de médecine.

Chef des travaux anatomiques, E. Venneman, professeur extraordinaire.

Prosecteur, J. Demeester.

Concierge, J. Deleuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(Aux Halles, Krakestraat, 2.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.

Préparateurs, C. Peeters et A. Vander Straeten.

Concierge, J. Vinck.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

(Collège du Pape.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.

Concierge, J. B. Robbeets.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.

(A l'hôpital civil, rue de Bruxelles.)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.

Élèves internes, A. Fermine, H. Hanquet et L. Stouffs, docteurs en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 230.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE.

Professeur, E. Venneman.
Élève interne, A. Thooft, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice, A. Peeters.
Élèves internes, E. Gaspar et R. Sansen, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Bruylants, professeur ordinaire.
Concierge, J. Vranckx.
Garçon de laboratoire, X. Wouters.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

G. Pardon, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).

S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et École supérieure d'Agriculture).

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours
de l'année académique 1881-1882.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Dupont*. — Secrétaire : *M. Ledoux*.

H. J. FEYE, professeur ordinaire. TITULI SELECTI E LIBRIS III et V DECRETALIUM, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, samedi à 10 heures.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. DEMONSTRATIO CHRISTIANA, lundi, mardi et vendredi à midi.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. EPISTOLA AD PHILIPPENSES, EPIST. S. JACOBI, PSALMI SELECTI, mardi, mercredi et jeudi à 10 heures.—Cours d'*Hébreu*, lundi et vendredi à 10 heures. —Cours de *Syriaque*, lundi à 9 heures.

E. H J. REUSENS, professeur ordinaire. *Les Antiquités chrétiennes* et l'*Archéologie*, vendredi à 3 heures.

F. J MOULART, professeur ordinaire. *Le Droit civil ecclésiastique. Partie générale*, mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. *L'Histoire ecclésiastique* du Ier au VIIIe siècle de l'ère chrétienne, lundi et mardi à 11 heures, jeudi à 8 heures.— *La Patrologie*, samedi à 9 heures.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le traité DE DEO CREATORE, mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures.

A. B. VANDER MOEREN, professeur ordinaire et président du collège du St-Esprit. SUPPLEMENTUM 3e de la Somme de saint Thomas, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Staedtler.* — Secrét. : *M. de Monge.*

Examen de Candidat.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *le Droit naturel* ou *la Philosophie du Droit*, lundi de 11 heures à 1 heure, mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A. H. STAEDTLER, professeur ordinaire. *L'Histoire* et *les Institutes du Droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures et demie à 10 heures et demie.

Premier examen de Docteur.

F. DE MONGE, professeur ordinaire. *Les Pandectes*, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. A. DE JAER, professeur ordinaire. *Le*



Code civil, lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie.

E. I. J. M. POULLET, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le Droit public*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le Droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur extraordinaire. *L'Économie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique. Partie générale* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

L. MABILLE, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi de 11 heures à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. J. THONISSEN, professeur ordinaire. *Le Droit criminel belge*, lundi de 9 heures et demie à

11 heures, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

A. Nyssens, professeur agrégé. *Les éléments du Droit commercial*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire. *Le Code civil*, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Les éléments de l'Organisation judiciaire, de la Compétence et de la Procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil ecclésiastique. Partie générale* (cours facultatif), mercredi et jeudi à midi, samedi à 11 heures.

Examens Diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit des gens*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *L'Introduction historique au cours de Droit civil et le Droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur extraordinaire. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.



Deuxième année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *La continuation du cours de Droit des gens*, comme ci-dessus.— *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.— *La Législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, professeur extraordinaire. *La continuation du cours d'Économie politique*, comme ci-dessus.— *La Statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. Nyssens, professeur agrégé. *Les éléments du Droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de Droit civil* et *la Philosophie du Droit*, cours indiqués ci-dessus.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, lundi à 8 heures, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Le Droit public*, cours indiqué ci-dessus.



E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le Droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années). — *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur extraordinaire. *L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

Examen de Candidat Notaire.

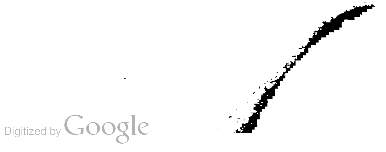
Première année.

A. Nyssens, professeur agrégé. *Les lois organiques du Notariat* et *le Droit fiscal* (cours de deux années), mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

A. Thimus, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'Encyclopédie du Droit* et *l'Introduction historique au cours de Droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année.— *Les principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.



Deuxième année.

A. NYSSENS, professeur agrégé. *Les lois organiques du Notariat* et *le Droit fiscal* (cours de deux années), mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

A. THIMUS, professeur ordinaire. *Cours spécial de Droit civil* (cours de deux années), lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, cours indiqué ci dessus.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M Hayoit*.—Secrétaire : *M. Bruylants*.

Premier examen de Candidat.

E. MASOIN, professeur ordinaire. *La Physiologie humaine* (y compris l'*Embryologie* et *la Physiologie comparée*), jeudi, vendredi et samedi à midi.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. *L'Anatomie de texture*, mardi, jeudi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.



C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *La Pharmacognosie et les éléments de Pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

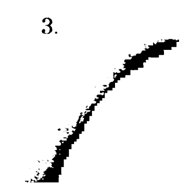
P. J. Van Beneden, professeur ordinaire de la Faculté des Sciences. *Les éléments d'Anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Venneman, professeur extraordinaire. *L'anatomie descriptive* (*ostéologie*, *syndesmologie et myologie*), lundi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; les mêmes jours, à 7 heures, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures.

Deuxième examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *Physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations et exercices pratiques de physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'Anatomie descriptive* (*splanchnologie*, *angéiologie*, *névrologie* et *organes des sens*) et *l'Anatomie des régions*, mardi, jeudi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; les mêmes jours, à 7 heures, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie des régions*, aux jours et heures à déterminer.



G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'Histochimie et la Chimie physiologique*, lundi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire. *La Pathologie générale*, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.— *La Thérapeutique générale*, y compris *la Pharmacodynamique*, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. *L'Anatomie pathologique*, lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi, pendant le premier semestre. — *Exercices d'Anatomie pathologique*, aux jours et heures à déterminer.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

P. J. Haan, professeur ordinaire. *La Pathologie chirurgicale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; à 7 heures, pendant le second semestre.

F. HAIRION, professeur ordinaire. *L'Hygiène publique et privée*, mardi à 11 heures, jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La Théorie des maladies cutanées et syphilitiques*, mardi à 10 heures, jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'Ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *La clinique obstétricale*, etc., aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

P. J. E. CRANINX, professeur ordinaire. *La Clinique interne et Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. *La Clinique externe et Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième examen de Docteur.

P. J. HAAN, professeur ordinaire. Le cours de *Pathologie chirurgicale*, indiqué ci-dessus.



E. HUBERT, professeur ordinaire. *La Théorie des Accouchements*, lundi, vendredi et samedi à midi. — *Exercices cliniques d'obstétrique et Consultations gratuites*, mardi et jeudi à 4 heures. — *La Clinique et la Policlinique obstétricales*, aux jours et heures à déterminer. — Pour *la Policlinique obstétricale*, M. Ledresseur, suppléant de M. Hubert.

E. VENNEMAN, professeur extraordinaire. Le cours d'*Ophtalmologie*, indiqué ci dessus.

E. HAYOIT, professeur ordinaire. *La Médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

F. HAIRION, professeur ordinaire. Le cours d'*Hygiène*, indiqué ci-dessus. — *La Théorie des maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus.

P. J. E. CRANINX, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire. Chef de Clinique chirurgicale. *L'Anatomie chirurgicale*, lundi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les Bandages, les Appareils et la Petite Chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.



Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *Clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus.— *La Clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur extraordinaire. *La Clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire. *L'Anatomie chirurgicale, les Bandages et les Appareils, la Petite Chirurgie* et *la Médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les Maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

COURS FACULTATIF.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté

des Sciences. *La Pharmacie théorique* (*partie inorganique*); *les éléments de Chimie analytique et de Chimie toxicologique*, lundi et mardi à 11 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. BRUYLANTS, professeur ordinaire. *La Pharmacie théorique* (*partie organique*), mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.— *Les Drogues et les Médicaments en tant que marchandises*, *les Altérations*, *les Falsifications et les Doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La Pharmacie pratique*, *les Opérations et Recherches chimiques*, *pharmaceutiques*, *analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : *M. de Monge*.—Secrétaire : *M. Lefebvre*.

Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'Explication ap-*

profondie des vérités fondamentales de la Religion, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. Jacops, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Logique* et *la Psychologie*, lundi à 10 heures, jeudi à 11 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi et samedi à 10 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'Explication d'auteurs latins*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire et président du collège Juste-Lipse. *L'Explication d'auteurs grecs*, lundi à 11 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre; mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'antiquité*, mardi et mercredi à 11 heures, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire. *L'Histoire politique moderne*, lundi à 8 heures,

mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature française*, mardi, mercredi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature flamande*, lundi, mardi, jeudi et vendredi à midi, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. Jacops, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Philosophie morale*, lundi à 10 heures, vendredi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'Histoire politique du moyen âge*, mardi, mercredi, jeudi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. Poullet, professeur ordinaire. *L'Histoire politique interne de la Belgique*, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, lundi,



mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *L'Explication d'auteurs latins*, cours indiqué ci-dessus.

F. COLLARD, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, cours indiqué ci-dessus.

L. C. DE MONGE, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature française*, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. ALBERDINGK THIJM, professeur ordinaire. *L'Histoire de la Littérature flamande*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences morales, et historiques,
préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

J. JACOPS, professeur ordinaire et président du collège du Pape. *La Logique, la Psychologie et la Philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *Le Cours de Religion*, indiqué ci dessus.

C. C. A. M. MOELLER, professeur ordinaire. *L'Histoire politique de l'Antiquité et du Moyen âge*, cours indiqués ci dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire et

Faculté de Théologie. — *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci dessus.

—

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. DE GROUTARS, professeur ordinaire.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : *M. Helleputte.*—Secrét. : *M. Ponthière.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La Chimie générale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.





A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les Éléments de Botanique générale et spéciale*, y compris la *Botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre ; jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations*, aux jours et heures à déterminer.

C L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur extraordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la première épreuve à la session de février ; lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

Deuxième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les Éléments de Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur extraordinaire de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie* et *la Philosophie morale*, mardi et mercredi à 11 heures et demie, jeudi à midi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La Microscopie théorique, la Microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures et demie, pour la première section, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pour la seconde section, pendant le premier semestre.

N. B. La première section comprend les élèves qui ont subi la première épreuve. La seconde section comprend tous les autres élèves.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, professeur ordinaire. Le cours de *Chimie générale*, indiqué ci dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. Le cours de *Physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les Éléments de Botanique générale et spéciale*, y compris *la Botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année.— *Les Principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

F DEWALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de Chimie pratique*, lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent se présenter à l'examen au mois de février; lundi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. Le cours de *Microscopie*, indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, indiqué ci-dessus.

L. HENRY, professeur ordinaire. *Principes généraux de Chimie*. (Partie du cours de *Chimie générale*, indiqué ci-dessus.)



A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique et l'Algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de Géométrie analytique*, lundi, mardi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 7 heures et demie à 9 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. Lefebvre, professeur extraordinaire de la Faculté de Philosophie. Les cours de *Logique*, de *Psychologie* et de *Philosophie morale*, indiqués ci dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. *Compléments du cours précédent* et *Eléments du calcul des Variations*, aux jours et heures à déterminer. — *La Statique analytique* et *la Dynamique du point*, lundi et mardi de 8 heures à



9 heures et demie, mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les compléments d'Algèbre supérieure et les éléments de la théorie des Déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Cristallographie*. Voir le cours de *Minéralogie* des Ecoles spéciales.

A. J. A DEVIVIER, professeur ordinaire. *L'Astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *La Zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments, aux jours et heures à déterminer. — *La Géographie* et *la Paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'Anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

G. VERRIEST, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'Anatomie de texture*, mardi, jeudi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

E. MASOIN, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La Physiologie comparée*, jeudi,



supérieure analytique, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La Mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie supérieure synthétique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La Chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de Chimie pratique, obligatoires, ont lieu mercredi et jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Les principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

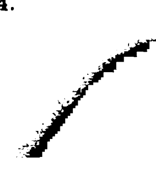
Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Minéralogie*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La Chimie analytique* (*docimasie*), mercredi, jeudi et vendredi

4.



à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*travaux analytiques*), jeudi de 2 heures et demie à 7 heures, vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant toute l'année, mercredi à 2 heures et demie, séance facultative.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Description générale des Machines*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *La Physique industrielle*, mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les éléments de la Paléontologie animale*, partie

du cours indiqué ci-dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

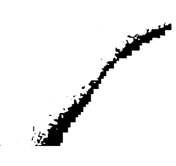
C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Géologie*, lundi et mardi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du Génie civil, de la Construction des machines et des Mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de Métallurgie et de Chimie.*

G. LAMBERT, professeur ordinaire. *L'Exploitation des Mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure pendant le second semestre.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des Machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*



E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La Metallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier semestre, pour les sections du *Génie civil*, de la *Construction des machines* et des *Mines*; mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour toutes les sections.

Quatrième année.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 3 heures à 7 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant tout le premier semestre, *pour la section de Métallurgie*, et jusqu'au 1^{r} avril, *pour la section de Chimie*.



G. LAMBERT, professeur ordinaire. *L'Exploitation des Mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessous.— *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les Principes de l'Architecture*, vendredi à 3 heures, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Les Applications de l'électricité aux différentes industries*, vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

Conférences sur la *Législation des Mines* par M. le professeur LAMBERT, sur l'*Administration industrielle* par M. le professeur DE WALQUE, et sur l'*Économie industrielle* par M. le professeur MASSALSKI.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, pour les sections des *Mines*, du *Génie civil* et de la *Construction des machines*; mardi



J. Micha, professeur ordinaire. *La Description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les Eléments d'Architecture* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *La Physique industrielle* (*chauffage et ventilation des lieux habités*), partie du cours de *Physique industrielle*, indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'Architecture, sous la direction de M. le professeur Helleputte, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième année.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil*, cours indiqué ci-dessus.



E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'Histoire raisonnée de l'Architecture*, mardi à 10 heures, pendant toute l'année. — *L'Architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

Projets d'Architecture, sous la direction de M. le professeur Helleputte, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Quatrième année.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'Histoire raisonnée de l'Architecture* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Architecture civile et religieuse* (cours de



deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'Esthétique appliquée à l'Architecture*, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *L'Archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les Applications de l'Électricité aux différentes industries*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences sur la Législation, l'Administration et l'Économie industrielles, indiquées ci-dessus.

Projets d'Architecture, sous la direction de M. le professeur Helleputte, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures à 1 heure, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures à 1 heure, mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La Chimie*



inorganique, partie du cours de *Chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DeWalque, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus.

N. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Les Principes de la Philosophie* et *les Dogmes fondamentaux de la Religion*, cours indiqués ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique* et *l'Algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

Travaux du laboratoire, sous la direction de M. le professeur DeWalque, mercredi et jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours in-



diqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, cours indiqué ci dessus.

C L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *La Physique industrielle*, cours indiqué ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des machines*, cours indiqué ci dessus.

E. L J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, cours indiqué ci dessus.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La Métallurgie*, partie du cours indiqué ci-dessus.



Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi de 9 heures à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à midi et demi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Quatrième année.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les Constructions du génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Construction des machines*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les Principes de l'Architecture*, cours indiqué ci-dessus.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *Les Applications de l'Électricité aux différentes industries*, cours indiqué ci dessus.

Conférences sur l'Administration et l'Economie industrielles, indiquées ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à

6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

Ingénieurs des arts chimiques.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La Chimie générale; inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La Théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus.

N. Breithof, professeur ordinaire. *La Géométrie descriptive* et *la Théorie des ombres*, parties des cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *Les Principes de la Philosophie* et *les Dogmes fondamentaux de la Religion*, cours indiqués ci-dessus.

Travaux du laboratoire, sous la direction de M. le professeur De Walque, mercredi et jeudi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année.



Deuxième année.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La Statique*, mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Minéralogie*, cours indiqué ci-dessus.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La Chimie analytique (docimasie)*, cours indiqué ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La Description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La Géométrie analytique*, partie du cours indiqué ci-dessus.

Travaux du laboratoire (*travaux analytiques*), sous la direction de M. le professeur BLAS, jeudi de 2 heures et demie à 7 heures, vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, mercredi de 2 heures et demie à 7 heures (séance facultative), pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, pendant toute l'année.

Troisième année.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La Géologie*, cours indiqué ci-dessus.



F. De Walque, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle*, cours indiqué ci-dessus.

J. Micha. professeur ordinaire. *La Construction des machines*, partie du cours indiqué ci-dessus.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La Mécanique appliquée*, partie du cours indiqué ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La Métallurgie*, cours indiqué ci-dessus.

Travaux du laboratoire, sous la direction de M. le professeur De Walque, mardi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 3 heures à 6 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant toute l'année.

Projets et Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

Quatrième année.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La Chimie industrielle*, cours indiqué ci-dessus.

L. Cousin, professeur ordinaire *Les Constructions du génie civil*, partie du cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les Principes de l'architecture*, cours indiqué ci-dessus.



H. Ponthière. professeur ordinaire. *La Métallurgie* et *les Applications de l'Électricité aux différentes industries*, cours indiqués ci-dessus.

Conférences sur l'Administration et l'Economie industrielles, indiquées ci-dessus.

Travaux du laboratoire, sous la direction de M. le professeur De Walque, mardi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et de 3 heures à 6 heures, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant toute l'année.

Projets et Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Les principes de la Philosophie*, mardi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La Physique et la Météorologie*, vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre.



5.

A. Theunis, professeur agrégé. *La Chimie générale*, mercredi de 11 heures à midi et demi, et jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant toute l'année. — *Exercices de Chimie pratique*, jeudi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année; vendredi de 9 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; de 9 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La Botanique*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie pendant toute l'année; *démonstrations*, même jour de 9 heures et demie à 11 heures. — *Exercices de Microscopie végétale*, mercredi à 2 heures et demie. — *Herborisations*, samedi à 2 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *La Zoologie générale et la Zoologie appliquée à l'agriculture et à l'aquiculture*, jeudi à 8 heures pendant toute l'année. — *Exercices pratiques*, vendredi à 2 heures.

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (Premier semestre : *Anatomie comparée générale. — Histologie et Anatomie descriptive des animaux domestiques.* — Second semestre : *Physiologie*), mardi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Démonstrations et exercices d'anatomie*, lundi à 3 heures. — *Excursions zootechniques*.

M. Marchand, professeur agrégé. *Le Génie*



rural (*la Mécanique générale, la Géodésie agraire*), vendredi à 8 heures, pendant toute l'année. -- *Exercices d'Arpentage et de Topographie,* aux jours et heures à déterminer.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur HELLEPUTTE, lundi, mardi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi et samedi de 9 heures à 11 heures, mardi de 10 heures à midi, pendant le second semestre.

Deuxième année.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire. *L'Agronomie* (1re partie : *La Culture générale : Étude du sol et des climats, Aménagement et fertilisation des terrains, Travaux du sol)*, vendredi à 8 heures et samedi à 9 heures, pendant toute l'année.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire. *La Zootechnie* (Premier semestre : *Anatomie topographique et Esthétique animale.* Second semestre : *Exploitation des animaux domestiques*), lundi à 10 heures, pendant toute l'année. — *Applications et Excursions zootechniques*, lundi à 3 heures.

U. WAREG MASSALSKI, professeur extraordinaire. *La Chimie analytique*, vendredi à midi, pendant toute l'année. — *Exercices de Chimie pratique*, jeudi et vendredi de 9 heures à midi, pendant toute l'année.

A. Proost, professeur extraordinaire. *La Chimie agricole*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant toute l'année.

F. De Walque, professeur ordinaire. *Les Industries agricoles*, comprises dans le cours de *Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année. — *Excursions industrielles*.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de Minéralogie et de Géologie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre. — *Excursions géologiques et minéralogiques*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, professeur extraordinaire de la Faculté de Droit. *L'Économie sociale dans ses rapports avec les intérêts agricoles*. *L'Histoire des classes rurales*, aux jours et heures à déterminer. — *Le Droit rural et forestier; les Lois spéciales et les parties du Droit public et administratif qui s'y rattachent*, mercredi à 11 heures et jeudi à midi, pendant le premier semestre; lundi à 11 heures et jeudi à midi, pendant le second semestre.

E. Vanderlaat, professeur agrégé. *La Comptabilité agricole*, vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

M. Marchand, professeur agrégé. *Le Génie rural (La Mécanique agricole. — Les travaux*



d'Irrigations et de Drainage), lundi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le Génie rural* (*Les Constructions rurales. — Notions sommaires d'Archéologie)*, jeudi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur HELLEPUTTE, mardi de 8 heures à 11 heures et demie, samedi de 10 heures à midi, pendant le premier semestre; mardi de 9 heures à 11 heures et demie, samedi de 9 heures à midi, pendant le second semestre.

Il sera donné, pendant l'été, des conférences avec démonstrations sur *l'Arboriculture fruitière*, *l'Horticulture* et *la Culture maraîchère*.

Troisième année.

J. M. A. CARTUYVELS, professeur ordinaire. *L'Agronomie*. 2me partie : *Les Cultures spéciales. — L'Histoire de l'Agriculture et l'Agriculture comparée*, mardi et mercredi à 8 heures, pendant toute l'année. — *Excursions agronomiques*, aux jours et heures à déterminer.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire. *La Zootechnie. Exploitation des Animaux domestiques* (continuation), lundi à midi, et mardi à 10 heures, pendant toute l'année. — *Excursions zootechniques.*

A. LECART, professeur agrégé. *L'Économie*



rurale, mardi à 9 heures et vendredi à 8 heures, pendant toute l'année. — *La Sylviculture*, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année. — *Excursions forestières*, aux jours et heures à déterminer.

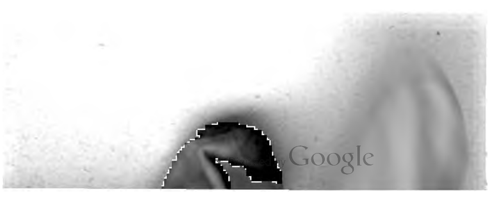
A. Proost, professeur extraordinaire. *L'Hygiène rurale*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *Les Industries agricoles*, comprises dans le cours de *Chimie industrielle* indiqué ci-dessus, mardi de 11 heures et demie à 1 heure, et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire. *Les Industries agricoles* non comprises dans le cours de *Chimie industrielle*, lundi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Exercices de chimie pratique*, jeudi et vendredi de 9 heures à midi, pendant toute l'année.

V. Brants, professeur extraordinaire de la Faculté de Droit. *Le Droit rural et forestier; les Lois spéciales et les parties du Droit public et administratif qui s'y rattachent* (comme ci-dessus).

E. Vander Laat, professeur agrégé. *La Comptabilité agricole*, vendredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *La Statistique agricole*, vendredi à 11 heures, pendant le second semestre.



G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le Génie rural. Les Constructions agricoles.* — *La Physique industrielle*, jeudi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Helleputte, lundi et samedi de 9 heures à midi, pendant le premier semestre; lundi de 8 heures à 11 heures, samedi de 9 heures et demie à midi, pendant le second semestre.

Un cours approfondi comprenant les *Matières de l'Art forestier* sera donné par M. le professeur Lecart, en 1e, 2e et 3e année. Les jours et heures de ce cours facultatif seront déterminés ultérieurement.

INSTITUT PRÉPARATOIRE
pour l'admission aux Écoles spéciales et à l'École supérieure d'agriculture.

Directeur : M. Marchand, professeur agrégé.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
C. F. J. PIERAERTS.

Le Secrétaire, P. G. H. Willems.



Société de Saint-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr C. PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, N. Stasse, professeur au collège de la Sainte-Trinité.

1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur.

2d *Vice-Président*, J. B. Boine.

Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.



Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, A. Daniau, rentier.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. De Baisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, A. Peeters, docteur en droit.
Secrétaire, J. Hoyois, étud. en id.
Trésorier, Forget, étud. en théologie.
Gardien du vestiaire, G Nicolas, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, E Poullet, professeur à la Faculté de philosophie.
Vice-Président, V. Brants, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, J. Lombaerts, étudiant en droit.
Trésorier, A. Criquillion, id.
Gardien du vestiaire, A. Van Zuylen, étud. en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-Président, L. Séverin, étud. en médecine.
Secrétaire, W. Bodson, id.
Trésorier, Grob, étud. en théologie.
Gardien du vestiaire, L. Charlier, étudiant aux Écoles spéciales.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Hubert, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, E. Gaspar, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Carlier, étud. en droit.
Trésorier, A. Herdewyn, id.
Gardien du vestiaire, A. Van Vilsem, étudiant en sciences.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, F. Heuvelmans, étud. en droit.
Secrétaire, E. Peeters, étud. en médecine.
Trésorier, P. De Herdt, étud. en pharmacie.
Gardien du vestiaire, J. Witteveen, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, C. Coornaert, étudiant en philosophie.
Secrétaire, R. Sansen, étud. en médecine.
Trésorier, A. Roelens, id.
Gardien du vestiaire, A. Stock, id.



CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.

(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.

Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.

Vice-Président, G. Stroobants, fermier, à Héverlé.

Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.

Trésorier, A. Ruelens, curé à Héverlé.

Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.

(COLLÉGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le Supérieur du collège.
Président, J. Bruggheman, étudiant.
Vice-Président, O. Van Cleemputte, id.
Secrétaire, M. Lefebvre, id.
Trésorier, R. de Schoutheete de Tervarent, id.
Gardiens du vestiaire, F. Deplaige, id. et A. Stacquet, id.



CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SECTION DES OUVRIERS.)

Comité central.

Président, J. de Trooz-van Elewyck, propriétaire.
Vice-Président, F. Schollaert, avocat.
Secrétaire, P. De Becker, étudiant en droit.
Trésorier, E. Ockers, vicaire de la paroisse de N.-D. aux Dominicains.
Membres : Les rév. Van Bladel, vicaire de la paroisse St-Joseph; Van Olmen, vicaire de la paroisse St-Pierre; Wilryckx, vicaire de la paroisse St Quentin; F. Janssens, docteur en médecine; J. B. Boine, rentier; Jules Baguet, banquier; F. Bolin, employé.

1re *section* (*Ecole dominicale*).

Directeur, le rév. vicaire Van Bladel.
Président, ***
Vice-Président, F. Bolin.
Secrétaire-Trésorier, le rév. vicaire Ockers.
Professeurs : Wuyckens, négociant, Ruelens, employé; Beelen, Bal, Van Obbergen, Reynaerts et Boone.

2e *section (Patronage)*.

1re subdivision.

Président, F. Schollaert, avocat.

Aumônier, le rév. vicaire Van Olmen.
Secrétaire, Kennis, aumônier de la prison.
Membres : Ch. Peeters, fils, G. Jacqmotte, Meulendyckx, vicaire de Ste-Gertrude.

2e subdivision.

Vice-Président, P. De Becker.
Aumônier, Verhaeren, aumônier de la prison.
Secrétaire, Peeters, vicaire de N.-D. aux Dominicains
Membres : Janssens, aumônier de la maison d'arrêt; F. Smolders, avocat; H. Ernst.

3e *section* (*Adultes*).

Président, J. de Trooz-van Elewyck.
Vice-Président, J. Baguet.
Aumônier, le rév. vicaire Wilrycks.
Sécrétaire-Trésorier, ***
Membres : U. Wareg Massalski, prof. à la Faculté des sciences, F. Janssens, J. B. Boine, A. Peeters, avocat.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil, sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1880-1881.

—

MONSEIGNEUR,
MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Je viens suivant l'usage consacré vous présenter, au nom du Conseil, le rapport annuel sur les travaux de notre société.

Mais, avant d'aborder l'examen détaillé de notre situation, il nous faut remplir un double devoir : un devoir de reconnaissance et un devoir de souvenir.

Adressons-nous donc d'abord à celui de qui procède toute charité et sans l'aide duquel sont impuissants tous les efforts des hommes, et remercions sa Providence : *Benedicamus Domino!* car de cette année, messieurs, autant et plus peut-être que des précédentes, nous pouvons dire : *Deus nobiscum*, Dieu fut avec nous.

Témoignons aussi notre profonde et affectueuse gratitude à ce chef vénéré, dont la présence à nos assemblées nous était un si salutaire encouragement, dont la main paternelle toujours ouverte répandait sur notre œuvre les bénédictions et les largesses, dont la bouche

d'or nous faisait dans cette enceinte, sur la charité que son cœur pratiquait si admirablement, de si admirables leçons, à notre regretté président d'honneur, monseigneur Namèche!

Et à vous aussi, monseigneur, qui avez si gracieusement accepté la succession de monseigneur Namèche à la présidence d'honneur de notre société, nos plus vifs remercîments. Il y a déjà quelques années (1), à l'occasion d'un sermon de charité prêché par vous au profit de notre œuvre, où l'auditoire avait généreusement répondu à l'appel chaleureux de votre éloquence, notre rapporteur vous remerciait du bienveillant concours de votre sympathique parole. Ce bienveillant concours, nous en sommes persuadés, monseigneur, ne nous fera jamais défaut. Vous dévouant, comme monseigneur Namèche, avec une égale sollicitude au soin de tous vos élèves, vous garderez, comme lui, pour les membres de Saint Vincent de Paul et pour leur œuvre, une des meilleures places dans votre cœur.

Merci encore à tous nos bienfaiteurs! Je voudrais taire leurs noms : car « le bien qu'ils ont fait, ils se sont gardés de le faire devant les hommes, à dessein d'être vus par eux (2) », mais « il faut que leur lumière brille aux yeux du

(1) Rapport de 1876.
(2) Math. VI, 1.



monde, afin que voyant leurs bonnes œuvres, il glorifie leur père qui est dans le ciel » (1).

Citons donc monsieur Henri de Kerckove, ancien président de la conférence Saint Pierre, qui depuis son départ de Louvain n'a pas manqué de nous faire parvenir un don annuel de 25 francs. Citons encore monsieur Van Cuyck, d'Anvers, qui nous a fait un don de 200 francs pour honorer la mémoire de sa sœur, sœur Xavier des filles de Marie.

Après avoir ainsi tâché, messieurs, d'acquitter notre dette de reconnaissance envers les vivants, souvenons-nous de ceux que nous avons perdus : car c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts : *Sancta enim et salutaris est cogitatio pro mortuis orare.*

Cette année, messieurs, a été pour nos pauvres et pour nous tous une année de deuil : onze de nos confrères appelés par la Providence, ont passé à une vie meilleure :

Monsieur Dujardin et monsieur Carleer, membres souscripteurs;

Monsieur Lion, également membre souscripteur, dont la famille nous a généreusement fait parvenir un don de 200 francs;

Monsieur Prosper Poullet, président honoraire du tribunal de première instance de cette

(1) Math. V, 15.



ville. La mort de ce magistrat respecté est pour nous une perte irréparable. Appui de toutes les bonnes œuvres, il s'attachait spécialement à celles dont le but est de relever et de moraliser l'ouvrier. Membre souscripteur de notre œuvre, il venait encore à notre aide dans les moments difficiles avec une inépuisable générosité. Fidèle à sa mémoire et à ses exemples, sa famille a versé dans notre caisse une aumône de 250 fr.;

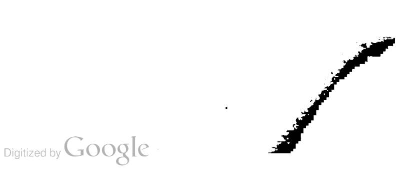
Madame la baronne de Dieudonné de Corbeek-over-Loo, depuis de longues années bienfaitrice de notre œuvre. De tout temps tous les membres de sa noble et charitable famille ont pris rang parmi nos souscripteurs et nous ont puissamment secourus dans les moments de détresse. Longtemps les malheureux garderont la mémoire de cette femme généreuse qui ne les a jamais oubliés;

Monsieur Albert Henry, membre souscripteur : il aimait les pauvres qui trouvaient en lui un protecteur bienveillant et dévoué;

Monsieur Lejeune, membre actif de la Conférence Saint-Pierre, catholique sincère et toujours prêt à soulager ses frères en Jésus-Christ;

Monsieur Félix Vandertaelen, d'Anvers, membre souscripteur;

Monsieur le docteur Ausloos, médecin distingué, ancien membre actif de la Conférence Saint-Pierre, qui n'a cessé de nous aider de son influence et de ses aumônes, que lorsqu'il s'est



trouvé dans l'impossibilité de prendre une part active à nos travaux.

Enfin, messieurs, pour clore ce long et douloureux nécrologe, deux étudiants membres souscripteurs ont été ravis à l'affection de leurs familles, de leurs amis et de leurs protégés. Ce sont messieurs Buxareo et Vincent Lombaerts.

Dieu nous les avait donnés, Dieu nous les a repris : que sa volonté soit faite et que son saint nom soit béni!

*
* *

Et maintenant, messieurs et chers confrères, jetons un coup d'œil sur les travaux de notre société. Voyons en quoi nous avons failli, afin de bien faire à l'avenir, voyons en quoi nous avons bien fait, afin de faire mieux encore.

Nous avons tenu aux époques fixées par le règlement, nos assemblées générales habituelles.

La fête de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge a réuni un grand nombre de confrères qui venaient puiser à la source Eucharistique, la force et la charité.

La procession du Saint Sacrement a montré une fois de plus « que si les membres de Saint-» Vincent de Paul ont de la charité pour les » pauvres, c'est parce qu'ils ont de l'amour » pour Dieu » (1).

(1) Rapport de 1879.



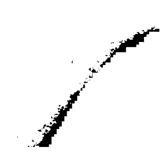
A ce propos qu'il nous soit permis, messieurs, de faire un appel à votre dévouement. Quelquefois aux réunions générales et principalement aux messes célébrées pour le repos de l'âme de nos membres et bienfaiteurs défunts, nous sommes bien peu nombreux. Où êtes-vous donc alors, confrères de Saint-Vincent de Paul?

Notre société — on l'a dit bien des fois — a sans doute pour but le soulagement des misères du pauvre, mais elle a un autre objet non moins essentiel, c'est l'avancement personnel du visiteur dans la perfection chrétienne.

De même que l'aumône matérielle faite au pauvre, ne suffit pas dans l'esprit de saint Vincent de Paul — ainsi parlait notre rapporteur de 1878 — de même l'assistance aux réunions hebdomadaires et la visite à domicile ont besoin d'un couronnement dans l'accomplissement des obligations spirituelles établies par nos fondateurs.

Selon l'usage, il a été prêché à l'église Saint-Pierre un sermon de charité au profit de notre œuvre. Exprimons à cette occasion toute notre reconnaissance au révérend Père Malou, de la Compagnie de Jésus, dont le discours plein de vues élevées, de connaissance des hommes, de foi et d'amour de Dieu, a touché les cœurs et les a ouverts à la charité.

Remercions aussi, messieurs et chers confrères, en déplorant sa retraite, monsieur le



professeur Devivier qui depuis bien des années dirigeait la conférence Sainte-Gertrude avec tant de zèle et de sagesse; monsieur le professeur Devivier donnait à ses confrères l'exemple de l'assiduité et du dévouement, il connaissait tous les pauvres de sa conférence et s'en faisait aimer. Monsieur le professeur Henry, membre actif de la conférence Saint-Pierre lui a succédé : nul n'en était plus digne par sa générosité et son exactitude.

*
* *

Passons maintenant aux détails de notre situation financière. Les chiffres vous prouveront, messieurs, la justesse des craintes qu'avait fait naître l'examen du budget de l'exercice précédent (1).

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	1,976 55	Deficit au 1r octob. 1880 :	288 48
Quêtes extraordinaires :	154 87	Pains (12279) :	3,897 32
Souscriptions :	1,772 75	Vêtements :	2,129 66
Sermon	626 10	Paille :	432 60
Dons particuliers :	1,130 00	Coke :	275 40
		Poêles :	137 00
Total : fr.	5,660 27	Dépenses diverses :	407 69
		Total : fr.	7,568 15

BILAN.

Total des dépenses :	fr.	7,568 15
Total des recettes :		5,660 27
Déficit :	fr.	1,907 88

Notons avec regret que le chiffre de nos membres actifs est descendu de 416 à 365. En revanche, les demandes d'admission ont été si nombreuses et si pressantes, que malgré la faiblesse de nos ressources, le nombre des familles visitées a été porté de 286 à 293.

Nous clôturons l'année, messieurs, avec un déficit de fr. 1907 88.

Nous avons distribué 12,279 pains, soit 600 de plus que l'année précédente. Une double cause a produit cette augmentation : d'un côté le nombre plus considérable de familles, de l'autre la régularité plus grande dans les visites hebdomadaires. Et toutefois, messieurs, grâce au bas prix du blé, nous constatons une diminution d'une centaine de francs sur cette dépense. Qu'eussions-nous fait dans des temps plus difficiles? La rigueur excessive de l'hiver a motivé une augmentation de 150 fr. sur le charbon et la cherté de la paille une augmentation de 200 fr. sur cet article. La somme dépensée en vêtements s'élève, comme l'année précédente, à 2000 francs environ. Remarquons aussi que sous la rubrique « dépenses diverses » se trouvent compris la réimpression du règlement et l'achat des almanachs que chaque année nous distribuons à nos familles. Enfin, messieurs, tout compte fait, nous n'avons guères dépassé que de 200 fr. nos dépenses de l'exercice précédent.

Y aurait-il donc eu réduction dans nos recettes?

Non, sans doute. Les quêtes ordinaires, il est vrai, ont subi une diminution de 100 fr., mais par contre les souscriptions des membres honoraires se sont accrues de 150 fr. La quête au sermon de charité nous a valu 626 fr.; les dons particuliers ont atteint la somme de 1130 francs. Sur ces deux articles, notons une augmentation de plus de 300 francs.

Vous le voyez donc bien, messieurs, la générosité de nos bienfaiteurs et de nos membres ne s'est pas ralentie et, grâce à Dieu, le revenu de nos pauvres n'est pas inférieur à celui dont ils jouissaient auparavant.

Mais, messieurs, en commençant l'exercice 1879-80, grâce à une souscription extraordinaire, nous avions en caisse 1269 fr. 72. En commençant l'exercice 1880-81 nous avions 288 fr. de dettes.

Depuis plusieurs années, et une dure expérience vient de le nous montrer une fois encore, notre bilan accuse un déficit en moyenne d'un millier de francs. Et ce déficit annuel, j'allais presque dire normal, il serait si facile à votre zèle et à votre généreux dévouement de le faire disparaître, que dis-je? de le transformer en boni, si jamais boni était possible dans la caisse de Saint-Vincent de Paul!

Quelle est en effet, messieurs, la base de nos ressources financières? Nos recettes ordinaires, si vous voulez. Ce sont les quêtes aux réunions

hebdomadaires des membres actifs et les souscriptions des membres honoraires.

Les quêtes ordinaires : Souvenez-vous, messieurs, de ces paroles de nos statuts : « Cette » quête n'a pas lieu pour la forme ; elle est tou» jours sérieuse et il est même très nécessaire » qu'elle ne perde jamais ce caractère, puisque » c'est surtout à leurs dépens que les membres » de la Société entendent faire les œuvres de » miséricorde, et que la quête est la première, » la plus sûre et la principale de leurs res» sources pour soulager les pauvres » (1).

Et pourquoi, messieurs, toutes nos Conférences n'ont-elles pas à cœur de remettre en vigueur ce précepte du règlement : « Les membres qui » n'ont pu assister à la séance, versent entre les » mains du trésorier une aumône extraordi» naire » (2)? C'est à la fidèle observation de cet article que deux de nos Conférences doivent le rang d'honneur qu'elles occupent depuis longtemps sur notre liste des recettes particulières.

Et quant aux cotisations des membres honoraires, seconde base de notre budget, certes depuis deux ans leur nombre n'a pas diminué, mais encore sur 288 souscripteurs ne comptons-nous que 42 étudiants. Serait-il donc si difficile, messieurs, par une propagande charitable,

---

(1) Art. 22 du règlement.
(2) Ibidem.

cettes ont dépassé de plus de 400 francs celles de l'exercice précédent (1). Cette augmentation est due surtout au bénéfice de la séance dramatique donnée par les membres au profit de leur œuvre. Ils saisissent avec empressement cette occasion pour remercier cordialement toutes les personnes charitables qui ont contribué à sa prospérité. Ils ne sauraient omettre aussi de payer un légitime tribut d'hommage et de reconnaissance à la mémoire d'un homme, que ses talents

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'année précédente : fr.	246 80	Comptes arriérés fr.	93 48
Rétribut. des membres honoraires :	152 50	Billards, jeux, vestiaire :	1277 50
Quêtes ordinaires et extraordinaires :	384 37	Aumônes particulières :	115 00
Dons	57 00	Au comité protecteur des pauvres :	50 00
Bénéfice de la séance dramatique du 1 mars :	1399 50	Pains, vêtements, objets classiques :	1360 00
Billards, Jeux, vestiaire :	1477 50	1re Communion, livres, chapelets, etc. :	136 50
		St-Nicolas, promenade à la campagne :	221 00
		Fondation d'une bibliothèque pour les pauvres :	150 00
Total : fr.	3686 56	Total : fr.	3433 48

BILAN.

Total des recettes : fr.	3686 56
Total des dépenses :	3433 48
En caisse : fr.	253 08

autant que sa modestie et sa piété recommandaient à l'estime de tous · M. Pierre Meeus, qui avant de rendre sa belle âme à Dieu, a fait remettre à la Conférence un don de 150 fr.

Ces ressources diverses ont été consacrées à la réalisation d'un projet conçu depuis quelque temps : la création d'une bibliothèque à l'usage exclusif des jeunes protégés de cette Conférence. Puisse cette œuvre nouvelle, destinée à contribuer au développement intellectuel, moral et religieux des enfants pauvres, être menée à bonne fin pour la plus grande gloire de Dieu !

* * *

Rappelons enfin, messieurs, à votre souvenir deux institutions qui, sans se rattacher directement à notre œuvre, y sont unies par des liens étroits : La Société de Saint-François Régis et la Bibliothèque des Bons Livres.

La Société de Saint-François Régis a pour but de faciliter les mariages des pauvres et de régulariser les unions illicites qui sont hélas! mais plus encore par ignorance que par malice, si fréquents parmi eux. Cette œuvre si nécessaire est dirigée par le révérend M. Tielemans, vicaire à Saint-Joseph. Souvenons-nous de ce nom, messieurs, lorsque parmi les familles que nous visitons il en est qui se trouvent avoir besoin des secours de la Société de Saint-François Régis.



La Bibliothèque des Bons Livres est dirigée par nos confrères. Chaque année elle donne gratuitement en lecture plusieurs milliers de volumes. Soutenons cette œuvre et recommandons-la à nos pauvres. S'il nous était donné de savoir quel bien peut faire un bon livre, nous n'y manquerions jamais!

* * *

Tel est, messieurs et chers confrères, l'exposé de nos travaux pendant l'exercice 1880-81.

Et maintenant, pour donner à ce rapport une conclusion pratique, messieurs, ranimons notre charité!

Laissant à une voix plus éloquente et plus autorisée le soin de vous développer les considérations d'ordre moral, je vous ai présenté les motifs financiers qui nous doivent engager à redoubler de zèle, d'exactitude, de dévouement et de générosité.

Toutefois, messieurs, en finissant, rappelons-nous avec l'auteur d'un excellent livre trop peu connu (1) « que si la charité est puissante sur celui qui est aimé, elle fait autant de bien et plus encore à celui qui aime, à celui qui donne de son cœur et de sa bourse qu'à celui qui reçoit tout cela. Après un acte de charité, l'homme trouve tout-à-coup son âme inondée de senti-

---

(1) Abbé Mullois, *Manuel de charité.*

ments ineffables et mystérieux; il se sent plus calme, plus porté à l'indulgence, plus près de Dieu et du bien, plus content de lui-même et des autres et moins mécontent de l'humanité...........
Dieu est si bon qu'il a disposé la vie de cette façon que nous sommes destinés à nous faire du bien, à nous apporter un peu de bonheur les uns aux autres : le riche le donne au pauvre, le pauvre le rend au riche; c'est un échange de bienfaits et des plus douces félicités.

Un jour une personne charitable engageait un prêtre à établir dans sa paroisse des associations de charité : je n'en sens pas la nécessité, lui fut-il répondu : mes pauvres ne manquent de rien. *Alors*, dit-elle, *ayez pitié de vos riches!*

—

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr PIERAERTS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

1r *Vice-Président*, M. Descamps, professeur à la Faculté de droit.

2me *Vice-Président*, M. Vollen, étudiant en droit.

Secrétaire, M. Streel, étudiant en droit.

Trésorier, M. Halleux, étudiant en droit.

Bibliothécaire, M. Gilkin, étudiant en droit.

Membres : MM. Edm. Poullet, professeur à la Faculté de philosophie et lettres, et Kaïser, étudiant en droit.

—



RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1880-1881, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. VAN ARENBERG, secrétaire.

MESSIEURS,

Pour la seconde fois, la Société Littéraire a ouvert un concours. Cinq mémoires nous ont été adressés : aucun n'a paru mériter le prix. A titre d'encouragement, une prime de 150 francs a été accordée à M. Ad. De Bruyne, étudiant de l'université de Liège, pour son travail sur *les causes et les conséquences de la révolution brabançonne contre Joseph II*, et une prime de 200 francs à M. l'abbé Rambure, étudiant au collège théologique de Lille, pour son *étude comparée du type de l'avare dans diverses littératures*. Bien que tous deux aient fait œuvre

---

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur L. de Monge, président; M. le professeur Descamps, 1er vice-président; M. Alf. Orban de Xivry, 2e vice-président; M. E. Van Arenberg, secrétaire; M. G. Streel, trésorier; M. I. Gilkin, bibliothécaire; M. le professeur E. Poullet, membre.



consciencieuse, ils pêchent par défaut d'originalité : on doit avouer aussi que leur érudition n'est que de seconde main. Mais il ne faut pas oublier la jeunesse des auteurs : il serait injuste de leur demander d'être des savants.

La forme, dans leurs mémoires, semble un peu négligée, ce qui sans doute est moins grave pour le travail historique que pour le travail littéraire, mais il est certain que les idées eussent emprunté au style plus d'éclat et de relief. Toutefois, ces deux mémoires témoignent d'efforts intelligents que la Société Littéraire est heureuse d'encourager.

M. Alb. Kayenbergh nous a lu une étude sur Baudelaire, d'un sens critique très sagace et raffiné. Il s'est pénétré de la maxime de Sainte-Beuve : *comprendre, c'est égaler*, et il a dérobé au poète sa langue subtile pour expliquer sa subtile nature. Il a, en quelque sorte, moulé l'âme compliquée de Baudelaire, et l'image a l'absolue ressemblance et comme la vie même du modèle. L'auteur des *Paradis artificiels*, dit-il, est en pleine fantasmagorie de l'Étrange. Il occupe en France la place d'Edgar Poë en Amérique. Tous deux ont joué la grande tragédie de l'horreur; tous deux y ont perdu la raison et la vie. Natures excessives et fébriles, d'une nervosité exquise, d'une morbidesse féminine, claviers vivants qu'un souffle fait douloureusement vibrer; les sens affinés, pervertis — par



une erreur d'optique particulière aux tempéraments ultra-nerveux — ils retrouvent dans le monde inorganique leur agitation intérieure, attribuant aux fluides ambiants les phénomènes de leur chair galvanisée, travestissant à leur insu leurs sentiments et leurs passions. Personnalités maladives, absorbant tout ce qui les entoure et croyant s'y absorber, aimants qui attirent et qui se disent attirés. Subjectifs à l'excès, quoique déterminés par les objets extérieurs; mais les modifiant avec une telle puissance qu'ils finissent par se les assimiler et les fondre dans leur propre substance. Les objets changent de couleurs et de contours; les voix, d'expression; les parfums, d'essence, sous la tyrannie de la vue, du toucher, de l'ouïe, de l'odorat surexcités. Métamorphoses bizarres, avatars mystérieux, hiéroglyphes de l'imagination et de la pensée, fantaisies d'autant plus obsédantes qu'elles sont logiquement et mathématiquement agencées. Récits effrayants qui désaccordent les nerfs et font courir le frisson de la peur le long des vertèbres; gaîtés énormes, lugubres comme les trémoussements des clowns anglais; éclats de rires douloureux comme un chatouillement, faux comme une succession de quintes. Hors de ce milieu baroque, de cette atmosphère saturée de cauchemar, ils ne sauraient vivre. C'est un monde nouveau qu'ils se sont créé pour échapper à la domination du



réel. C'est là qu'ils goûtent les voluptés de l'Étrange, car c'est ainsi qu'il faut traduire le vers de Baudelaire :

Les charmes de l'horreur n'énivrent que les forts.

Ces hallucinations ont leur peine en elle. Les plus violentes épices de la fantaisie n'ont plus d'action sur l'esprit. Baudelaire s'enfonce de plus en plus dans le noir. De l'écœurement universel surgit alors, parmi

Les monstres glapissants, hurlants, grognants, rampants,
Dans la ménagerie infâme de nos vices,
Un monstre encor plus laid, plus méchant, plus immonde!
Quoiqu'il ne pousse ni grands gestes, ni grands cris,
Il ferait volontiers de la terre un débris,
Et dans un baillement avalerait le monde,
C'est l'Ennui!.......

Hébètement complet, émoussement de l'âme et du corps, stagnation de la volonté, supplice d'Héliogabale et de Néron, de tous ceux qui ont surmené leurs désirs — auprès duquel l'inaction romantique d'Obermann et de René n'est qu'un canevas banal de poète. Entre la tour d'ivoire d'Eloa, les bas-reliefs de la Légende des siècles, le pilori des Iambes, les marbres des Poèmes antiques, les transparents Emaux et les fins Camées, Baudelaire a fait courir les arabesques de sa fantaisie, et bâti pour le cadavre de sa chimère un grand sarcophage en marbre noir.

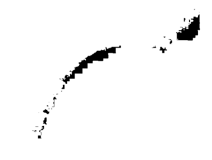


Comme contraste à certaines productions contemporaines, à certains succès bruyants et lucratifs sur lesquels il ne faut pas juger notre littérature actuelle, M. de Monge nous a lu quelques fragments épiques du moyen âge.

Ce n'est pas que notre président soit un *laudator temporis acti*. Il sait bien que les siècles passés ont eu, comme le nôtre, leurs fantaisistes, réalistes ou naturalistes, et les fabliaux sont pleins d'une obscénité moins laborieuse, moins raffinée, moins pédante, mais encore plus grossière que certains romans contemporains. La vogue des livres de cette espèce ne dure qu'un jour : ils tombent et sont remplacés par d'autres livres « plus forts » jusqu'au moment où leur public spécial est lui-même pris de nausée.

M. de Monge a puisé dans les légendes germaniques antérieures aux *Nibelungen*, dans les chroniques et dans les chansons du *Cid*, des traits admirables de générosité, de courage, de chasteté dans l'amour, de dévouement, de noble et fière loyauté Il termine ainsi :

« Vous le voyez, messieurs, le caractère de ces fragments que je viens de lire, j'ajouterai le caractère essentiel de tous les grands poèmes devenus immortels, c'est qu'ils peignent ce qu'il y a de plus élevé dans la nature humaine. L'homme s'y voit en beau ; c'est *l'idéal*. L'idéal seul est durable comme la vérité ; le mensonge et la laideur n'ont qu'une vogue éphémère.





L'histoire a sa part marquée dans nos travaux. M. Zwaenepoel nous a parlé d'un problème social et religieux célèbre : celui *du droit de déposition.*

Cette question n'est que la conséquence d'un principe plus général : du droit de prééminence de l'Église sur l'État. Avant d'aborder cet objet et de fixer avec précision la nature de cette prééminence et les véritables limites de son étendue, M. Zwaenepoel crut devoir établir rapidement les principes fondamentaux qui regissent les relations des deux pouvoirs.

La seule considération de la fin même que les deux sociétés, l'Église et l'État, ont pour mission de réalisor suffit pour démontrer le double principe de la distinction des deux puissances et de leur parfaite indépendance dans leurs sphères respectives.

Principes évidents par eux-mêmes, dont nous trouvons la consécration dans l'enseignement formel de nos livres saints et dans cette tradition constante de l'Église à laquelle M. Guizot lui-même rendait naguère un magnifique et éclatant hommage. Mais au-delà de cette indépendance, doivent régner entre les deux sociétés, les rapports d'une assistance positive et réciproque; assistance nécessaire en présence de l'unité de la nature humaine, de l'unité de la mission confiée à la liberté humaine, de la subordination de l'ordre temporel à l'ordre spi-

rituel, de la vie présente à la vie future : assistance qui est au surplus dans l'intérêt de la société civile et qui est une condition impérieuse et nécessaire de l'accomplissement de sa véritable mission.

Mais ce rapport d'alliance, pour être possible, pour ne pas exposer l'homme et les sociétés « à des conflits périlleux et sans issue » — le mot est de Dupin — demande qu'il y ait prééminence de l'État ou prééminence de l'Église. A cette conception, le Gallicanisme a prétendu substituer une Égalité parfaite, une sorte de parallélisme des deux pouvoirs. Pour étayer cette doctrine, il prétendait découvrir dans l'établissement du pouvoir civil l'intervention d'un principe d'ordre surnaturel. Il y a ici une double erreur : erreur de fait; car, si le pouvoir vient de Dieu, ce n'est que le pouvoir considéré dans sa généralité, dans sa nature et non dans les conditions accessoires de son exercice, librement déterminées par la volonté humaine ou dans la personne qui en est revêtue; Erreur de logique, car lors même que les deux pouvoirs viendraient de Dieu, par voie d'institution directe, rien ne s'opposerait à ce qu'il y ait entre eux un rapport de subordination. Au surplus, cette conception de l'École gallicane a été rigoureusement repoussée par les jurisconsultes gallicans — et aux rêveries du théologien le sens pratique du juriste a substitué la doc-



trine de la prééminence de l'État. Mais l'École catholique repousse et doit repousser cette conception nouvelle et à la doctrine du Parlementarisme, elle répond par la doctrine de l'harmonie de l'Église et de l'État fondée sur la subordination de l'un à l'autre. Mais si la prééminence de l'Église sur l'État, que la raison déduit avec pleine certitude des rapports qui relient les fins des deux sociétés, est incontestable, envisagée en elle-même, il est plus difficile d'en préciser les limites. Après avoir retracé les origines et les vicissitudes des nombreux systèmes qui virent le jour sur cette grave question, M. Zwaenepoel aborda et crut devoir défendre le système connu particulièrement sous le nom de système du pouvoir indirect — système dont le cardinal Bellarmin a été le plus célèbre défenseur — qui peut revendiquer pour lui le témoignage des plus graves théologiens, et qui satisfait pleinement la raison en consacrant au profit de l'Église une véritable souveraineté qu'elle exercera dans les sociétés chrétiennes, même vis-à-vis des pouvoirs publics et sur les choses temporelles et en respectant d'autre part le principe de l'indépendance des deux puissances.

Et qu'on ne dise pas que ce pouvoir revendiqué pour l'Église, constitue un pouvoir politique. Car, commandé par les exigences de la fin de l'Église, il s'exerce dans la sphère spiri-

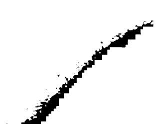


tuelle et garde incontestablement le caractère de pouvoir spirituel.

Après l'exposé des principales raisons qui militent en faveur de l'adoption de ce système, M. Zwaenepoel trouva la confirmation de cette doctrine dans les deux décrétales « *Novit* » et « *Per venerabilem* » d'Innocent III, dans la bulle « *Unam sanctam* » de Boniface VIII, dans les enseignements de St-Bernard, de Hugues de St-Victor, de St-Thomas, de Cajetan, de Molina, de Suarez et du célèbre théologien Dominique Soto, qui ne craignait pas d'accuser la doctrine contraire d'être entachée d'hérésie.

Ce premier point établi, M. Zwaenepoel rechercha quelles en étaient les conséquences, au point de vue du droit de déposition. Que le droit public des nations chrétiennes du moyen âge ait reconnu ce droit au Pontife romain, c'est là un fait désormais à l'abri de toute contestation. Mais quelle en est l'origine? D'après Fénélon, Chateaubriand, Michaud, etc.... ce pouvoir serait né des nécessités sociales, il serait né d'un assentiment commun des nations catholiques qui voyaient dans le pape « le tribun et le mandataire de la liberté des hommes » (Chateaubriand).

Mais ce système ne peut se concilier avec la parole des Pontîfes qui revendiquèrent unanimement le droit divin comme origine de leur pouvoir. C'est la doctrine dont vous trouverez



la première apparition dans une déclaration de Grégoire-le-Grand, datant du vie siècle, dans la déchéance dont Grégoire II frappe Léon l'Isaurien, et qui s'affirme avec pleine liberté à partir du xie siècle, dans les dépositions de Henri IV par Grégoire VII, de Henri V par Callixte II, de Frédéric I par Alexandre III, de Jean sans Terre et d'Othon III par Innocent III, de Frédéric II par Innocent IV, de Henri VIII par Paul III et d'Elisabeth d'Angleterre par St-Pie V : s'appuyant sur ces déclarations unanimes, M. Zwaenepoel crut pouvoir établir que le droit de déposition n'était en réalité autre chose que la sanction nécessaire du droit de prééminence qu'a l'Église sur l'État, de la mission suprême confiée à l'Église, et du devoir d'assistance constante et positive qu'impose envers elle au pouvoir civil la nature même des choses. C'était bien la doctrine qu'énonçaient, par les motifs qu'elles invoquent, les législations de France dans les capitulaires; d'Angleterre dans une constitution d'Edouard; d'Espagne, dans une décision du VIe Concile de Tolède; doctrine universellement soutenue, même en France, jusqu'au xviie siècle, au témoignage de Bianchi.

La discussion de ce travail fut très animée. Elle revêtit parfois des formes scolastiques; on parla même un peu le latin de l'école, et l'on aurait cru, dans certains moments, se trouver en pleine Sorbonne du seizième siècle.



La question d'histoire, les services rendus au moyen âge par l'intervention du St-Siège dans les luttes entre les princes et les peuples; la question d'opportunité, la forme sous laquelle cette intervention serait possible, et surtout utile aujourd'hui, occupèrent toute une de nos séances.

M. Zwaenepoel a fait œuvre de philosophe et d'historien. Chez M. Soenens, le critique littéraire est doublé d'un moraliste pénétrant et sûr.

M. Soenens nous transporte en Russie. Il faut tenir compte du Panslavisme, dit-il, non-seulement dans le domaine de la force brutale, mais dans le mouvement général des esprits; il y a dans ce colosse qui guête ses rivaux, épiant leur sommeil pour « le rendre éternel dans les glaces du nord », de grands dangers pour les nations germaines et latines. Nous aurons peut-être un jour à le combattre : pour vaincre un ennemi, il faut d'abord le connaître. Les Russes nous connaissent aussi bien que la Prusse connaissait la France. Et nous, germains et latins, connaissons-nous la Russie mieux que les Français connaissaient l'Allemagne?

La littérature est le miroir des mœurs : c'est banal, mais c'est vrai, malgré les paradoxes. La glace de ce miroir peut être bosselée, ternie, colorée; elle peut rendre l'image confuse ou la transformer, mais les éléments des créations poétiques les plus originales se retrouveront

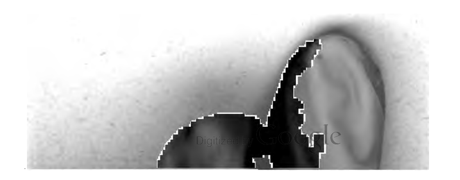


dans la vie réelle, comme les souvenirs de la veille se retrouvent dans les fantaisies et les extravagances de l'imagination dans le rève.

Etudions la Russie, dit M. Soenens; et pour notre petite part, choisissons Pouchkine, le poète national par excellence. Ses contemporains l'ont salué de ce titre : ils se reconnaissent en lui. Nous avons donc le droit de les y reconnaître et d'appeler notre essai : « *Pouchkine ou le Romantisme et le Scepticisme en Russie.* »

La Russie, longtemps barbare, endormie dans l'ignorance et la routine, s'éveille un jour à la pleine lumière aveuglante de notre civilisation. Elle en est éblouie. Elle embrasse avec passion nos arts, notre luxe, nos raffinements de peuples vieillis, nos vices. Le grec du bas-empire se retrouve alors tout entier sous l'écorce du slave. C'est d'abord une explosion de joie et d'orgueil; mais bientôt au sentiment d'une renaissance glorieuse, d'une jeunesse revenue dans sa fleur, succède la fatigue, le découragement des efforts tentés en vain, le doute, le dégoût et le mépris de soi-même, le désespoir : et l'on se dit comme le poète sublime et misérable des *vœux stériles* :

Qu'ai-je fait? Qu'ai-je appris? Le temps est si rapide!
L'enfant marche joyeux, sans songer au chemin;
Il le croit infini, n'en voyant pas la fin.
Tout-à-coup il rencontre une source limpide:
Il s'arrête, il se penche, il y voit un vieillard.



Cette source limpide, c'est l'œuvre de Pouchkine. La société russe y reconnaît son image avec un orgueil mêlé d'horreur. Le mal dont nous souffrons dans l'Europe entière c'est le *scepticisme;* mais la Russie en est plus profondément atteinte que nous tous.

Tant qu'il n'a parlé que du scepticisme, M. Soenens n'a point rencontré de contradicteurs.

Comme nous avons pu le constater une autre fois encore, à propos de Baudelaire, il ne s'est point, grâce à Dieu, trouvé dans la Société Littéraire de *Daniel Jovard* pour déclarer hautement qu'il préférait le doute à la paix de l'âme, les convulsions de l'agonie aux ardeurs joyeuses d'un sang généreux et pur, le désespoir à la mélancolie et la peste noire à l'érisipèle; le tout à l'unique fin « d'épater » le « bourgeois » et d'établir qu'on voit les choses de plus haut que sa cuisinière.

M. Soenens paraissait donc maître du champ de bataille. Mais quand il voulut définir ce *Romantisme* de Pouchkine, tout-à-coup le sol paisible trembla sous ses pieds comme sous le talon de Neptune, et l'on en vit surgir une armée de combattants.

M. Soenens fut assailli de toutes parts, et se défendit avec une vaillance pleine de courtoisie.

Les uns prétendirent que le romantisme n'existait plus; d'autres qu'il n'avait jamais existé;



que c'était un mythe. D'autres voulaient que la doctrine romantique fut le *Subjectivisme.* D'autres disaient : c'est la théorie de l'*Inspiration*, la vieille théorie de la Muse qui domine le poète irresponsable et le subjugue :

> ...Τί τ' ἄρα φθονέεις ἐρίηρον ἀοιδὸν
> τέρπειν, ὅππῃ οἱ νόος ὄρνυται; οὔ νύ τ' ἀοιδοὶ
> αἴτιοι... (1)

Les romantiques se proclamant esclaves de l'inspiration personnelle, et justifiés par cette inspiration même, seraient donc, à ce point de vue, les *quakers* de la littérature.

Il y a du vrai dans tout cela, sans doute ; il y en a surtout dans cette opinion formulée par un éclectique : le romantisme, à son heure, consistait tout simplement à faire du nouveau. Il y avait près de cent cinquante ans qu'on faisait la même chose. C'était trop.

Deux siècles avant le mélodrame, les classiques de 1630 défendirent obstinément le vieux drame romanesque, au point d'ébranler le génie de Corneille dans sa confiance en lui-même, et de lui faire écrire *Clitandre* après *Mélite*. Corneille était romantique alors. Victor Hugo serait classique un jour, s'il était Shakespeare.

(1) Odyss. I, v. 346. Pourquoi faire un crime à notre cher poète de suivre son inspiration? Les poètes ne sont pas responsables ..



Disons mieux et soyons plus justes : Ruy Blas ira rejoindre l'œuvre de Jean de Schelandre, mais la tristesse d'Olympio est déjà classique.

L'anarchie la plus cordiale règnait donc au sein de la Société Littéraire sur la question du romantisme; et ce fut encore pis — ou mieux — quand, à propos du romantisme, on vint à soulever l'éternelle question du beau, de l'idéal. Certes la discussion fut intéressante; mais c'est en vain que j'essaierais d'en reproduire le charme et la vie. Le dernier mot de Baudelaire, c'est l'ennui. *L'ennui* : c'est encore le titre du chef-d'œuvre de Pouchkine; et je crois qu'il est temps que je me taise, si je ne veux pas que l'ennui soit enfin la dernière impression que vous laisse la parole de votre humble rapporteur.

—



Société de littérature flamande (taal- en letterlievend Studentengenootschap der katholieke Hoogeschool onder de zinspreuk : MET TIJD EN VLIJT).

—

NAAMLIJST DER LEDEN.

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer C. PIERAERTS, Rector-Magnificus.

Oud-eere-Voorzitter.

Hoogeerw. Heer A. J. NAMÈCHE, rector-emeritus.

Bestuur.

De Heeren :

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

G. Helleputte, hoogleeraar, *Eerste Ondervoorzitter.*

A. Depla. *Tweede ondervoorzitter.*

F. Heuvelmans, *Eerste Schrijver.*

Jos. Barbieur, *Tweede Schrijver.*

E. H. Coornaert, *Boekbewaarder.*

H. Veltkamp, advokaat, *Penningmeester.*

K. Brants, student, *Raad.*

G. Bauwens, student, *id.*

Eerelid.

Eerw. Heer Schuermans, pastoor te Wilsele.

Werkende leden.

De Heeren :

P. P. M. Alberdingk-Thijm, hoogleeraar.
G. Bauwens, student.
J. Barbieur, id.
K. Brants, id.
A. Bruwier, id.
R. Buysse, id.
Cappuyns, id.
E. Claikens, id.
J. Cooreman, id.
Eerw. H. Coornaert, id.
A. Craenen, id.
J. Croonenberghs, id.
G. Daels, id.
T. De Decker, id.
A. Depla, id.
M. Deprins, advokaat.
H. De Ravenne, student.
A. De Roeck, id.
J. Dewinter, id.
Eerw. Dubois, onderpastoor.
Eerw. Dupont, hoogleeraar.
G. Helleputte, hoogleeraar.
Fl. Heuvelmans, student.
Heymans, id.
L. Huybrechts, id.
B. Janssens, id.
E. Lauwers, id.



Marmillion, student.
M. Michiels, id.
Eerw. H. Schuermans, pastoor te Wilsele.
K. Soetens, student.
H. Thiers, id.
Van den Broeck, id.
H. Vande Velde, id.
E. Van Dyck, id.
J. Van Kerkvoorde, id.
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool.
J. Van Reeth, student.
L. Vanschoubroeck, id.
H. Veltkamp, advokaat.
P. Willems, hoogleeraar.
J. Witteveen, student.

Bijwonende leden.

De Heeren :

Em. Aelter, student.
A. Aerts, id.
E. Baetens, id.
Bartholomeüssen, id.
J. Bethune, id.
P. Bethune, id.
E. Beun, id.
A. Blancke, id.
G. Boeckaert, id.
A. Boeye, id.
Boutens, id.

R. Boucquay, student.
J. Boury, id.
Brosens, id.
G. Bruneel, id.
H. Buysse, id.
A. Caïmo, id.
Ph. Cammaert, id.
A. Cantillion, id.
Alp. Cappelle, id.
Carnel, id.
Christiaens, id.
J. B. Claes, id.
V. Collée, id.
Cordewener, id.
A. Coucke, id.
Eerw. H. Craenen, onderpastoor.
B. Criquillon, student.
E. De Bieberstein, id.
L. De Bleeckere, id.
Declercq, id.
Fr. Deckers, id.
R. De Clippel, id.
P. De Herdt, id
E. De Herdt, id.
F. De Mesmaecker, id.
Delaet, id.
Delbeke, id.
De Marbaix, id.
J De Keersmaeker, id.
L. De Pelsmaeker, id.

A. De Ruyter, student.
Ach. De Schaepmeester, id.
J. De Saedelaer, id.
Devers, id.
Devocht, id.
J. Devos, id.
P. De Vuist, id.
J. De Wever, id.
Ed. D'Haenens, id.
Kam. D'Heygere, id.
K. D'Hont, id.
V. Diegerik, id.
Dochy, id.
Doppler, id.
Doutreligne, id.
E. Dumoulin, id.
E. Goetschalckx, id.
L. Frutsaert, id.
Haers, id.
J. Helsmoortel, id.
Eerw. Heer Hemeryck, leeraar aan de geestelijke normaalschool.
J. Hoefnagels, student.
G. Hoho, id.
Horta, id.
L. Huybrechts, id.
J. Indeken, id.
Eerw. Heer Jacops, hoogleeraar.
M. Jacobs, advokaat.
R. Jacques, student.



J. Jans, student.
Osc. Janssens, id.
Joye, id.
Eerw. Heer Jungmann, hoogleeraar.
Kempinck, student.
P. Kerkhofs, id.
Art. Ketele, id.
Flor. Leirens, id.
T. Lemmens, id.
Th. Leunen, id.
A. Loix, id.
C. Loix, id.
J. Lombaerts, id.
Em. Louf, id.
Eerw. H. Maes, krijgsaalmoesenier.
P. E. Martens, hoogleeraar.
Mayard, student.
D. Mertens, id.
A. Meyers, id.
M. Micheels, id.
J. Michiels, id.
K. Mûuls, id.
Nuyens, id.
Nyssens, hoogleeraar.
O'Kelly, student.
L. Ouwerckx, id.
A. Parmentier, id.
Pattyn, id.
C. Peeters, id.
Karel Peeters, id.

Pergens, student.
Persyn, id.
Perselijn, id.
Hoogeerw. Heer Pieraerts, Rector magnificus.
H. Pringiers, student.
P. Regibo, id.
A. Ruyssen, id.
V. Schaetzen, id.
Schoeters, id.
Schollaert, advokaat.
J Serigiers, id.
J. Smet, id.
M. Smeuninx, id.
Sobry, id.
Solvyns, id.
Steenwerckx, handelaar.
Stroobant, student.
Alph. Struelens, student.
J. Tack, id.
J. Thibbaut, id.
E. Thibbaut, id.
A. Trouwers, id.
J. Van Bavel, id.
J. Van Biervliet, hoogleeraar.
Ern. Van Caloen, student.
E. H. Van Coille, id.
Theod. Vanden Berg, id.
Van de Put, id.
C. Vanderbanck, id.
Eerw. Heer Van den Berghe, id.

O. Van der Haeghen, student.
M. Van der Belen, id.
L. Van de Werve, id.
Ed. Van Dieren, id.
E. Van Doodt, id.
Haverbeek, id.
Cl. Van Heteren, id.
Van Loveren, id.
P. Vanneste, id.
Van Ruymbeke, id.
Van Steenberghe, id.
K. Van Steenbrugghe, id.
R. Stroobants, id.
Van Voren, id.
V. Vanwalleghem, id.
Vanwintershoven, id.
K. Velghe, id.
G. Verbiest, id.
J. Verbiest, id.
H. Verbiest, id.
K. Verbiest.
A. Verhaeghe, id.
B. Vermeulen, id.
G. Verriest, hoogleeraar.
G. Versavel, student.
M. Verschueren, id.
A. Versteylen, id.
J. Versteylen, id.
Sylvain Verwee, id.
A. Verwilghen, id.

K. Wouters, student.
J. Wouters, id.
S. Willems, id.
A. Willemyns, id.
Wostijn, id.
F. Wyseur, id.

—

VERSLAG

over de werkzaamheden van het taal- en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, gedurende het afgeloopen schooljaar 1880-1881, gedaan ter Halle, in de jaarlijksche plechtige zitting door G. EEMAN, secretaris des Genootschaps.

—

MIJNE HEEREN,

De eerste en grootste gebeurtenis welke in ons verslag dient aangestipt te zijn, is zonder twijfel de plechtige volkshulde op 25 september jongstleden aan onzen beroemden en beminden Hendrik Conscience toegebracht. Op dezen dag was gansch Vlaamsch België te Brussel vereenigd en de duizende Vlamingen welke er onder de vlaggen van bij de drij honderd genootschappen en maatschappijen geschaard waren, leverden een schouwspel op zoo treffend, zoo grootsch dat deze betooging te recht met den naam van « Koninklijke » mocht bestempeld worden.

Tijd en Vlijt, niettegenstaande zijne leden onder den vacantietijd op alle punten des lands verspreid waren, kon op deze feest niet te kort blijven, en ons vaandel wapperde trotsch en

tier door de straten van het, helaas! zoo verfranschte Brussel, tot groote nieuwsgierigheid, ja soms nijdige ergernis van menigen burger onzer hoofdstad.

Met onzen moedigen Voorzitter, die belast was het eerediploma van Doctor onzer Hoogeschool den grooten schrijver te overhandigen, onzen ieverigen Ondervoorzitter en den Eerw. heer pastoor Schuermans aan het hoofd, mochten wij aan zijnen tuin bij het Wiertz-musæum den beminden jubilaris met onze geestdriftige heilkreten begroeten, en toen hij den ganschen stoet in de Nieuwstraat en de Noorder- en Anspachlanen voorbij reed, boog zich onze vlag, gelijk deze aller genootschappen van het Vlaamsche land, voor het eerbiedweerdig hoofd, dat sinds zoo lange jaren al zijne vermogens aan de voortzetting en de zegepraal van ons streven besteed heeft.

Wanneer de Romeinsche bevelhebbers, na in verafgelegen streken den roem en de heerschappij van hun vaderland te hebben gevestigd, met de lauweren der overwinning beladen, de muren van Rome binnentraden, dan was hun eene opperste eer beschoren : aan het hoofd hunner heldhaftige krijgsbenden, op den zegewagen gezeten, aan wiens dissels hunne krijgsgevangen vijanden als slaven waren vastgeklonken, te midden van den geestdrift en de triomfliederen des Romeinschen volks, door-

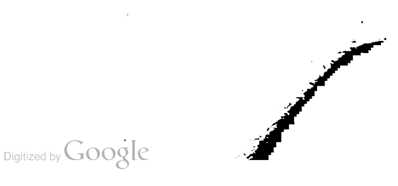
kruisten zij de straten der wereldstad, om eindelijk ten Capitolium op te stijgen, en uit deze eerbewijzingen van gansch een volk putten zij nieuwen moed en nieuwen iever om meer en meerdere overwinningen te behalen.

Zoo ook was voor den strijdenden Vlaming de feestdag van 25 september 1881.

Vlaanderen vierde triomf ter eere van den koning zijner denkers om de menigvuldige overwinningen die het onder zijn geleide op den eeuwigen vijand van zijn bestaan en van zijne grootheid behaald heeft. Het was zelfs alsof wij de straten doortrokken eener overwonnen vesting, de bakermat en verblijfplaats van alles wat in België sedert tal van jaren ons wil door onverschilligheid doen uitteren, of door openlijke vijandschap te neder storten.

Het was een dag van groote herinnering : herinnering aan het lange, harde, stroeve streven, waarin zoovelen ons ontijdig ontvallen, en zoovelen afgevallen zijn; — herinnering aan het langzame vooruitgaan tot bereiking van een doel, om hetwelke zoovele roemrijke pogingen in alle richtingen des menschelijken vernufts, met vlaamsche hardnekkigheid, werden ingespannen.

Voor *Tijd en Vlijt* in het bijzonder leverde deze dag ook aangename herinneringen uit het verleden op. Wij mogen inderdaad herinneren dat ons Genootschap gesticht werd en den loop



zijner werkzaamheden aanving op hetzelfde tijdstip dat Conscience zijne roemrijke loopbaan voor de eerste maal intrad. Maar meer nog dan dit bloote samentreffen van tijdsomstandigheden, kunnen wij de banden aanwijzen die *Tijd en Vlijt* aan onzen grooten volksschrijver hechten. Conscience is lid van ons Genootschap; en hij heeft ons innig lief. De woorden die hij op het Nederlandsch Taalcongres in 1869 te Leuven gehouden uitsprak, zijn ons een sprekend bewijs zijner liefde, en tevens eene niet genoeg te schatten verklaring der weerde die hij aan *Tijd en Vlijt* in de gelederen van het Vlaamsche leger toekent :

« Ja, *Tijd en Vlijt*, riep hij ons toe, u heb ik » lief, omdat ge in uwen schoot de ievervolle » leerende jeugd bevat, waarop wij onze hoop » in de toekomst bouwen.

» Even als de wind de bladers van den eiken» boom doet nedervallen, heeft de dood ons me» nig vriend en medestrever ontrukt.

» David, Dautzenberg, Van Lennep zijn niet » meer. Wie zal die mannen toch vervangen?

» 't Is op u, *Tijd en Vlijt*, dat we rekenen. » 't Is uit uwe handen dat de onderstand moet » komen. Gij zijt het nieuwe loover, welk eens » de kruin van den eik zal bekronen! »

Ziedaar de roep, de zending van *Tijd en Vlijt* in het Vlaamsche kamp. Ziedaar de plaats die het Genootschap bekleedt, en de gewichtigheid



die haar dient toegekend te worden onder de menigvuldige verscheidenheden van werking die tot het doel der Vlaamsche beweging leiden.

En indien wij de afgeloopen baan van ons Genootschap nagaan, indien wij de bladeren dezer bijna vijftigjarige geschiedenis raadplegen,— geschiedenis die wellicht bij het halfeeuwig jubelfeest van *Tijd en Vlijt* zal opgemaakt, en ons als vijftigjarig verslag onzer werkzaamheden zal aangeboden worden,—indien wij het oog met oplettendheid laten varen over deze lange reeks van werkzaamheden van allen aard die de leden des genootschaps hebben te allen tijde bezig gehouden, dan zullen wij bestatigen dat de rol van *Tijd en Vlijt* in de Vlaamsche beweging steeds deze was en dezelfde : de jongere vlamingen tot den lateren ernstigen kamp voorbereiden, hen met de noodwendigheden van den strijd en de strijdmiddelen des vijands bekend maken, hen eindelijk bekwaam maken om de gevallen strijders in de gelederen te vervangen en zoo eene voorname plaats onder hunne makkers eensdaags te bekleeden.

Immers de Vlaamsche beweging beweegt zich op een drievoudig terrein : op het terrein der kunst en der letterkunde, —op maatschappelijk en op politiek terrein.

De beweging op 't terrein der kunst en der letterkunde bevat alles wat de uitdrukking van het Vlaamsche schoonheidsgevoel voor doel heeft.





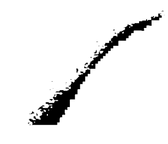
Gesteund op de eeuwenoude traditiën der Vlaamsche kunst, betracht zij de bewaring en de handhaving van den roem welken zoovele meesters in alle de vakken der kunst hebben opgedaan, en die Vlaanderens naam in alle oorden der beschaafde wereld hebben leeren kennen en hoogschatten. De Vlamingen waren de grootste toonkunstenaars der vroegere eeuwen; onze muziekschool was de bakermat dezer beroemde meesters die Duitschland en Italië den weg baanden tot hunne huidige heerschappij in de toonkunst. Mogen wij nu ten achteren blijven? kan het Vlaamsche volk niet meer wijzen op het bezit eener eigenaardige uitdrukking van zijn muzikaal gevoel? Troont ellendige krachteloosheid daar waar voorheen het machtige vernuft heerschte? Neen, neen, de Vlaamsche muziekschool leeft immer voort. en roemrijke pogingen zijn aangewend om haar bestaan en haren bloei te bevestigen.

En onze schilderschool? zij is nog immer zooals ten tijde der Van Eyks, Memling, Metsys, Rubens, Jordaens en Van Dyck de schoonste perel onzer kunstkroon. Wel is waar sluipt verbastering en liefde voor vreemden smaak hier ook binnen : doch de Vlaamsche kunstbeweging staat vast, en de strijd voor eigen schilderkunst wordt dapper doorgedreven.

Maar indien wij, leden van *Tijd en Vlijt*, iets tot den voorspoed onzer oude Vlaamsche kunst

kunnen bijbrengen met te onderzoeken op welke gronden en tot welken trap van volmaaktheid onze kunstenaars het schoonheidsgevoel des Vlaamschen volks wedergeven, hoeveel grooter nog is onze werkkring niet in het vak der Taal- en Letterkunde. Neen, niettegenstaande alle voorspellingen of bevestigingen van het vijandige pedantism, onze letterkunde daalt niet : integendeel zij bloeit, zij vindt dagelijks meer en meer de zending terug die haar is opgelegd. zij wint dagelijks meer en meer in overeenstemming met het ware dichtergevoel der Vlamingen. En hoeveel heeft *Tijd en Vlijt* niet bijgedragen tot dezen staat van zaken? Ja wij mogen het met fierheid bestatigen, onze voorgangers in het Genootschap hebben een merkelijk deel gehad in den voorspoed onzer letterkunde. Zij werkten onverpoosd, zij doorgrondden de eigenaardigheid onzer taal, zij wisten deze toe te passen op hunne echt Vlaamsche gevoelens, zij bekommerden zich met al hetgeen de letterkunde zoowel in Noord- als in Zuidnederland overkwam, en somwijlen zelfs vielen hun eerbewijzingen te beurt die doorgaans slechts aan oudere strijders werden toegewezen.

De Vlaamsche beweging op maatschappelijk terrein heeft voor oogwit de oudvaderlandsche zeden in den schoot van ons volk te doen voortgaan of herleven. Een volk, eene natie bestaat



niet zonder traditiën : daar waar deze overleveringen met geweld worden afgebroken, of langzamerhand verdwijnen, daar heeft de natie den stevigsten grondsteen van haar eigenbestaan verloren; daar staat zij bloot voor schande en is veil voor slavernij. Van deze onbetwistbare waarheid zijn wij dagelijks in ons Vlaamsch België getuigen. Zoo niet eene min of meer sterke dijk den inval der uitheemsche gedachten tegenhield, zou Vlaanderen sinds lang tot zijnen naam toe hebben verloren. De Vlaamsche beweging beoogt het verhoogen en steviger maken van dezen dijk; zij roept ons toe : stelt alle middelen in het werk om de liefde tot den godsdienst, onafscheidbaar van den eerbied der goede zeden, om het nationaal gevoel bij de Vlamingen meer en meer uit te breiden daar waar het nog wortels heeft, — in te planten daar waar het door den invloed van valsche leeringen of van uitheemsche gedachten uitgeroeid werd.

Heeft *Tijd en Vlijt* aan dezen oproep niet beantwoord? Steeds stonden onze voorgangers gereed vooruit te springen als het de handhaving gold van onzen Vlaamschen eigenaardigen geest, als het noodig was dezen van bastaardij te beveiligen. Van over eenige jaren richtte *Tijd en Vlijt* te Leuven openbare voordrachten in, waar doorluchtige en talentvolle sprekers, L. Jottrand, Schollaert, Jan Delaet, Lod. Vleeschouwer, Aug. Snieders en vele andere het volk van zijne plich-



ten kwamen onderrichten. Wie kan zeggen wat vruchtbare planten de zaadkorrels die het machtige woord in deze vergaderingen rondstrooide bij het volk van Leuven deden opschieten.

Eindelijk, onder staatkundig oogpunt, heeft de Vlaamsche beweging voor doel de erkenning onzer taalrechten in het openbaar leven, in het bestuur des lands, in het openbaar onderwijs, in het uitoefenen der justicie, overal waar de burger tegenover de politieke overheid staat, tracht de Vlaamsche beweging de rechten onzer moedertaal te handhaven, en eischt dat niemand uit hoofde zijner taal eenig onrecht of eenige schade overkome.

Hier ook heeft ons Genootschap sinds jaren medegewerkt om dit doel te bereiken. Wij hebben met duizende andere Vlamingen verzoekschriften naar de wetgeving opgestuurd, wij hebben, — waar de gelegenheid voorkwam, — aan landdagen en meetingen deelgenomen, met het inzicht tegen de krenking onzer heiligste rechten te protesteeren. Wij hebben eindelijk onze hulde gebracht aan onze vertegenwoordigers De Baets, Coremans en J. De Laet, bijzonderlijk wanneer in 1873 en in 1878 deze twee laatsten de eerste Vlaamsche wetten in de Belgische Kamer hadden doen stemmen.

Ook wat hebben wij gezien? Deze die in *Tijd en Vlijt* op den eersten rang stonden der verdedigers onzer rechten, wanneer zij later in het

publieke leven getreden, 't zij als geestelijken, 't zij als advokaten, 't zij als geneesheeren, 't zij in welk ander beroep ook, hunne kennissen en talenten ten dienste hunner medeburgers stelden, waren ook steeds bereid op de bres te springen waar het de verdediging onzer rechten en de herstelling onzer grieven gold. In *Tijd en Vlijt* was het dat zij deze liefde geput hadden voor moedertaal en volksrecht, wier verdediging later als hunne grootste en schoonste verdienste zou aanzien worden.

Daareven noemden wij de geestelijkheid. Om deze misschien al te lange inleiding te sluiten, durven wij nog wijzen op de belangrijke, gewichtige en schoone rol die onze Vlaamsche geestelijkheid in onzen volksstrijd vervult. Wij mogen vrij en zonder schroom deze opmerking herhalen die sinds lang is gedaan geweest, dat zonder de Vlaamsche geestelijkheid Vlaanderen dood was, en de Vlaaamsche beweging onmogelijk : gedurende tal van jaren was het immers de geestelijkheid alleen die het Vlaamsche woord tot het Vlaamsche volk richtte. Heden nog zien wij, onder den schutsgeest van vader David, de Vlaamsche priesterenschaar op de eerste lijnen staan van het Vlaamsche leger, en wij, *Tijd en Vlijt*, mogen fier op menigen kloeken priester wijzen die, gelijk hij nu een sieraad van Vlaanderen is, eens een sieraad van *Tijd en Vlijt* was.

Mijne heeren, heeft *Tijd en Vlijt* gedurende

het afgeloopen schooljaar zijne zending naar behooren vervuld, is het niet afgeweken van de baan waarop onze voorgangers het zoo roemrijk gebracht hadden? — Het nauwkeurig verslag der werkzaamheden in onze zittingen zal over dit punt een voldoende antwoord geven.

BUITENGEWONE ZITTINGEN.

In zijne eerste zitting op 17 october 1880 gehouden, had het Genootschap besloten de muziekfeesten met voordracht, die het verleden jaar met de medehulp van de Leuvensche afdeeling van het *Davidsfonds* ingericht had, voort te zetten.

Jammer was het dat verschillige omstandigheden beletten dit besluit ten volle ten uitvoer te brengen. Een enkel avondfeest kon worden ingericht, dat van 21 februari 1881. Talrijk waren de aanhoorders, zoowel onder de Leuvensche leden van het *Davidsfonds* als onder de leden van *Tijd en Vlijt.* Noch het muzikaal noch het letterkundig gedeelte van het feest lieten iets te wenschen over. Liederen en stukken voor klavier of quatuor waarvan de uitvoerders niet alleen onzen dank maar ook onze gelukwenschen en onze bewondering verdienden, gepaard aan de voortreffelijke medewerking der koormaatschappij kring *Pius IX* en der fanfarenafdeeling van de *Vlaamsche Katholieke Wacht* maakten het muzikale gedeelte



van het programma uit. En wat gezegd van de korte aanspraak die de heer advokaat Veltkamp ons voorhield? Onze wakkere en nooit vermoeide Ondervoorzitter legde ons het *waarom* en het *hoe* van den Vlaamschen strijd in treffende woorden uit, en zijne redevoering mocht in zijne gespierde kortbondigheid als een programma onzer grondbeginselen op Vlaamsch gebied aanzien worden. Geestdriftig werd hij toegejuicht, des te geestdriftiger daar men in zijne woorden het bewijs vond dat, hij die als student steeds in de eerste rangen onzer gelederen gestaan had, ook als advokaat denzelfden moed en iever voor onze zaak zou laten blijken, en den eeretitel van « Vlaamsche advokaat » dragen.

Plechtige zitting van zondag 20 *februari* 1881.

Zoo als naar gewoonte werd onze plechtige zitting om elf uren in de promotiezaal der Halle gehouden.

Het voorzitterschap werd waargenomen door onzen voorzitter heer hoogleeraar Willems, nevens wien plaats namen de heeren Helleputte, hoogleeraar, en Veltkamp, advokaat, ondervoorzitters.

Weinige leden, zoowel van buiten als van binnen Leuven waren, — jammer genoeg, — opgekomen. Velen onzer buitenleden die hunne komst hadden aangekondigd, waren op het laatste oogenblik belet hunne belofte te vervul-

len; anderen hadden zich van in den beginne verontschuldigd niet kunnen tegenwoordig te zijn.

Na de lezing van het verslag des verloopen jaars door den heer Veltkamp, nam de heer Voorzitter het woord en kondigde aan, dat ons medelid, den heer Ouwerckx de eerste prijs was te beurt gevallen in den prijskamp voor Vlaamsche taal tusschen 's rijks gestichten van middelbaar onderwijs. Derhalve werd den heer Ouwerckx als belooning en blijk van gelukwensching geschonken de verzameling der werken die door *Tijd en Vlijt* zijn in 't licht gegeven.

Na dat welverdiende toejuichingen de woorden van onzen achtbaren heer Voorzitter, en de onderscheiding den heere Ouwerckx ten deele gevallen, begroet hadden, ging de vergadering over tot het vervullen van eenen aangenamen plicht.

Men zou ons oud en talentvol medelid, den dichter Pol de Mont, eene plechtige hulde bewijzen ter gelegenheid zijner bekroning in den vijfjaarlijkschen prijskamp van Nederlandsche letterkunde. Het Genootschap had te dien einde besloten hem een gedenkstuk aan te bieden zoo prachtig als onze middelen het toelieten en waarvan de aanschaffing toevertrouwd werd aan de zorgen van onzen eersten Ondervoorzitter, den voortreffelijken kunstbeoefenaar hoogleeraar Helleputte. Onnoodig hierna te zeggen dat

het gedenkstuk een waar kunststuk was, ten volle weerdig van hem wien het bestemd was, wiens ieder herteklop voor de kunst klopt, en die zooveel in ons Genootschap heeft bijgedragen om kunstsmaak, kunstliefde en kunstzin bij de leden op te wekken en uit te breiden. Uw verslaggever was gelast in naam van het Genootschap en van de oude studiemakkers des dichters, dezen eenige woorden van gelukwensching en deelneming aan zijne zegepraal toe te richten. De heer Pol de Mont antwoordde hierop met de welsprekendheid en de kunde die hem kenmerken. Hij sprak ons vooral over het Vlaamsche vers, en ontwikkelde menig gedacht, dat, door onze jongere dichters waargenomen en ten nutte gemaakt, eene bron van vooruitgang en voorspoed voor onze Vlaamsche dichterschool, zou wezen.

Het gedenkstuk dat den dichter werd aangeboden bestond in twee prachtige in kleur gesteendrukte platen, voorstellende tafereelen van onze groote meesters Hemling en Quinten-Metsys, en waarvan de uitvoering niets te wenschen overliet, zoodat ze van iedereen ten rechte heerlijk mochten geheeten worden.

's Namiddags, om 2 uren, vergaderden de leden in het banket dat opgediend werd ten Studentenhuize. Om den wille der waarheid, moeten wij bekennen dat weinigen onzer leden er aanwezig waren. Omstandigheden van verschil-



lenden aard hadden zich voorgedaan die velen belet hadden dit feest, waar zij anders nooit te kort aan bleven, bij te wonen. Hopen wij dat in het vervolg *Tijd en Vlijt* eene talrijke vriendenschaar rond zijnen disch moge verzamelen, gelijk in het verleden steeds het geval was.

Het banket was voorgezeten door den heer hoogleeraar Helleputte, in vervanging van onzen Voorzitter, die uit hoofde van familierouw belet was. Onder de aanwezigen bevonden zich Mgr Cartuyvels, onderrector der hoogeschool, die op den heildronk welken de heer Helleputte op den voorspoed der *Alma Mater* instelde, met eene Vlaamsche redevoering antwoordde, — hij ontvange hier onze hertelijkste dankbetuiging voor deze blijken van deelneming aan onze zaak; — dichter Pol de Mont, de heer advokaat Witteveen van Antwerpen en de oude onvermoeibare Vlaamsche strijder, de heer Steenwerckx, deken van het Kersouwken van Leuven. Hertelijk en broederlijk ging het feestmaal om; menigvuldige heildronken van allen trant werden ingesteld, en wanneer 's avonds, om 8 uren de leden uiteengingen, dan was het met de belofte toekomend jaar terug te komen, en met het herinneren aan het Fransche spreekwoord : *Les absents avaient tort.*

Gewone zittingen.

LETTERKUNDIGE AFDEELING.

Zitting van zondag 17 *october* 1880. — Na het

voorstellen van nieuwe leden, nam de heer hoogleeraar Alberdingk Thijm het woord en herdacht ons diep betreurd afgestorven medelid Albrecht Rodenbach, den beminden leider der Westvlaamsche jongelingschap, den vurigen dichter en diepen denker. De geachte spreker schilderde ons Rodenbach af als dichter, als ieverigen medewerker in de werkzaamheden van ons Genootschap, als man van karakter, als katholieken vlaming. Hij toonde ons aan welke glansrijke baan Rodenbach op 't gebied der nationale letteren zou hebben doorloopen, indien de Almachtige God hem niet tot zich hadde geroepen : dezes heilige wil zij volbracht! Vervolgens onderhield ons de heer Alberdingk Thijm over de zegepraal van ons oud medelid Pol de Mont, zegepraal waarvan wij hooger melding gemaakt hebben.

Na deze redevoering werd, op voorstel des heeren Voorzitters, aangenomen, van zooals in het vorig jaar feesten en voordrachten in te richten met de medewerking van het Davidsfonds.

Zitting van 24 *october.* — Na de hernieuwing van het bestuur, werd een voorstel door den heer Alberdingk Thijm neergelegd, luidende : « Instelling eener mis tot lafenis der zielen van de afgestorven leden des Genootschaps gedurende ieder verloopen schooljaar. » Dit voorstel strekte eigentlijk tot verandering van art. 61



des Reglements, en moest daarom met de noodige formaliteiten besproken en gestemd worden. Men besloot derhalve de stemming tot eene volgende zitting te verschuiven.

Zitting van 7 *november.* — Het voorstel tot verandering van art. 61 des Reglements, op het bureel neergelegd (zie de voorgaande zitting), verwierf de algemeenheid der stemmen.

Het nieuw art. 61 des Reglements luidt in dezer voege : « Er zal jaarlijks eene plechtige mis tot lafenis der zielen van alle de afgestorvene leden (werkende-, bijwonende-, eere- en buitenleden) gezongen worden. »

Zitting van 21 *november.* — Na het aannemen van de uitnoodiging der *Vlaamsche Katholieke Wacht*, om deel te nemen aan het feest gegeven ter gelegenheid der inhuldiging van haar nieuw lokaal, las de eerw. heer Lauwers een allerbelangrijkst werk, handelende over « Bilderdijk. » Het was eene biografische en tevens kritische studie, die, opgesteld in eenen stijl, het onderwerp waardig, welverdienden bijval verwierf.

Zitting van 5 *december.* — Een voorstel was door den heer Brants neergelegd en door talrijke leden onderteekend. Het luidde aldus : « De eerw. heer Schuermans wordt ter oorzake zijner menigvuldige diensten aan *Met Tijd en Vlijt* en de Vlaamsche zaak bewezen, Bestendig Eerelid van het bestuur des Genoodschaps benoemd.»

9.



Geestdriftig handgeklap begroette dit voorstel en voorwaar met reden. Indien iemand recht heeft op de erkentenis der Vlamingen en in 't bijzonder op deze van *Met Tijd en Vlijt*, dan is het wel de achtbare pastoor van Wilsele. Sedert een en veertig jaren lid van het Genootschap stond hij steeds op de bres waar het de verdediging gold onzer gekrenkte taalrechten en de aanmoediging der jongeren, tot het hardnekkig voortzetten van den heiligen strijd. De aanneming van het voorstel des heeren Brants was voor *Tijd en Vlijt* een plicht door dankbaarheid opgelegd, en voor den beminden heer Schuermans een bewijs, — hoe nietig en nederig ook — der achting welke alle de leden van *Met Tijd en Vlijt* voor hem koesteren.

Het werk dat onze ieverige Voorzitter ons voordroeg voor titel dragende : « De verdiensten van prof. Bormans in het gebied der Nederl. taal- en letterkunde, » muntte uit door de hoedanigheden die den schrijver zelf kenmerken : diepe geleerdheid en kennis onzer moedertaal gepaard aan sierlijkheid van vorm en klaarheid van uitdrukking. De achtbare spreker onderhield ons over de rol door Bormans gespeeld in den hevigen spellingstrijd die rond de jaren 1840 woedde, en over de hoedanigheden die het beruchte : « Verslag over de Verhandelingen » kenmerken. Hij sprak van Bormans meesterlijke uitgaven der voortbrengselen van onze



oude letterkunde, toonde ons welke Bormans' verdiensten onder dit opzicht geweest zijn en betreurde enkel dat hij zich niet toegelegd had tot het vervaardigen eener spraakkunst der Midden-Nederlandsche taal, een werk waar hij het best voor geschikt was, en dat eene nu nog bestaande leemte zou gevuld hebben. — Deze voordracht was den leden hoogst welkom, daar zij hen op het terrein bracht der taalstudie, iets wat, jammer genoeg, op onze dagen al te zeer wordt verwaarloosd.

Zitting van 19 *december*. — De heer Barbieur las in deze zitting eenige zijner gedichten voor en verrukte de leden door het ontsluieren van een talent dat, indien hij op de baan voortgaat, die hij nu betreedt, veel voor de toekomst belooft, « *'k wilde ook een sterreken wezen*, — *de rouwklokken*, — *eene verschijning van Jan de Lichte*, — en een fragment *Redevoering van Godfried van Buljoen aan de kruisvaarders vóor Jerusalem*, zijn gedichten van verschilligen aard, en verschillige gehalte, maar allen dragen het kenmerk en den stempel van 's schrijvers dichterlijke ingeborenheid.

Zitting van 16 *januari* 1881. — Het volgende voorstel, waar de eerw. heer Coornaert het eerste gedacht van opgevat had, werd na bespreking aangenomen. « Telkens dat een tijdschrift verschijnt, waarop het Genootschap ingeschreven is, zal de eerste Schrijver er den



leden kennis van geven, en indien zich een lid aanbiedt om de artikelen die in dit tijdschrift voorkomen te bespreken of te ontleden, zal deze daarover in eene onzer zondagzittingen eene lezing houden. » — Onnoodig zou het zijn op het nut te wijzen van dit voorstel, dat alle leden met den inhoud der Vlaamsche tijdschriften bekend maakt, zelfs wanneer hun de tijd tot lezen ontbreekt.

Uw verslaggever gaf lezing van een gedicht van den heer Marmillion, voor opschrift hebbende : *Bij den dood mijns vriends*, en dat van dichterlijken aanleg getuigt.

Zitting van 30 *januari*. — De heer Robrecht Buyse vergastte de vergadering op eene allerschoonste lezing. Het was een fragment uit een tooneelstuk getiteld « De Eburonen. » Kernachtig en mannelijk is de stijl van den heer Buyse, en het weinig dat wij van hem ten gehoore bekwamen bewees ons genoegzaam dat het Vlaamsche tooneel veel van hem mag verwachten. Het is ten andere een merkweerdig feit om aan te stippen hoe sedert eenigen tijd pogingen worden aangewend onder de Vlaamsche jongelingschap — en bijzonderlijk de Westvlaamsche — om ons tooneel te verheffen, op te beuren en uit te breiden. De heer Robr. Buyse is voorwaar onder hen een der weerdigste en der ieverigste. Gave de Hemel dat zij in hunne pogingen slaagden.

De eerw. heer Coornaert, na het voorstel ter ontleding onzer tijdschriften neergelegd te hebben, had ter herte genomen er de eerste toepassing van te verwezentlijken. Hij droeg derhalve eene ontleding voor van « *Onze Wachter*, » ontlediging die wij meesterlijk mogen noemen, en aanwijzen als voorbeeld voor alle werken van denzelfden aard die in ons Genootschap nog moeten uitgevoerd worden.

Zitting van 13 *februari*. — In deze zitting werd door uwen verslaggever ontleding gegeven van het tijdschrift : « *De Diestsche Warande*, » en door den eerw. heer Lauwers van het tijdschrift : « *Studiën op godsdienstig, letterkundig en wetenschappelijk gebied.* »

Zitting van 6 *maart*. — De heer Theodoor De Decker vervulde zijne leesbeurt met het voordragen van een allerbelangrijkst werk, namelijk de levensschets van den eerw. heer Vande Velde, laatsten rector der oude Leuvensche Hoogeschool. De heer De Decker wist ons keurig en kleurig al de wisselvalligheden en wedervarigheden af te schilderen die deze ware, dus ook hardnekkige Vlaming, wien Napoleon I eens in gramschap het scheldwoord : *chien de flamand!* naar het hoofd wierp, op zijne levensbaan te gemoet kwam. Hertelijke toejuichingen begroetten het schoone werk van ons ieverig medelid.

Zitting van 20 *maart*. — Deze zitting werd



gekenmerkt door eene lezing van den heer Robr. Buyse, wiens gedichten voor opschrift droegen: « *De vlaamsche zendelingen in Afrika; — O mors! — De adelaar; — Aan mijne gedichten.* » — Diepte van gedachten, kernachtigheid van uitdrukking, sierlijkheid van vorm zijn de hoedanigheden die bij den heer Buyse de kroon spannen.

Daarna gaf de eerw. heer Coornaert verslag over het pas verschenen nummer der « *Studiën.* »

Zitting van 3 april. — De eerw. heer Coornaert was ingeschreven om lezing te geven van zijn werk handelende over het vraagstuk : *Heeft de Kerk het recht de ketters te straffen?* — Met eene vastheid en zekerheid van redeneering en in eenen klaren en zwierigen stijl opgesteld, verwierf deze lezing eenen welverdienden bijval.

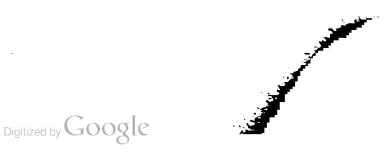
Zitting van 29 mei. — De lezing, door den heer Barbieur in deze zitting gedaan, was alleraangenaamst. Zijne dichtkunst onderscheidt zich door frischheid van kleur en stipte keurigheid van vorm : nog eenige stappen en wij voorzeggen den heer Barbieur eene schoone eereplaats op den vlaamschen zangberg.

De onvermoeibare heer Coornaert droeg ons het verslag voor van het nieuwe nummer van *Onze Wachter*. Met zijne gewone welsprekendheid, en zijn merkweerdig talent van redeneering wist hij de belangrijke artikelen die dit tijdschrift bevat te ontleden.

De voordracht van den eerw. heer Coornaert bekroonde weerdiglijk de zittingen onzer letterkundige afdeeling.

REDEKUNDIGE AFDEELING.

Zitting van vrijdag 5 *november* 1880. — De reeks onzer wekelijksche avondzittingen werd ingehuldigd door eene geleerde en wel beredeneerde voordracht van den heer Wyeland. Dit werk rolde over de wettelijkheid of niet wettelijkheid van het besluit, waarbij de burgemeester van Luik, de heer Piercot, verbod deed aan den bisschop Mgr De Montpellier met zijne geestelijken en geloovigen processiegewijze de straten der stad te doorwandelen. De heer Wyeland betoonde in eene stevige redeneering : — dat de vrije uitoefening der godsdiensten, (bijzonder van den R. K. Godsdienst) gewaarborgd is door art. 14 der Grondwet, zoowel buiten als binnen de tempels, — dat het uitoefenen der godsdiensten buiten de tempels niet op denzelfden voet mag gesteld worden als de vergaderingen in opene lucht, waarvan het art. 19 der Grondwet gewag maakt; — dat de R. K. eeredienst altijd in bezit geweest is dier dubbele vrijheid ; — dat de burgemeester van Luik, wou hij zijne plicht naar behooren vervullen, de onwettiglijke, wanordelijke samenrottingen, maar niet de wettige vergaderingen moest beletten en bij middel der openbare macht tegenhouden.



Eindelijk als zedeles van deze geschiedenis, trok de spreker het besluit dat dezen die zich dagelijks het monopolium der vrijheid toeëigenen, niets dan komedianten zijn, en men ze met de woorden van L. Veuillot te rechte kan schandvlekken : *Cuistres! Cuistres! Cuistres!*

De heer advokaat Veltkamp nam daarna het woord en richtte een woord van dank tot de oudere leden voor den taaien iever die zij steeds en thans nog aan den dag legden, — en een woord van welkom en aanmoediging tot de jongeren die in het Genootschap de middelen zullen vinden hunne moedertaal meer en meer aan te leeren. Spreker wees op de leemte die in het onderwijs gapende is betrekkelijk de Vlaamsche taal en eischte dat deze tot grondslag diene van alle onderwijs in Vlaamsch België. Hierin werd hij krachtig ondersteund door de heeren Helleputte en Willems, welke laatste het noodig oordeelde om aan dezen toestand een einde te stellen, eene beweging, te dien einde ingericht, in het licht te roepen. Dit gedacht werd met daverende toejuichingen begroet.

Zitting van 12 *november*. — De heer Lodewijk Huybrechts sprak ons allerbelangrijkst over de oorzaken van het verval van den landbouw in België, namelijk den invoer van vreemde voortbrengselen en het militarismus. Aan dien immer aangroeienden invoer uit den vreemde moet paal en perk worden gesteld, zei de spreker;



's lands bestuur zou krachtige maatregelen moeten nemen en onze landbouwers bevoordeeligen in stede van 's rijks gelden te verkwisten aan het volvoeren eener twistzieke politiek en aan het altijd afbreken en heropbouwen van forten en casernen, waar de buitenjongen maar al te dikwijls arbeidzaamheid tegen vadzigheid en slemperij verwisselt.

De bespreking van het werk van den heer Wyeland was vol belang. De heer Croonenberghs op het terrein der feiten, de heer Brants op het zuivere rechtsterrein, randden de stelsels aan van den heer Wyeland, die zich zegevierend wist te verdedigen.

Zitting van 19 *november*. — Eene prachtige voordracht werd ons in deze zitting door ons ieverig en talentvol medelid den heer K. Brants voorgelezen. Hij behandelde het zoo betwiste vraagpunt van de vertegenwoordiging der minderheden.

Na in eene korte inleiding op de belangrijkheid van al wat de kieswetten betreft, gewezen te hebben, beschouwt spreker ons hedendaagsch kiesstelsel en dit der vertegenwoordiging der minderheden op theorisch en op practisch terrein.

In het eerste gedeelte van zijn werk bewijst hij dat het huidige stelsel slecht en onrechtveerdig is in zichzelve en in zijne gevolgen, namentlijk :

1. Het is eene rechtstreeksche toepassing van het hatelijke beginsel : « Macht gaat recht te boven. »

2. Het miskent art. 6 der Grondwet : Alle Belgen zijn gelijk voor de wet, en art. 19 dat de vrijheid van vereeniging waarborgt.

3. Het mist het ware doel van het staatsbestuur.

In het tweede gedeelte bewijst spreker dat, practisch beschouwd, zijn stelsel geene bezwaren oplevert, daar het in andere landen sinds verscheiden jaren reeds in voege is. Eindelijk haalt de heer Brants eenige voorbeelden aan, zoo aantoonende de middelen welke moeten waargenomen worden om het stelsel toe te passen.

De heeren Claikens en Daels, in antwoord op 's heeren Huybrechts werk wezen op de noodzakelijkheid van de militaire instellingen en van den vrijhandel. De heer Huybrechts wist zich op gepaste wijze te verdedigen, en verwierf dikmaals de goedkeurende toejuichingen der vergadering.

Zitting van 3 *december*. — De heer Vanden Broeck was ingeschreven om eene lezing te geven over Karel den Groote.

Spreker beschouwt beurtelings dezen vorst als veldheer, als wetgever, als volksbeschaver.

Hij toont hoe Karel steeds in de noodwendigheid was oorlog te voeren, doch welk nut hij



uit zijne overwinningen wist te trekken. Onder andere na zijnen tocht in Lombardiën vestigt hij de onafhankelijkheid van den Heiligen Stoel en bekrachtigt ze door eene nieuwe Charter.

Spreker, handelende over de *Capitula* en de *Missi Dominici* des grooten keizers, toont hoe Karel de eenheid in bestuur en wetgeving wist te brengen. Het *Capitulum de Villis* wordt nader onderzocht en in korte woorden meêgedeeld.

Wat Karel deed voor den bloei der letteren, wetenschappen en fraaie kunsten en tevens voor hunne verspreiding onder het volk, wist ons de heer Vanden Broeck trouw af te malen.

Eindigende beschreef hij Karels laatste dagen in de eenzaamheid te Aken gesleten, zijnde als een kalme zonnenondergang na een brandende zomerdag. — Grondige studie en kennis vestigden ons aller aandacht bij deze lezing en wettigden ten volle de toejuichingen waarmede zij begroet werd.

De bespreking van des heeren Brants werk, toevertrouwd aan de heeren Cappuyns en Marmillion, wekte ieders aandacht op door hare belangrijkheid. De heer Brants hield zijn stelsel vol met eene welsprekendheid en eene kunde waaraan hij ons reeds lang had gewoon gemaakt.

Zitting van 10 *december* — De heer Bauwens voerde het woord over : «Vondel en de Engelen » Zoo bij de tokkelingen der dichterlijke lier de



gevoelens des dichters uitschijnen, zei spreker, dan mag men zeggen van den Rijnvorst, den Katholieken Vondel dat hij den engelen eene innige liefde toedroeg. Talrijk immers zijn in zijne werken de plaatsen waar hij van de engelen spreekt, het zij om ze in vergelijking te stellen met Godes dienaars en dienaressen, het zij om des Almachtigen grootheid meer te doen uitschijnen. En in het beschrijven dezer bovenatuurlijke wezens heeft Vondel alle andere dichters overtroffen : trouwens hij bezat in hooge mate wat een engelminnende dichter dient te bezitten : engelachtig denkvermogen, reinheid en liefde. »

De heeren Wyeland en Barbieur waren gelast met de bespreking van het werk : *Karel de Groote*, van den heer Vanden Broeck. Namen nog deel aan deze bespreking de heeren Huybrechts en Alberdingk Thym. Deze laatste stelde welwillend ten dienste des Genootschaps de grondige geschiedkundige kennissen die hij over Karel den Grooten's tijdvak heeft vergaard. Het algemeen handgeklap der leden was het bewijs hunner dankbaarheid.

Zitting van 17 *december*. — Uw verslaggever droeg eene studie voor over *Agneessens*. Na den staat der Oostenrijksche Nederlanden na het Barrieren-tractaat te hebben afgeschetst, en in korte woorden de politieke instellingen onzer vaderen bijzonderlijk te Brussel, herinnerd,



toonde hij hoe natuurlijker wijze strijd moest ontstaan tusschen het Oostenrijksch bestuur en dezes onderdanen. Hoe deze strijd ontstond, de wedervarigheden er van, de gevangneming, onbillijke veroordeeling en wreede halsrechting van Agneessens, de pijnlijke en langdurige indruk welken deze marteldood op het volk teweegbracht, dit alles verhaalde hij, wijzende met den vinger op de officieele stukken en oorkonden van dezen tijd. Eindigende besprak hij het vraagpunt of het wel te Brussel heden de geschikte plaats is om Agneessens een standbeeld op te richten, zooals er een ontwerp bestaat, en antwoordde daarop neen, dewijl te Brussel op onzen tijd vele De Priés doch wellicht geene Agneessens meer nestelen.

Daarna besprak men het werk van den heer Bauwens, over : « Vondel en de Engelen. » De heeren Witteveen en Heymans wisten hunne taak van plichtmatige besprekers onberispelijk te vervullen.

Zitting van 14 *januari* 1881. — De heer Croonenberghs gaf lezing van een werk dat voor opschrift droeg : « Het Tooneel. » Volgens den spreker was het tooneel eertijds verboden en oefende weinig invloed op het maatschappelijk leven uit. Doch op onze dagen is het tooneeel eene macht geworden, tot nu toe, eilaas! uitsluitend ten dienste der zede- en goddeloosheid gesteld en gekenmerkt door stelselmatige uit-



sluiting van alle stukken wier strekking godsdienstig en zedelijk is. Dit echter moet ons geenen moed doen verliezen, en daar het onmogelijk is de tooneeluitvoeringen af te schaffen, moeten wij, alhoewel het tooneel innerlijk slecht is, niet aarzelen dit wapen ook te hanteeren tot verdediging van godsdienst, taal en zeden.

De bespreking van uws verslaggevers werks « Agneessens, » waaraan deel namen de heeren Jans, Veltkamp, De Pla, Wyeland en Brants was door de welsprekendheid dezer heeren hoogst belangrijk.

Zitting van 21 januari. — Voor de tweede maal dit jaar beklom de heer Bauwens het spreekgestoelte om ons met eene voordracht te verlustigen. Ditmaal was het « De Dronkenschap » die de opmerkzaamheid des sprekers had opgewekt en over deze kwaal had hij eene schoone volledige studie gemaakt, waarin deze punten werden behandeld : 1) De oorzaken der dronkenschap; — 2) Hoe zij zich ontwikkelt; — 3) Hare uitwerksels op den mensch en op de samenleving; — 4) De middelen om de dronkenschap te keer te gaan. Geene dezer boeiende vraagstukken liet de spreker onbeantwoord, en zijn werk getuigde van onverpoosden arbeid.

De bespreking van het werk des heeren Croonenberghs over « het Tooneel, » was in goede handen neergelegd, in deze namentlijk der heeren De Pla en Wyeland. Onnoodig te zeggen dat zij leerzaam en levendig was.



Daar verschillige leden nog wenschten het woord over dit vraagstuk te voeren, besloot men hetzelfde punt op het dagorde der volgende zitting te brengen.

Zitting van 28 *januari.* — Onze ieverige tweede Schrijver, de heer Vande Poel, deelde het Genootschap in deze zitting de vruchten mêe der studiën, die hij op rechtsgebied gedaan had. De beruchte zaak Schoep was het onderwerp zijner voordracht.

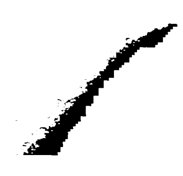
Twee vraagpunten waren in dit geding voorhanden :

1° Mag de aangifte eener geboorte gedaan worden in eene der talen in België gebezigd, en geniet de beambte van den burgelijken stand op zijne beurt de vrijheid die taal te gebruiken die hem past in het opstellen van den akt?

2° Kan een advokaat, pleitende voor eene rechtbank. verplicht worden zich uit te drukken in eene taal welke verstaan wordt door diegenen die van die rechtbank deelmaken; in andere woorden, mag een advokaat gedwongen worden in 't fransch te pleiten, en is hij wettelijk verplicht fransch te kennen?

De rechterlijke macht had op beide deze vragen bevestigend geantwoord, en de heer Vande Poel beweerde dat de oplossing door de rechtbanken gegeven de eenige was gelijkvormig aan onze wetgeving.

De heeren Thiers en L. Huybrechts bespraken



met humour en geestigheid het werk van den heer Bauwens over « de Donkenschap » : deze wist nogtans zijne tegenstrevers goed te wederstaan.

In deze zitting werd voortgezet de bespreking van het werk over « het Tooneel, » van den heer Croonenberghs. Deze was levendig en belangrijk. De heer Wyeland en uw verslaggever namen er deel aan.

Zitting van 11 *februari.* — De heer Joseph Barbieur vervulde zijne spraakbeurt met eene verhandeling over de pauzin Joanna. De geleerde opsteller dezer verhandeling deelde ons een omstandig verhaal meê van de tijdsomstandigheden en den levensloop van Joanna. Hierna bracht hij bewijsstukken bij om te staven dat Benedictus III onmiddellijk na Leo IV den pauselijken troon had beklommen, dat er tusschen hen geen andere paus is geweest, bij gevolg ook niet Joanna, wier geschiedenis eene belachelijke sage, een gedrochtelijke leugen is. Eindelijk gaf de spreker de oplossing der daartegen ingebrachte opwerpingen.

Zelden was het ons gegeven zoo keurig eene voordracht te hooren. De heer Barbieur was meester van zijn onderwerp : de oorkonden had hij doorvorscht, en alle gezaghebbende geschiedschrijvers geraadpleegd; ook hoeven wij niet te gewagen van den bijval die zijn werk te beurt viel.



De bespreking van de voordracht van den heer Vande Poel over de zaak *Schoep* was door uwen verslaggever waargenomen.

Daar de tijd om de zitting te sluiten verstreken was en menigeen nog wenschte deel te nemen aan de bespreking, werd deze tot eene volgende zitting verdaagd.

Zitting van 18 *februari.* — « De Plantenkunde, » zoo luidde de titel van het werk dat ons door den heer Heymans werd voorgelezen.

Deze wetenschap, zei de spreker, verdient door elkeen met voorliefde te worden beoefend, daar zij volkomen het *Utile dulci* van Horatius bewaarheidt.

Zij is nuttig in haar zelve als wetenschap, daar zij de zinnen bijzonderlijk oefent, en het verstand opmerkzaam maakt. Zij is nuttig in hare toepassing, dewijl zij handel, nijverheid en landbouw doet bloeien.

Eindelijk de plantenkunde is aangenaam, in hare bestudering, wanneer wij in kennis treden met de schoone natuur, maar vooral wanneer wij, haar in zekeren graad bezittende, de verschillige planten welke wij bij elken stap tegenkomen met hunnen naam kunnen groeten.

Al deze waarheden waren met eenvoud en gemakkelijkheid voorgedragen en deden wellicht menigen lust ontstaan om nadere kennis met de plantenkunde te maken.

De heer Alberdingk Thijm voerde het woord

10



ter bespreking van het werk van den heer Barbieur over de pauzin Joanna. De geleerde hoogleeraar leverde den schrijver veel spel, met hem schijnbaar onwederlegbare opwerpingen tegen te stellen, die hij later zelf klaar maakte en wederlegde. De heer Alberdingk Thijm huldigde tevens te rechte de wijze waarop de heer Barbieur zich van zijne taak had gekweten.

Daarna vervolgde men de bespreking van de zaak *Schoep*. Uw verslaggever bijgestaan door den heer Wyeland leverden harden kamp tegen de stellingen van den heer Vande Poel, die ze echter moedig staande hield.

Zitting van 11 *maart*. — Het onderwerp der verhandeling welke de heer Cappuyns voorgenomen had ons voor te dragen was *de Echtscheiding*. Spreker stelt de leering der Kerk nopens het huwelijk bloot en bestatigt dat onze wetgeving in strijd is met die leering door het stelsel der echtscheiding : hij bepaalt de juiste bevoegdheid der kerkelijke en burgerlijke overheid in deze zaak.

Hij betoont verder dat de echtscheiding niets anders is dan de veelwijverij of de veelmannerij door de wet bekrachtigd. Deze instellingen gaat hij na in den loop der geschiedenis bij de Joden, de Romeinen, de Germanen, in de middeleeuwen en gedurende de fransche omwenteling die door een besluit van 1792 de echtscheiding wettiglijk instelde. Bij het opstellen van ons bur-

gerlijk wetboek dacht men het noodig aan de echtscheiding eene plaats in te ruimen. Spreker deelt in korte woorden de wetsbepaling daaromtrent mede en eindigt met de noodlottige gevolgen te doen uitschijnen van den echtbreuk, en tevens de zalige voldoening die het christelijk huwelijk verschaft.

De bespreking van het werk des heeren Heymans over *de Plantenkunde* werd door den heer De Pla waargenomen, die grondige opwerpingen wist vooruit te zetten.

Na antwoord van den heer Heymans, vroeg de heer K. Brants het woord en stelde voor eenen brief van dankbetuiging te sturen, in name van het genootschap, aan Victor Jacobs, den uitstekenden volksvertegenwoordiger voor Antwerpen. Trouwens in eene voordracht, ten *Studentenhuize* gegeven had de begaafde spreker, handelende over de plichten der katholieken, met treffende woorden aangewezen op de gewichtigheid ja zelfs de noodzakelijkheid van het beoefenen onzer moedertaal.

Het voorstel van den heer Brants werd met daverende toejuichingen aangenomen.

Eindelijk beklom de heer Barbieur het spreekgestoelte en in eene, dan van kloeken moed, dan van verontwaardiging gloeiende taal, bewees hij welken rol de Vlaamsche taal in het lager, middelbaar en hooger onderwijs, en in al de vakken van het openbaar leven dient te



vervullen, en hij gaf den leden eenige wenken over de manier waarop zij hunne rechten in alle omstandigheden moeten handhaven.

Zitting van 18 *maart.* — De heer Robrecht Buyse gaf lezing van een belangrijk werk getiteld : « de Politiek. »

In het eerste gedeelte ervan schildert hij den huidigen toestand af van het Belgische land dat door de verdeeldheid zijner burgers in zijn bestaan bedreigd wordt. Hij wijst op de oorzaken die de goddeloosheid, de vrijzinnigheid, de misachting der overheid in ons land hebben binnengebracht.

In het tweede deel stelt de schrijver zich de vraag welke in dezen staat van zaken de handelwijze der katholieke vlamingen hoeft te zijn.

Hij vindt dat, aangezien de overheid aangerand is, de Vlaamsche kamp overal de overheid moet verdedigen, en niet aanvallen zooals sommigen het reeds gevraagd hebben; — dat aangezien de godsdienst aangerand is, hij de verdediging van den godsdienst moet op zich nemen en dus vooral katholiek zijn; — dat aangezien het Belgische vaderland in zijn bestaan bedreigd is, de Vlaamsche kamp te zijner verwering te velde moet trekken. Schrijver besluit met deze woorden : « Blijven wij dan immer overtuigde katholieken, deftige burgers, warme Vlamingen. »

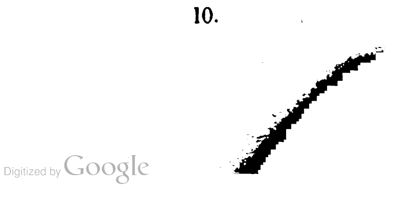
Beurtelings deden de heeren Veltkamp en Th.

De Decker hunne opmerkingen gelden tegen het werk van den heer Cappuyns over de echtscheiding. Zij wisten op eene voortreffelijke wijze de zwakke plaatsen van dit werk aan te randen; en de heer Cappuyns daarentegen verdedigde met goed gevolg de ware leering over het huwelijk.

Zitting van 1 *april.* — Deze onze laatste avondzitting ving aan met de bespreking van het werk des heeren Buyse. De heeren De Pla alsmede uw verslaggever hadden het op zich genomen eenige punten te wederleggen die zij dachten strijdig met de zuivere waarheid te wezen. De heer Buyse wist zich opperbest te verdedigen, zoodat ten laatste iedereen bij zijn laatste gedacht was gebleven. De heeren Heymans, Barbieur en Helleputte namen ook deel aan deze belangrijke woordenwisseling.

Daarna sprak de heer voorzitter Willems eenige woorden van dankzegging uit aan alle de leden, die, 't zij met hunne pen, 't zij met hun woord, 't zij met hunne tegenwoordigheid, tot het opluisteren en belangrijk maken der avondzittingen hadden bijgedragen. Hij moedigde ze tevens aan voor het toekomende jaar nieuwen iever te putten opdat het Genootschap steeds in bloei en voorspoed moge toenemen.

De zitting werd onder het algemeen handgeklap der aanwezige leden geheven.

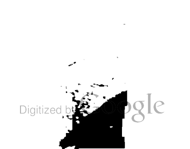


Dit is, mijne heeren, eene trouwe schets van de werkzaamheden die ons Genootschap gedurende het afgeloopen schooljaar hebben bezig gehouden.

Om aan mijne taak een waardig einde te stellen, zij het mij toegelaten eenige woorden van dank te zeggen aan hen die in alle deze werkzaamheden het ruimste deel hebben genomen en aan wiens taaie volherding *Tijd en Vlijt* verschuldigd is dat het nog eene zoo schoone plaats in de geschiedenis der Vlaamsche beweging inneemt. En vooreerst aan onzen beminden voorzitter, hoogleeraar Willems, en aan onzen vurigen en moedigen ondervoorzitter, hoogleeraar Helleputte.

Verder aan alle de leden die hunne gedachten en hunne vlijt ten dienste hebben gesteld van het Genootschap roep ik dank. Zij toonden zich, talrijke schaar, waardig van hunne voorgangers : zij beseften niet alleen de nuttige maar de gewichtige taak die *Tijd en Vlijt* in de Hoogeschool te vervullen heeft; door hun voorbeeld gingen zij de onverschilligheid der eenen, de misachting der anderen te keer en brachten nieuwe strijders aan die met taaien iever de handen aan het werk sloegen.

In de schoonste zaken nogtans is eene schaduwzijde, en hier zal het misschien te pas komen te onderzoeken of al de leden van *Tijd en Vlijt* de noodige vlijt aan den dag leggen, en of al de



Vlaamsche studenten, die zoo talrijk de Hooge-school bezoeken, niets te wenschen laten ten opzichte der Vlaamsche zaak

Het is een feit moeilijk te ontkennen dat niet alleen weinig vlaamschgezindheid, maar zelfs weinige gezindheid voor kunst en letteren bij het meestendeel der studenten te voorschijn komt. En nogtans wat is den student eigener dan zich onledig te houden, ja zelfs te dwepen met alles wat aan kunst en letterkunde toehoort? Is het met deze bezigheden niet dat hij zijne verloren, beschikbare oogenblikken diende te verlustigen? En nogtans hoe weinigen zijn er niet die zich om den bloei of den verval der kunsten en letteren bekreunen? En langs eenen anderen kant wat is schooner en grootscher dan de grootheid, de heropbeuring van een volk te betrachten, de miskende rechten zijner moedertaal terug te eischen, zijne aloude zeden en beschaving bij middel van Godsdienst en kunstmin trachten te handhaven? En nogmaals hoe weinigen vinden wij er die de oplossing van dit gewichtige vraagstuk, — in welke kleine mate het ook zij, — helpen bereiken?

Daaraan schrijven wij onder andere toe dat onze zittingen niet altijd werden bijgewoond door het getal leden dat wij zouden mogen wenschen, en dat somtijds eenige moeielijkheden in den weg lagen wanneer het er op aan kwam werken ter lezing of ter bespreking te bekomen.



Doch deze kleine gebreken kunnen onze hoop in de toekomst niet verminderen.

Tijd en Vlijt heeft reeds een zes en veertigjarig bestaan en sedert den dag zijner stichting heeft het in bloei, voorspoed en gewichtigheid toegenomen. Steeds waren er onder de leden mannen die in hunne liefde voor de moedertaal eene bron vonden van moed en volherding in het kampen : en zulke mannen, gij weet het heeren, zijn er nog.

Wij mogen het gerust zeggen : *Tijd en Vlijt* leeft voort, en zal in de toekomst wezen wat het in het verleden was : de voorwacht van het Vlaamsche leger.

Te midden eener vesting geplaatst, die, ter oorzake eener anti-nationale wetgeving, als vijandelijk mag aanzien worden, is onze strijdkreet : *Vervlaamsching van het onderwijs!*

Het bijzondere streven van onze studentenvereeniging was steeds naar dit oogwit gericht.

Pas de verfranschte lucht onzer gestichten van middelbaar onderwijs ontkomen, beseffen wij beter dan wie het ook zij dat de eenigste redmiddel der Vlaamsche beweging in de vervlaamsching van het middelbaar onderwijs gelegen is.

Vandaar deze bemoeiingen met alles wat dit vraagpunt, al ware het slechts van verre, aanroert, vandaar deze zoo dikwijls herhaalde voordrachten in onze zittingen over hetzelfde



punt gehouden, vandaar de aandacht en belangstelling met dewelke onze leden alles nagaan wat met de vervlaamsching van het onderwijs in verband staat.

Op dit punt zal *Tijd en Vlijt* den strijd met noesten iever voortzetten, en door zijnen voorzitter gesteund, die, als algemeene voorzitter van het *Davidsfonds*, reeds de hand aan het werk heeft geslagen, zal de zegepraal ons zijn.

Vooruit dan, mijne heeren, met tijd en met vlijt voor Godsdienst, Moedertaal en Vaderland, en wij zullen de woorden van onzen grooten Conscience bewaarheiden :

« Gij zijt het nieuwe loover welk eens de kruin van den eik zal bekronen! »

—



Societas Philologa Lovaniensis.

—

... ac Reverendissimus Dom. C. PIE-... Rector magnificus, *Præses ad hon.*
... ac Reverendissimus Dom. A. J. NA-... Rector emeritus, *Præses ad hon.*
... ...ems, professor ordinarius, *Præses.*
... professor ordinarius, *Vice-Præsid.*
... ...ervliet, Brugensis, phil. et litt. cand. ...*ret.*

Socii.

... prof. extraord., ex-secret. (1874-75).
... Streel, ex Alleur, phil. et litt. doct., ... ex-secret. (1879-1880).
... ex Barnich, phil. et litt. doct., ... ex-secret. (1880-1881).
... Vandenbroeck, Lovaniensis, phil. et ...
... ...wener, Mosætrajectinus, phil. ...
... Mosætrajectinus, id.
... ex Sichen (Limburg.), id.
... de Patin de Langemark, ex ...
... id.
... id.



Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et litt. doctor, lector univers. Leodiensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et litt. doctor, professor athenæi Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et litt. doctor.

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Lucili burg.), phil. et litt. doct., professor progym nasii Dikirchensis.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus, professor collegii Poperingh.

Rev. Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, rector coll. Gerardimontis.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et litt. doctor., lector in Athenæo Luciliburg.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto-Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, professor collegii Poperinghensis.

Rev. Victor Bourmanne, ex Blehin, philolog. licentiatus.

Josephus Habran, ex Sancta Maria (Etalle), phil. et litt. doctor, professor collegii Bullionensis, ex-secret. (1876-77).

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim, phil. et litt. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Monasteriensis, philolo-

ex Ertvelde, doct. jur.
(1878-79).
...mondensis, phil. et litt.

Lewensis, phil. et litt.
Diesthem.
...decq, phil. et litt. doct.,
...hem.
Niederpallen (Magni Duc.
...itt. doct., professor Athe-

ex Redu, phil. et litt. doct.
Leodiensi.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1880-1881, par M. Jean DUBOIS, docteur en philosophie et lettres, Secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

L'occupation ordinaire de la *Societas philologa*, conformément au but qu'elle s'est proposé de réaliser, consiste dans l'interprétation d'un auteur ancien et dans l'examen critique des principales revues philologiques du pays et de l'étranger.

Pendant l'année académique qui vient de s'écouler, le choix d'un auteur à traduire s'étant porté sur Virgile, nous avons expliqué le 8e livre de l'*Enéide*. Nous y avons d'abord vu comment Enée, à la suite des indications qui lui sont données en songe par le dieu du Tibre, remonte le cours du fleuve et vient débarquer sur les rivages destinés à devenir le siège de la capitale du monde. Puis nous avons longuement examiné le mythe de Cacus, que Virgile nous expose par la bouche du roi Evandre et qui se retrouve chez d'autres peuples de la race indo-germanique, notamment dans la littérature sanscrite.

Les analyses des revues philologiques ont été très nombreuses; faites en général avec le plus grand soin, elles ont souvent donné lieu à des observations et à des discussions fort instructives; aussi n'ont-elles pas peu contribué à tenir les membres de la société au courant des progrès constants de la science philologique et à leur faire saisir plus nettement et avec plus de détails certaines matières que le professeur n'a pas le temps d'approfondir ou de développer dans ses leçons. Je ferai remarquer en outre que la collection déjà si nombreuse des publications auxquelles la société était abonnée, s'est encore accrue cette année de quelques recueils importants, entre autres les *Lettres chrétiennes* publiées à Lille, et le *Bulletin épigraphique de la Gaule* rédigé par les principaux épigraphistes de la France sous la direction de M. Florian Valentin.

En dehors du cadre habituel de nos études, plusieurs de nos séances ont présenté un intérêt tout particulier à cause des travaux originaux dont différents membres y firent la lecture. Parmi ces travaux personnels je citerai tout d'abord la notice biographique si intéressante de M. J. H. Bormans, faite par notre savant président et publiée dans l'*Annuaire* de l'Académie royale de Belgique. Après avoir esquissé la longue et brillante carrière que le défunt académicien a fournie à l'enseignement moyen



et supérieur, M. le professeur Willems nous fit connaître, en les appréciant, les travaux de Bormans relatifs à la philologie ancienne; il nous montra le jeune professeur du collège royal de Liège, à peine âgé de vingt et un ans, remportant les suffrages de la Faculté de Philosophie et Lettres par sa *Dissertation latine sur l'emploi du latin comme langue littéraire chez les modernes et sur la comparaison d'Horace et de Sarbieski*. Ce mémoire couronné, dans lequel l'auteur annonce déjà les qualités éminentes qui distinguent les écrits de son âge mûr, fut suivi en 1836 de la publication du *Prodromus animadversionum ad Sex. Aurelii Propertii elegiarum libros IV et novæ simul editionis specimen*. Fruit de longues et consciencieuses lectures, ce commentaire critique et explicatif, bien que sans importance scientifique, est d'une grande valeur au point de vue de la suite des idées et de l'interprétation des passages difficiles. M. Willems passe encore en revue divers autres travaux philologiques de Bormans, publiés pour la plupart dans les Bulletins de l'Académie; la plus importante de ces publications est la *collation des 167 premiers vers de l'Aetna de Lucilius Junior avec un fragment manuscrit du XIe siècle*; le manuscrit découvert par le philologue de Liège était originaire de l'abbaye de Stavelot. Bormans, dit M. Willems, appréciant à la fois le professeur

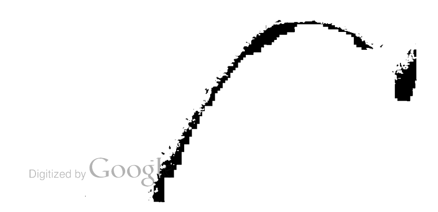
Les analyses des
très nombreuses;
grand soin, elles o
observations et à
tives; aussi n'ont-
les membres de la
grès constants de
leur faire saisir p
détails certaines
pas le temps d'a
dans ses leçons.
que la collection
tions auxquelles
encore accrue
importants, ent
publiées à Lille,
la Gaule rédigé
de la France
Valentin.

En dehors d
plusieurs de n
tout particuli
dont différent
Parmi ces tr
d'abord la n
de M. J. H.
président et p
démie royale
la longue et
académicien

[illegible]

[illegible] en par-
[illegible] des peu-
[illegible] studieux et
[illegible] un travail re-
[illegible] et son influence
[illegible] nous prouve que
[illegible] les sociétés
[illegible] en effet
[illegible] au milieu des
[illegible] suscitées par l'es-
[illegible] toujours au peuple
[illegible], et les [illegible]-
[illegible] Grèce, particulière-
[illegible] œuvre sur les mœurs
[illegible]ens. Quelle fut donc,
[illegible] l'État Athénien la
[illegible] assurer le mainten
[illegible] urant à grands traits
[illegible] itique d'Athènes de-
[illegible] ésée jusqu'à la restau-
[illegible] du Péloponèse, M. le
[illegible] e rôle important que
[illegible] différentes époques de
[illegible] tion de la royauté,
[illegible] par les eupatrides aux

. avaient provoqué une situa-
ssivement critique qui devait
les moyens légaux ou violents.
onheur de trouver dans Solon
pratique et sage, qui rendit le
en le dotant d'une constitution
ement par l'esprit de tradition et
n ; il donna spécialement à la cul-
un attrait puissant en opérant le
des charges et l'émancipation des
strate, voulant affermir l'équilibre
Solon, s'efforça d'écarter le peuple
pour le disperser à la campagne et
industrie agricole les encouragements
efficaces. Aussi la vie rurale prit-elle
un développement de plus en plus con-
e qui, après la chute des tyrans, as-
la constitution Solonienne restaurée sa
e de splendeur. Le travail était honoré,
ulture puissante et prospère et la paix
lait aux relations des différentes classes
les. A l'époque des guerres persanes, Thé-
tocle créa la marine marchande et tourna
s le commerce maritime l'esprit actif et
lustrieux de ses concitoyens. Cependant, mal-
ré ce développement commercial, l'Attique
restait toujours un pays d'agriculteurs. C'est
seulement pendant la guerre du Péloponèse, à la
suite des ravages exercés dans les champs de
l'Attique par les armées Spartiates, que les habi-



l'on a souvent confondues. Ritschl critique ensuite les différents systèmes de classification adoptés jusque là par les philologues et donne un plan tout nouveau, dans lequel il distingue dans la philologie une branche fondamentale : l'encyclopédie et huit disciplines particulières. — La seconde partie du cours consiste dans une suite de conseils sages et prudents sur les études philologiques, sur les travaux à faire et les documents à consulter. — Quant à la troisième partie, l'illustre professeur de Leipzig a dû se contenter d'exposer les principes de la critique philologique; le temps ne lui a pas même permis d'aborder l'importante matière de l'herméneutique.

Passant à la linguistique, M. Collard distingue la linguistique générale, qui a pour objet le langage en général, et la linguistique comparée, appelée plus souvent grammaire comparée, qui étudie dans leurs rapports mutuels les idiomes parents, c'est-à-dire appartenant à une même souche. Il rappelle aussi les avantages inappréciables que retire l'étude des langues latine et grecque de la culture si florissante de la linguistique, dont l'utilité a été longtemps contestée par des hommes d'ailleurs très distingués. Or, dans la constitution de la grammaire comparée, le sanscrit a joué un rôle décisif; en effet, cette langue antique, possédant des ressources immenses, est admirablement conformée pour ser-



vir à l'étude et à l'analyse des autres. Mais comme l'étude première du sanscrit présente des difficultés nombreuses, qui ont déjà rebuté plus d'un commençant, M. Collard a soin d'indiquer un guide très sûr, qui contient sur cette matière des instructions fort précieuses et fait disparaître maintes aspérités; c'est une brochure de M. Delbrueck, professeur à Iéna. Après ces considérations générales, M. Collard analyse en détail successivement les cours de grammaire comparée; les deux cours de sanscrit : l'un simple et élémenfaire, l'autre faisant suite au précédent et consistant surtout dans des exercices d'interprétation faits au moyen de la chrestomathie de Benfey; et le cours de grammaire générale et de philosophie du langage, donné par M. Hermann et dans lequel le savant professeur, après une esquisse rapide des travaux faits sur la linguistique, indique les résultats généraux auxquels est arrivée la science moderne et expose les lois et les principes communs à toutes les langues.

Enfin dans une de nos dernières séances, j'eus l'honneur de présenter à la Société le résultat de quelques recherches sur l'histoire de la flotte romaine avant l'Empire. Dans un sujet si peu exploré je n'ai traité que quelques points particuliers, qui font l'objet d'assez vives controverses dues à l'insuffisance des sources. Sans m'arrêter à l'organisation matérielle et à la



construction des navires, dont l'étude détaillée exige des connaissances spéciales, j'ai essayé de faire connaître les commencements de la marine romaine, la composition des équipages et la manière dont s'exerçait le commandement. L'origine de la flotte romaine, contrairement à l'opinion qui a longtemps prévalu, remonte au-delà de la première guerre punique; différents faits historiques rapportés par Tite-Live (V, 28; VIII, 14) prouvent que déjà avant l'année 260 a. C. les Romains avaient dans l'art naval des connaissances bien plus étendues qu'on ne leur en supposa longtemps sur le témoignage de Polybe (I, 20, 21). Toutefois c'est seulement à partir des luttes contre Carthage que la flotte acquit à Rome une importance de premier ordre et y prit un développement rapide qui se maintint jusque vers le milieu du second siècle avant l'ère chrétienne Dès ce moment Rome ayant conquis l'Espagne, l'Afrique, la Macédoine, la Grèce et l'Asie-Mineure, se contenta d'imposer à une partie de ses nombreux sujets des prestations de vaisseaux de guerre en cas de besoin. Plus tard la guerre contre les pirates et les guerres civiles amenèrent les Romains à entretenir de nouveau une marine propre. Devenu seul maître de l'empire, Auguste donna à la flotte de la Méditerrannée une organisation régulière et définitive en établissant deux stations maritimes, l'une à Ravenne, dans la Mer Adriatique, et l'autre à



Misène, dans la Mer Tyrrhénienne. — Après cet aperçu général, suivi de quelques données sur la force et le recrutement des équipages, j'ai parlé du commandement. Or, dans l'histoire de l'état-major de la marine romaine sous la République, une des magistratures les plus importantes et les plus intéressantes à étudier est le duovirat naval, dont je me permettrai de vous entretenir ici avec quelques détails.

Dans les premiers temps on donnait le commandement de la flotte à l'un des deux consuls ou aux deux consuls réunis ou encore à un préteur. Ainsi en l'année 216 le sénat ayant décrété l'équipement de deux cent vingt quinquerèmes, le consul Sempronius eut cent soixante de ces vaisseaux pour se rendre en Sicile et de là passer en Afrique, si son collègue Cornelius qui avait obtenu les soixante autres vaisseaux parvenait à éloigner Annibal de l'Italie (1). L'année suivante sous la dictature de Fabius, le consul Cn. Servilius Geminus débarqua en Afrique avec cent soixante vaisseaux; mais repoussé avec perte, il remit la flotte au préteur T. Otacilius, pour aller reprendre avec son collègue le commandement des mains de Fabius dont le mandat comme dictateur allait expirer (2). Pendant la seconde guerre punique et les guerres

(1) Liv. XXI, 17.
(2) Liv. XXII, 31.



que les Romains firent au commencement du IIe siècle en Macédoine et en Syrie, le commandement de la flotte était généralement une *provincia* spéciale confiée à un préteur qui pouvait être prorogé dans ce département (1). T. Otacilius Crassus, qui fut préteur en 214, resta à la tête de la flotte pendant cinq années consécutives, c'est-à-dire jusque vers la fin de l'année 211 (2). Mais outre ce département spécial formé par la plus grande partie de la flotte, on donnait encore un certain nombre de vaisseaux, dix, quinze ou vingt, par exemple, aux préteurs et aux consuls qui en dehors de l'armée de terre avaient besoin d'une escadre pour exercer efficacement leur mandat ou bien pour protéger les côtes de leurs provinces; dans des cas de ce genre la direction immédiate de la flottille était ordinairement confiée en sous-ordre à un légat (3).

Il est donc vrai de dire qu'à Rome, du moins, dans les premiers temps, il n'y avait pas de magistrats spécialement nommés pour commander la flotte. Cependant en l'année 311 avant J.-C. un plébiscite proposé par le tribun du peuple, M. Decius avait institué les *duoviri navales*. Cette magistrature, sur laquelle les auteurs an-

(1) Liv. XXIV, 10; XXXI, 3; XXXVI, 2; XXXVII, 2.
(2) Liv. XXIV, 10; XXV, 3; XXVI, 23.
(3) Liv. XXIV, 44; XXVII, 22; XXX, 2; XXXI, 6; XXXV, 21.



ciens ne nous donnent que des renseignements très insuffisants, fait l'objet de plusieurs difficultés : on n'est pas encore parvenu à établir bien nettement le caractère et les attributions des *duoviri navales*, ainsi que le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire de la marine romaine. Voici ce que Tite-Live se contente de dire de leur institution : Duo imperia eo anno dari cœptum per populum, utraque pertinentia ad rem militarem; unum....., alterum ut duoviros navales classis ornandæ reficiendæque causa eidem populus juberet; lator hujus plebisciti fuit M. Decius, tribunus plebis (1). — Le duovirat était-il une magistrature ordinaire ou extraordinaire, d'une durée annale ou indéterminée, purement administrative ou aussi militaire? Ce sont là des points controversés dont la solution vraie demeure difficile. D'après Mommsen, cette magistrature n'était pas annuelle; pour l'instituer il suffisait d'un décret du sénat et du consul; on n'y avait recours que lorsque une guerre imminente exigeait l'équipement d'une flotte. Les duoviri navales étaient élus pour toute la durée de la guerre; et leurs attributions s'étendaient non seulement au commandement mais encore à la construction et à l'équipement de la flotte. Cependant même après l'année 311 le sénat confia bien souvent encore le comman-

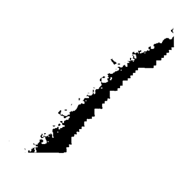
(1) IX, 30.

dement des escadres romaines à un préteur ou un consul, qui pouvait désigner un *legatus*. — Contrairement à l'opinion exprimée par Mommsen, il semble que le duovirat fut dans le principe une charge purement administrative; cela parait clairement résulter des termes mêmes dont se sert Tite-Live en parlant de son établissement : Ornandæ reficiendæque classis causa. Si la compétence des duovirs embrassait aussi le commandement, pourquoi Tite-Live ne l'a-t-il pas dit, et surtout pourquoi pendant plus d'un siècle ne voyons-nous pas de duovirs à la tête de la flotte? En effet en 310, c'est à-dire l'année même qui suivait l'institution des duoviri, le sénat confia la direction de la flotte à P. Cornelius. Mommsen, il est vrai, pense que P. Cornelius avait été préalablement nommé duovir naval et que le sénat n'a fait que lui indiquer une mission bien précise; mais c'est là une pure hypothèse. En fait pendant la seconde guerre punique ainsi que pendant les guerres contre Philippe de Macédoine et Antiochus de Syrie Tite-Live ne cite pas un seul cas où la flotte soit commandée par des duoviri navales.

On ne voit apparaître de nouveau le duovirat qu'en l'année 181, lorsque le sénat dut prendre des mesures spéciales contre les fréquentes invasions des pirates ligures sur la côte occidentale de l'Italie. Les consuls reçurent l'ordre, dit

Tite-Live (1), de nommer des duoviri navales qui devaient équiper vingt vaisseaux et se partager cette escadre à l'effet de protéger le littoral, l'un au Nord du cap de Minerve jusqu'à Marseille, l'autre au Sud jusqu'à Barius (Apulie). Ici l'historien romain nous dit expressément que la compétence des duoviri était non-seulement administrative mais encore militaire. Il est donc permis de croire que cette magistrature extraordinaire comprenait des attributions différentes suivant les besoins du moment où l'on y avait recours, et que le décret qui ordonnait la nomination des duoviri précisait également l'étendue de leur compétence. Après 180, on ne trouve plus aucune mention du duovirat naval ; il a donc été formellement aboli ou bien il est tombé en même temps que la flotte romaine elle-même.

(1) XL, 18.



SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur, Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Masoin.

1r *Vice-Président*, M. le professeur Debaisieux.

2d *Vice-Président*, M. Baudouin, étudiant en médecine.

Secrétaire, M. E. Wibin, id.

Membres : MM. Gaspar, Quintens, Thooft, id.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Hairion, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Hubert, Ledresseur, Debaisieux, Verriest. Blas, Venneman et Bruylants.



MM. les étudiants en médecine Anciaux, Audeval, Baguet, Bastin, Baudouin, Biévez, Blondeau, Bonhomme, Boutfeu, Bribosia, Canon, Cochez, Coopman, Corlier, Costenoble, Cousinne, Cousot, Créteur, Debeer, Deckers, Decorte, Delmarcel, Denys Joseph, Deschaepmeester, Dever, D'Hondt, Dieudonné Achille, Dieudonné Charles, Dieudonné Henri, Dujardin, Ectors, Evrard, Feys, Focquet, Fontaine, Frère, Garnier, Gaspar, Gillet, Glorieux, Henkaerts, Henrard, Herioghe, Huon, Huybrechts, Jamin, Lanssens, Lantener, Lefebvre Florimond, Lebrun, Lelubre, Nicolas, Majeres, Meyers, Oblin, Olivier Camille, Poliart, Quintens, Regibo, Roelens, Rolin, Schayes, Spiltoir, Stordeur, Struelens, Thisquen, Thooft, Vandevyver, Van Ex, Van Haelst Emile, Van Haelst Honoré, Vanlaere, Van Vyve, Verhagen, Vincart, Vriamont, Wauthier, Wibin E., Wyseur.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1880-1881, fait, au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 26 octobre 1881, par M. le docteur FERMINE, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

L'année académique s'ouvre aujourd'hui pour la Société médicale : plusieurs visages amis ont disparu de cette enceinte et des vides se sont produits parmi vous; mais les rangs ne tarderont pas à se reformer, et la colonne, plus serrée et plus ardente, reprendra bientôt sa marche un instant interrompue. C'est à ce moment qu'il nous faut nouer la chaîne du présent au passé et chercher dans l'expérience acquise des enseignements pour l'avenir. Toutefois chacun de vous a sa part d'originalité, et je me garderai

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1880-1881 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Masoin ; 1er Vice-Président, M. le professeur Debaisieux; 2e Vice-Président, M. Froidbise, étud. en médecine; Secrétaire, M. Fermine, id.; Membres, MM. Belot, Mercier et Vermer.

bien d'attarder dans une facile contemplation de vos devanciers votre imagination avide de produire; contentons-nous d'aligner les jalons qui doivent nous donner une idée du chemin parcouru, et d'esquisser la physionomie des étapes traversées pendant l'année qui vient de s'écouler.

Mais avant d'aborder le sujet, rappelons ici un souvenir cher à tous et que la Société doit enchâsser parmi les plus beaux fleurons de sa couronne; je veux dire la remise solennelle de son portrait à notre savant et sympathique Président M. Masoin; il faudrait la plume du brillant Professeur pour parler convenablement de cette mémorable journée; mais au moins on ne nous interdira pas de nous la retracer dans la discrétion de nos cœurs.

*
* *

Nous nous bornerons ici à une simple énumération des travaux qui ont été successivement présentés et discutés à la *Société médicale* dans l'ordre chronologique, pendant l'année 1880 à 1881 (1).

La première séance de l'année académique a été consacrée à la lecture d'un travail intéres-

(1) Le rapport *in extenso*, avec l'analyse détaillée des travaux, est publié séparément par les soins de la *Société médicale*.



sant et fécond en considérations pratiques. L'auteur, M. Vermer, avait pris pour sujet le titre même d'un livre récent, œuvre d'un observateur distingué, M. le professeur Fournier.

Dans la séance du 15 décembre, M. Quintens nous a entretenus de «*la spécificité de la tuberculose.*»

Inutile de vous rappeler, messieurs, que ce travail a été l'objet d'une vive discussion. La défense a été digne de l'attaque, et je ne crois pas me tromper en disant que, malgré le scepticisme qui s'attache tout naturellement aux idées nouvelles, plusieurs d'entre nous se seront sentis ébranlés, sinon convaincus, grâce à la netteté et la précision apportées dans l'exposition de doctrines, qui, si elles parviennent à se vérifier, seront un pas marquant de plus dans la phase où est entrée la pathogénie médicale depuis quelques années.

Dans la même séance, M. Timmermans a présenté à la Société médicale un excellent travail sur « *la métallothérapie et ses principales applications jusqu'à ce jour.* »

En terminant son intéressant travail, M. Timmermans émet le vœu que des expériences à ce sujet soient entreprises à Louvain, comme il s'en est déjà fait dans d'autres villes du pays.

Monsieur le professeur Masoin, notre vénéré et sympathique président, a prévenu le désir de l'auteur, et mis aux voix la proposition d'un des



membres, de nommer une Commission à cet effet. La Société médicale a ratifié cette manière de voir. MM. Timmermans, Fermine, Stouffs, André et Delforge ont fait l'essai de la méthode sur une femme hystérique et hémiplégique, et le rapport, lu devant vous à la séance du 15 juin, conclut en faveur de la nouvelle méthode de traitement. Ce travail de M. Timmermans, cette proposition ratifiée par la Société médicale, le soin que la Commission a apporté dans ses recherches, prouvent que notre Société vit plus que jamais et que tous nous avons fermement à cœur d'entretenir le feu sacré de la science et l'amour du progrès.

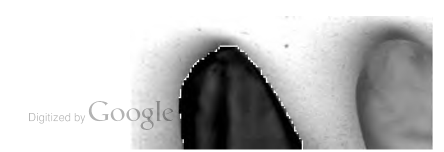
Dans la séance du 13 janvier, la parole a été donnée à M. Ballieux, qui nous a entretenus des *anesthésiques et de leur emploi en obstétrique*.

Dans la séance du 26 janvier, j'ai eu l'honneur de donner lecture d'une « *relation d'un cas extraordinaire d'accouchement dans le service de la policlinique*.

Vient ensuite le travail de M. Castel sur « *l'avortement médical*. »

La thèse soutenue, dans la séance du 16 février, par M. Stouffs, au sujet de *l'embryotomie*, aborde le même genre d'idées que le travail précédent.

Ces séances ont été fécondes en considérations pratiques venant se mêler à des opinions doctrinales dont chaque auteur conserve personnellement la responsabilité.



« Du choc des opinions rejaillit la lumière »

dit un vers justement célèbre.

Cette lumière, messieurs, nos connaissances par trop restreintes n'ont pu la produire, et quant à la science sacrée, elle ne s'est pas encore prononcée d'une manière définitive. Pour nous, qui nous trouverons plus d'une fois peut-être dans la situation véritablement pénible d'assister à ce martyre d'une mère malheureuse, d'une épouse adorée, rappelons-nous que dans les choses douteuses il y a toujours une porte de sortie : la liberté. C'est le précepte d'un saint et d'un grand philosophe.

La séance du 23 mars a été consacrée à la lecture d'une remarquable étude de M. Froidbise sur *« l'étiologie et le traitement de la myopie. »*

Dans la même séance du 23 mars, la parole a été donnée à M. D'Hondt, qui, dans une étude approfondie, nous entretint *« de la vie. »*

Dans la réunion du 25 mai, M. Lebrun nous a présenté une thèse fort intéressante sur *l'action des impressions morales sur l'homme*.

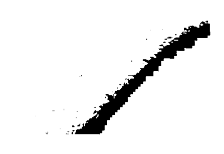
La dernière séance de cette année académique, si féconde et si bien remplie, nous a trouvés réunis en grand nombre pour assister à la défense d'une thèse très originale et habilement soutenue par M. Castel, concernant *« l'usage du sulfate de quinine en obstétrique. »*

*
* *

Tels sont, messieurs, les travaux intéressants qui ont fait pendant l'année l'objet de vos discussions; grâce à votre bon sens et à la sagesse de nos Présidents, les questions les plus délicates ont été prudemment débattues, et vous ne vous êtes pas un instant départis des règles d'une controverse éclairée et courtoise.

Puisqu'il est d'usage d'accorder à celui qui s'en va le droit d'exhorter ceux qui restent, permettez-moi pour ma part d'appeler votre attention sur cette bienveillance mutuelle qui doit présider à vos discussions; que les anciens surtout se gardent de décourager les nouveaux et qu'ils fassent bon accueil aux travaux qui sont à la portée de ceux-ci. N'y a-t-il pas d'ailleurs dans les matières qui composent la candidature en médecine une mine inépuisable de sujets à débattre, et comment qualifieriez-vous le docteur affecté qui dédaignerait de retourner à ces sources fécondes des sciences médicales? La Société est ouverte à tous les étudiants en médecine; il faut que ses séances soient accessibles à tous, que chacun y apporte une pierre, si mince qu'elle soit, et ainsi cet édifice, qui a déjà de profondes racines dans le passé, continuera de s'élever inébranlable dans son utilité et son charme

---



CERCLE AGRONOMIQUE
de l'École supérieure d'Agriculture
de l'Université catholique.

—

BUREAU DIRECTEUR (1881-1882).

Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite.
Président, M. le professeur J. Cartuyvels.
1er *Vice-Président*, M. le professeur A. de Marbaix.
2e *Vice-Président*, M. A. Failon.
Trésorier, M. A. de Carvalho.
Secrétaire, M. G. Wauters.
Bibliothécaire, M. N. Laurent.

—



RAPPORT
sur les travaux du CERCLE AGRONOMIQUE, pendant l'année académique 1880-1881, fait au nom du Bureau directeur (1), par M. TILKIN, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte de la marche et des travaux du *Cercle agronomique* durant l'année académique qui prend fin actuellement.

Cette deuxième année d'existence de notre société a montré sa vitalité et nous donne l'assurance que la jeune plante est aujourd'hui pourvue d'une racine puissante, d'une tige pleine de vigueur et de sève, et que l'on peut désormais compter sur les fruits qu'elle est appelée à produire dans l'avenir.

Le nombre des membres actifs du Cercle, pris

(1) Le bureau de la Société, renouvelé par voie d'élection au début de cette année, ainsi que l'exigent nos statuts, a été pour l'exercice 1880 1881 composé de la manière suivante :

Président d'honneur, Mgr Namèche, recteur de l'Université; président, M. le professeur J. Cartuyvels; vice-présidents, MM. le professeur de Marbaix et L. Jadoul ; trésorier, M. A. de Wouters ; secrétaire, M. J. Tilkin ; bibliothécaire, M. H. Glasmacher.

Les séances du Cercle se sont tenues dans l'un des salons du local de la Société Générale des Etudiants.

dans les trois années de l'école, aujourd'hui constituée au complet, a été de vingt-cinq. Sur ce nombre, nous signalerons, comme un symptôme des plus satisfaisants, que les élèves de première année, dont les études sont pourtant purement théoriques, figurent pour un contingent de onze, et que plusieurs d'entr'eux se sont enhardis, non sans succès, à présenter en séance des travaux dénotant l'émulation qui règne entre tous les membres de notre société.

L'effectif des membres du Cercle s'est aussi accru dans la catégorie des membres d'honneur, très restreinte, il est vrai, mais où la qualité supplée largement au nombre.

Au début de cette année vous avez acclamé, en cette qualité, M. Istas, conseiller provincial et bourgmestre *relevé* de Neerlanden, province de Liège, qui a daigné assister plusieurs fois à nos réunions et nous y faire part des conseils de sa haute expérience. Comme vous le savez, messieurs, notre confrère, M. Istas, avait un titre tout particulier à cette faveur : à savoir : le généreux appui qu'il a accordé à la création et à la prospérité de l'École supérieure d'Agriculture de Louvain.

C'est au même titre que, dans la séance du 21 février, vous avez aussi proclamé membre d'honneur de notre société M. le docteur Lefebvre, doyen de la Faculté de Médecine, l'un des principaux promoteurs de l'institution agrono-



mique de Louvain, l'un de ceux qui ont apporté le concours le plus éclairé et le plus efficace à NN. SS. les Évêques, créateurs de l'école, et à Monseigneur Namèche, à qui il était réservé d'illustrer son rectorat par la réalisation de cette institution scientifique d'une si haute portée sociale.

Vous avez encore présente à l'esprit, messieurs, l'allocution dans laquelle notre digne président, se faisant l'interprête de notre vœu unanime, rappela combien avait été puissante et dévouée l'action du Dr Lefebvre durant l'époque où il s'agissait de faire passer l'École d'agriculture de l'état de concept théorique à l'état de réalisation pratique.

La réponse du nouveau membre d'honneur, trop flatteuse à notre endroit, est certes l'un des plus précieux encouragements que le Cercle agronomique ait recueillis depuis son origine. Nos modestes annales conserveront le souvenir de ces paroles inspirées par le cœur, qui nous ont tracé d'une façon lumineuse le rôle important assigné à chacun de nous au sein des populations rurales lorsque nous aurons quitté l'*Alma Mater*, cet asile de la science et des bons principes.

L'activité de la Société ne s'est pas révélée seulement par les travaux nombreux et variés qui ont rempli nos séances bi-mensuelles, la création de la bibliothèque du Cercle est un terrain nouveau où s'est exercée cette activité.





La Société s'est abonnée aux principaux journaux agricoles de Belgique. Il serait à désirer que des ressources fussent affectées d'une manière permanente à des abonnements pris aux meilleures revues qui se publient en français sur les différentes branches de l'agronomie; l'art vétérinaire, la sylviculture et les industries rurales. Nous croyons être votre interprête, messieurs, en soumettant respectueusement ce vœu à la générosité et à la haute bienveillance de l'autorité académique, si paternelle à notre endroit.

Comme preuve de cette sollicitude à laquelle vous avez, en maintes occasions, rendu un hommage reconnaissant, nous citerons ce fait que le premier ouvrage qui ait illustré les rayons de la bibliothèque du Cercle, est la savante Encyclopédie agricole de Moll et Gagot, treize volumes in-octavo, don de Mgr Namèche, recteur magnifique. Au risque d'offusquer la modestie d'un autre personnage, que j'appellerai l'âme du Cercle, tout autant qu'il en est le cœur, je vous signalerai encore un généreux anonyme, bienfaiteur de la bibliothèque naissante, et qui sur le catalogue, comme chacun de vous a pu le constater, figure à la date actuelle comme donateur d'environ cent ouvrages et brochures d'importance diverse.

Je relève ce fait uniquement à titre d'exemple, messieurs, espérant pour nous qu'il sera suivi



par d'autres membres du corps académique et d'autres personnes qui prennent intérêt au Cercle et qui se trouvent en situation de nous enrichir, à peu de frais, de la pléthore de leurs richesses bibliographiques. Ainsi a fait notamment l'un des maîtres de l'*Alma Mater* qui, sans être attaché au cadre de notre École, a donné à notre Cercle les preuves variées d'une sympathie pratique : j'ai nommé M. le chanoine de Groutars, le vénéré président de la pédagogie de Juste-Lipse, qui, lui aussi, bien que ne cultivant que les belles lettres, a tenu à accroître les ressources de notre bibliothèque agricole. Qu'il reçoive ici l'expression de notre plus cordial remercîment.

Nous passerons maintenant en revue, messieurs, les travaux présentés aux séances bimensuelles du Cercle, durant l'année écoulée.

Notre première séance du 10 janvier fut inaugurée par le travail si remarquable de M. Jadoul, vice-président du Cercle, sur *la préparation et la conservation des matières fertilisantes produites à la ferme.*

Comme le dit si bien M. Jadoul, le fumier ne suffit pas à maintenir la fertilité du sol. Le cultivateur doit toujours avoir soin de balancer l'exportation de ses produits par l'importation d'engrais venus de l'extérieur. Cette nécessité connue devrait faire traiter plus rationnellement le fumier; malheureusement ce principal

élément de prospérité agricole est négligé par le cultivateur ignorant.

Il importe d'abord de s'assurer de la valeur des fumiers d'après leur provenance, de corriger par les qualités des uns les défauts des autres, de veiller à leur conservation en empêchant la fermentation de se produire trop énergiquement, soit par l'arrosage au purin que l'on recueille dans des citernes, soit par le tassement, soit encore par les réactifs chimiques, comme le sulfate de fer, le plâtre, l'acide sulfurique, etc., formant avec l'ammoniaque qui se dégage des combinaisons stables. Le dernier moyen conseillé est d'empêcher le contact de l'air au moyen d'une couche de terre servant en même temps d'absorbant pour les sels volatils.

Après l'intéressant travail de M. Jadoul, le secrétaire donna lecture d'un article, qu'il avait publié précédemment dans le *Moniteur de l'Agriculture*, concernant la conservation des semences, et tout spécialement celle des plants de pommes de terre.

Dans notre séance du 24 janvier, M. Failon nous communiqua une étude sur l'importante question de l'*amélioration du sol par la chaux*.

La chaux constitue le squelette mécanique des plantes. Elle mobilise les éléments fertilisants du sol, potassium, sodium, etc., et se combine à l'acide phosphorique.

Les propriétés physiques de la chaux ont sur-

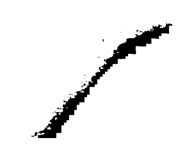


tout un effet excellent dans les sols argileux en rompant leur compacité, et aussi dans les terres légères en leur donnant de la consistance. M. Failon traita aussi les différentes espèces de chaux et leurs qualités propres, ainsi que les procédés d'épandage.

Après nous avoir montré quels sont les terrains auxquels la chaux convient, il nous indique les époques les plus favorables pour le chaulage et les moyens de déterminer la quantité de chaux nécessaire pour chaque espèce de sol.

M. Failon nous fait connaître, en terminant son travail, les indices que l'on peut tirer des plantes qui nous annoncent que l'élément calcaire est en défaut dans le sol et qu'un renouvellement de chaulage est utile

Après M. Failon, M. Pâques nous a entretenu du *choix des semences*, il nous a fait voir successivement : les caractères qui sont propres à une bonne graine, les fraudes auxquelles des marchands peu loyaux ont recours pour dissimuler certains défauts, enfin les moyens pratiques de déjouer ces manœuvres peu honnêtes, et les opérations préventives que l'on fait subir aux graines avant de les confier à la terre. Le conférencier s'appuie surtout sur la valeur germinative des graines et ce n'est pas sans intérêt que les auditeurs entendent rapporter les expériences faites en cette matière par le savant professeur Nobbe au laboratoire de Tharandt.



trale, pour le repeuplement des rivières épuisées. Invasion toute pacifique, qui ne préoccupe pas les gouvernements comme le font les importations de bétail et de céréales que le nouveau monde menace d'envoyer à l'ancien dans une mesure de plus en plus élevée.

De l'établissement de pisciculture, où se délecteraient maints gourmets, nous passons dans un salon où se trouve aménagé une remarquable exhibition destinée à figurer sous peu à l'exposition de pisciculture ouverte à Berlin. Ici nous admirons les produits d'une industrie spéciale à la Saxe : la pêche des moules perlières de l'Elster. Nous pouvons nous rendre compte de l'anatomie de ce mollusque fluviatile aux grandes proportions, des signes qui font présumer l'existence d'une perle dans la moule, et la façon dont on procède à l'élevage du sujet. Nous remarquons aussi des spécimens variés de ces perles, des camées artificiels que l'on fabrique, par incrustation, en déposant de menus objets à l'intérieur des moules. Nous admirons, sur une coupe en malachite, le grand collier de perles saxonnes de Sa Majesté la Reine.

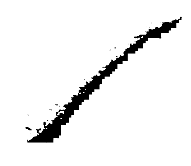
Cette industrie est remise en régie, depuis deux siècles, à la famille Schmerler, qui l'exerce encore aujourd'hui. L'exhibition nous donne la généalogie des fermiers généraux qui se sont succédés jusqu'aujourd'hui dans ces fonctions,



l'indication des ressources financières procurées par cette industrie et jusqu'au texte même du serment prêté par la série des Schmerler.

Nous nous arrachons à regret de l'Ecole forestière de Tharandt, et l'express nous transporte en Silésie, où nous visitons la station agricole de Pommeritz confiée aux soins du docteur Heiden. Là, nous remarquons, entr'autres, les champs d'expérience sur la fertilisation des sables stériles par la pratique des récoltes enfouies en vert. La plante choisie de préférence est le lupin, plante qui emprunte beaucoup à l'atmosphère et d'une manipulation facile pour emmagasiner dans le sol, de l'azote et de l'humus nécessaire à la fertilisation de la couche arable.

De la Silésie, nous voici transportés au cœur de la Moravie, où nous parcourons en compagnie de M. Robert, l'inventeur du système d'extraction du sucre par voie de diffusion, le domaine de Gross-Seelowitz, non loin d'Austerlitz, et dont le château se trouve actuellement occupé par une archiduchesse d'Autriche, née princesse de Croy-Dulmen. Le domaine de Seelowitz, outre la partie forestière, comprend 4000 hectares de grande culture, entourant un établissement industriel pour la fabrication du sucre et des alcools. Nous parcourons les étables aménagées dans les fermes disséminées sur le domaine, où l'on engraisse des bœufs de race



indigène avec croisement suisse et hollandais, des bœufs de Hongrie et de Durham. La base de l'alimentation est ici la schnitzell ou cossette de betterave dont on a extrait le jus sucré, et les fourrages ensilés. A ce propos, le conférencier nous esquisse l'importance de cette question de l'ensilage des récoltes destinées à l'alimentation du bétail et nous exhibe un spécimen remarquable de fourrages bruns conservés par ce mode : nous distinguons pêle-mêle dans ce fourrage de la luzerne et du trèfle, du sorgho, des vesces, du lupin et autres plantes de haute valeur alimentaire. Les graines et les feuilles sont conservées tout aussi bien que les tiges.

La dernière partie de la causerie si intéressante de M. le Président a été consacrée à un exposé des caractères qui distinguent en Autriche l'industrie de la fabrication du sucré de betterave. Cet exposé a amené le conférencier à envisager parallèlement les conditions fiscales dans lesquelles se meut cette industrie en Autriche, en Allemagne, en France et en Belgique, la position respective que le régime fiscal fait à l'agriculture dans ces divers pays et tout spécialement l'inffuence de ces lois d'accise sur le développement même de l'industrie.

Ces matières épineuses ont été exposées avec une lucidité parfaite et une compétence toute spéciale par M. le professeur Cartuyvels. L'assemblée, en acclamant le conférencier, a émis

le vœu, que cette partie toute originale du domaine agronomique fut encore explorée par notre dévoué président dans une des séances ultérieures du Cercle.

M. G. André lui succéda à la séance suivante pour traiter *la fermentation alcoolique*.

M André nous a tracé rapidement l'historique de la question. Il nous a montré qu'elle n'était connue avant ce siècle que par ses effets. Ce n'est que dans ces derniers temps que les savants, armés d'instruments plus perfectionnés que leurs prédécesseurs, parviennent à distinguer la levûre et la classer dans le règne végétal.

L'auteur nous fait ensuite la morphologie de cet être; la levûre, dit-il, se présente au microscope sous la forme d'une masse grise, jaunâtre, pâteuse, composée d'une multitude de cellules plus ou moins ellipsoïdales, isolées ou groupées en chapelet ou en arborisation irrégulière. En rapprochant les analyses de la levûre faites par les différents savants qui ont traité ce sujet, il nous montre qu'elle contient tous les principes élémentaires qui entrent dans la constitution d'une cellule vivante. Il termine ce chapitre par une énumération des différentes sortes de levûre, pour passer aux particularités de la vie de cet organisme.

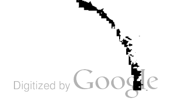
Après s'être demandé quels sont les éléments qui doivent entrer dans l'alimentation de la

levûre et sous quelle forme ces mêmes aliments doivent lui être présentés, le conférencier nous répond, en s'appuyant sur les dernières découvertes faites par les savants modernes, que l'azote et le carbone doivent être unis directement à l'hydrogène dans les corps alimentaires. La cellule de levûre ne s'est montrée capable dans aucun cas d'unir le carbone et l'azote à l'hydrogène, de même elle ne peut utiliser les composés où l'azote et le carbone sont unis directement à l'oxygène. Elle ne peut réduire ces corps pour les faire entrer dans sa molécule plasmique; ce pouvoir demeurant toujours le privilège de la cellule chorophyllée.

Les sels de sodium, potassium, magnesium, calcium, sont tout aussi indispensables que l'azote et le carbone dans l'alimentation de la levûre; sans eux, la vie serait impossible. Il nous est surabondamment prouvé maintenant que dans toute cellule vivante on rencontre ces minéraux.

Après nous avoir fait faire la connaissance de ces curieux organismes, mieux connus par leurs effets que par la nature de leur être, il nous fait voir quel est le rôle qu'ils remplissent dans l'acte même de la fermentation, en même temps qu'il nous énumère les produits de dédoublement résultant de cet acte.

Il termine son travail par l'énoncé des causes qui favorisent ou qui entravent la fermentation;



les conclusions qu'il en tire ouvriraient un horizon nouveau à notre industrie nationale, si on parvient à les réaliser, comme le fait remarquer l'auteur.

Le second objet de l'ordre du jour portait, à cette séance, un travail de M. de Behault sur la *création des prairies*. M. de Behault nous a fait voir d'abord l'utilité des prairies, après nous avoir dit un mot des terres qui conviennent à cette culture ; de là il passe à la préparation de ces terrains destinés à recevoir la semence. Il nous énumère les meilleures plantes qui conviennent pour la confection du gazon d'une prairie, son exploitation, soit qu'elle soit transformée en paturages, soit qu'on la récolte en foin. Ici M. le professeur De Marbais nous fait remarquer qu'en employant des engrais azotés on favorise le développement des graminées, tandis que les engrais phosphatés activent la végétation des légumineuses au détriment des graminées qui tendent dès lors à disparaître.

M. de Behault termine son sujet en nous esquissant, en quelques mots, les principaux modes de fauchage et de fenaison employés en agriculture. Il nous démontre enfin que les opérations du bon cultivateur ne se bornent pas seulement à savoir produire, mais qu'il faut aussi savoir conserver convenablement les foins et les mettre à l'abri de la moisissure ou d'autres causes de détérioration.



L'ordre du jour de la séance du 7 mars portait un *rapport sur l'exploitation agricole de M. Robert, à Gross Seelowitz (Moravie)*. Ce rapport, traduit de l'allemand et résumé, fut présenté par M. Glasmacher. Il avait été rédigé originairement, à l'occasion de l'exposition universelle de Vienne, en 1873, lorsque le jury agricole se transporta au domaine de l'archiduc Albrecht, exploitée depuis le début du siècle par la famille Robert.

M. Glasmacher nous a initié à la géographie de ce grand domaine qui, outre de vastes forêts, comprend 4000 hectares de terres arables, affectées à la culture de la betterave à sucre et des plantes qui concourent à son assolement. Les grandes améliorations foncières introduites à Seelowitz depuis trois quarts de siècle ont trait les uns à l'assainissement, l'ameublissement, la fertilisation du sol et la création de voies de communication, les autres à la création de races perfectionnées de bétail et d'un outillage agricole sans cesse en progrès.

Un chapitre traite des industries en activité sur le domaine : distilleries et fabrique de sucre de betterave par le procédé de la diffusion, inventé par M. Robert, aujourd'hui répandu dans toute l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et qui compte déjà quarante établissements en Belgique.

Le rapport, très explicite en ce qui regarde



les grandes immobilisations réalisées à Seelowitz, se tait malheureusement sur le chapitre des résultats financiers, qui eût été du plus haut intérêt.

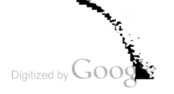
La plupart des travaux dont nous venons de faire état, messieurs, sont des travaux écrits, dont les auteurs nous ont donné lecture à la tribune du Cercle. Sur le conseil de notre Président, M. Alberto Leite de Carvalho inaugura, dans la séance du 7 mars, un autre mode, celui d'un exposé oral fait d'après des notes. Hâtons-nous de constater que l'essai réussit pleinement et que l'exemple de M. de Carvalho fut depuis lors suivi avec succès par nombre d'entre nous. L'improvisation captive davantage l'auditoire que la lecture ; elle a, en outre, pour résultat de former l'orateur à la méthode, à l'ordre, à la précision ; ses études en bénificient, comme son caractère même, et il y gagne une assurance, un aplomb, qui n'est pas sans avantage, notamment lors du passage des examens annuels.

M. de Carvalho, avec une aisance parfaite et une habileté remarquable à faire usage des données de la statistique, nous a esquissé la *physionomie actuelle de l'empire du Brésil*, sa patrie. Son exposé, aussi complet qu'attrayant, a passé en revue ce vaste empire, au point de vue agricole, économique et politique, sans oublier la situation de la religion, du clergé, des tendances philosophiques qui caractérisent l'état

social du Brésil. L'étude présentée par M. de Carvalho, élève de première année, témoigne d'une vraie maturité d'esprit et d'une grande ardeur au travail; c'est l'une des plus sérieuses et des plus approfondies qui vous aient été présentées dans le courant de la présente année.

Dans la séance du 4 mai, le Cercle agronomique eût la bonne fortune d'entendre un de nos maîtres les plus sympathiques, M. le professeur Massalski, nous rendre compte d'un séjour qu'il fit l'an dernier à l'Université de Halle sur Saale.

M. Massalski, dans une causerie pleine de charme, nous initia à l'organisation de la célèbre Ecole d'agriculture ouverte au sein de cette Université, et que dirige M. le Dr Kühn, savant d'une autorité théorique et pratique à laquelle chacun se plait à rendre hommage. Il est digne de remarquer que le crédit de l'Ecole d'agriculture de Halle, où se pressent 200 étudiants, est dû précisément, fait universellement reconnu, à ce que l'homme éminent qui la dirige s'était occupé longtemps et avec succès de la pratique agricole avant d'aborder la carrière de l'enseignement. Cette préparation a permis au Dr Kühn de combler, dans le cadre de l'enseignement agronomique, certaines lacunes en donnant à diverses branches un développement dont la pratique agricole lui avait appris à apprécier la nécessité et qui néanmoins, dans le programme d'autres Ecoles d'agriculture, ne se



trouvaient pas posséder un développement en raison de leur importance.

M. Massalski signale entre autres, le soin apporté à Halle à l'étude du parasitisme animal et végétal à l'aide du microscope; les collections intéressantes servant à cet enseignement et les vastes laboratoires où les élèves passent de longues heures à s'initier au maniement du microscope, à l'étude des plantes et de leurs maladies.

Les jardins agricoles où l'on cultive, par carrés, toutes les variétés connues de céréales et de plantes usuelles, ont attiré également l'attention du savant excursioniste. Cette culture, sous le contrôle de l'éminent agronome qui préside à la station agricole de Halle, est instructive au premier chef et les travaux dont elle est la base ont rendu des services marquants à l'agriculture allemande.

Signalons encore parmi les curiosités de l'Ecole : les étables où ruminent les races choisies de bêtes à cornes et où se donne, en grand détail, le *Cours pratique de laiterie;* les écuries, bergeries, véritable jardin zoologique agricole; les salles de pratique vétérinaire, le musée agricole, le local de l'apiculture, le monument élevé au Dr Kühn en témoignage de gratitude publique et qui consiste en une coupe géologique, de grand module, aménagée sur une place publique à l'aide de matériaux authentiques

pris au sein des roches elles mêmes, le tout surmonté du buste en bronze du savant directeur de l'Ecole.

Outre les carrés affectés à la botanique agricole, l'école de Halle possède des champs d'expérience d'une superficie de 80 hectares drainés et dont les eaux de drainage, recueillies dans un puits spécial, sont réutilisées pur après et soumises constamment au contrôle de l'analyse.

Le conférencier termine par une peinture humouristique des mœurs universitaires à Halle, partie de la causerie qui a charmé l'auditoire autant que l'avait intéressé l'exposé scientifique de notre digne et savant professeur. Vous vous associerez à moi, messieurs, pour offrir ici à M. le professeur Massalski l'hommage de nos remercîments pour l'agréable soirée qu'il a bien voulu nous consacrer, espérant que l'année prochaine encore l'intéressant conférencier nous réservera pareille bonne fortune.

La séance suivante fut parfaitement remplie par la conférence de M. le Dr dos Santos Barreto sur : *L'agriculture américaine et l'agriculture belge, au point de vue de la crise belge et de la concurrence américaine.*

Le conférencier, après un léger coup d'œil sur l'histoire agricole de Belgique, soutient que la crise actuelle n'est qu'une phase de transition d'une époque à une autre où la routine doit faire place à la science. Il nous montre l'Amérique,



ses exploitations agricoles où manœuvrent les instruments les plus perfectionnés, les magnifiques voies de transport que ce pays a utilisées ou créées pour déverser le trop plein de son blé, à plus de 20,000 kilomètres du lieu de production; en Belgique notamment, où l'on n'a pas encore exécuté partout les routes nécessaires pour permettre au blé d'arriver au marché voisin, lutter avec avantage contre la concurrence américaine. M. Barreto plaide ensuite la cause du libre échange, que certains économistes désignent comme l'une des causes de la crise agricole; puis il indique deux remèdes, l'un est la science, l'autre l'émigration des pays à pléthore de population vers les pays vierges, fertiles et peu peuplés.

Nous sommes heureux, messieurs, de pouvoir aujourd'hui présenter nos chaleureuses félicitations à notre collègue distingué M. le Dr Barreto, à l'occasion du succès si remarquable obtenu par son livre sur l'*émigration des blancs vers le Brésil*, paru dans le courant de l'été. D'autres plumes plus autorisées ont rendu hommage à la valeur de cette œuvre de véritable apostolat social, qui fait autant honneur au patriotisme du Dr Barreto qu'à sa largeur de vues et à son érudition variée.

Dans la même séance, nous avons eu le plaisir d'entendre une intéressante étude de M. de Wouters, notre sympathique trésorier.

13.



M. de Wouters a pris pour base de son travail une idée émise par Léopold II. Notre roi bien aimé, parlant des intérêts de l'agriculture, s'est exprimé ainsi : *Il faut que la Belgique devienne le jardin maraîcher de Londres.*

L'orateur établit d'abord que, par suite de l'importation des grains étrangers, nous ne devons plus viser à produire du blé pour notre alimentation, et que nous ne devons pas en produire par spéculation commerciale, car, à moins qu'il ne surgisse des facteurs nouveaux dans le problème, actuellement il semble de moins en moins possible de soutenir la concurrence américaine.

Un hectolitre de froment dans les plaines du Farwest, coûte fr. 8-75 de frais de production; en France il coûte 23 fr. De cette situation, on conclut naturellement à la nécessité de modifier le système de culture; M. de Wouters propose de substituer la production maraîchère à la production des céréales dans tous les sols qui comportent la production économique des légumes, principalement des légumes aisément exportables.

M. de Wouters reconnait que cette substitution ne peut pas se faire brusquement et sans transition. Les Flandres se trouvent dans des conditions spéciales; c'est à elle que revient l'honneur d'inaugurer le nouveau système.

Ces conditions spéciales sont d'abord la grande



division de la propriété, 57 % des exploitations n'atteignent pas 50 ares. De plus, les Flandres n'ont pas de richesses minières comme les autres provinces. Les provinces de Liège et du Hainaut ont des houillères. La province de Namur des mines de fer, des plus riches de l'Europe. En outre plusieurs de ces provinces sont à la tête des industries agricoles. Le Hainaut compte 100 fabriques de sucre. La province de Liège 26, tandis que les deux Flandres n'en réunissent que 16. Quant aux distilleries, si on écarte le Luxembourg, ce sont encore les Flandres qui fournissent le moins d'alcool. De cette situation, M. de Wouters conclut que ce sont les Flandres qui doivent souffrir le plus de la crise agricole, et, par conséquent, c'est à elles qu'incombe la tâche de donner l'exemple d'une transformation radicale.

Cela établi, le conférencier examine si ce genre de culture est en rapport avec l'économie rurale de ces provinces, et spécialement sur trois points que voici : 1° les débouchés; 2° la main-d'œuvre; 3° le sol.

Le débouché. — Il nous est assuré; la situation topographique est des meilleures. La Flandre Occidentale possède plusieurs ports de mer et toutes les villes sont directement reliées à la mer. Il faudrait seulement la création d'une société organisant un service régulier entre les deux pays. Ensuite l'établissement d'un comp-

toir spécial à Londres, avec des succursales dans les principales villes des Flandres.

La main-d'œuvre. — Inutile d'insister sur ce point, car tout le monde connait la grande concontration de la population flamande, la plus dense de l'Europe.

Le sol. — Il est composé d'une terre sabloneuse parfois mêlée de cailloux; le sous-sol est souvent ferrugineux, formant une couche dure imperméable. Ainsi, le sol semblerait mettre obstacle au projet. Mais le peuple flamand a été travailleur de tout temps, aussi à force de travail a-t-il transformé depuis longtemps la couche arable; il a fait de son pays une des contrées les plus fertiles de la Belgique.

Voici à ce sujet l'opinion de M. le professeur Proost : « La Flandre formée primitivement d'un sable aride est devenue d'une grande fertilité par un apport continu d'engrais d'origine organique. »

Ainsi nous pouvons conclure que les Flandres satisfont aux trois conditions principales et qu'elles peuvent adopter ce nouveau genre de culture.

M. de Wouters termine en souhaitant qu'on examine le projet du Roi, avec tous les soins qu'exigent une question aussi importante.

Signalons encore, messieurs, parmi les communications les plus intéressantes qui aient été adressées au Cercle agronomique dans le cours



de cette année, l'étude si remarquable de M. le professeur Proost, sur *les parasites animaux nuisibles à l'agriculture*. Ce travail reproduit depuis dans la *Revue des questions scientifiques*, nous montre, dans un coup d'œil d'ensemble, le monde des insectes ravageurs, aux prises chacun avec un ou plusieurs insectes parasites que la Providence semble avoir créés tout exprès pour limiter les dégâts des premiers. M. Proost nous peint les mœurs des uns et des autres : le phylloxera, le doryphora, le ver-blanc, l'acarus, le sphex, le philante apivore, le cerceris, les fourmies, le polyergus rufescens et une série d'autres petits êtres moins connus que ne le sont leurs œuvres, ont défilé devant nous, dans l'exposé du savant professeur, et nous ont rempli du désir de faire plus ample connaissance avec eux, non pas dans nos champs, mais bien dans la prison cellulaire de l'objectif de nos microscopes. Espérons que l'année prochaine nous réservera encore l'agrément d'un exposé de l'espèce, si intéressant et d'une si haute portée pratique.

Tel est le résumé sommaire et fort pâle des travaux qui ont absorbé votre activité durant l'année qui prend fin aujourd'hui. Il y a un an, à pareille date nous nous reposions également comme le laboureur contemplant les gerbes dorées d'une moisson abondante. Remercions le ciel aujourd'hui d'avoir rendu non moins

fructueuse la deuxième année de l'assolement, qui nous montre par les faits que notre terrain est loin d'être épuisé et que, Dieu aidant, il produira dans l'avenir, comme il a produit dans le passé, les récoltes les plus opulentes.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr A. J. NAMÈCHE, Mgr C. PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

COMMISSION DIRECTRICE.

Président, M. Descamps, professeur à la Faculté de Droit.

Vice-Président, M. Zwaenepoel, étudiant en droit.

Secrétaire, M. Hoyois, étudiant en droit.

Trésorier, M. Hannottiau, étudiant en droit.

—



RAPPORT
sur les travaux de la Société juridique de l'Université catholique de Louvain pendant l'année académique 1880-1881, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. ZWAENEPOEL, secrétaire.

—

MESSIEURS,

L'art. 9 des statuts charge votre secrétaire de vous présenter annuellement le rapport des travaux de la Société. Je viens m'acquitter de cette tâche, et en présence des étapes fécondes parcourues pendant l'année qui vient de s'accomplir, par votre Société, je n'en connais pas de plus agréable, de plus instructive.

C'est en commun que nous repasserons ces soirées brillantes et animées, ces travaux pleins d'une sève ardente et vigoureuse qu'animait parfois un esprit profondément juridique, ces discussions vives et approfondies, qui empruntaient leur puissant attrait à la vivacité de l'attaque et de la riposte, et nous puiserons dans

(1) La commission était composée comme suit :
M. le professeur Descamps, président; M. Hoefnagels, vice-président; M. Zwaenepoel, secrétaire; M. Hoyois, trésorier.

les enseignements du passé des conseils et des encouragements pour l'avenir.

En constatant ce résultat, auquel il nous eût été bien difficile d'aspirer sans la haute et chaleureuse protection qui nous fut accordée dès le début, nous pouvons être heureux et envisager avec pleine confiance un avenir dont la possession semble nous être assurée.

Mais je m'acquitterais mal de ma tâche et je répondrais peu aux sentiments de vos cœurs, si dès le début je ne payais un tribut légitime et public de reconnaissance à Mgr Namèche, à M. le chanoine Jacops, qui nous accorda au collège du Pape une gracieuse hospitalité, à M. le président Descamps, qui, malgré des occupations nombreuses et le fardeau de l'enseignement, a bien voulu accepter la tâche toujours difficile de guider nos premiers pas dans les larges voies de la science juridique et nous assurer un dévouement dont nous n'avons pas tardé à recueillir les fruits.

Vous n'attendez pas de moi, messieurs, que dans ce rapport je résume, même à grands traits, toutes les phases qu'a traversées votre Société naissante : ces incidents vous les connaissez; tous vous y avez pris une part active, tous vous en avez été les fondateurs. Elle est véritablement à vous, elle est même doublement votre œuvre, car c'est grâce à votre travail, à votre énergie à la soutenir que nous pouvons aujourd'hui, avec



une légitime fierté, jeter les regards en arrière et mesurer l'espace parcouru. Je craindrais, en vous rappelant votre première séance, d'affaiblir le souvenir qu'a laissé dans nos cœurs la présence de Mgr Namèche et ces paroles qu'il nous adressa, si pleines d'une paternelle et d'une généreuse affection.

Qui donc plus que lui méritait de consacrer par sa présence l'existence de la Société de Droit et de donner un titre légitime à son établissement sur le sol universitaire? Notre reconnaissance et notre respectueux dévouement ne l'oublieront jamais : c'est à lui qu'appartient l'idée première de cette Société nouvelle. C'est lui qui, par une protection généreuse et constante, nous permit de mener à bonne fin une œuvre laborieuse. C'est lui qui, par l'autorité de sa forte parole et de sa haute science, fixa, dès le début, à la Société juridique, la carrière vaste et féconde ouverte à son activité, si elle voulait réaliser la pensée fondamentale qui l'avait provoquée et devenir un complément presque indispensable de l'enseignement universitaire. En acclamant en Mgr Namèche, votre Président d'honneur, messieurs, vous n'avez fait que vous acquitter d'une dette sacrée de reconnaissance. Il nous a quitté, il est vrai; mais son souvenir vivra toujours au milieu de nous. Les conseils que nous dictait sa longue expérience continueront à diriger nos travaux. Il ne nous a pas

du reste laissé seuls et abandonnés à nous-mêmes. En accordant à Mgr Namèche un repos largement mérité par une vie consacrée toute entière au travail, Nosseigneurs les Evêques lui ont trouvé au sein de l'Université un successeur digne de lui, qui à la science et à une éloquence persuasive, joint une profonde expérience, fruit de vingt années d'un travail assidu dans l'enseignement et un dévouement complet à la jeunesse catholique.

Messieurs, nous unirons désormais dans une même affection Mgr Namèche et Mgr Pieraerts, et la commission est persuadée de répondre aux sentiments que vous avez si magnifiquement exprimés dans une occasion récente en priant le Recteur de l'Université de bien vouloir partager, avec son illustre prédécesseur, la présidence d'honneur de la Société juridique.

Messieurs, je viens de dire que Mgr Namèche avait précisé le véritable champ qui s'offrait à votre activité. Laissez-moi vous citer ces belles paroles que j'extrais du discours prononcé à notre séance d'inauguration :

» La partie positive, technique, si je puis ainsi dire, du droit, fait la matière la plus considérable des leçons que vous suivez et exige de vous une application sérieuse, constante, avec l'emploi de presque toutes vos journées. Rien de plus juste, de plus nécessaire. Il n'est pas désirable cependant que vous y consacriez toute



votre activité. Il est bon, il est indispensable au contraire que vous arrêtiez de temps en temps votre pensée sur ces vérités primordiales où la vraie science juridique plonge toutes ses racines; sur ces principes éternels et immuables qui constituent les bases de la société humaine et qui seuls peuvent donner à la science toute sa valeur et toute sa stabilité. C'est seulement quand ces bases ont été jetées d'une main sûre et vaillante que l'édifice peut s'élever dans toute sa solidité et dans toute sa grandeur, que l'on peut contempler d'un œil serein et assuré les vastes horizons, les immenses perspectives qui s'ouvrent de toutes parts devant le regard étonné et captivé. »

La Société juridique s'est inspirée de ces nobles conseils, et sans dédaigner les études positives et pratiques, elle a, dans ses travaux, accordé la plus large part à l'étude des questions fondamentales de la science du droit.

Dans une de vos premières séances, j'eus l'honneur de vous présenter un travail bien rapide sur *les fondements du droit et sur les rapports du droit naturel avec la loi positive*.

La pensée fondamentale de ce travail c'était la nécessité absolue de remonter à Dieu comme auteur de tout l'ordre moral. Le caractère de fixité, de stabilité immuable que revêt la loi naturelle à nos yeux condamnent ces théories de l'utilité et du sentiment qui ne sont que les

paradoxes de l'intelligence mis au niveau des aberrations du cœur et qui ne donnent pas au problème sa vraie solution. Cette nécessité l'antiquité tout entière, sauf quelques voix discordantes au milieu de ce concert universel, l'avait proclamée et Cicéron n'était que l'écho de toute la sagesse antique lorsqu'il voyait dans la loi naturelle « Dieu lui-même parlant à nos cœurs. » Mais comment la loi morale se rattache-t-elle à Dieu? La réponse à cette question se trouve tout entière dans la lumineuse théorie des docteurs scolastiques du moyen âge — théorie dont Platon avait eu, semble-t-il, le pressentiment lorsqu'il disait : « Le monde est une copie : Dieu a voulu que toutes choses fussent autant que possible semblables à lui-même. » Cette théorie fut résumée dans ses points essentiels, comme autant de jalons qui fixent la marche de la pensée : Dieu, concevant dans sa sagesse infinie des êtres, comme autant d'imitations possibles de ses perfections divines, leur assignant un but digne de lui et leur accordant les moyens nécessaires pour la réalisation de ce but. Ce que la sagesse divine concevait, la volonté divine le voulait. C'est cette pensée éternelle qui a guidé Dieu dans l'œuvre de la création. L'univers entier n'en est que la reproduction fidèle. L'homme a été créé tel qu'il avait été conçu par l'intelligence divine. Sa fin et sa voie lui ont été tracées par la sagesse et la volonté divines,



conformément au plan éternel de la création. saint Thomas ne fait donc que tirer la conclusion logique des prémisses posées, lorsqu'il définit la loi éternelle : *Ratio gubernativa totius mundi in mente divina existens* (1), et la loi naturelle *Participatio legis æternæ secundum quam discernimus bonum et malum* (2).

Ce premier point établi, se dresse une question nouvelle. Quel est le rapport de cette loi divine avec la loi humaine?

Pour résoudre la question dans toute son étendue, je crus devoir établir un double principe : le caractère social de l'homme, la nécessité d'un pouvoir armé d'une autorité législative, et montrer l'idée de Dieu planant au-dessus de la société comme principe et comme âme de tout l'organisme social.

Donc la loi naturelle est le fondement de la loi civile; donc aussi elle lui sert de limite, elle pose à l'action du législateur humain une limite qu'il ne pourrait franchir sans se rendre coupable de tyrannie et violer les droits les plus sacrés de la conscience humaine; donc enfin la loi divine est ce type de perfection, idéal suprême dont doit se rapprocher toujours davantage la législation humaine.

C'est cette union toujours plus étroite des

(1) St-Thom. Sum. 1-2, q. XCI, art. I.

(2) St-Thom. Sum. Ibid. art. II.

deux lois que est la condition du vrai progrès et la seule base assurée de la vraie liberté.

Ainsi, messieurs, un premier travail avait déterminé les bases générales du droit et ces règles souveraines qui s'imposent à l'action du législateur humain.

Mais pourrait-on affirmer que, même dans cette sphère, sa mission soit absolue, souveraine? Que l'autorité qui lui est confiée lui permette de bouleverser à son gré toutes les traditions de la nation qu'il est appelé à régir? Le bon sens répondra non. La société est un être moral; c'est la perpétuité des générations indissolublement liées les unes aux autres, c'est la perpétuité des traditions qui lui assurent son existence et sa force contre les secousses qui peuvent l'assaillir. D'après la parole d'un éminent publiciste, il en est des sociétés et des institutions comme des arbres de nos forêts qui ne sont forts et ne résistent victorieusement à la tempête que si l'homme leur a donné le temps de pousser bien profondément leurs racines dans le sol qui les nourrit.

Il y a donc là incontestablement un rapport intime, mais quelle est sa nature? quelle est son étendue? Ce fut la question dont s'empara M. Soenens dans un travail d'une rare logique et solidement appuyé sur toutes les ressources que lui prêtait une vaste érudition.

Rien de si difficile que de faire dans une



science pratique la part légitime de la théorie et du fait. C'est l'esprit de l'homme aux prises avec le monde extérieur. La solution de cet immense problème, sera d'après M. Soenens, le dernier mot de la sagesse humaine. Les rapports des lois et des mœurs, pour n'être qu'une partie de cette redoutable question, en constituent cependant un des centres principaux, un fondement nécessaire. Dans une première partie, M. Soenens esquissa à grands traits l'histoire générale des relations pratiques des lois et des mœurs : l'époque patriarchale, la décadence dès la naissance de la vie publique et surtout d'un pouvoir judiciaire distinct d'un pouvoir judiciaire.

Mais il concentra spécialement son attention sur la partie théorique de son travail.

Partant de cette belle formule de saint Thomas *Lex positur ut quædam mensura humanorum actuum. Mensura autem debet esse homogena mensurato. Ergo lex secundum consuetudinem patriæ*, M. Soenens pose en principe que « la loi partout et toujours doit être le portrait ou la mesure des mœurs » et il définit les mœurs « les convictions sociales. »

Voici les formules adoptées par M. Soenens : « La conformité des lois et des mœurs peut être parfaite ou imparfaite. Cette division a pour base la classification générale des mœurs en deux grandes espèces : les convictions qui ont rapport à l'autorité même, à l'étendue du pou-



voir et aux limites de l'obéissance; — ce sont les convictions générales; — les convictions relatives à tel sujet déterminé, — ce sont les convictions spéciales. Quand la loi concorde à la fois avec les unes et les autres, la conformité est dite parfaite. Quand la loi ne s'appuie que sur les convictions générales, elle est dite imparfaite. Quand elle viole les unes et les autres, il n'y a aucune conformité. Quand la loi s'écarte des convictions générales pour ne s'appuyer que sur des convictions spéciales, la conformité n'est qu'apparente.

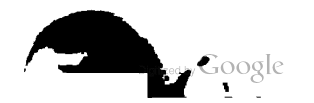
En thèse la conformité parfaite est la plus désirable; la conformité imparfaite est strictement requise et suffisante.

Ces propositions servent de base au travail; elles forment les assises d'un principe qui était de nature délicate et dont la saine interprétation exigeait de longs développements et de nombreux exemples.

M. Soenens pose ici le principe des droits de toute conviction dès qu'elle est nécessité de raison. Il donne la notion de la conviction vraie; il précise les droits de la conviction; il examine les immenses avantages sociaux d'une conformité de la loi et des mœurs, et les graves inconvénients que présenterait une absence de conformité. Mais comment se fera l'application de cette théorie en cas de contradiction entre les devoirs de l'autorité envers le peuple et ses

devoirs envers elle-même? Deux hypothèses, répond M. Soenens, sont possibles : supposons que le pouvoir ait le devoir de rester en deçà des mœurs : hypothèse purement théorique du reste; le prince devrait se démettre; le pouvoir est fait pour le peuple et non le peuple pour le pouvoir. Supposons au contraire que le pouvoir ait le devoir d'aller au-delà des mœurs. Mais pour que cette hypothèse se réalisât, il faudrait que la tolérance d'une vraie et sincère conviction sociale fût en elle-même absolument mauvaise, que cette conviction se trompât sur les vérités essentielles de la vie humaine et sociale, c'est-à-dire, selon Bossuet, que Dieu ne fut plus Dieu ou que le peuple ne fut plus peuple.

A cette dissertation de M. Soenens se rattache un travail qui vous fut présenté par M. Gérard sur l'*Absentéisme*. Une certaine unité de pensée, à l'insu de leurs auteurs, avait inspiré ces deux travaux. Tous les deux admettaient comme principe fondamental la méthode d'observation. Partant de cette notion que la société est un corps, qu'elle a une existence collective, que son unité morale se détermine surtout par le concours généreux de tous les individus, par le respect, par le maintien de la tradition, fruit, pour ainsi dire, spontané de la vie sociale, M. Soenens en avait déduit l'obligation pour le législateur de respecter des mœurs longuement établies. M. Gérard s'occupa de cette vie morale



des nations à un point de vue spécial, au point de vue des relations qui doivent présider à la vie des classes agricoles.

Absentéisme, nous dit M. Gérard, mot nouveau qui désigne une chose parfaitement ancienne, une plaie sociale qui a rongé toute la société en décadence, mais qu'il était donné au XIXe siècle de voir s'étaler dans toute son horreur. Les malheurs de l'Irlande sont trop bien connus de tous pour qu'il soit nécessaire de dépeindre la situation intolérable que l'absence des grands propriétaires terriers fait aux malheureux tenanciers abandonnés à la merci d'intendants étrangers et coupables. L'Irlande est devenue la terre classique de l'absentéisme ; de là vient que le mot anglais est passé dans notre langue. Ce n'est pas cependant que la chose qu'il désigne soit inconnue en France. La société française du XVIIIe siècle a été fortement atteinte de ce mal ; la noblesse dépouillée de ses fonctions locales par la politique centralisatrice de Richelieu, Mazarin et Louis XIV, déserta la Province, où elle n'avait plus rien à faire, pour venir rechercher les plaisirs et briguer les honneurs de la brillante cour de Versailles. Et M. Taine estime que ce fait n'a pas peu contribué à l'œuvre de désunion et de désagrégation sociale qui aboutit à l'abîme.

Aujourd'hui même, et dans notre pays, le mal sévit, mais sous une forme mitigée. C'est en effet

un usage assez généralement adopté par notre aristocratie et nos classes riches de quitter la résidence rurale pendant l'hiver pour aller habiter les grandes villes. Usage déplorable dont les conséquences fâcheuses se font sentir à la fin et dans l'ordre économique et dans l'ordre politique et social.

Dans l'ordre économique : ce fait nuit à la production et à la sage distribution de la richesse. A la production en rendant impossible l'exploitation agricole par le propriétaire, toujours plus féconde que l'exploitation par le locataire. A la distribution, en faisant dépenser aux riches la plus grande partie de leurs revenus dans quelques centres populeux, tandis que la résidence sur mille points du pays leur fournit un moyen admirable de répartir les ressources parmi le peuple.

Dans l'ordre social et politique : il est naturel que l'éloignement périodique et prolongé des propriétaires doit leur nuire singulièrement dans l'estime et la considération de leurs campagnards. Quant à l'amour des paysans pour leurs seigneurs, on le cherche en vain. De là vient que l'influence politique des grands propriétaires forestiers tend de plus en plus à l'annihiler; ils se sont éloignés du peuple; le peuple s'éloigne à son tour. C'est l'isolement prochain des classes supérieures; situation dangereuse que le socialisme attend avec impatience pour la curée.



Il est donc grand temps que nos propriétaires nobles ou roturiers comprennent les devoirs de leur position sociale; qu'ils s'efforcent par leur conduite envers leurs inférieurs de faire mentir les déclamations du socialisme, qu'ils résident toute l'année dans leurs domaines et qu'ils rendent à la société tous les services qu'elle est en droit d'attendre d'eux.

Vous le voyez, messieurs, l'étude du droit dans l'acception la plus noble, la plus élevée de ce mot, a tenu dans nos travaux une bien large part. Dans cette sphère de la science, la Société juridique peut être fière d'avoir produit des travaux féconds et intéressants, marqués au coin d'une heureuse actualité, à une époque où les préoccupations du moment et les aberrations de cet esprit de vertige qui nous aveugle, n'entraînent que trop les hommes à délaisser l'étude de ces vérités primordiales qui dominent la vie morale de l'humanité.

Mais il ne faut rien d'excessif et les travaux de droit positif ont eu leur part juste et nécessaire.

Je mentionnerai en toute première ligne un remarquable travail de M. Paul Verhaeghen sur *les successions délaissées en Belgique par des étrangers*. C'était là une question intéressante au plus haut chef, et le petit nombre des dispositions légales laissait une large place au raisonnement juridique.





La question examinée par M. Verhaegen dans son étude sur « la succession des étrangers en Belgique, » se présente ainsi : un étranger décède, laissant en Belgique un patrimoine : ce patrimoine sera-t-il dévolu suivant la loi Belge ou suivant la loi du pays de l'étranger?

La doctrine a fourni des solutions fort diverses au problème. Le système personnel s'en réfère à la loi nationale du défunt. Le système territorial maintient l'empire de la loi du territoire où se trouve le patrimoine délaissé. Enfin le système mixte, qui est celui de la jurisprudence, fait une distinction entre les immeubles et *les* meubles : il soumet les uns à la loi de leur situation, les autres à la loi personnelle de leur défunt propriétaire. Se plaçant au point de vue du code civil, M. Verhaegen entreprit de défendre le système territorial à l'encontre des deux autres.

L'art. 3 du code ne traite que des immeubles. Mais il doit s'entendre des meubles également. Ses motifs sont généraux; les termes mêmes dont se sont servis les rédacteurs du code pour le légitimer le sont aussi : « A l'égard des biens, il suffit qu'ils soient situés en France pour que la loi de France les régisse. Peu importe d'ailleurs que le propriétaire soit Français ou étranger, car il ne peut y avoir pour régir ces biens que les lois du pays ou territoire auquel ils sont attachés » (Faure, au corps législatif, 14 ven-

tôse an XI.) La loi successorale est d'ordre public : comme telle, elle doit l'emporter sur l'intérêt privé, celui qu'aurait l'étranger à voir appliquer sa loi personnelle. Et qu'on ne dise pas que la loi successorale est une de celles qui régissent l'état et la capacité des personnes. L'art. 711 du code en fait un simple moyen d'acquérir, au lieu d'en traiter, comme il l'eut pu faire au livre I.

Le système personnel ne paraît guère soutenable en présence des termes formels de l'art. 3; ces termes d'après les travaux préparatoires, envisagent aussi bien les immeubles considérés séparément, que les immeubles englobés dans un patrimoine; ils s'appliquent donc à la succession délaissée par un étranger.

Quant au système mixte, il s'appuie sur le silence de l'art. 3 en matière de meubles, et sur la maxime ancienne « *mobilia ossibus adhærent.* » Rappelant les motifs qui militent en faveur du système territorial, M. Verhaegen ne crut pas devoir tenir compte du silence du code. Il rejeta également la maxime alléguée, parce que d'une part elle ne réglait autrefois que les relations entre membres d'une même nation, soumis à des coutumes locales diverses, et d'autre part, si dans le silence de la loi on recourt à la législation antérieure, il faut alors appliquer le droit d'aubaine, tel qu'il subsistait sous l'ancien droit, et tel qu'il a été aboli par l'assemblée constituante, le 6 août 1790.

Ce système, d'ailleurs, brise l'unité de la succession, contrairement à tous les principes et aux termes de l'art. 732 du code. Il offre comme le précédent, une étrange contradiction. La jurisprudence, qui le consacre, n'hésite pas, quand l'étranger décède sans héritier, à adjuger ses biens même mobiliers au domaine, au lieu de les reconnaître dévolus au successeur qu'appelle la loi nationale, c'est-à-dire, à l'état dont le défunt était sujet. (Arrêt de Paris, 15 nov. 1833.)

Ainsi fondé en droit, mis à l'abri des contradictions que ne peuvent éviter les autres systèmes, le système territorial a encore l'avantage de trancher certaines questions insolubles pour les deux autres : celle-ci par exemple : quelle loi régira la succession d'un individu décédant après avoir perdu la qualité de Belge et sans avoir acquis une autre nationalité?

Je signalerai enfin un travail présenté par votre vice président, M. Hoefnagels, sur une question à laquelle les passions politiques ont donné une si triste actualité : *La nationalité des enfants naturels non reconnus.*

Vous le savez, messieurs, jusqu'en ces derniers temps la jurisprudence s'était universellement prononcée dans le même sens. Elle avait déclaré que ces enfants nés sur le territoire belge empruntaient leur nationalité, non dans le fait de la race, inconnue dans l'espèce, mais dans le fait du sol, communiquant une même nationalité à tous ceux qui y sont nés.

Cette opinion fut vivement combattue par M. Laurent. D'après lui la volonté du législateur de 1804 est formelle.

Il abroge le principe de l'ancien droit et ne laisse subsister comme seul élément caractéristique de la nationalité le fait de la race.

Dans son travail M. Hoefnagels, remontant aux principes de la science du droit, s'attacha à préciser les éléments qui, dans la réalité des choses, déterminent la nationalité. Question capitale qui intéresse autant la société que l'individu, car il importe au législateur de déterminer les limites de son autorité, de maintenir sous son empire ceux que la nature a soumis à sa loi. Ces éléments, d'après M. Hoefnagels, sont le territoire qui groupe les hommes dans un même centre d'activité et crée entre eux la communauté des intérêts et la race, car c'est au sein de la famille que se maintiennent toutes les traditions reliant les générations éteintes aux générations nouvelles. C'est là que se donne l'éducation qui maintient, perpétue et développe tous ces éléments constitutifs de la nationalité.

C'est à ce dernier élément que M. Hoefnagels accorde la préférence. Mais comment les législations diverses ont-elles réglé cette question? Après avoir examiné rapidement la législation romaine et les lois personnelles à l'époque des invasions, l'orateur s'occupe longuement du principe qui fit prédominer la féodalité. On sait



que dans ce système nouveau c'est le sol qui à lui seul détermine la nationalité, et ce n'était que par une exception toute de faveur que la législation française avait reconnu comme français l'enfant né de parents français en pays étranger.

Comment le code a-t-il résolu la difficulté? L'article 1 du projet consacrait formellement le principe territorial. Ce système énergiquement défendu par Napoléon, échoua au tribunal qui fit admettre le principe de la race.

Or, comment doit s'interpréter cet incident, et que faudra t-il en conclure quant à la volonté du législateur?

Pour résoudre la question, M. Hoefnagels passa rapidement en revue les incidents de l'élaboration du titre Ir, depuis les discussions du Conseil d'Etat et la présentation du projet au tribunal jusqu'à la présentation en 1802, et crut pouvoir affirmer, contrairement à la pensée de M. Laurent, que la pensée du législateur n'a été de rompre avec le système de l'ancien droit que pour le cas de conflit entre le principe du sol et le principe de la race.

Appliquant cette formule de la question examinée, il crut pouvoir déclarer que les enfants naturels, nés sur le territoire belge, de parents inconnus, étaient Belges.

Voilà, messieurs, le bilan de l'année qui vient de s'accomplir. Vous le voyez, la Société juri-



dique peut s'appuyer sur une expérience faite pour démontrer qu'elle répond à une réelle nécessité et que grâce au travail toujours plus assidu, plus fécond de ses membres, l'avenir désormais lui appartient.

Je dis qu'elle répond à une nécessité, et quelle preuve plus évidente que ce concours empressé de la jeunesse universitaire à l'appel qui lui fut adressé et qui dès une première année porta à 90 le nombre de ses membres!

Quel que soit le zèle de nos maîtres et le talent qu'ils mettent à nous enseigner les principes de la science du droit, la répartition défectueuse des matières entre les trois cours de la Faculté ne leur permettra jamais de rendre ce travail aussi fécond qu'ils le désirent, si à leurs efforts ne viennent se joindre les nôtres pour combler les inévitables lacunes de l'enseignement universitaire. La brièveté du temps qui leur est accordé ne leur permettra jamais que de se renfermer dans le texte de la loi, et bien rarement l'occasion leur sera-t-elle offerte de nous faire ne fut-ce qu'entrevoir ces grands espaces, ces larges horizons que fait pressentir ce seul mot de droit.

Or, ce qui donne à l'esprit sa force, sa pénétration, sa trempe juridique, ce qui fait, je ne dirai pas l'homme de loi, car cette expression a je ne sais quoi de matériel et trop restreint, mais le jurisconsulte, c'est moins la connais-

sance servile du texte de la loi que l'intelligence approfondie et fortement raisonnée de ces notions supérieures qui dominent toute la vie sociale et les règles tracées par le législateur humain.

C'est la notion de ces vérites primordiales qui donne à la science juridique son fondement inébranlable et permettra de lui assurer tout son développement, qui fécondra l'œuvre du législateur et qui par l'impossibilité où il se trouve à prévoir, à règler les innombrables complications de la vie, permettra d'en combler les lacunes et d'en corriger les imperfections.

Jamais cette connaissance ne fut plus nécessaire. Les idées enfantées par la révolution ont amené de nos jours cette école, orgueilleusement intitulée l'école du droit nouveau, qui prétend refaire de fond en comble la science juridique, rompre en visière avec toutes les traditions de l'humanité et asseoir sur je ne sais quel consentement arbitraire et capricieux toute la distinction du juste et de l'injuste. Ces doctrines que la révolution proclame, vous en pressentez toutes les désastreuses conséquences si elles parvenaient à se glisser dans nos assemblées législatives.

Les hommes comme les sociétés ne se sont que trop habitués à l'idée de rompre avec l'Eglise et de trouver leur voie en dehors de la vérité. Là est la vraie cause de cette émotion



inquiète qui agite tous les cœurs, et voilà pourquoi chaque jour surgissent des problèmes nouveaux qui se heurtent sans trouver leur solution.

Il est grand temps, messieurs, d'en revenir à la vérité chrétienne et de renoncer à cette funeste prétention de trouver en dehors de l'Eglise, les garanties de sécurité, de force et de progrès. Tout n'est pas mauvais dans le monde, mais tout n'y est pas parfait. Ce sera votre tâche, messieurs, d'exercer ce discernement du vrai et du faux, c'est à vous qu'il appartient de vous emparer de cet esprit de curiosité et d'investigation scientifique qui a tout envahi, et de le faire servir à la défense et à la restauration de la vérité. Ce sera à votre raison chrétienne, après avoir mis à nu les plaies dont souffre notre époque, d'en découvrir le remède et d'assurer la guérison. Ces remèdes et cette guérison l'Eglise les offre au monde. Elle restaure la vraie notion du droit en lui donnant comme fondement inébranlable et comme couronnement, l'autorité de Dieu, elle donne à la vie de l'homme son vrai caractère, elle se présente au monde comme divinement chargée de conduire à une fin suprême les individus et les nations.

Et c'est de là, c'est de ce point de départ, que les jurisconsultes chrétiens, fortement appuyés sur des enseignements infaillibles, pourront dérouler dans toute sa majestueuse unité l'ordre vrai tel que Dieu l'a voulu, et tracer d'une main

ferme et assurée les principes régulateurs de la vie individuelle comme de la vie sociale.

Je crois, messieurs, que c'est là que devront surtout se porter nos efforts, et laissez-moi en terminant, vous rappeler ces belles paroles de Mgr Namèche, qui achèveront de convaincre vos esprits :

» Que tous ses membres me permettent de leur rappeler le but vers lequel doivent tendre tous leurs efforts en empruntant quelques paroles d'un maître estimé et catholique : l'idée qui doit dominer et diriger vos travaux est exprimée dans une formule brève mais complète : le droit c'est la conformité à l'ordre divin. Tout doit tendre à la démonstration ou au développement de cette vérité fondamentale et de ses conséquences. En y restant fidèle, chacun de vous pourra se dire sans crainte de se tromper : J'ai la conviction profonde que l'erreur sur les premiers principes de droit et de justice est mortelle pour les nations, que l'étude chrétienne des doctrines sociales est le moyen le plus efficace de guérir dans leur source, les maux de la patrie et qu'en travaillant à mettre en lumière, à répandre cette vérité, je fais acte de bon chrétien et de bon citoyen. »



Docteurs proclamés « ad honores ».

—

Burchard Baron de Schorlemer-Alst, *docteur en sciences politiques et administratives*; 18 juillet.

Clément Baron de Heereman-Zuydwyk, *docteur en droit*; id.

Henri Conscience, *docteur en philosophie et lettres*; 23 juillet.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1880-1881.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Cornand, Julien, d'Eecloo, prêtre du diocèse de Gand; 18 juillet.

2 Malecki, Jacques, de Grabowo, prêtre du diocèse de Culm; id.

3 Meulendycks, Joseph, d'Anvers, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.



4 Peeters, Edouard, de Veerle, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
5 Ulveling, Jean, de Wiltz, prêtre du diocèse de Luxembourg; id.

BACHELIER EN DROIT CANON.

Van Coillie, Constantin, de Hooglede, prêtre du diocèse de Bruges; 18 juillet.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 De Latte, Constantin, de Hauthem-St-Liévin, prêtre du diocèse de Gand; 18 juillet.
2 De Weerdt, Charles-Alexandre, de Hove, prêtre de l'archidiocèse de Malines; id.
3 Hizette, Josepb-Ernest, de St-Léger, prêtre du diocèse do Namur; id.
4 Lucas, Charles, de Ruremonde, prêtre du diocèse de Liège; id.
5 Mannens, Paul, de Merkelbeek, prêtre du diocèse de Ruremonde; id.
6 Vande Putte, Aloïs-Gustave, d'Iseghem, prêtre du diocèse de Bruges; id.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Lesquoy, Lucien-Joseph, de Virton, prêtre du diocèse de Namur (1); 18 juillet.

(1) Les thèses de M. Lesquoy étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Regimine ecclesiastico juxta Patrum apostolicorum doctrinam,* 190 pp. in 8°.



ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

1 d'Ydewalle, Eugène, de Bruges ; 23 novembre 1880.
2 Crameri della Maddalena, Jean-Jacques, d'Avignon (Peschiavo, Suisse) ; 29 mars 1881.
3 de Bousies, Baudouin, de Mons ; 19 juillet.
4 de Pycke de Peteghem, Maurice, de Bruxelles ; id.
5 de Meeus, René, d'Ohain ; id.
6 Tyskiewicz, Michel, de Vilna ; id.

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES

della Faille, Maurice, de Deurle ; 25 juin.

CANDIDAT EN MÉDECINE.

d'Abreu, François-Oscar, de Rio de Janeiro ; 1 août.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

1 Fernandez de Carantona, José Maria, de Puerto Caballo (Venezuela), *avec distinction* ; 22 juillet 1881.
2 de Bousies, Baudouin, de Mons ; id.
3 de Pycke de Peteghem, Maurice, de Bruxelles ; id.

CANDIDAT EN SCIENCES CHIMIQUES.

Aschman, Camille, de Luxembourg ; 6 novembre.



ÉCOLES SPÉCIALES

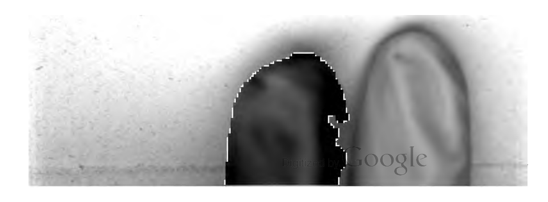
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

1° Élèves ordinaires.

I. EXAMENS D'ADMISSION.

1 Abbeloos, Jean, de Denderwindeke; 6 août.
2 Bodinar, Antoine, de Londres; 8 octobre.
3 Christiaens, Mathieu, de Tongres; 6 août.
4 Crimont, Charles, de Bernissart; id.
5 Croisieaux, Eugène, de Stambruges; 8 octob.
6 Dasselborne, Léopold, de Bastogne; 6 août.
7 de Guasco, Arthur, de Maestricht (Hollande); id.
8 de Macar, Gustave, de Mons; id.
9 Deneubourg, Clément, de Châtelineau; id.
10 de Rode, Laurent, de Louvain; id.
11 de Schaefer, Gustave, de Luxembourg; 8 octobre.
12 De Smeth, François, de Sterrebeek; id.
13 Dessery, Nestor, de Paliseul; 6 août.
14 Devers, Eugène, de Dixmude; id.
15 Dor, Emile, d'Ampsin; id.
16 Floor, Léon, de Bruges; id.
17 François, Alexandre, de Silenrieux; id.
18 Hill, Harry, de la Nouvelle Orléans (Etats-Unis de l'Amérique); id.





19 Hoho, Paul, de Wittem (Hollande); 8 octobre.
20 Lemaître, Jules, de Marcinelle; 6 août.
21 Massart, Louis, de Meux; id.
22 Morren, Prosper, de Bruxelles; id.
23 Pel, Camille, de Bruxelles; id.
24 Rézette, Alexandre, de Nafraiture; id.
25 Richald, Joseph, de Namur; id.
26 Roisin, Louis, de Châtelineau; id.
27 Smits, Eugène, de Couillet; id.
28 Stoesser, Fernand, de Quaregnon; id.
29 Thibaut, Maurice, de Mont-sur-Marchiennes; id.
30 Van den Bossche, Alphonse, d'Opdorp; id.
31 Vandenbroeck, Victor, de Louvain; id.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

1 De Pelsmaeker, Louis, de Denderleeuw, *avec la plus grande distinction*; 27 juillet.
2 De Bruycker, Polydore, d'Aeltre, *avec distinction;* id.
3 Dor, Lucien, d'Ampsin, *avec distinction;* id.
4 Lievens, Joseph, de Binche, *avec distinction;* id.
5 Bihain, Firmin, de Strainchamps; id.
6 Deckers, Alphonse, d'Anvers; id.
7 De Clippel, Remi, d'Aspelaere; 14 octobre.

8 Gyselinx, Alphonse, de Sart-Custinne; 27 juil.
9 Hoffer, Henri, de Mons; 14 octobre.
10 L'Olivier, Camille, de Feluy; 27 juillet.
11 Ouwerx, Charles, de Velm; id.
12 Six, Emile, de Warneton; id.
13 Van Lierde, Camille, d'Everbecq; id.
14 Verschueren, Jacques, de Hofstade lez-Malines; 14 octobre.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

1 Jacquart, Joseph, de Mouscron, *avec la plus grande distinction*; 28 juillet.
2 Fettweis, Emmanuel, de Verviers, *avec grande distinction*; id.
3 Kunsch, Jules, de Beho, *avec distinction*; id.
4 Renquin, Joseph, de Bastogne, *avec distinction*; id.
5 Adam, Joseph, de Termes; id.
6 Beghin, Prosper, de Maeter; id.
7 Bourgeois, Charles, de Neufchâteau, 12 octob.
8 Bouttiau, Antoine, de Thy-le-Château; 28 juil.
9 De Beer, Herman, de Leeuwergem; 12 octob.
10 De Cock, Emile, d'Alost; 28 juillet.
11 de Huidobro, Joseph, de Santander (Espagne); 12 octobre.
12 De Vos, François, de Grammont; id.
13 Dewalque, Léon, de Chênée; 28 juillet.
14 Englert, Louis, de Porto-Alegre (Brésil); id.
15 Gobbe, Octave, de Lodelinsart; 12 octobre.



16 Heylen, Auguste, d'Itegem; 28 juillet.
17 Humbert, Emile, de Habay-la-Neuve; id.
18 Laminne, Paul, de Tongres; 12 octobre.
19 Leroy, Arthur, de Héverlé; 28 juillet.
20 Mattlet, François, de Ben-Ahin; id.
21 Mercier, Antoine, d'Ogy; 12 octobre.
22 Nagant, Hadelin, de Liège; 28 juillet.
23 Périn, Albert, de Louvain; 12 octobre.
24 Ries, Joseph, d'Esch-sur-l'Alzette (G.-D. de Luxembourg); 28 juillet.
25 Siret, Alexis, de Mons; 12 octobre.
26 Treinen, Mathias, de Limpertsberg (G.-D. de Luxembourg); 28 juillet.
27 Van Merhaeghe, Victor, d'Elseghem; id.
28 Willems, Georges, de Neder-Swalm; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

1 Vandecàpelle, Albert, de Louvain, *avec grande distinction*; 31 juillet.
2 Bailleux, Anselme, de Châtelineau, *avec distinction*; id.
3 Jacques, Ferdinand, de Hampteau, *avec distinction*; id.
4 Jadot, Jean-Baptiste, de On, *avec distinction*; id.
5 Fettweis, Georges, de Verviers, *avec distinction*; id.
6 Appelmans, Louis, de Bodeghem-St-Martin; 14 octobre.



7 Bardiaux, Henri, de Grambais ; id.
8 Bodart, Emile, de Louvain ; id.
9 Delibouton, Léon, de Montigny-sur-Sambre ; id.
10 de Meeûs, Louis, de Liège ; id.
11 Denys, Ernest, de Berzée ; 31 juillet.
12 Hazebrouck, Cyriaque de Gand ; 14 octobre.
13 Herrier, Jules, de Havinnes ; id.
14 Majoie, Emile, de Marbais ; id.
15 Marischal, Hector, de Transinne ; id.
16 Péters, Jacques, de Glons ; 31 juillet.
17 Siffert, Daniel, de Schaerbeek ; id.
18 Simon, Auguste, de Gochenée, id.
19 Vierendeel, Jules, de Bruxelles ; id.

EXAMENS DE SORTIE.

1 Siret, Louis, de St-Nicolas, *avec grande distinction;* 28 octobre.
2 Van Ruymbeke, Joseph, de Courtrai, *avec grande distinction* ; id.
3 De Groodt, Camille, de Louvain, *avec distinction;* id.
4 Ferret, Adolphe, de Mouscron, *avec distinction* ; id.
5 Gillieaux, Gustave, de Jumet, *avec distinction;* id.
6 Poncelet, Gustave, de Bouillon, *avec distinction;* 23 mars.
7 Brughmans, Joseph, de Diest ; 28 octobre.
8 Fettweis, Christian, de Verviers ; 23 mars.



9 Lemaître, Edouard, de Courcelles ; 28 octob.
10 Liénart, Pierre, de Tournai ; 31 juillet.
11 Marquet, Charles, de Laroche ; 28 octobre.
12 Michiels, Edmond, de Keerbergen ; 23 mars.
13 Oversacq, Louis, de Rèves ; 28 octobre.
14 Socquet, Oscar, de Bossut ; 31 juillet.
15 Tonglet, Théophile, de Gesves ; 28 octobre.
16 Van Velsen, Eugène, de Malines ; 23 mars.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

1 Ciantar, Henri, de Malte (île de Malte) ; 27 juil.
2 Gouffeau, Charles, de Bruxelles ; 14 octobre.
3 Tuyls, Désiré, de Louvain ; id.
4 Van Meerbeeck, Emile, de Bruxelles ; 27 juillet.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

1 Bauwens, Arthur, de Bruxelles ; 28 juillet.
2 Brabandt, Léon, de Bruxelles ; 12 octobre.
3 Chabot, Victor, de Ciney ; id.
4 de Maret, Adhémar, de Louvain ; id.
5 Gilain, Adolphe, de Dinant ; 28 juillet.
6 Goubet, Alfred, de Louvain ; 12 octobre.
7 Hissette, Louis, de St-Léger ; 28 juillet.
8 Michaux, Alfred, de Rochefort ; 12 octobre.
9 Smits, Joseph, de Louvain ; id.



EXAMEN DE SORTIE.

Lejeune, Jean-Baptiste, de Bouffioulx, *avec distinction*; 31 juillet.

2° Élèves libres.

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 1re ET DE LA 2me ANNÉE.

Sépulchre, Joseph, de Perwez (Namur), *avec succès*; 27 juillet.

EXAMEN SUR DES COURS DE LA 3me ET DE LA 4me ANNÉE.

Charlier, Louis, de Malmedy (Prusse), *avec succès*; 31 juillet.

—

École supérieure d'Agriculture.

—

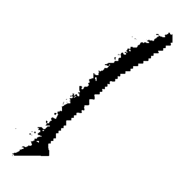
I. Élèves réguliers.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

1 Wauters, Gaston, de Liège, *avec grande distinction;* 20 juillet 1881.
2 Poisket, Henri, de Glons, *avec distinction;* id.
3 Laurent, Nestor, de Marche lez-Ecaussines, *avec distinction;* id.
4 Finfe, Adolphe, d'Evrehailles, *avec distinction;* id.
5 Pereira, Galdino, de Rio-Janeiro (Brésil), *avec distinction;* id.
6 Hizette, Lucien, de St-Léger, *avec distinction;* id.
7 Leite de Carvalho, Alberto, de Rio-Janeiro (Brésil); id.
8 de Mattos, Judice, de St-Paul (Brésil); 5 octob.
9 Raskin, Charles, de St Hubert; id.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

1 Failon, Auguste, d'Ocquier, *avec grande distinction;* 21 juillet.
2 Pâques, Frédéric, de Paifve; id.
3 de Behault, Camille, de Louvain; id.



15 Dassy, Léon, de Namur, *avec grande distinction*; id.

16 Vande Werve, Ludovic, d'Anvers; 13 juillet.

17 Ortegat, Hippolyte, de Malines, *avec distinction*; id.

18 T'Serstevens, Jean, de Stavelot, *avec distinction*; id.

19 Tonnelier, Lucien, de Tournai; 14 juillet.

20 Segard, Edouard, de Bruxelles, *avec distinction*; id.

21 Rops, Paul, de Namur, *avec grande distinction*; 15 juillet.

22 Gourdot, Henri, de Neufchâteau, *avec grande distinction*; id.

23 Deville, Florent, de Huy; 16 juillet.

24 de Limburg-Stirum, Albert, de Lumay; 19 juillet.

25 Mussely, Jules, de Ledeghem, *avec la plus grande distinction*; id.

26 Pringiers, Hector, de Courtrai, *avec distinction*; id.

27 Van Reeth, Joseph, d'Anvers, *avec grande distinction*; 20 juillet.

28 Vannesse, Emile, de Trognée, *avec goande distinction*; 21 juillet.

29 Gedoelst, Henri, de Louvain, *avec distinction*; id.

30 Joly, Edouard, de St-Gilles; 22 juillet.

31 Verbist, Charles, d'Arendonck; id.

32 Desmaisières, Albert, de Bruxelles; 23 juillet.

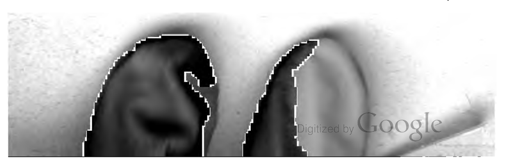


33 Huskin, Théophile, d'Ossogne; id.
34 Beauloye, Eusèbe, de Rhisnes; id.
35 Berrewaerts, Firmin, de Louvain; id.
36 Chevalier, Jules, d'Ogy, *avec la plus grande distinction;* 25 juillet.
37 Desmaisières, Camille, de Bruxelles; id.
38 de Pierpont, Albéric, d'Ixelles; id.
39 Rommens, Georges, de Poperinghe; 26 juillet.
40 Moulaert, Léon, de Bruges; id.
41 Coucke, Stanislas, de Courtrai; 27 juillet.
42 Carly, Jules, de Nivelles; id.
43 Wauters, Jean Baptiste, d'Anderlecht; 28 juillet.
44 Kayenbergh, Albert, de Louvain; id.
45 Mommaert, Jean, de Bruxelles; id.
46 Hayoit, Eugène, de St-Ghislain; id.
47 Van Dieren, Edouard, d'Anvers, *avec distinction*; 29 juillet.
48 Witvrouwen, Joseph, de Bouwel; id.
49 Obert de Thieusies, Amaury, de Thieusies; id.
50 Van Steenberghe, Joseph, de Ninove, *avec distinction;* 3 octobre.
51 Aglave, Jean Baptiste, de Strée; id.
52 Lauwers, Paul, d'Ingelmunster; 4 octobre.
53 Feys, Emeric, de Hoogstade; id.
54 Vanneste, Paul, de Roulers; id.
55 Williame, Victorien, de Lessines; 5 octobre.
56 Huybrecht, Louis, d'Anvers, *avec distinction;* id.
57 Bouckaert, Auguste, d'Oosterzele; id.

58 De Thier, Corneille, de Jemmapes; 6 octobre.
59 de Temmerman, Omer, de Leupeghem; id.
60 Schicks, Alfred, de Zele, *avec la plus grande distinction*; 7 octobre.
61 Hecquet, Hippolyte, de Dour, *avec distinction*; id.
62 Solvyns, Emile, de Gand, *avec distinction*; id.
63 Persyn, Henri, de Wynghene; 8 octobre.
64 Van Zeebroeck, Laurent, de Merchtem; id.
65 Coucke, Albert, de Courtrai, *avec distinction*; id.
66 Dermine, Alfred, de Huy, *avec distinction*; 10 octobre.
67 Lappan, Raphaël, de Malines, *avec grande distinction*; id.
68 Quirini, Léon, de Velaines; id.
69 de Walckenier, Léon, de Bruxelles; 11 octob.
70 Devos, Michel, d'Audenarde; id.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

1 Montens, Emmanuel, d'Ixelles; 1 février.
2 Paillot, Hippolyte, de Bury; id.
3 De Decker, Louis, de Corck; 3 février.
4 Dumoulin, Edouard, de Meerhout; id.
5 Jansen, Gustave, de Tessenderloo, *avec distinction*; 4 février.
6 Sanders, Léon, d'Amiens; 7 février.
7 Hendrickx, Louis, de Tirlemont; 10 février.
8 Moens, Eugène, d'Alost; id.
9 Landas, Octave, de Cuerne; 12 juillet.



10 van Caloen, Ernest, de Lophem, *avec grande distinction*; id.

11 Streel, Guillaume, d'Alleur, *avec la plus grande distinction*; 13 juillet.

12 Zwaenepoel, Alfred, de Malines, *avec la plus grande distinction*; id.

13 Brughmans, Victor, de Diest; 14 juillet.

14 Bethune, Joseph, de Gand, *avec distinction*; 15 juillet.

15 Fourquet, Emile, de Renlies, *avec distinction*; id.

16 Faucon, Victor, de Rœulx; 16 juillet.

17 Butaye, Arthur, de Warneton; 19 juillet.

18 Huyghebaert, Rodolphe, de Thourout; id.

19 Notelteirs, Gommaire, de Lierre; 20 juillet.

20 Mertens, Désiré, de Malines; id.

21 Fasbinder, Louis, de Bertrix; 21 juillet.

22 Lombaerts, John, d'Anvers; 22 juillet.

23 Halleux, Louis, de Bruges, *avec distinction*; id.

24 Eeman, Gustave, de Lanaeken; id.

25 Delmée, Jean Baptiste, de Plancenoit, *avec la plus grande distinction*; 23 juillet.

26 Lebrun, René, de Thuillies; id.

27 Versteylen, Alphonse, de Turnhout; id.

28 de Viron, Robert, de Dilbeek; id.

29 van Zuylen van Nyevelt, Georges, de Bruges; 25 juillet.

30 Montens, Xavier, de Massenhoven; 26 juillet.

31 Fontaine, Théodore, de Tirlemont, *avec distinction*; id.



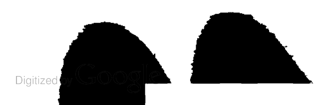


32 Ickx, Léon, d'Anvers ; id.
33 Le Clercq, Alphonse, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction* ; id.
34 Misonne, Pierre, d'Enghien, *avec distinction* ; 27 juillet.
35 Léonard, Emile, de Neufchâteau, *avec la plus grande distinction* ; id.
36 Limage, Oscar, de Monceau-sur-Sambre ; id.
37 Vander Haegen, Odilon, d'Alost ; 28 juillet.
38 Verlant, Ernest, d'Ypres, *avec grande distinction* ; id.
39 Martini, Gustave, de Liège ; 29 juillet.
40 Périn, Léon, de Louvain ; 3 octobre.
41 Bauchau, Xavier, de Senenne ; id.
42 Ranwez, Ernest, d'Andenne ; 4 octobre.
43 D'Hanens, Edmond, de St-Nicolas ; 5 octobre.
44 de Nimal, Henri, de Marchiennes, *avec distinction* ; id.
45 Thévelin, Léon, de Bruges ; id.
46 Fettweis, Albert, de Verviers, *avec distinction* ; id.
47 Bouquet, Justin, d'Ypres ; 6 octobre.
48 Velge, Charles, de Lennick-St-Quentin ; id.
49 Croonenberghs, Joseph, de Stockheim ; id.
50 Alen, Henri, de Herck-la-Ville ; 7 octobre.
51 Carlier, Jules, de Rebecq, *avec grande distinction* ; id.
52 Serigiers, Georges, de St-Denis (France), *avec distinction* ; id.
53 Théry, Louis, de Tournay ; id.

54 Heuvelmans, Florimond, d'Anvers ; 8 octobre.
55 Pillons, Alphonse, de Maubray; id.
56 de Ravenne, Henri, d'Anvers, *avec distinction* ; 10 octobre.
57 Dumont, Auguste, de Chassart; id.
58 Sépulchre, François, de Seilles: id.
59 Lepaige, Edmond, de Herenthals; 11 octobre.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

1 Vander Elst, Léon, de Bruxelles; 5 février.
2 Verhaeren, Emile, de St-Amand; id.
3 Dujardin, Alfred, de Nederbrakel, *avec distinction*; 7 février.
4 De Bloudts, Emile, de La Hulpe, *avec distinction*; id.
5 Boonen, Léon, de Velm; 21 février.
6 Hubert, Armand, de Lessines, *avec distinction*; 11 juillet.
7 Lamotte, Georges, de Liège, *avec grande distinction*; id.
8 Verhaegen, Paul, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction*; 12 juillet.
9 Leemans, Louis, de St-Josse-ten-Noode; id.
10 Adam, Hector, de Leffe-Dinant, *avec distinction*; id.
11 Cooreman, Jean, de Lebbeke, *avec distinction*; 25 juillet.
12 Claikens, Edouard, de Hasselt, *avec distinction*; id.
13 Leirens, Florimond, de Wetteren, *avec distinction*; 26 juillet.



14 Simonard, Albert, de Paturages, *avec distinction;* id.
15 Wautiez, Jules, de Chatelineau; id.
16 Pil, Auguste, de Pollinchove, *avec distinction;* id.
17 Jonnart, Léon, de Jurbise, *avec distinction;* 27 juillet.
18 Smolders, Fernand, de Louvain, *avec distinction*; id.
19 Lowet, Léon, de Bruxelles; id.
20 Loop, Désiré, de Looz; id.
21 Derbaix, Jules, de Binche, *avec distinction;* 28 juillet.
22 Dortu, Arthur, de Battice; id.
23 Faict, Henri, de Leffinghe; id.
24 Peeters, Arthur, de Louvain; 29 juillet.
25 Gérard, Eugène, de Gembloux; id.
26 Michaux, Ernest, de Lincent, *avec distinction;* 4 octobre.
27 Quinet, Alfred, de Couillet, *avec distinction;* id.
28 Hoefnagels, Jean, de Turnhout; id.
29 Moens, Eugène, d'Alost; id.
30 Mulle de Terschueren, Adile, de Thielt; 5 octobre.
31 Losseau, Charles, de Gozée; id.
32 Janssens, Oscar, d'Oosterzele; 6 octobre.
33 Hinnekens, Jules, de Coolscamp, *avec grande distinction;* id.
34 Hardy, Hector, de Houdeng-Goegnies; id.

35 Vollen, Edmond, d'Anvers; id.
36 Sanders, Léon, d'Amiens, *avec distinction;* 7 octobre.
37 Soenens, Albert, de Courtrai, *avec grande distinction;* id.
38 Orban de Xivry, Edmond, de Laroche; 8 octobre.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

D'après la loi de 1857.

Dumont, Emile, de Namur; 17 octobre.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

1 Hanon, Edouard, de Thuillies; 11 février.
2 Aerts, Henri, de Wyneghem; id.
3 Denis, Charles, de Namèche; 12 février.
4 Van Oudenhove, Auguste, d'Appelterre; id.
5 Baclin, Eudore, de Laroche, *avec distinction;* id.
6 Dufour, Hubert, de Ninove; 14 février.
7 Lombaerts, Vincent, d'Anvers; 12 juillet.
8 Bossyns, Victor, d'Anvers; id.
9 Vanderbelen, Joseph, de Louvain, *avec distinction*; id.
10 Van Coppenolle, Napoléon, de Volkeghem; 13 juillet.
11 Vande Velde, Honoré, de Dickele; id.
12 Meeus, Albert, de Zele; id.
13 Verlynde, Jules, d'Alost, *avec distinction;* id.

14 Vande Velde, Ferdinand, d'Isque; 14 juillet.
15 Rosseel, Justin, de Vive-Capelle; id.
16 Leroy, Hubert, de Binche; 15 juillet.
17 Philipron, Léon, de Villers-St-Ghislain; id.
18 Baclin, Arthur, de Laroche; id.
19 Verdoodt, Emile, d'Opwyck; 18 juillet.
20 Van Damme, Achille, de Belcele; id.
21 Jacobs, Léon, de Ninove, *avec distinction ;* id.
22 De Sadeleer, Joseph, de Haeltert, *avec distinction;* 19 juillet.
23 Hollenfelz, Albert, de Virton, *avec distinction;* id.
24 Percy, Emile, de St-Nicolas; id.
25 De Vel, Aloïs, de Rethy; 20 juillet.
26 De Vestele, Jean, de Bruges, *avec distinction;* 21 juillet.
27 Cezar, Léon, de Perwez, *avec grande distinction;* id.
28 Willekens, Remi, de Rethy, *avec distinction* ; id.
29 Verbruggen, Antoine, d'Alost; id.
30 Vanden Eynde, Egide, d'Aerschot; 22 juillet.
31 Descamps, Charles, de Roisin, *avec distinction;* id.
32 De Preter, Edouard, de Rillaer; id.
33 D'Hooghe, Paul, de Wichelen; 6 octobre.
34 Cammaert, Philémon, de Lippeloo; 7 octobre.
35 Verbeke, Emile, de Ploegsteert; id.
36 Van Oost, Ernest, de Ruysselede; 10 octobre.

37 Cousyn, Lucien, de Beveren; id.
38 Lambert, Louis, de Tournai; 11 octobre.
39 Van Eynde, Edmond, de Moll; id.
40 Heylen, Joseph, de Meerhout; id.
41 Bollen, Henri, de Lommel; 12 octobre.
42 Daumerie, Joseph, de Bois de Lessines; id.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

1 Theunissen, Gustave, de Genck; 15 février.
2 Dehasque, Lucien, de Gingelom; id.
3 Fineau, Gustave, de Léau, *avec distinction*; id.
4 Geerts, Edmond, d'Oostmalle; 16 février.
5 De Deken, Louis, de Wilryck; id.
6 Denis, Ferdinand, de Namèche, *avec distinction*; id.
7 Piérard, Herman, de Gembloux; 21 février.
8 Delfosse, Emile, de Malèves; 25 juillet.
9 Vander Heyde, Louis, d'Ostende; id.
10 Hubert, Gustave, de Lessines; id.
11 Mertens, Henri, de Rethy; 26 juillet.
12 Bonte, Ernest, de Bruges, *avec distinction*; id.
13 Duthoit, Emile, d'Anserœul; id.
14 Vreven, Bernard, de Halle-Boyenhoven, *avec distinction*; 27 juillet.
15 Willocx, Emile, de Merchtem, *avec grande distinction*; 28 juillet.
16 Jooris, Léon, de Meulebeke, *avec grande distinction*; id.
17 Portier, Charles, de St-Georges-Nieuport, *avec distinction*; id.



18 Verdbois, Léon, de Wasseige, *avec la plus grande distinction*; 29 juillet.
19 Trouwers, Guillaume, de Hasselt, *avec distinction*; id.
20 Godfrin, Félix, d'Aublain; id.
21 Petre, Léon, de Binche, *avec grande distinction*; id.
22 Huybrecht, Gustave, de Loo-ten-Hulle; 30 juil.
23 Jeanty, Victor, de Strainchamps; id.
24 Lannoy, Henri, de Comines; id.
25 De Bontridder, Edmond, de Vilvorde; 4 octob.
26 Despret, Joseph, d'Ath, *avec distinction*; id.
27 Francaux, Fernand, de Farciennes; 5 octobre.
28 Dupont, Gustave, de Poperinghe, *avec distinction*; id.
29 Denis, Léon, de Namèche, *avec grande distinction*; 6 octobre.
30 Van Gerven, Florent, de Duffel; id.
31 Opdenbosch, Charles, de Louvain; 17 octobre.
32 Matot, Nestor, de Falaën; id.
33 Germain, Jean, de Maestricht; id.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE

(DOCTEURS EN DROIT).

1 Plancquaert, Polydore, de Worteghem, *avec distinction*; 14 février.
2 Dujardin, Alfred, de Nederbrakel, *avec distinction*; 30 juillet.
3 Vander Borght, Antoine, de Tournai; id.

EXAMEN DE CANDIDAT-NOTAIRE.

D'après la loi de 1857.

Torné, Henri, de Louvain; 5 octobre.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

1 Vanden Bril, François, de Merchtem, *avec distinction;* 1 avril.
2 Walravens, Auguste, de Goyck; id.
3 Vannesse, Alfred, de Trognée, *avec distinction;* id.
4 Gailly, Charles, de Gerpinnes, *avec distinction;* id.
5 Van Vaerenbergh, Prosper, d'Erembodeghem, *avec distinction;* id
6 Materne, Ernest, de Maillen, *avec grande distinction;* 2 avril.
7 Leroy, Alfred, de Tirlemont; id.
8 Van Vyve, Charles, de Lanaeken, *avec distinction;* id.
9 Corlier, Charles, de Tourinne-St-Lambert; id.
10 Goreux, Henri, de Fallais; id.
11 David, Félix, de Caneghem; id.
12 Depla, Alphonse, de Ruddervoorde, *avec grande distinction;* id.
13 Coopman, Otto, de Verviers, *avec grande distinction;* 4 avril.

14 Focquet, Louis, de Couvin; id.
15 Bastin, Albert, de Luttre; id.
16 Dieudonné, Charles, d'Andenne, *avec distinction*; id.
17 Jacquemart, Auguste, de Mouscron; id.
18 Glorieux, Zénon, de St-Genois, *avec grande distinction*; 5 avril.
19 Blondeau, Emérent, de Gottignies, *avec grande distinction*; id.
20 Ketele, Arthur, de Cortemarcq; id.
21 Vande Walle, Cyrille, d'Iseghem; id.
22 Desneux, Léon, de Loupoigne, *avec distinction*; 6 avril.
23 Degreny, Ferdinand, d'Arlon; id.
24 Lauwers, Emile, d'Ingelmunster, *avec la plus grande distinction*; id.
25 Clerfayt, Albert, de St-Symphorien, *avec distinction*; id.
26 Somers, Louis, de Gierle; 7 avril.
27 Coffé, Désiré, de Maurage; id.
28 Muls, Charles, de Herent; id.
29 Gilson, Gustave, de Boitsfort, *avec distinction*; id.
30 Waelkens, Jean Baptiste, d'Eyne, *avec distinction*; 18 juillet.
31 Goetschalckx, Emile, de Hoogstraeten; id.
32 Boucquey, René, de Poperinghe; id.
33 Caufriez, Aristide, de Blaugies; id.
34 De Mets, Alexandre, de Ninove; 19 juillet.
35 Van Cauwenberghe, Achille, de Wortegem, *avec grande distinction*; id.

36 De Feyter, Joseph, de Bambrugge; id.
37 Verhagen, Charles, de Bruxelles, *avec distinction;* 20 juillet.
38 Ost, Zénon, de St-Pierre-Capelle, *avec distinction ;* id.
39 Bricard, Ernest, de Falmagne; id.
40 Van Sande, Victor, d'Erpe, *avec distinction;* 21 juillet.
41 Verscheure, Alphonse, de Moorseele; id.
42 Ghion, Charles, d'Opprebais, *avec grande distinction;* id.
43 Godeau, Charles, de Virginal; id.
44 De Jaeger, Charles, de Knesselaere; id.
45 La Bouverie, Albert, de Bosseval; id.
46 Wauters, Joseph, de Winghe-St-Georges, *avec distinction;* id.
47 Compeeren, Emile, d'Anvers, *avec distinction ;* 22 juillet.
48 Hoste, Edmond, de Bruges, *avec grande distinction;* id.
49 Butaye, Edouard, de Noordschote, *avec la plus grande distinction;* id.
50 Van Coppenolle, Jean Baptiste, de Volkegem; id.
51 Moyart, Henri, de Celles, *avec distinction;* 23 juillet.
52 Peeters, Charles, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* id.
53 Croquet, Frédéric, d'Ohain, *avec distinction;* id.



54 Cooreman, François, de Lebbeke, *avec distinction*; id.
55 De Wael, Alphonse, de Lubbeek; 25 juillet.
56 Vander Donckt, Victor, de Segelsem, *avec distinction*; id.
57 Hancart, Oscar, de Dampremy; id.
58 De Kersmaecker, Joseph, d'Anvers; id.
59 Beghin, Louis, de Russignies, *avec distinction*; 26 juillet.
60 Gaudissart, Adolphe, de Court-St-Etienne, *avec la plus grande distinction*; id.
61 Vander Straeten, Anatole, de Nethen, *avec la plus grande distinction*; id.
62 De Clercq, Léon, d'Erembodegem, *avec la plus grande distinction*; id.
63 Lemmens, Théophile, de Coursel; id.
64 Van Mol, Léon, de Malines; 27 juillet.
65 Cadet, Achille, de Reninghelst; id.
66 De Becker, Alfred, d'Aerschot, *avec distinction*; 28 juillet.
67 Stroobant, Rodolphe, de Leeuw-St-Pierre, *avec distinction*; id.
68 Robinet, Théophile, de Graide; id.
69 Scohy, François, de Mont-sur-Marchienne, *avec grande distinction*; id.
70 Baivy, Zénon, d'Annevoie; id.
71 Lyssens, Joseph, de Tamise, *avec grande distinction*; id.
72 Van Hemelryck, Pierre, de Humbeek; 29 juil.
73 Diegerick, Victor, d'Audenarde, *avec distinction*; id.

74 Capelle, Alphonse, de Lichtervelde, *avec distinction*; id.
75 Laurent, Louis, de Namur; id.
76 De Roeck, Alphonse, de Haeltert; 5 octobre.
77 Devezon, Hector, de Chièvres; id.
78 Vincart, Sylvain, d'Ittre; 6 octobre.
79 Blondeel, Hector, de Meulebeke; id.
80 Belvaux, Alzire, de Surize; id.
81 Thiernagand, Alphonse, de Lambermont; id.
82 Lejear, Jean, de Dison; 7 octobre.
83 Vande Walle, Ferdinand, de Pitthem; id.
84 Carleer, François, de Haine-St-Pierre; 8 octobre,
85 Beun, Léopold, de Dixmude; id.

2me ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

1 Van In, Cyrille, de Lierre; 1 avril.
2 Nicolas, Auguste, de St-Léger, *avec distinction*; id.
3 Van Alsenoy, Pierre, d'Oorderen; id.
4 Baguet, Edouard, d'Ecaussines, *avec grande distinction*; 2 avril.
5 Gerniers, Charles, d'Elseghem, *avec distinction*; id.
6 Stacquet, Fridolin, de Saintes, *avec distinction*; 4 avril.
7 Van Raes, Charles, de Gheluwe; id.
8 Linard, Sylvain, d'Itterbeek; 5 avril.
9 Schayes, Jean Baptiste, de Louvain; id.
10 De Becker, Edmond, d'Ohain; 6 avril.



11 Hubau, Théophile, de Nukerke; id.
12 Garnier, Louis, de Beauraing, *avec la plus grande distinction;* 7 avril.
13 Stordeur, Adrien, de Bruges, *avec grande distinction;* id.
14 Delaet, François, de Malines, *avec distinction;* id.
15 Evrard, Henri, de Fontenelle, *avec distinction;* 8 avril.
16 Vande Velde, Hilaire, de Nieuwerkerken; id.
17 Vaes, Achille, de Baelen-sur-Nethe; id.
18 Olivier, Camille, de Corroy-le-Château, *avec distinction;* 9 avril.
19 Thiers, Hippolyte, de Deerlyk, *avec grande distinction;* id.
20 Bruwier, Aloïs, d'Ichtegem, *avec distinction;* id.
21 Lantener, Henri, de Jemappes; id.
22 Poliart, Charles, de Fontaine-l'Evêque; 11 av.
23 Dieudonné, Jean, de Malines; id.
24 Rossignol, Eugène, d'Yves-Gomezée, *avec distinction;* id.
25 Verstraete, Auguste, d'Ingelmunster; id.
26 Lefebvre, Firmin, de Doisches; id.
27 Rolin, Alfred, de Foisches; 12 avril.
28 Lefebvre, Florimond, de Kain; id.
29 De Becker, Julien, d'Aerschot; id.
30 Demol, Adhémar, de Deux-Acren, 13 avril.
31 Boutfeu, Louis, d'Andennes, *avec distinction;* id.



32 Callaert, Emile, de Meylegem; id.
33 Fontaine, Max, de Béclers; id.
34 Jaecques, René, de Zarren; id.
35 Caluwaerts, Emile, de Corbeek-Loo; id.
36 De Coninck, Arsène, de Warneton; id.
37 Wyseur, Alphonse, de Menin; 13 juillet.
38 Biévez, François, de Haine St-Pierre; id.
39 Haibe, Joseph, de Jemeppe-s/-Sambre; id
40 De Brauwer, Alphonse, de Roulers; id.
41 Delchevalerie, Théophile, de Temploux; 14 juillet.
42 Servais, Joseph, de Bossut-Gottechain, *avec la plus grande distinction*; id.
43 D'hondt, Charles, d'Alost, *avec distinction*; id.
44 Struelens, Alfred, de Grammont; id.
45 Glibert, Désiré, de Braine-l'Alleud, *avec distinction*; 15 juillet.
46 Wery, Emile, de Fumal; id.
47 Goltfus, Joseph, de Haecht; id.
48 Bernard, Fernand, de Farciennes; id.
49 Acarin, Arthur, de Houdeng Goegnies; 16 juil.
50 Huybrechts, Henri, de Louvain, *avec distinction*; id.
51 Masen, Aimé, de Lede; id.
52 VanVaerenbergh, Prosper, d'Erembodeghem; 3 octobre.
53 Corlier, Charles, de Tourinne-St-Lambert; id.
54 Somers, Louis, de Gierle, *avec distinction*; 4 octobre.



55 Gailly, Charles, de Gerpinnes, *avec distinction;* id.
56 Desneux, Léon, de Loupoigne; id.
57 Vannesse, Alfred, de Trognée, *avec grande distinction;* 5 octobre.
58 Focquet. Louis, de Couvin; id.
59 Degreny, Ferdinand, d'Arlon; id.
60 David, Félix, de Caneghem; id.
61 Van Cauwenberghe, Achille, de Worteghem, *avec distinction;* id.
62 Van Vyve, Charles, de Lanaeken, *avec grande distinction;* 6 octobre.
63 Coffé, Désiré, de Maurage, *avec distinction;* id.
64 Lauwers, Emile, d'Ingelmunster, *avec la plus grande distinction;* id.
65 Walravens, Auguste, de Goyck, *avec distinction;* 7 octobre.
66 Dieudonné, Charles, d'Andenne; id.
67 Gilson, Gustave, de Boitsfort, *avec distinction;* id.
68 Blondeau, Emérent, de Gottignies, *avec grande distinction;* 10 octobre.
69 Vanden Bril, François, de Merchtem, *avec la plus grande distinction;* id.
70 Ost, Zénon, de St-Pierre-Capelle, *avec distinction;* id.
71 Depla, Alphonse, de Ruddervoorde, *avec la plus grande distinction;* id.
72 Materne, Ernest, de Maillen, *avec grande distinction;* id.

73 Coopman, Otto, de Verviers, *avec grande distinction;* 11 octobre.
74 Glorieux, Zénon, de St-Genois, *avec grande distinction ;* id.
75 Bastin, Albert, de Luttre; id.
76 Waelkens, Jean Baptiste, d'Eyne; id.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE)

(1re SOUS-ÉPREUVE).

1 Huon, Dominique, de Mons, *avec la plus grande distinction ;* 4 avril.
2 Vande Velde, Théodule, de Dickele; id.
3 Cousot, Georges, de Dinant, *avec la plus grande distinction ;* id.
4 Etienne, Alphonse, de Rettigny, *avec grande distinction ;* id.
5 Cavillot, Victor, de Focant; id.
6 Vriamont, Joseph, de Hollogne-sur-Geer, *avec distinction ;* id.
7 Sansen, René, de Poperinghe, *avec la plus grande distinction ;* id.
8 Vanrobais, Gustave, de Zweveghem ; id.
9 Lebrun, Edouard, de Sorée, *avec la plus grande distinction ;* 6 avril.
10 De Herdt, Jules, d'Anvers; id.
11 Feys, René, de Hoogstaede; id.
12 Bonhomme, Jacques, de Sougnez-Aywaille, *avec grande distinction ;* id.



13 Ruyssen, Auguste, de Beveren, *avec distinction;* id.
14 Pironet, Adolphe, de Weris; id.
15 Clerckx, Ignace, de Tessenderloo; 7 avril.
16 Merlier, Félix, de Waereghem; id.
17 Wauthier, Laurent, d'Alost, *avec distinction;* id.
18 Vande Wyer, Vital, de Ranst, *avec distinction;* id.
19 Bribosia, Edmond, de Namur, *avec distinction;* 20 juillet.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE)

(2e SOUS-ÉPREUVE).

1 Audeval, Magloire, de Wiers; 8 avril.
2 Van Ex, Joseph, de Héverlé, *avec distinction;* id.
3 Dieudonné, Achille, d'Andennes, *avec la plus grande distinction;* id.
4 De Beer, Arthur, de Leeuwerghem; id.
5 Van Haelst, Honoré, de Kieldrecht; id.
6 De Kock, Constant, de St-Amand (Anvers); id.
7 Gillet, Emile, d'Anloy; id.
8 De Ruytter, Auguste, de Leffinghe, *avec distinction;* 19 juillet.
9 Philippe, Auguste, de Trazegnies, *avec distinction;* id.
10 Beaudouin, Lucien, de Bourlers; id.



11 Quintens, Bernard, de Gingelom, *avec grande distinction*; id.
12 Delmarcel, Victor, de Louvain; 20 juillet.
13 Jamin, Grégoire, de Nalinnes, *avec grande distinction*; id.
14 Henckaerts, Emile, de Fologne; id.
15 Oblin, Aimé, de Tubize, *avec grande distinction*; 21 juillet.
16 Ghilain, Clovis, de Jemmapes, *avec grande distinction*; id.
17 Van Walleghem, Vincent, de Zonnebeke; id.
18 De Ryck, Joseph, de Tamise; id.
19 Van Haelst, Emile, de Kieldrecht, *avec distinction*; id.
20 T'Hooft, Auguste, d'Elseghem, *avec la plus grande distinction*; 6 octobre.
21 De Schaepmeester, Achille, d'Oordeghem; id.
22 Ectors, Vital, de Herck-la-Ville; 7 octobre.
23 Verjans, Théophile, de Tongres; id.
24 Thisquen, Ernest, de Dolhain-Limbourg; id.
25 Roelens, Adolphe, de Bruxelles, *avec grande distinction*; id.
26 Gaspar, Edouard, de Mellet, *avec la plus grande distinction*; id.
27 Dever, Henri, d'Estinnes-au-Mont, *avec distinction*; 8 octobre.
28 Cousinne, Denis, de Velaines, *avec grande distinction*; id.
29 Majeres, Mathias, de Weiler, *avec distinction*; id.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (ÉPREUVE UNIQUE).

Denys, Joseph, de Ruysselede, *avec la plus grande distinction*; 6 octobre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2e ÉPREUVE).

1 Cornelis, François, de Lierre; 31 mars.
2 Dachy, Emile, de Bouillon, *avec distinction*; 1 avril.
3 Ollivier, Edouard, de Ploegsteert, *avec la plus grande distinction*; id.
4 Eloin, Charles, de Tagnon (France); id.
5 Steppe, Polydore, d'Appelterre; 2 avril.
6 De Meester, Joseph, de Belcele, *avec la plus grande distinction*; id.
7 Vermeulen, Prosper, de Lokeren, *avec distinction*; 9 juillet.
8 Kennis, Théodore, de Malines, *avec grande distinction*; id.
9 Stockman, Alphonse, de Lembeke, *avec la plus grande distinction*; id.
10 Castel, Jules, de Wattrelos; id.
11 Stouffs, Léon, d'Ohain, *avec la plus grande distinction*; id.
12 Lambreghts, Anatole, de Watreloo, *avec distinction*; id.
13 Timmermans, Urbain, de Mettecoven, *avec distinction*; id.

14 Deltenre, Armand, de Fayt, *avec la plus grande distinction*; id.

15 Poodt, Théophile, de Ternath; 11 juillet.

16 Grandry, Nicolas, de Jemeppe; id.

17 Vermer, Henri, de Beauraing, *avec distinction*; id.

18 De Hovre, Emile, de Ghyseghem, *avec distinction*; id.

19 De Schrevel, Jules, de Wervicq, *avec grande distinction*; 12 juillet.

20 Van Dorpe, Jules, de Courtrai, *avec grande distinction*; id.

21 Heylen, Théophile, de Meerhout; id.

22 Keyaerts, Emile, de Nosseghem, *avec distinction*; id.

23 Cuigniez, Victor, d'Orcq, *avec distinction*; id.

24 Archambeau, Julien, de Hanzinne, *avec grande distinction*; 13 juillet.

25 Moorkens, Jean, de Herenthals, *avec distinction*; id.

26 Van Ermengem, Aloïs, de Werchter, *avec distinction*; id.

27 André, Albert, de Thy-le-Château; id.

28 Jacques, Félix, d'Anthée, *avec distinction*; 14 juillet.

29 De Bruyne, Pierre Laurent, d'Anvers, *avec distinction*; id.

30 Demarez, Constantin, de Thielt; id.

31 Froidbise, François, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.

32 Delannay, Elie, de Froidmont, *avec la plus grande distinction*; 15 juillet.
33 Huleux, Alexandre, de Soignies; id.
34 Ballieux, Godefroid, de Tournai; id.
35 Fermine, Adelin, de Wellin, *avec la plus grande distinction*; 16 juillet.
36 Hanquet, Herman, de Tourinnes-St-Lambert, *avec la plus grande distinction*; id.
37 Mercier, Léon, de Braine-l'Alleud, *avec distinction*; 3 octobre.
38 Gillain, Louis, de Glabais, *avec grande distinction*; id.
39 Willemyns, Auguste, de Courtrai; id.
40 Peeters, Henri, de Zele; 4 octobre.
41 Becuwe, Constant, de Westoutre; id.
42 Belot, Victor, d'Evrehailles; id.
43 Delforge, Guillaume, de Dion-le-Val; 5 octob.
44 Henrotte, Alphonse, de Herbeumont; id.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE, CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3e ÉPREUVE).

1 Dachy, Emile, de Bouillon, *avec distinction*; 8 avril.
2 Cornelis, François, de Lierre, *avec distinction*; id.
3 Steppe, Polydore, d'Appelterre; id.
4 Claes, Guillaume, de Bruxelles, *avec grande distinction*; id.
5 Ollivier, Edouard, de Ploegsteert, *avec la plus grande distinction*; 22 juillet.

6 De Meester, Joseph, de Belcele, *avec la plus grande distinction;* id.

7 Vermeulen, Prosper, de Lokeren, *avec distinction*; id.

8 Kennis, Théodore, de Malines, *avec grande distinction;* id.

9 Stockman, Alphonse, de Lembeke, *avec la plus grande distinction;* id.

10 Poodt, Théophile, de Ternath, *avec distinction;* id.

11 Grandry, Nicolas, de Jemeppe; id.

12 Castel, Jules, de Wattrelos; id.

13 Vermer, Henri, de Beauraing, *avec grande distinction;* id.

14 Cuignez, Victor, d'Orcq, *avec distinction*; id.

15 Stouffs, Léon, d'Ohain, *avec la plus grande distinction;* id.

16 Lambreghts, Anatole, de Waterloo, *avec distinction*; id.

17 De Hovre, Emile, de Ghyseghem, *avec distinction;* id.

18 Timmermans, Urbain, de Mettecoven, *avec distinction*; id.

19 Deltenre, Armand, de Fayt, *avec la plus grande distinction;* id.

20 Eloin, Charles, de Tagnon; id.

21 De Schrevel, Jules, de Wervicq, *avec grande distinction;* 28 juillet.

22 Heylen, Victor, de Meerhout; id.

23 Fermine, Adelin, de Wellin, *avec la plus grande distinction;* id. 17.

24 Keyaerts, Emile, de Nosseghem, *avec distinction*; id.
25 Hanquet, Herman, de Tourinnes-St Lambert, *avec la plus grande distinction*; id.
26 Delannay, Elie, de Froidmont, *avec la plus grande distinction* ; id.
27 Archambeau, Julien, de Hanzinne, *avec grande distinction*; id.
28 Moorkens, Jean, de Herenthals, *avec distinction*; id.
29 Jacques, Félix, d'Anthée, *avec distinction*; id.
30 De Bruyne, Pierre Laurent, d'Anvers, *avec distinction*; id.
31 Van Ermengem, Aloïs, de Werchter, *avec distinction*; id.
32 Demarez, Constantin, de Thielt; id.
33 André, Albert, de Thy-le-Château, *avec distinction*; id.
34 Froidbise, François, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
35 Mercier, Léon, de Braine-l'Alleud, *avec grande distinction*; 13 octobre.
36 Delforge, Guillaume, de Dion-le-Val; id.
37 Gillain, Louis, de Glabais, *avec grande distinction*; id.
38 Peeters, Henri, de Zele; id.
39 Willemyns, Auguste, de Courtrai; id.
40 Henrotte, Alphonse, de Herbeumont; id.
41 Belot, Victor, d'Evrehailles; id.

42 Baillieux, Godefroid, de Tournai; id.
43 Van Dorpe, Jules, de Courtrai, *avec distinction*; id.
44 Huleux, Alexandre, de Soignies; id.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

1 Soxhlet, Emile, de Lierre, *avec distinction*; 1 février.
2 Dotremont, Léandre, de Hoegaerde; id.
3 Everarts, Louis, de Thorembais-St-Trond; 3 février.
4 Verschueren, Charles, de Turnhout; 8 juillet.
5 Chanoine, Henri, de Bordeaux; id.
6 Grimard, Vital, de Montigny-sur Sambre; id.
7 Van Stevens, Joseph, de Lierre, *avec distinction*; id.
8 Naerhuysen, Edouard, de Turnhout, *avec distinction*; id.
9 Jacquemin, Antoine, d'Aubel; 9 juillet.
10 Pimpurniaux, Pierre, de Ste-Croix lez-Namur; id.
11 Kaisin, Jean Baptiste, de Floreffe; id.
12 Keuninckx, Armand, de Tirlemont; id.
13 Borremans, Alphonse, de Hal; id.
14 Neven, Alfred, de Looz; 11 juillet.
15 Guille, Lucien, de Leuze, *avec la plus grande distinction*; id.
16 Dausi, Charles, de Gheel; 3 octobre.
17 Godaert, Louis, de Viaene; id.
18 Scheyvaerts, Edouard, de Tirlemont; id.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

1 Soxhlet, Emile, de Lierre, *avec distinction;* 7 février.
2 Everarts, Louis, de Thorembais-St-Trond; id.
3 Severin, Antoine, de Ciney; id.
4 Dotremont, Léandre, de Hoegaerde, *avec distinction*; id.
5 Verschueren, Charles, de Tunhout; 20 juillet.
6 Neven, Alfred, de Looz; id.
7 Jacquemin, Antoine, d'Aubel; id.
8 Guille, Lucien, de Leuze, *avec la plus grande distinction*; id.
9 Chanoine, Henri, de Bordeaux; id.
10 Pimpurniaux, Pierre, de Ste-Croix lez-Namur; id.
11 Kaisin, Jean Baptiste, de Floreffe, *avec distinction;* id.
12 Grimard, Vital, de Montigny-sur-Sambre; id.
13 Van Stevens, Joseph, de Lierre, *avec distinction*; id.
14 Naerhuysen, Edouard, de Turnhout, *avec distinction*; id.
15 Dausi, Charles, de Gheel; 10 octobre.
16 Godaert, Louis, de Viane; id.
17 Scheyvaerts, Edouard, de Tirlemont, *avec distinction*; id.
18 Keuninckx, Armand, de Tirlemont; id.
19 Borremans, Alphonse, de Hal; id.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES).

1 Wouters, Georges, de Frameries; 1 février.
2 Vanden Wouwer, Arthur, d'Anvers; 3 février.
3 Van Beeck, Théophile, d'Anvers; id.
4 Caïmo, Adrien, de Tongres; 4 février.
5 Tielemans, Louis, de Leefdael; id.
6 Debrassine, Léopold, de Wihogne; id.
7 Kempynck, Auguste, de Nieuport; id.
8 Schoeters, Désiré, de Hérenthout; id.
9 Van Ryckelen, Auguste, de Halle-Boyenhoven; 5 février.
10 Collette, Georges, de Grez-Doiceau; id.
11 Cartuyvels, Hyacinthe, de Rome; id.
12 Micheels, Marius, de Maestricht; id.
13 Van Troyen, Emmanuel, de Boulogne; 8 févr.
14 Maffei, Honoré, de Malines; 9 juillet.
15 Schölvinck, Godfried, d'Amsterdam, *avec grande distinction;* id.
16 De Bleeckere, Léon, d'Audenaerde; id.
17 Denis, Eugène, de Liernu; id.
18 Van Caster, Joseph, d'Anvers; id.
19 De Lantsheere, Léon, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* id.
20 Jans, Jean, de Sichen, *avec grande distinction;* id.
21 Tack, Jules, de Courtrai; id.
22 Coppens, Hubert, de Waelhem; 11 juillet.

23 Leroy, Auguste, de Wasmes; id.
24 de Patin de Langemarck, Carlos, de Langemarck; id.
25 Cordewener, Edmond, de Maestricht, *avec distinction;* id.
26 Juste, Maurice, de Soignies; 12 juillet.
27 Sobry, Henri, de Furnes; id.
28 Van Kerckvoorde, Jules, de Loveneeghem; id.
29 Derroitte, Henri, de Ciney; id
30 De Winter, Joseph, d'Anvers; id.
31 Boeyé, Aimé, de St-Nicolas; id.
32 Bartholomeeussen, Alphonse, d'Anvers, *avec distinction;* id.
33 Merry del Val, Alphonse, de Londres, *avec grande distinction;* 13 juillet.
34 Simons, Henri, de Bruxelles; id.
35 Lomes Leite de Carvalho, Joaquin, de Rio de Janeiro; id.
36 Lambert, Camille, d'Anseremme; id.
37 Henrion, Ernest, d'Ethe; id.
38 Baeten, Ernest, de Nieuwerkerken; id.
39 Loix, Arthur, d'Alken; id.
40 Caprasse, Edmond, de Cherain, *avec grande distinction;* 14 juillet.
41 de Troostembergh, Louis, de Louvain; id.
42 Doppler, Pierre, de Maestricht, *avec distinction;* id.
43 Malherbe, Paul, d'Andenne; 15 juillet.
44 De Bruyne, Frédéric, de Maeseyck; id.
45 Kieckens, Joseph, de Ninove; id.

46 Wacrenier, Paul, d'Escanaffles; id.
47 De Becker, Camille, d'Aerschot, *avec distinction*; id.
48 Detilloux, Théodore, de Berlingin; id.
49 van Zuylen van Nyevelt, Raymond, de Bruges; 16 juillet.
50 T' Serstevens, Gaston, de Bruxelles; id.
51 Gravis, Omer, de Péronne; id.
52 Berrewaerts, Alfred, de Louvain; id.
53 Anthony, Joseph, d'Anvers, *avec distinction*; id.
54 Janssens, Bernard, de St-Nicolas; id.
55 Tibbaut, Emile, de Calcken; id.
56 De Neeff, Albert, de Louvain; 18 juillet.
57 Kumps, Auguste, de Limal; id.
58 Van Wintershoven, Frédéric, de Maestricht; id.
59 Mineur, Emile, de Charleroi, *avec distinction*; 19 juillet.
60 De Haan, David, d'Ixelles; id.
61 Verbiest, Joseph, de Zoerle-Parwys; id.
62 Wyseur, Ferdinand, de Menin, *avec la plus grande distinction*; id.
63 Roelants, William, de Hasselt; id.
64 Vanden Stapele, Albert, de Louvain; 20 juillet.
65 Thomas, François, de Gouy-lez-Piéton, *avec distinction*; id.
66 Cordemans, Victor, de Malines; 21 juillet.
67 Roberti, Max, de Louvain; id.
68 Roman, Honoré, d'Eyne; id.



69 Baus, Hector, d'Ypres, *avec distinction;* id.
70 Pecquereau, Gustave, de Pottes; 29 juillet.
71 Buyse, Robert, de Rumbeke; id.
72 Tielens, Edmond, de Maestricht; 3 octobre.
73 de Pierpont, Albert, de Louvain; id.
74 Groulard, Charles, de Liège; id.
75 Ramlot, Henri, de Perwez-Ohey; 4 octobre.
76 Pecquereau, Oscar, de Pottes; id.
77 De Vuyst, Paul, de Borsbeke; id.
78 de Buisseret, Louis, de Gand; id.
79 Van Steenbrugge, Charles, de Moorseele; id.
80 Inghelram, Auguste, de Sleipen; 5 octobre.
81 Barbieur, Joseph, de Santbergen; id.
82 Andrin, Léon, de Buzenal; 6 octobre.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

1 Velge, Oscar, de Hasselt; 29 juillet.
2 Glorieux, Paul, de Dottignies, *aeec grande distinction;* id.
3 Ouwerx, Lambert, de Hasselt, *avec la plus grande distinction;* id.
4 Diricq, Louis, de Glabbais, *avec la plus grande distinction;* id.
5 Adant, Oscar, de Naast; 30 juillet.
6 Empain, Louis, de Tongres-Notre-Dame, *avec distinction;* id.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

1 Gedoelst, Henri, de Louvain, *avec grande distinction;* 9 février.



2 Drion, Georges, de Gosselies; id.
3 Hecquet, Hippolyte, de Dour, *avec grande distinction*; id.
4 Streel, François, de Jeneffe; 10 février.
5 Aglave, Jean Baptiste, de Strée; id.
6 Williame, Victorien, de Lessines; 11 février.
7 Savoné, Camille, de Louvain; 23 juillet.
8 Montens, Louis, de Massenhoven; id.
9 Hanotieau, Victor, d'Ecaussines, *avec la plus grande distinction*; id.
10 Herdewyn, Armand, de Lierre, *avec distinction*; 25 juillet.
11 Renkin, Jules, d'Ixelles, *avec la plus grande distinction*; id.
12 Van Biervliet, Jules, de Bruges, *avec grande distinction*; id.
13 Vergote, Louis, de Bruxelles; id.
14 Deville, Félix, de Huy; 26 juillet.
15 Indekeu, Joseph, de Neeroeteren, *avec distinction*; id.
16 de Troostembergh, Max, de Louvain; id.
17 Mullier, Jean, de Mouscron; id.
18 Nagels, Charles, de Hasselt, *avec grande distinction*; id.
19 Meyers, Armand, de Tongres, *avec distinction*; 27 juillet.
20 Rinchard, Louis, de Jauche; id.
21 Scheyvaerts, Léon, de Malines, *avec distinction*; id.
22 Cambier, Edmond, de Morlanwelz; id.

23 Stamane, Edmond, de Chièvres; id.
24 Nagels, Louis, de Hasselt; id.
25 De Decker, Paul, de Bruxelles, *avec distinction*; 28 juillet.
26 Vandenbroeck, Joseph, de Louvain, *avec distinction*; id.
27 Wery, Eugène, de Mons; id.
28 Haye, Hector, d'Anvers; 7 octobre.
29 Dailly, Eugène, de Bruxelles; id.
30 Lemaire, Jean, de Mons; id.
31 De Clercq, René, d'Aeltre; 8 octobre.
32 de Nimal, Edmond, de Marchiennes; id.
33 de Faudeur, Adelin, de Bruxelles; id.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

1 Wynants, Léon, d'Opwyck; 11 février.
2 Wauters, Jean Baptiste, d'Anderlecht; id.
3 De Temmerman, Omer, de Leupeghem; id.
4 Lauwers, Paul, d'Ingelmunster, *avec distinction*; 12 février.
5 Persyn, Henri, de Wynghene; id.
6 Schicks, Alfred, de Zele; id.
7 Cammaert, Odilon, de Lippeloo; id.
8 Christiaens, Léon, d'Ostende; 21 juillet.
9 Tibbaut, Jules, de Calcken, *avec distinction*; id.
10 Stas, Joseph, de St-Trond; id.
11 Leunen, Joseph, de St-Trond, *avec distinction*; id.

12 Parmentier, Antil, de Bavichove, *avec distinction*; 22 juillet.
13 Witteveen, Jacques, d'Anvers; id.
14 Verbruggen, Emile, de Gheel, *avec distinction*; id.
15 Vanderheyde, Jules, d'Ostende, *avec distinction*; id.
16 Leroux, Gaston, de Wervicq, *avec distinction*; id.
17 Ancot, Florimond, de Bruges; id.
18 Kenes, Auguste, de Meensel Kieseghem, *avec distinction*; id.
19 Van Zuylen, Armand, d'Anvers; 23 juillet.
20 Nys, Gustave, de Hasselt; id.
21 Wouters, Georges, de Frameries; 5 octobre.
22 Van Lierde, Hubert, de Sotteghem; id.
23 Van Beeck, Théophile, d'Anvers; id.
24 Lauwers, Jean, d'Ostende; 6 octobre.
25 Dochy, Robert, de Lichtervelde; id.
26 De Cooman, Oscar, de Ninove; id.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA MORALE).

1 De Becker, Auguste, d'Anvers, *avec distinction*; 28 juillet.
2 Verbiest, Georges, de St-Nicolas; id.
3 De Decker, Théodore, de St-Nicolas; id
4 de Haulleville, Alphonse, de Bruxelles; 29 juil.
5 de Pret-Roose, Daniel, d'Anvers; 5 octobre.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

1 Dermine, Alfred, de Huy, *avec la plus grande distinction*; 18 février.
2 De Thier, Corneille, de Jemmapes, *avec distinction*; id.
3 Velghe, Oscar, de Hasselt, *avec distinction*; 8 octobre.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

1 Mussely, Jules, de Ledeghem, *avec la plus grande distinction*; 18 février.
2 Coucke, Albert, de Courtrai, *avec distinction*; id.

EXAMEN DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Nannan, Constant, de Redu, *avec distinction*; 8 octobre.

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

1 Snyers, Evariste, de Menin; 11 février.
2 Bergen, Louis, de Langdorp, *avec distinction*; id.
3 Evrard, Léon, d'Acoz; id.

4 Huys, Constant, d'Ardoye; 12 février.
5 Duren, Nicolas, de Bettenbourg; id.
6 Smeuninx, Joseph, de Beeringen; 14 février.
7 Behiels, Emile, de St-Nicolas; id.
8 Van Vreckom, Urbain, de Bruxelles; id.
9 Lejeune, Camille, d'Estinnes-au-Val; 15 févr.
10 Standaert, Eugène, de Bruges; 9 juillet.
11 Demarbaix, François, d'Eynthout, *avec distinction;* 15 juillet.
12 De Wever, Joseph, de Wambeke; id.
13 Lefebvre, Remi, de Gheluwe; id.
14 Colot, Frédéric, de Namur; 16 juillet.
15 Hachez, Victor, d'Epinoy; id.
16 Bovy, Jules, de Villers-le-Peuplier, *avec grande distinction;* 23 juillet.
17 Coulon, Joseph, de Paliseul; id.
18 Hottlet, Alfred, de Bioul; id.
19 Schepens, Auguste, de Bulscamp, *avec grande distinction;* id.
20 Lefebvre, Edmond, de Gesves; id.
21 Van Bever, Odilon, d'Okegem; id.
22 Fortemps, Gérard, de Bombaye; 25 juillet.
23 Glorieux, Henri, de Bruges, *avec distinction;* id.
24 Nauwelaers, Léopold, de Bruxelles; id.
25 Doutreligne, Robert, de Courtrai, *avec grande distinction;* 26 juillet.
26 Caffet, Adolphe, de Haine-St-Paul; id.
27 Tamine, Edmond, de Nivelles; id.
28 Van Pevenaege, Henri, de Nederbrakel; id.

29 Hemmer, François, de Clémency; id.
30 Roosens, Joseph, de Meffe; 27 juillet.
31 Michiels, Denis, de Montaigu; id.
32 Duvellié, Henri, de Mourcourt; id.
33 Vanderlinden, Odilon, de Mariakerken, *avec distinction*; id.
34 Verwilghen, Alphonse, de Roosendael (Pays-Bas), *avec distinction*; id.
35 Possemiers, Victor, d'Anvers, *avec grande distinction*; 28 juillet.
36 Leuridan, Amable, de Nieppe, *avec grande distinction*; id.
37 Lefebure, Ernest, de Thieusies; id.
38 Louveaux. Charles, de Malines, *avec grande distinction*; id.
39 Vincart, Antoine, de Wisbecq (Saintes); 29 juil.
40 De Corte, Victorien, de Hove, *avec distinction*; id.
41 Lucq, Louis, de Templeuve; id.
42 Hérouet, Victor, de Soignies; id.
43 Thevelin, Arthur, de Kemmel, *avec distinction*; id.
44 Lamal, Prosper, de Malines; id.
45 Foucart, Adhémar, de Mainvault; 30 juillet.
46 De'eyn, Emile, de Foëcy (France); id.
47 Vermeylen, Louis, de Louvain, *avec distinction*; id.
48 Bragard, Henri, de Charneux, *avec distinction*; id.
49 Lantmeeters, Louis, de Genck, *avec distinction*; id.

50 Heymans, Jean François, de Goyck, *avec la plus grande distinction*; id.
51 Duhem, Pierre, de Tournai; 1 août.
52 Standaert, Léopold, d'Adegem, *avec distinction*; id.
53 Van Coillie, Edouard, de Gits; id.
54 Férir, Constantin, de Bra; 2 août.
55 Vermeersch, Ferdinand, de Stalhille, *avec distinction*; id.
56 Moereels, Céleste, de Willebroeck; id.
57 Vanderhaeghen, Cyrille, de Sulsique; id.
58 Wester, Pierre, de Clémency; id.
59 Vereertbrugghen, Joseph, d'Opwyck; id.
60 Joestens, Alphonse, d'Ixelles; 3 août.
61 Valentin, Eudore, de Gonrieux, *avec distinction*; id.
62 De Wulf, Camille, d'Ingelmunster; id.
63 Opde Beeck, Philémon, de Wavre-Notre-Dame; id.
64 Verschraegen, Jean, de Beirvelde, *avec distinction*; id.
65 Demeyst, Paul, de Lessines; 6 octobre.
66 Dotremont, Arthur, de Tirlemont; id.
67 Carlier, Léon, de Hal; id.
68 Depoitte, Emile, de Ronquières; 10 octobre.
69 Michaux, Arnold, de Laer; id.
70 Crabbe, Cyrille, de Locre (Ypres); id.
71 De Laet, Eugène, de Wommelghem, *avec distinction*; 11 octobre.
72 Dessy, Jules, de Dion-le-Val; id.



73 Vandenhove, Constant, de St-Trond ; 12 octob.
74 Belanger, Elie, de Thulin ; 13 octobre.
75 Belanger, Arthur, de Thulin ; id.
76 Masen, Emile, de Lede ; 14 octobre.
77 Lejeune, Louis, de Montigny-sur-Sambre ; 15 octobre.
78 Stryckers, Alphonse, de Maeseyck ; id.
79 Bernard, Charles, de Templeuve ; id.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

1 Rubbens, Armand, de Zele, *avec grande distinction* ; 15 mars.
2 Pourbaix, Henri, de Courcelles ; id.
3 Mercier, Albert, de Bruxelles ; id.
4 Roosens, Louis, d'Ocquier ; 16 mars.
5 Lagrange, Jules, d'Ypres, *avec distinction* ; id.
6 Wibin, Benjamin, de St-Georges (Liège) ; 17 mars.
7 Vanderwaeter, Georges, de Nivelles ; id.
8 Brusselmans, Jules, de Puers, *avec la plus grande distinction* ; id.
9 Gedoelst, Louis, de Louvain ; 18 mars.
10 Devos, Firmin, de Poperinghe, *avec la plus grande distinction* ; id.
11 Volt, Victor, de Beauvechain ; id.
12 Dessy, Ernest, de Dion-le-Val, *avec distinction* ; id.
13 Maubille, René, de Loupoigne, *avec distinction* ; id.

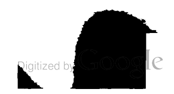
14 Dalne, Alfred, de Beaumont; id.
15 Beauloye, Alfred, de St-Martin-Balâtre; id.
16 Buisseret, Anatole, de Thuin, *avec grande distinction*; id.
17 Giele, Frédéric, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 19 mars.
18 Roose, Arthur, de Courtrai, *avec distinction*; id.
19 Burton, Cyprien, de Foy-Notre-Dame; id.
20 Hiernaux, Emile, de Marchiennes, *avec distinction*; id.
21 Desbonnet, Georges, de Tournai, *avec distinction*; id.
22 Roland, Joseph, de Grosage; id.
23 Haers, Honoré de Bassevelde, *avec grande distinction*; id.
24 Thoné, Michel, de Reckheim; 21 mars.
25 De Mesmaecker, Pierre, de Steenhuffel, *avec grande distinction*; id.
26 Verhoeven, Louis, de Nieuwrode, *avec distinction*; 22 mars.
27 Smet, Auguste, de St-Nicolas; id.
28 Caucheteux, Anatole, de Thumaide; 23 mars.
29 Godeau, Jules, d'Ittre; 24 mars.
30 Lacourt, Oscar, de Bruxelles; id.
31 Wery, Auguste, de St-Georges (Liège); 25 mars.
32 Peters, Victor, de Warnant-Dreye; id.
33 Pasquasy, François, de Beerendrecht; id.
34 Delbeke, Jules, de Thourout, *avec grande distinction*; id.





35 Haverbeke, Henri, de Basseveldo, *avec grande distinction*; id.
36 Vauthier, Alfred, de Philippeville, *avec grande distinction*; id.
37 Roeder, Mathias, de Breitweiler; id.
38 Lemaître, Charles, de Montreuil-au-Bois: 26 mars.
39 Schelfaut, Léon, de Sinay, *avec distinction*; id.
40 Van Krunkelsven, François, de Genendyck; id.
41 Guyaux, Emile, de Ham sur-Sambre; id.
42 Aerts, Florent, de Marlinne; id.
43 Bouillot, Luc, de Daussois; id.
44 Valvekens, Andronic, de Rillaer; 28 mars.
45 Lodewyckx, Jules, de Hougaerden, *avec distinction*; id.
46 Cuypers, Hubert, de Maestricht; id.
47 Duquesne, Ernest, de Frasnes-lez-Buissenal; 29 mars.
48 Pratte, Auguste, de Quartes; id.
49 Jobart, Gustave, de Dinant; id.
50 Grad, Louis, de Brasmenil; 30 mars.
51 Durdu, Joseph, de Foy-Notre-Dame; id.
52 Defrenne, Henri, d'Estaimpuis; 31 mars.
53 Morciaux, Alfred, de Jodoigne; 1 avril.
54 Alexandre, Auguste, de Velaines; id.
55 Pattyn, Emile, de Handzaeme, *avec distinction*; 15 juillet.
56 Verwee, Sylvain, d'Audenarde; id.

57 **Versavel**, Gustave, de Passchendaele; id.
58 **Claessens**, Louis, de Grimberghen; 16 juillet.
59 **De Naeyer**, Théodore, de Hofstade, *avec grande distinction;* id.
60 **Delcroix**, Armand, de Braine-le-Comte; id.
61 **Gosselin**, Emile, de Mignault; id.
62 Van Vooren, Victor, de Watervliet, *avec distinction ;* id.
63 Vander Haegen, Jean Baptiste, de Tourneppe, *avec distinction ;* id.
64 Quix, Michel, de Born, *avec la plus grande distinction ;* id.
65 Paulus, Paul, de Wasmuël, *avec distinction;* id.
66 Marot, Jules, de Rochefort, *avec distinction;* 18 juillet.
67 Van Leeuw, Emile, d'Anderlecht; id.
68 Sacré, Joseph, de Huy, *avec distinction*; id.
69 Rousseau, Léon, d'Onnezies; id.
70 Vranckx, Richard, de Suerbempde; id.
71 Strauven, Hippolyte, d'Engelmanshoven, *avec distinction*; 19 juillet.
72 Goedertier, Polydore, de Munte; id.
73 Van Linden, Eugène, de Duffel; id.
74 Iserbyt, Alphonse, de Cuerne; id.
75 Laurent, Edmond, de Daussois; 20 juillet.
76 Cafferata, Adolphe, de Waterloo, *avec distinction*; id.
77 Lejeune, Camille, d'Estinnes-au-Val; id.
78 Bergen, Louis, d'Opdorp, *avec grande distinction;* id.



79 Luyten, Louis, de Beggynendyck; id.
80 Pergens, Edouard, de Nimègue; id.
81 Courtoy, Auguste, de Herve; 21 juillet.
82 Claes, Jean Baptiste, d'Oetinghen, *avec distinction*; id.
83 Martin, Aimé, de Niverlée; id.
84 Debandt, Emile, de Boesinghe; id.
85 Van Heteren, Clément, de Cruybeke; id.
86 Van Vreckom, Urbain, de Bruxelles; 22 juil.
87 Bodson, Wolfgange, de Hotton, *avec distinction;* id.
88 Hottlet, Alfred, de Bioul; 1 août.
89 Coulon, Joseph, de Paliseul; id.
90 Lefebure, Edmond, d'Ohey, *avec distinction;* 3 octobre.
91 Lucq, Louis, de Templeuve; id.
92 Roosens, Joseph, de Meffe; id.
93 Schepens, Auguste, de Bruges, *avec grande distinction;* id.
94 Gilmant, Valentin, de Paturages; 6 octobre.
95 Evrard, Léon, d'Acoz; id.
96 Jacqmotte, Pierre, de Blanden; 7 octobre.
97 Bouviez, Daniel, de Marcinelle; id.
98 Wuyts, François, d'Anvers; id.
99 Brieven, Gustave, de Wasseiges; id.
100 Motte, Auguste, de Dinant, *avec distinction;* 8 octobre.
101 Piret, Prosper, de Tournai, *avec grande distinction;* 18 octobre.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

1 Lamal, Alphonse, de Malines, *avec distinction*; 3 février.
2 Corbeel, Joseph, de Sterrebeek; 7 février.
3 Mottin, Paul, de Rochefort; 8 février.
4 Hannequart, Ghislain, de Liberchies; id.
5 Janssens, Benoit, de Linth; 9 février.
6 Meunier, Ursmer, de Binche; 10 février.
7 Claude, Pierre, de Latour; id.
8 De Beul, Omer, d'Anvers; 9 juillet.
9 Dieudonné, Henri, d'Andenne, *avec distinction*; id.
10 Everaert, Hector, de Nivelles; 11 juillet.
11 Broens, Léonard, de Turnhout, *avec distinction*; 12 juillet.
12 Leclercq, Joseph, d'Yves-Gomzée; id.
13 Barbieux, Louis, de Wadelincourt, *avec distinction*; id.
14 Jonet, Louis, de Fize-Fontaine; 13 juillet.
15 Boutens, Jean, de Roulers; id.
16 Dulière, Walter, de Dampremy, *avec distinction*; id.
17 Struyf, Théodore, de Bierbeek; 14 juillet.
18 Escouflaire, Emile, de Ghislengien; 3 octobre.
19 Mennekens, Louis, d'Oolen; id.
20 Adant, Henri, de Merbes-Ste-Marie; 4 octob.
21 Wostyn, Louis, de Lisseweghe; id.
22 Vande Vorst, Emile, de Montenaken; id.
23 Bergeys, Constant, de Boom; 6 octobre.

18.



24 Mairieaux, Henri, de Macon; id.
25 Lefebvre, Albert, d'Ohey; id.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1 Lefebvre, Bruno, de Louvain, *avec distinction*; 18 juillet.
2 Van Butsel, Edmond, de Vracene, *avec distinction*; id.
3 Hoffmann, Philippe, de Luxembourg, *avec distinction*; id.

2me ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Van Biervliet, Albert, de Bruges, *avec la plus grande distinciion*; 19 juillet.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
Totaux	142	35	42	15	6	4	244

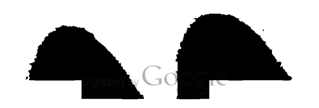
SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	142	35	42	15	6	4	244
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	11
1876	6	2	2	1	»	»	12
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
1881	5	1	6	»	1	»	13
Totaux	274	73	96	30	18	12	503

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.



SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58(1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484(2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Science	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642 (1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
Totaux	4770	5168	3007	2671	15616

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
Totaux	2720	927	482	176	4305

(1) V. la note, p. 319.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	2720	927	482	176	4305
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
1877	389	179	(2) 28	46	(3) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	534	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
Totaux	9865	3901	838	1012	15616

(1) Voyez note 2, p. 322.
(2) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.
(3) Voyez note 2, p. 321.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1880—81.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 (1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
Totaux	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borne dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

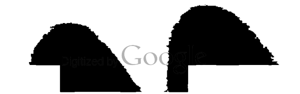
(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 325.



SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1880-81.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1572	1674	1013	969	993	1583	653	8457
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 (1)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
Totaux	1893	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.



SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1880—81.

ANNÉE ACADÉMIQUE.	Écoles spécial[es]	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	»	1932	2890	2992	3817	5141	1939	20604
1865-66 (1)	42	»	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
Totaux	2469	1932	6054	4933	7932	9245	3713	38171

(1) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1880-1881 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

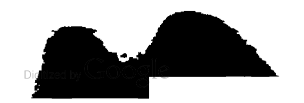
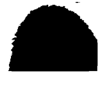
Des 1512 élèves inscrits pendant l'année 1880-81 1412 sont Belges; 100, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers.	168
— de Brabant	315
— de Flandre occidentale. . . .	173
— de Flandre orientale	171
— de Hainaut	252
— de Liège	88
— de Limbourg	71
— de Luxembourg	59
— de Namur	115
Total	1412

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Allemagne du Nord	6
Angleterre	4
Brésil	10
Costarica	2
Espagne	2

États-romains	1
France	17
Irlande	5
Italie.	1
Luxembourg (grand-duché)	15
Malte.	1
Pays-Bas	7
Pologne.	5
Portugal	1
St-Domingue	1
Turquie.	3
Uruguay	6
Suisse	2
Venezuela	1
Total	100

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 324 et 325.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	»

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élémentaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

—

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1881-82 (1).

Théologie	53
Droit	345
Médecine	359
Philosophie et lettres	189
Sciences	320
Écoles spéciales	185
Total	1451

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 324, 325 et 328 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur.

II. MACHAB. XII, 45.

—

23 déc. 1880	RADEMAEKERS, Henri, étudiant en pharmacie, né à Maeseyck le 22 mars 1858, y décédé subitement.
13 janv. 1881.	DE LA ROCHE, Gustave, docteur en droit, né à Thieusies le 24 février 1855, décédé à Mons.
17 janvier.	NÉLIS, Jean-Adolphe, étudiant en médecine, né à Zele le 17 octobre 1854, y décédé.
24 janvier.	VAN OVERSTRAETEN, Denis, étudiant en médecine, né à Merchtem le 7 août 1851, décédé à Louvain.
30 mai.	VAN CRAEN, Simon-Pierre, étudiant en médecine, né à Malines le 3 juillet 1861, y décédé.



18 juin. — BUXAREO, Jacques, étudiant à l'Ecole d'agriculture, né à Montevideo (Uruguay), le 5 septembre 1859, décédé à Louvain.

25 juillet. — COLETTE, Georges, étudiant en philosophie, né à Grez-Doiceau le 23 avril 1860, y décédé.

29 juillet. — LOMBAERTS, Vincent, étudiant en notariat, né à Anvers le 9 septembre 1863, y décédé.

23 octobre. — CAPPELLE, Alphonse, étudiant en médecine, né à Lichtervelde le 27 mai 1857, y décédé.

24 novembre. — POLIART, Gustave, étudiant en pharmacie, né à Fontaine-l'Évêque le 24 mai 1854, y décédé.

R. I. P.

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.



ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.



ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi. Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

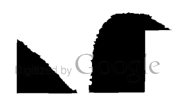
ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.



ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une antorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.



ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 39 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se recommander par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de [illegible] sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.



ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Antropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.



expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876.



dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'His-

(1) Voir la note à l'art. 34.



toire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

(1) Voir la note à l'art. 34.





ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus; personne

ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.



ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.



Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines*.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.



7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1873.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870 et de 1873.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire;* 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit;* 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université;* 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.



31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté des Sciences.* — V. l'Annuaire de 1879.

35. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* —V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

36. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

—

21



APPENDICE.

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.





DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 12 octobre 1881, jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du Saint-Esprit, par Mgr PIERAERTS, Recteur Magnifique de l'Université.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Être à la tête d'une importante institution comme l'Université catholique de Louvain, où tant d'intérêts scientifiques, religieux et patriotiques sont engagés; succéder, dans cette difficile tâche, à trois hommes éminents que la Belgique a entourés de considération et de respect : quelle mission, surtout au moment présent! Sans doute, l'honneur est grand; mais plus grand encore est le fardeau, et il ne m'est pas difficile de reconnaître ma réelle faiblesse. Mais Dieu, j'en ai le ferme espoir, m'aidera puissamment, en vue de l'Université qu'il aime, qu'il soutient à travers les épreuves, dont il voit tous les efforts pour le triomphe de la science et de la foi. Et, après Dieu, je compte aussi sur NN. SS. les Evêques, dont la paternelle bienveillance et l'unanime appui me sont assurés ; je compte sur vous, messieurs les professeurs, qui m'avez tous



accueillis avec une sympathie dont je suis heureux de vous remercier en public; je compte sur vous, chers étudiants, qui connaissez mes sentiments pour vous et qui avez déjà, je le sais, reporté sur son successeur une partie du moins de votre affection et de votre dévouement pour Mgr Namèche.

Il nous a donc quittés, cet homme si modeste et si bon que nous aimons tous! Ce n'est plus lui qui ouvrira les cours, avec l'autorité reconnue de ses vertus, de sa science, de ses œuvres, de son âge vénérable, de sa longue expérience, de ses immenses services rendus et de sa noble parole académique! Depuis quelque temps déjà il aspirait au repos; et certes, nul plus que lui n'avait le droit d'y aspirer. Quand l'heure de l'éméritat eut sonné, il renouvela à NN. SS. les Evêques une demande dont leur cœur ne pouvait plus différer l'accomplissement. Notre bien-aimé recteur obtint enfin le *bonum otium* que célébrait Saluste, parce qu'il pouvait le consacrer à écrire l'histoire de Rome.

Mgr Namèche aussi continuera à bien mériter de la patrie et des belles-lettres. Mais, je l'avoue, j'aurais voulu qu'il fût resté parmi nous, au milieu de ses livres, dans cette maison devenue par lui un sanctuaire de la science, où il a tant travaillé et prié pour l'*Alma Mater*, objet constant de ses préoccupations et comme le centre de sa vie. Le digne recteur, par cet excès de

délicatesse auquel il nous a habitués, n'a pas cru devoir accepter mon offre. Toutefois il a cherché à s'éloigner le moins possible. Nous pourrons encore le trouver à toute heure; et lui-même, de sa belle solitude de Parc, pourra assister, comme auparavant, à toute notre vie universitaire. Que dis-je? il viendra souvent, je l'espère, se mêler à nous et occuper à notre tête la place d'honneur qui lui revient à tant de titres. Daigne la divine Providence protéger ses jours, les bénir et prolonger pendant bien des années, pour notre édification à tous, le spectacle de cette vieillesse honorée, à laquelle s'applique si bien le mot des Écritures : *corona dignitatis senectus!*

La mort inopinée du digne et regretté Mgr Roelants a été un coup que l'Université ressent encore. Il faut avoir connu cet homme de bien, ce prêtre exemplaire, pour comprendre tout ce que son cœur renfermait de dévouement, de charité, d'amour des âmes. Ses élèves l'ont pleuré comme un père, et ses funérailles ont été une véritable manifestation de sympathie publique : tant était grande la foule de ceux qui sont accourus pour lui rendre les derniers devoirs!

L'année qui vient de s'écouler appartient encore à mon prédécesseur. C'eût été à lui de vous la résumer à grands traits. Il me suffira de dire à sa place qu'elle a été féconde en travaux et en



succès, que la confiance des familles a été grandissant, que l'Université a compté 1512 étudiants — chiffre non atteint jusqu'ici — que notre jeunesse universitaire ne s'est relâchée en rien de son attachement à toutes les œuvres de charité et de foi, qu'elle est plus ferme que jamais dans ses principes religieux, et enfin — sa protestation signée en fait foi — qu'elle a été calomniée lorsqu'on a voulu la représenter comme livrée, même momentanément, à l'indiscipline ou au tumulte. Non, je ne crains pas de l'affirmer, nos étudiants n'ont pas mérité ce reproche. L'ordre et le respect sont chez eux une tradition à laquelle ils tiendront toujours à honneur de rester fidèles.

Plusieurs changements se sont faits dans la composition du corps académique et dans la distribution des cours.

Mgr Cartuyvels, notre éloquent vice recteur, reprend le cours de religion. Personne assurément n'est à même de le donner avec plus d'éclat et plus de fruit.

M. Vandermoeren, professeur au grand séminaire de Gand, chanoine honoraire de la cathédrale de Saint-Bavon, a été désigné, par la confiance des Evêques, pour succéder à Mgr Roelants comme professeur de théologie et président du collège du Saint-Esprit. M. Vandermoeren est un des meilleurs docteurs de l'Université catholique. Les solides succès de son enseigne-



ment à Gand et son expérience consommée l'appelaient naturellement à une chaire universitaire et à la direction des jeunes ecclésiastiques qui se destinent aux hautes études.

M. le professeur Périn a été, sur sa demande, admis à l'éméritat. Notre enseignement supérieur fait en lui une perte sensible. Car M. Périn est un professeur éminent, un économiste de premier ordre, un publiciste distingué, un savant au mérite duquel nos adversaires mêmes rendent hommage. De plus, c'est un orateur aux fortes convictions et à la parole entraînante. Je lui ai écrit pour le remercier de tous les travaux de sa longue carrière professorale, et pour lui dire que l'Université n'oubliera point le dévouement avec lequel, pendant trente-sept années, il a occupé sa chaire.

M. le professeur Poullet donnera le cours de droit public; M. le professeur Descamps, celui de droit des gens, et M. le professeur Brants, celui d'économie politique. L'héritage de M. Périn se trouvera donc en des mains exercées et sûres ; et je ne serai pas téméraire en constatant que le pays catholique a unanimement applaudi au choix éclairé du corps épiscopal.

M. le professeur Rensonnet a donné sa démission. Il laisse parmi nous le meilleur souvenir, celui d'un excellent collègue qui ne comptait ici que des amis. M. l'avocat Nyssens, du barreau de Gand, le remplacera dans l'enseignement du



droit notarial, du droit fiscal et du droit commercial. Après de brillants examens couronnés par la plus grande distinction, notre jeune collègue a continué ses études à Paris et en Italie, nouant des relations avec les maîtres les plus célèbres de l'étranger. Ses connaissances juridiques et ses travaux feront honneur à notre Faculté de droit. Qu'il soit le bienvenu! L'Université fonde sur lui de belles espérances, qu'il saura remplir jusqu'au bout.

Le cours de latin dans la candidature en philosophie et lettres sera partagé entre MM. Willems et Collard, dont chacun connaît les aptitudes spéciales.

Le cours de grec passe aux mains de M. le professeur de Groutars, un helléniste connu.

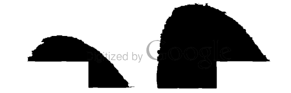
MM. Ponthière et Bruylants, deux professeurs justement appréciés, ont été promus au rang de professeur ordinaire. Le premier se chargera du cours d'application de l'électricité aux différentes industries; le second, du cours de chimie physiologique et médicale..

M. Theunis, chargé de cours, devient professeur agrégé. Il enseignera la chimie générale et dirigera les exercices de chimie pratique dans notre École supérieure d'agriculture. M. Theunis n'est pas un étranger parmi nous. Déjà depuis plusieurs années il rend des services à l'Université, et l'on peut répondre du succès de son enseignement.

Je me fais un devoir de signaler publiquement et en séance solennelle une autre nomination, bien qu'elle n'appartienne pas au corps académique, c'est celle de M. Henri Conscience comme docteur *ad honores* en philosophie et lettres de notre Université. Déjà le diplôme lui a été remis à Bruxelles, par M. le secrétaire, au moment même où la Patrie émue fêtait le grand écrivain dont cent œuvres ont porté dans le monde notre belle langue nationale, notre littérature indigène, le tableau de nos vieilles mœurs honnêtes, de nos vertus traditionnelles et des hauts faits de notre histoire. Rien de ce qui touche la Patrie ne laisse jamais l'Université de Louvain indifférente. Nous nous associons en toute occasion et de grand cœur à ce qui honore le pays; et l'on nous trouve toujours au premier rang, quand il s'agit de rendre hommage à quiconque illustre le nom belge, qui est notre nom de famille.

Je reviens aux cours d'électricité appliquée et de chimie physiologique et médicale. La création de ces deux cours nouveaux prouve la résolution bien arrêtée chez NN. SS. les Évêques de placer l'Université catholique de Louvain à la tête du mouvement scientifique et de donner à ce mouvement une direction pratique, désormais nécessaire et condition *sine qua non* de tout succès et de tout progrès.

Le cours d'électricité appliquée est la consé-



quence naturelle de l'Exposition internationale d'électricité qui a eu lieu à Paris, et où l'Université de Louvain a occupé une place très honorable.

Quant au cours de chimie physiologique et médicale, il vient compléter notre enseignement biologique. La pratique du laboratoire, sous la direction et l'œil du professeur, en fera la partie essentielle. En sciences naturelles, on ne sait bien que ce que l'on a vu et manipulé : c'est là une vérité qui a la valeur d'un axiome. Donc les laboratoires sont absolument indispensables. Il y a longtemps que le corps épiscopal l'a ainsi compris. Les laboratoires de chimie existent depuis bien des années. En 1876 ont été organisés ceux de microscopie et de biologie générale et ceux d'histologie normale et d'anatomie pathologique. Nosseigneurs les Évêques ne se sont pas arrêtés là. Dans leur réunion du 10 septembre dernier, ils ont décrété l'érection d'un laboratoire de physiologie humaine et comparée. Enfin, d'autres laboratoires encore fixeront leur attention dans le cours de cette année.

Vous le voyez, messieurs, dès maintenant notre chère Université peut rivaliser avec les meilleurs établissements du même genre à l'étranger. Nous n'avons plus qu'à marcher, en travaillant fort et ferme, chacun de son côté, dans la voie qui nous est ouverte.

Et à ce propos, qu'il me soit permis de rappeler aux catholiques belges l'impérieuse nécessité de nous doter de plus en plus de larges installations scientifiques. Je fais appel à nos grandes familles, à leur générosité éprouvée, à leur amour de l'Université, dont elles ont donné si souvent des preuves éclatantes. Nous aurons ici, si elles le veulent, des établissements, des chaires, des laboratoires, des musées, des collections, des cabinets, des bibliothèques spéciales portant leur nom, comme aux temps de l'ancienne *Alma Mater*. La riche et catholique Belgique ne se laissera pas dépasser en largesses et en sacrifices par nos frères de Lille et d'ailleurs. Seuls dans notre vieille Europe, nous avons le bonheur et la gloire de posséder une véritable Université catholique avec des Facultés et des Écoles complètes et une existence légale. C'est elle que nous devons soutenir avant tout; elle est la première de nos écoles, c'est l'école de tous, le principal boulevard de notre foi et de nos traditions nationales. Le chiffre considérable de nos inscriptions ne doit tromper personne sur les besoins de l'Université. Plus le nombre des étudiants s'élève, plus aussi croissent les besoins : car il faut trouver de plus vastes locaux, multiplier les installations, augmenter partout le service et le matériel, et dédoubler les cours. Ajoutez que la création de cours nouveaux, rendus indispensables par les



exigences du progrès scientifique, a nécessité un accroissement notable du personnel enseignant. Je m'étends et j'insiste sur ce point, afin que les catholiques belges achèvent généreusement leur œuvre commune, cette Université catholique qui est, depuis bientôt un demi siècle, le plus beau fleuron de notre religieuse patrie, et pour me servir de l'expression d'un illustre orateur français, le modèle des Universités futures.

Elle le restera, si elle est mise à même de suivre et de prévenir même, comme par le passé, le mouvement et les progrès des sciences.

Mais j'ai hâte de l'ajouter : la science seule quelque grande qu'elle soit, quelque divine même (puisque Dieu est « le père des lumières et le Dieu des sciences »), ne suffit pas. Elle pousse à l'orgueil et à la révolte. N'avons nous pas vu, ne voyons-nous pas tous les jours des savants s'insurger contre Dieu, Créateur et Loi de toutes choses, nier même son existence et proclamer fastueusement, en dépit de la raison et des faits, le divorce nécessaire entre la science et la foi? A mesure que la science se développe et absorbe davantage les esprits, il importe de l'équilibrer par le contrepoids de la religion et de la philosophie. Et quand je dis la religion, j'entends la religion non-seulement connue et étudiée, mais aimée, ouvertement défendue et virilement pratiquée dans tous ses commande-

ments, et en particulier dans sa morale sainte : car « celui qui fait le mal, hait la vérité »; de même que « celui qui *pratique* la vérité, arrive à la lumière. »

J'ai indiqué aussi la philosophie comme contrepoids de la science, la saine philosophie, celle qui a son fondement en Dieu, l'auteur de la raison comme de la religion. Comment la science pourrait-elle jamais s'en passer? N'est-ce pas la philosophie qui est la base même et le sommet illuminé de toute science? N'est-ce pas elle qui s'occupe des premiers principes sur lesquels tout s'appuie, des lois du raisonnement, de la déduction et de l'induction, de l'analyse et de la synthèse? Comment, sans la philosophie, les faits observés pourraient-ils être élevés à la hauteur de lois, qui, groupées et érigées en théories scientifiques, ont engendré et développé cette science dont notre âge est si fier à juste titre? L'Université catholique, connaissant toute l'importance de la philosophie, en a imposé l'étude, non-seulement, comme le veut le programme officiel, aux étudiants en philosophie et lettres et en sciences, mais encore à tous ceux qui se préparent aux épreuves diplomatiques, aux examens de notariat et de pharmacie, aux grades d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, et au grade d'ingénieur agricole. Cette mesure elle la devait à elle-même, et comme Université et comme institution catho-



lique. Le sophisme se rencontre partout : dans les chaires, dans la presse quotidienne et périodique, dans les ouvrages scientifiques et dans les romans, dans les Parlements, dans les sociétés savantes, dans les réunions publiques et dans les relations journalières de la vie,

Tous nous avons besoin de philosophie ; et ce n'est pas à l'heure où le programme des écoles normales de l'Etat renferme tout un enseignement philosophique (je ne l'apprécie pas en ce moment), que l'on pourrait songer à sacrifier la philosophie dans un programme universitaire. Il faudrait, au contraire, l'étendre et la raffermir. Les vérités — c'est le mot de nos Livres saints — ont baissé parmi les fils de l'homme, mêmes celles de l'ordre naturel. A vous, jeunesse catholique, de les redresser dans les intelligences ! Et comment le ferez-vous, si vous n'avez pas entendu vous-mêmes des maîtres éclairés et prudents vous les exposer, à la lumière de Celui qui a dit, et dix-neuf siècles ont confirmé sa parole : Je suis la Voie, la Vérité et la Vie ! On le voit : la philosophie doit imprégner tout notre enseignement et avoir accès dans toutes les Facultés. Et le maître de la grande philosophie catholique, une auguste voix toujours écoutée, l'a proclamé avec une autorité supérieure, dans une lettre mémorable : c'est saint Thomas d'Aquin. « Nous voulons signaler aux savants — ainsi s'exprime Sa Sainteté Léon XIII — ce



noble modèle qui leur apprendra non-seulement la manière de conduire la controverse avec les opposants, mais aussi le caractère de la doctrine qu'il faut tenir et développer dans la culture de la philosophie et de la théologie. »

Saint Thomas d'Aquin sera donc de plus en plus le maître que nous suivrons, l'Ange de l'Ecole que nous prendrons pour gardien. Avec lui, nous sommes sûrs de n'être pas emportés à tout vent de doctrine; avec lui aussi nous ne courrons pas risque de soutenir un autre combat que le bon combat de saint Paul, dans la charité qui est toute la loi. Tel fut bien le combat de saint Thomas d'Aquin. Ecoutons encore à ce sujet Notre Saint-Père le Pape :

« Employez toute votre vigilance — écrivait-il à Nosseigneurs les Evêques — à ce que tous les hommes de science, et ceux-là surtout auxquels vous avez confié la charge d'instruire la jeunesse, soient d'un avis et d'un sentiment unanimes dans ces questions sur lesquels l'enseignement du Saint-Siége ne permet point de liberté d'opinion. Et quant aux points abandonnés aux disputes des savants, que, grâce à votre impulsion et à vos conseils, les esprits s'exercent de façon à ce que la diversité des sentiments ne brise pas l'union des cœurs et la concorde des volontés. Sur ce sujet le Souverain Pontife Benoit XIV, notre immortel prédécesseur, a laissé, dans sa Constitution *sollicita ac provida*,



aux hommes d'étude des règles pleines de sagesse et d'autorité. Il leur a même proposé, comme un modèle à imiter en cette matière, saint Thomas d'Aquin, dont la modération de langage et la maturité de style se maintiennent autant dans la lutte et l'attaque à l'égard des adversaires que dans l'exposition de la doctrine et des preuves destinées à la défendre. »

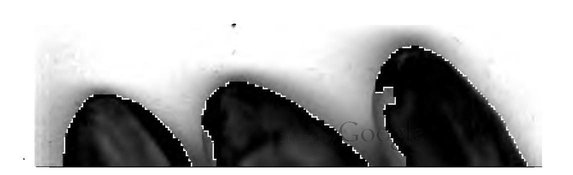
La modération, messieurs, fait partie de la force même de la vérité ; et c'est principalement par la modération dans les idées et dans le langage que nous pouvons étendre le règne de la vérité dans les âmes. Il est un point surtout où la modération s'impose impérieusement. C'est encore Sa Sainteté qui nous en avertit. Je cite ce dernier extrait :

« Plein de sollicitude pour l'union entre catholiques, nous signalons les entraves que lui créent certaines polémiques concernant le droit public... Ces polémiques ont pour objet la nécessité ou l'opportunité de conformer aux prescriptions de la doctrine catholique les formes gouvernementales actuelles, basées sur les principes du droit moderne, comme on l'appelle communément. A coup sûr, Nous plus que personne, Nous devons souhaiter de tout cœur que la société humaine soit régie d'une manière chrétienne, et que la divine influence du Christ pénètre et imprègne complètement tous les ordres de l'État... Cependant tous les catholiques

—

s'ils [illegible]
comm[illegible]
ter [illegible]
tient [illegible]
elle [illegible]
doct[illegible]
une [illegible]
pouv[illegible]
de [illegible]
vie [illegible]
moi[illegible]
tem[illegible]
rem[illegible]
trai[illegible]
serai[illegible]
poser [illegible]
funestes [illegible]

Ces paroles, qui sont la sagesse même, n'ont pas besoin de commentaire. Le meilleur commentaire, c'est de conformer scrupuleusement en tout nos actes et notre vie à un enseignement qui vient de si haut. Voilà pourquoi, plus que jamais, nous serons, ce que nous n'avons pas cessé un instant d'être, fidèles à la Constitution, qui n'est point un idéal ni un énoncé de principes, mais un fait sorti des nécessités du temps et des entrailles de notre histoire, un pacte, une transaction, un *modus vivendi* grâce auquel nous avons joui d'un demi-siècle de paix et de prospérité.



Nous aurons la même inébranlable fidélité envers la Royauté, proclamée dans la Constitution, et qui est, chez nous, la plus haute expression de l'autorité civile, et envers les augustes personnes de nos souverains bien-aimés ainsi qu'envers la dynastie, vivante personnification de la Patrie.

Et maintenant, messieurs les professeurs, messieurs les étudiants, il ne me reste plus, suivant la tradition vénérable de mes prédécesseurs, qu'à placer l'Université et la nouvelle année académique sous la garde de notre sainte Patronne. Que de temples la religieuse Belgique a érigés à la Vierge! Sous combien de vocables elle l'invoque! Le nom et le culte de Marie font partie de notre histoire même. Qui n'a vu, par exemple, sur l'antique place historique de notre capitale, en face du monument splendide que couronne la statue de l'archange Michel, qui n'a vu, dis-je, ce somptueux édifice sur lequel se lit en lettres d'or le nom si beau de *Maria pacis*, Marie de paix et de concorde? C'est à Marie de paix et de concorde que je confie l'*Alma Mater* et chacun de ses fils. Tout est si divisé dans notre chère patrie! Nous avons tant besoin de paix et de concorde! Quand donc la vérité et la paix se rencontreront-elles — pour parler la langue des Saintes Écritures — et s'embrasseront-elles dans une sincère étreinte? Je dis : la vérité et la paix. Car la paix sans la vérité n'est pas la paix : *Dicentes Pax, et non est Pax.*

C'est à nous, Université catholique, fille de Dieu qui est la vérité et l'auteur de la paix, oui, c'est à nous qu'il appartient de donner l'exemple par l'unité dans les choses nécessaires, la liberté dans les choses douteuses et la charité en tout.

Très Saint Père, c'est là le désir ardent de Votre cœur : nous saurons le remplir jusqu'au bout. Votre Sainteté n'a point d'enfants plus soumis, plus obéissants, plus dévoués. Toutes Vos pensées sont nos pensées, tous Vos sentiments nos sentiments. Il n'est personne parmi nous qui ne tienne du plus profond de son âme à la Chaire de Pierre, au Vicaire de Jésus Christ, à la sainte Église catholique, apostolique et romaine, colonne et fondement de la Vérité.

Au nom de l'Épiscopat, je déclare ouverte l'année académique 1881-1882.

—



STATUTS
primitifs de la Faculté de Théologie de l'ancienne Université de Louvain.

—

En 1861, Mgr De Ram a publié, comme appendice à l'*Historia Lovaniensium* de Molanus et sous le titre de *Codex veterum statutorum Academiæ Lovaniensis*, tous les anciens statuts de notre Université qu'il avait pu retrouver. Ce n'était pas chose facile que de réunir ces règlements; car, à Louvain, comme dans toutes les Universités d'autrefois, les statuts ne pouvaient être communiqués qu'aux seuls membres de l'Université ou des facultés respectives, et il n'en existait régulièrement qu'un seul exemplaire manuscrit (1). Il fallait toute la sagacité et l'esprit d'investigation de notre premier recteur pour parvenir à se procurer, après la tourmente révolutionnaire de la fin du siècle dernier, presque tous les anciens règlements de l'Université et de ses facultés. Les statuts de la faculté de médecine seuls avaient échappé à ses recherches en 1861; mais il les découvrit en 1864, et les publia dans le *Compte rendu de la commis-*

(1) Seuls, les statuts de la faculté des Arts ont été imprimés en 1659, à un très petit nombre d'exemplaires, pour l'usage exclusif des dignitaires de la faculté.

sion royale d'histoire (1), recueil dont il fut un des fondateurs et, pendant plus de trente ans, un des collaborateurs les plus actifs. Nous avons publié nous-même dans le même recueil (2) les statuts primitifs de la faculté des Arts, extraits du premier volume des *Actes* de cette faculté conservé aux Archives générales du royaume à Bruxelles. Aujourd'hui nous sommes assez heureux de pouvoir livrer aussi au public les statuts primitifs de notre ancienne faculté de théologie. Ceux qui figurent dans le *Codex* de Mgr De Ram ne datent que du XVIe siècle.

Ces statuts primitifs offrent le plus grand intérêt pour l'histoire de l'enseignement de la théologie au XVe siècle, non seulement en Belgique, mais aussi dans les pays voisins; en effet, les statuts de notre Université naissante et de ses quatre facultés furent modelés sur les règlements analogues en usage dans les Universités de Cologne et de Paris. Il n'y a, dans cet emprunt, rien qui doive nous étonner, car les premiers docteurs et professeurs de Louvain avaient été formés, comme la plupart des lettrés de leur époque, dans les Universités de ces deux villes.

Le volume auquel nous empruntons le texte des statuts est l'exemplaire original même de la faculté de théologie. C'est un petit in-4°, com-

(1) IIIe série, t. V.
(2) IIIe série, t. IX.



posé de 103 feuillets de vélin. Le volume s'ouvre par le calendrier de la faculté (6 feuillets), que nous reproduisons à la suite des statuts. Viennent ensuite : 1° les commencements des quatre Évangiles (3 feuillets) ; 2° les statuts proprement dits (37 feuillets, dont la première page est ornée d'un lettrine et d'un encadrement enluminés); enfin 3° les bulles pontificales, épiscopales et ducales, relatives à la fondation et à certains privilèges de l'Université. Enfin, le volume se termine par la série des professeurs et docteurs en théologie de l'Université de Louvain (7 pages) continuée jusqu'en 1627; les quatre premiers noms seuls sont de la date du reste du manuscrit.

En comparant le texte des statuts que nous publions aujourd'hui avec celui du *Codex veterum statutorum* de Mgr De Ram, on s'aperçoit aussitôt que notre texte est bien plus concis, bien moins développé que celui du XVIe siècle ; c'est, en quelque sorte, si l'on peut s'exprimer ainsi, le premier jet, la première esquisse des statuts soigneusement élaborés et adoptés plus tard.

Nous reproduisons fidèlement le texte du manuscrit et nous indiquons les changements et les additions qui y ont été apportés plus tard, c'est-à-dire vers la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle. Les mots et les passages barrés ou modifiés sont imprimés en caractères italiques, et les additions placées entre guillemets.

STATUTA FACULTATIS THEOLOGICE LOVANIENSIS STUDII HIC INFERIUS ANNOTANTUR DISTINCTA PER TITULOS DIVERSOS JUXTA CONTINENTIAM IPSORUM, ET EDITA PER MAGISTROS REVERENDOS QUI IN EA REGENTES FUERUNT. ET PRIMO PONUNTUR :

STATUTA GENERALIA SCOLARIUM.

Statuimus et ordinamus neminem, cujuscumque status fuerit, admitti ad facultatem, seu ad aliquam in ipsa promotionem assumi, nisi incorporetur matri nostre Universitati Lovaniensi et ejus matricule intituletur, et juret observare atque defendere cuncta privilegia et libertates facultatis, ad quemcumque statum devenerit, ipsamque facultatem in se et suo decano obedientialiter revereri, et inter supposita pacem et concordiam observare et procurare.

Statuimus et ordinamus, ut nullus infamis aut inhoneste vite, scandalo pendente alicujus criminis, ad gremium facultatis admitti possit, aut in illa ad aliquem honoris gradum promoveri, si admissus fuerit.

Statuimus et ordinamus, ut quodlibet nostre facultatis suppositum teneatur habere habitum condecentem statui suo vel gradui, et in conversationis honestate se gerere, quemadmodum convenit eminentie facultatis, *que super alias merito prefertur*.







Statuimus, ut nullus magistrorum nostrorum alicui conferat lecturam scolaritatis in theologica facultate, nisi ille prius fuerit incorporatus Universitati et intitulatus in registro Universatis, et nisi prius tres lectiones continuas audiverit sub illo vel alio doctore.

STATUTA SPECIALIA CURSORUM (1).

Statuimus et ordinamus nullum sacre pagine scolarem ad lecturam biblie admitti posse, nisi per juramentum aut aliud documentum legitimum constiterit ipsum per sex *integros* annos post ejus magisterium in artibus si sit secularis; vel post suam idoneitatem illi gradui equivalentem si sit religiosus, lectiones et disputationes magistrales doctorum, necnon lecturam biblie baccalariorum *singulis annis* «audivisse».

Statuimus et ordinamus, quod quilibet theologus ad dictam lecturam admittendus a magistro presente et actu regente per ipsum eligendo, indutus habitu secundum morem sui gradus aut ordinis scolastico, facultati desuper solempniter congregate, cum propina specierum et potus melioris per ipsum baccalariandum solvenda, honorifice presentetur, et ibidem, priusquam admittatur, ad statutorum illi gradui debitorum

(1) *Cursores*, ceux qui étaient admis à suivre les *cours*, *cursus*, et n'avaient pas encore obtenu un grade. Ils portaient aussi le nom de *biblici*, parce qu'on leur expliquait surtout l'Ecriture Sainte,



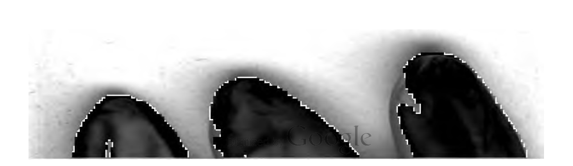
jusjurandum, et, [illegible] [illegible] [illegible] diffiniendorum [illegible] [illegible] [illegible].

Statuimus et ordinamus quemlibet baccalarium ad lecturam [illegible] sic, ut premittitur, admissum debere [illegible] [illegible] a facultate assignandum statim post lecturam et sententiariorum principia incipere, et eamdem [illegible] *diebus legibilibus* ad [illegible] audiendum, sine disputativa questionum [illegible] non precise textualium lectione sed secundum doctorum antecedentium glosas [illegible] expedire; in lectione [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] capitulum finiendo, et ad minus in [illegible] [illegible] idipsum consummando, et [illegible] lectioni per unam horam immorando.

Statuimus et ordinamus quemlibet baccalarium biblicum suam lecturam per solempne principium cum decenti socio ornatu et mediocri subsequentis convivii apparatu debere primicialiter instituere, et in hoc primiciali convivio rectorem cum aliis precipuis Universitatis (1), presertim nostre facultatis suppositis, honeste ac decenter reficere.

Statuimus et ordinamus quemlibet baccalarium biblicum, si sit secularis, vel talis, qui in suo ordine nullum cursum fecit, religiosus, ad duos cursus, unum videlicet in testamento ve-

(1) On a ajouté postérieurement en marge les mots *decano facultatis Artium*, etc.



teri, et alium in testamento novo, juxta arbitrium facultatis sibi assignandos teneri ; si vero fuerit religiosus, qui secundum ritum sui ordinis aliquem cursum perfecit, dumtaxat ad unum cursum, ab eo, quem implevit, alium, indispensabiliter obligari.

Statuimus et ordinamus (1). . . . . birretatum non birretato, quin etiam birretatum in facultate altiori ei, qui suscepit gradum in facultate inferiori, regulariter prehonorari. Et pari ratione decernimus, quod, sicut, ceteris paribus, in hac promotione senior prerogatur juniori, ita magis graduatus preferretur minus tali.

Statuimus et ordinamus quemlibet baccalarium biblicum debere semel in vacantiis respondere infra annum sue lecture, unum sermonem latinum sibi a decano facultatis deputandum coram Universitate facere, et in sue responsionis exordio protestationem humilem sub correctione Sedis Apostolice, Ecclesie universalis et doctorum facultatis theologice, una cum excusatione sue insufficientie preambula, antea premittere. Cui nequaquam liceat questionem pure theologicam extra scolas theologie determinare.

Statuimus et ordinamus quemlibet baccalarium *cursorem sive biblicum* debere lectionibus

(1) Les dix premières lignes de cet article sont entièrement effacées, et les autres barrées.

ordinariis, disputationibus, et quibuslibet aliis actibus scolasticis doctorum interesse. Cui idcirco non plus liceat in illorum actuum horis quam in solempnibus festis ecclesiasticis a lectura per Universitatem prohibitis quascumque *sui cursus* lectiones efficere.

« Statuimus et ordinamus, quod religiosi de
» ordinibus mendicantium nostre facultati as-
» cripti, tam magistri quam licenciati aut scola-
» res, ad quemcumque gradum in theologia pro-
» moti vel promovendi, teneantur fratres sui
« ordinis, magistros, licenciatos, baccalarios ac
» studentes causa studii per superiores suos
» missos vel mittendos, favorabiliter, quantum in
» eis est, recipere, nullum eis per se vel alios,
» directe vel indirecte, impedimentum prestando,
» quominus suis privilegiis, libertatibus et
» exemptionibus datis et dari consuetis, vel in
» posterum dandis, uti valeant et gaudere; quibus
» si per aliquem aut aliquos impedimentum
» prestetur aut prestari procuretur cum effectu,
» habebunt hoc decano facultatis statim et fide-
» liter intimare. »

STATUTA SENTENTIARIORUM (1).

Statuimus et ordinamus nullum sacre pagine scolarem, quantumcumque in alia vel aliis facul-

(1) *Sententiarii*, ceux qui étudiaient la théologie proprement dite dans les livres des *Sentences* de Pierre Lombard



Statuimus et ordinamus .nulli sententiario quomodolibet licere, quod suam lecturam aut quodvis aliud opus doctrinale, priusquam examinetur et approbetur a facultate, autentice intitulet aut divulget suo nomine.

STATUTA BACCALARIORUM FORMATORUM.

Statuimus et ordinamus, quod nullus sententiarius, quem non constat continue in loco studii privilegiati, ubi viget theologia, primum et secundum sententiarum modo superius statuto legisse, et ad tonsuram clericalem atque quatuor ordines minores promotum esse, possit tertium sententiarum solempniter incipere, et sic in eodem principio se baccalarium formare.

Statuimus et ordinamus neminem debere censeri baccalarium formatum, nisi facto tercio principio, et deinceps teneatur continuare, et finire tertium et quartum librum, usque ad finem ordinarii, nisi ex aliqua rationabili et justa causa fuerit impeditus; in qua cum ipso possit merito dispensari.

Statuimus et ordinamus quemlibet baccalarium formatum post finem lecture sententiarum debere per quatuor annos, priusquam licentietur, suum studium theologicum continuare, lectiones doctorum audiendo, et sub eisdem, *vicissim descendendo gradatim a seniori ad juniorem*, sexies de diversis materiis respondere, actibus scolasticis et sermonibus interesse, et

nichilominus more solito in vacantiis respondere, si opus fuerit, singulisque annis unum sermonem facere diligenter juxta dispositionem decani, si velit in loco et ordine sue promotionis licentiam accipere.

« Poterit tamen de uno anno temporis vel duobus secum ad majus dispensari »

STATUTA LICENTIANDORUM.

Statuimus et ordinamus nullum baccalarium formatum posse ad licentiam vocari, donec ea, que premittuntur, rite compleverit, et per suum doctorem facultati solempniter, ut supra de presentatione baccalariandorum statutum est, presentatus fuerit, atque singulorum doctorum a cancellario ad deponendum super illorum idoneitate vocatorum testimonia, judicia sive vota seorsum scrutata fuerint. Occasione cujus vocationis non tenentur prefati doctores prius congregari, donec fuerint a sic promovendo vel promovendis, in suis domibus cum bedello *solempniter* visitati, et ibidem ad hujusmodi depositionis scrutinium suppliciter invitati.

Statuimus et ordinamus neminem alicujus doctoris offensorem, priusquam hujusmodi offensam placaverit, posse ad licentiam vel ad aliquem alium gradum admitti; talemque offensorem debere juxta qualitatem offense in postpositione sui loci, vel suspensione gradus, aut alias, juxta arbitrium facultatis puniri.



Statuimus (1) *et ordinamus quemlibet licentiandum in die suam licentiam precedente debere privatas in sua domo decenter ornata cum confectionibus et vino vesperias agere, inibi adinstar sponsi ab hora prima vel secunda post meridiem usque ad cenam sedere et ipsum visitantes hilariter reficere.*

Statuimus et ordinamus quemlibet licentiandum debere, priusquam licentietur, ad aliquem sacrum ordinem esse promotum; licenciatum vero ad apicem doctoratus anhelantem non posse alibi, quam in hac Universitate, insignia magistralia suscipere, et ad hoc per juramentum publicum, antequam hujusmodi licentiam recipiat, solempniter se obligare.

Statuimus (2) et ordinamus *quemlibet licenciatum* (3) infra annum post tempus sue licencie debere magisterium suscipere, aut desuper dispensationem facultatis petere, nisi tot fuerint licentiati, quod non possint infra annum ordinarie suos actus magistrales perficere; in quo casu inter aulam unius et aulam alterius currat ad minus duplex mensis de tempore, ut quilibet possit de fiendis actibus sibi debite providere.

Statuimus et ordinamus, quod, si quis tempus

(1) En marge on lit : *Aliter est dispositum.*

(2) En marge on lit : *Iste cum sequenti stat sub uno novo.*

(3) Les mots *quemlibet licentiatum* sont remplacés par : *Ut quilibet licentiatus sub pena amissionis loci, quem in licentia suscipere meruit, teneatur.*

sibi ordinarie respondens seu legitime appropriatum sine licentia facultatis contemptibiliter neglexerit, ut aulam sui magisterii non celebret, eo ipso locum sue promotionis perdet seu amittet, et locum illum propinquior in licentia in tali casu poterit accipere. Quod si ille etiam neglexerit, alter, qui illi proxime succedit, possit accipere, et sic subsequenter. Per hoc tamen non intendimus prohibere, quin licentiatus posterior possit priorem de utriusque consensu in celebratione sui doctoratus prevenire, salvo legittimo alterius ordine, postquam contigerit ipsum tale magisterium suscepisse.

Statuimus et ordinamus, quod, ceteris paribus, licentiatus in hac facultate studii Lovaniensis promotus precedet licentiatum adventitium in prerogativa loci et honoris. Quod statutum ad baccalarios et doctores pariformiter extendimus.

STATUTA DOCTORANDORUM.

Statuimus et ordinamus nullum sacre pagine licenciatum posse ad cathedram magistralem ascendere, nisi in tempore sibi prefixo a facultate; quod volumus ad minus per intervallum duplicis (1) mensis esse a die licentie sue, ut interim tam doctorandus quam doctores, licentiati et baccalarii valeant se commode de suis agendis providere.

(1) Le mot *duplicis*, écrit d'une main plus récente, remplace sans doute le mot *unius*.



Statuimus et ordinamus, quod omnis licentiatus, sicut premittitur, ad futurum magisterium preordinatus teneatur quantocius sibi providere de baccalario cursore sive biblico in ejus vespereis (1) ad questionem expectatoriam responsuro, et de baccalario formato in ejus aula doctorali ad questionem temptativam responsuro, et de doctore suam questionem vesperialem propositiuro, et reliquis doctoribus, qui vel proponere, vel respondere, vel arguere habent in aula et vesperiis.

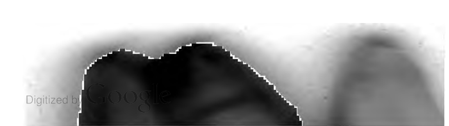
Statuimus et ordinamus, quod aula doctoralis una cum vespereis ei preambulis sit in die solempni per cedulas patentes intimanda, et prelati et doctores aliique viri notabiles, qui ad hujusmodi solempnitatem futuri sunt, in suis domibus vel hospitiis cum bedello virgam celebrem preferente et copiosa personarum honestarum comitiva sequente in die precedente invitandi.

Statuimus et ordinamus in hanc formam debere vesperias celebrari : Primo quidem statim post prandium circa horam primam scolas intrabunt magister et doctor et magistrandus, qui sub eo militavit, cum notabili comitiva. Deinde suus magister sive doctor, sub cujus alis militavit, cathedram magistralem decenter circumornatam ascendet. In cujus situ opposito, quo

(1) *Vesperiae*, en vieux français *vespérie*, solennité qui avait lieu la veille du jour de la promotion doctorale.

responsales sedere solent, ipse vesperiandus habitu sui baccalariatus consueto indutus, una cum baccalario cursore ad questionem expectatoriam responsuro sedebit. Deinde dominus presidens illi baccalario suam questionem disputative proponet et contra ejus positionem una cum baccalariis formatis replicabit; sed talis respondens dumtaxat ad replicam presidentis respondebit. Quo facto, bedellus ad jussum presidentis prefatum vesperiandum a loco sue sessionis humilis ad sedem altiorem in eadem parte surgere faciet. Cui tunc unus de magistris quamdam questionem theologicam proponet, terminosque questionis exponet secundum sensus varios, et formato inde titulo, ad utramque partem arguet, quam idem vesperiandus per plures propositiones, conclusiones et correlaria diffuse et prolixe determinabit. Cujus determinationis materias principales ipse proponens una cum duobus magistris ad replicandum deputatis seriose et doctrinaliter per plura media impugnabunt. Et hiis expeditis, finaliter dominus presidens, assumpto themate, quamdam collationem partim seriosam partim jocosam sine gratiarum actione perficiet.

Statuimus et ordinamus festivam aule doctoralis sic debere institui solempnitatem : primoquidem hora septima de mane dominus magistrandus cum suo doctore et bedellis virgas Universitatis et facultatis preferentibus hujus-



modi aulam sic, ut prefertur, ornatam, indutus habitu doctorali, dempto birreto, intrabit; deinde ante ascensum cathedre birretum magistrale per manus cancellarii in capite suscipiet; post hoc in loco presidencie magistralis eminentiori sedebit, ubi, collatione sacre pagine commendatoria cordetenus per modum sermonis premissa, idem novus doctor questionem temptativam cuidam baccalario formato ab aliquo honesto ante se surrecturo proponi faciet; contra cujus positionem ipse cum suo magistro replicabit. Quo facto, descendent de suis sedibus doctoralibus duo magistri ad disputandum probleuma mysticum ex quodam articulo questionis eliciendum deputati; quorum primus hujusmodi probleuma ex declaratione terminorum vel complexorum hujusmodi questionis ex circumstantiis nationis, nominis et conditionis ipsius doctoris novelli, figurate eliciet, et juniori stanti in situ lateraliter opposito stando proponet, ac argumentis pro et contra adductis, ad locum sue sessionis, unde descendit, se recipiet, donec suus respondens tale probleuma sibi propositum in loco sue stationis determinaverit, siquidem tunc ad stationem pristinam replicaturus descendet. Qua replica responsaliter expedita, ambo ad suas sedes reascendent. Post quos duo reliqui ad disputandum preordinati modo prefato descendent; quorum primus prefatam questionem resumet, et in alio sensu a priori dearticulabit et in pro-

bleuma novum resolvet, quod suo responsali sine replica determinandum proponet; et hinc ad suam sedem resurget. Qua determinatione facta, actus scolasticus pro illo die expirat. Tuncque novellus doctor in medio rectoris et sui doctoris una cum suis invitatis, precedentibus bedellis et instrumentalibus musicis, per medium ecclesie vicinioris, in cujus altari unum denarium argenteum offeret, ad locum convivii revertetur, ubi duplici ferculorum, « scilicet » carnium et, si possibile sit, piscium, genere magnifice et honorifice cunctos reficiet.

Statuimus et ordinamus pro ordinata dicte solempnitatis conclusione, quod doctor novellus debeat in die ordinarie legibili hujusmodi festum proximo sequenti de resumpta respondere, id est lectionem suam primam facere, et post hujusmodi lectionis prime principium questionem ab eo in vespereis determinatam resumere et argumenta contra eum facta et prius non soluta magistraliter enodare, ac deinceps ad gratiarum actiones cunctis suis benefactoribus et suorum sollempniorum doctoralium honoratoribus, primo celestibus, deinde terrenis, merito debitas cum expressa beneficiorum notabilium memoria reverenter assurgere, easque stilo, quo poterit, comptiori in totius actus per vesperias inchoati et per solempnitatem aule seu scole magistralis mediati conclusionem enuntiare.



STATUTA DOCTORUM SEU MAGISTRORUM.

Statuimus et ordinamus nullum doctorem dumtaxat titularem seu bullatum aut per saltum extraordinarium promotum debere aut posse recipi ad nostre facultatis theologice magistrale collegium, nisi (1)....

Statuimus et ordinamus quemlibet doctorem ordinarie et per rigorem examinis in curia Romana, consilio generali vel aliqua Universitate promotum ad nostrum gremium posse recipi post legitimum talis promotionis documentum.

Statuimus et ordinamus, quod doctores presentes teneantur sese alterutrum in suis principiis et aliis actibus solempnibus, presertim ecclesiasticis, qui fiunt nomine Universitatis aut nostre facultatis theologice, corporaliter honorare, et quod nulli eorum liceat talem actum nisi in habitu doctorali decenter peragere.

STATUTA REGENTIUM.

Statuimus et ordinamus nullum doctorem censeri actualiter in nostra facultate regentem, nisi ad generale Universitatis concilium et speciale nostre facultatis collegium legitime receptum, qui hic in tempore ordinarie legibili suam lecturam solempniter inchoaverit et aliquotiens legendo aut disputando eamdem continuaverit.

---

(1) Le reste est effacé.



Statuimus et ordinamus, quod regentes continui et semper pro majori tempore presentes debeant in appropriatione baccalariorum, assecutione honoris et participatione emolumentorum preferri et prerogari ultra regentes discontinuos et in pluri tempore absentes.

Statuimus et ordinamus nulli regentium quomodolibet licere per studiosam commodi vel honoris noxam in alterius prejudicium laborare; quin imo sub pena privationis a nostro collegio, qua talis est reus, decernimus, quod nemo possit talem in sua nequitia fovere, ut secundum Apostoli eloquium expurgetur vetus fermentum a sincera, quam decet, messe veris et exemplaribus theologis caritate.

Statuimus et ordinamus unum regentem cum alio non posse in lectura ejusdem libri concurrere, et in suo mutuo ad aliquem actum scolasticum concursu debere se a vaniloquio aut rixoso vel presumptuoso eloquio summe cavere, ne mores inexemplares doctorum pariant reverentie debite contemptum in cordibus discipulorum.

Statuimus et ordinamus doctoralem cujuslibet regentis lectionem fore in expositionem textus et disputationem questionis pertinentis bipartiendam, et partem utramque non mentaliter in aëre propter periculosum in materia fidei lapsum lingue, nec in scripto cedulatim sparsibilis pagine, sed in codice integro, studio proprio legentis elaborato, infra spatium unius hore perficiendam.




STATUTA DECANORUM.

Statuimus et ordinamus nostram facultatem, ad instar regni sacerdotalis Ecclesie, cujus est servile membrum, debere esse quamdam sapientialem monarchiam ex capite, id est, decano et membris principalibus, id est, « doctoribus », licentiatis et baccalariis scolastice ordinatam. In quo ordine soli doctores sunt regulariter in decanos eligibiles; qui, licet ex proprietate capitali sui officii gerant pre ceteris in dignitate loci et honoris primatum, tamen nolumus ipsos propter decanatum uti preeminentia in sedendo, nisi dum habent facultati convocate presidere.

Statuimus et ordinamus decanatum regulariter de trimestri ad trimestre (1) secundum ordinem magistrorum mutandum seu renovandum fore, et ipsum decanum in sui assumptione ad decanatum se ad fidele hujusmodi officii exercitium et ad ejus personalem presentiam, aut in casu necessitatis sui vicarii ab eo instituendi presentia, pro sui decanatus tempore, per juramentum obligare.

(1) De même que le rectorat, l'office du doyen était primitivement éligible et trimestriel. Dès l'année 1445, c'est-à-dire vingt ans environ après la fondation de l'Université, l'usage fut consacré de continuer ces fonctions au même titulaire pendant un second trimestre. C'est à la suite de cette coutume que les mots *trimestri* et *trimestre* ont été changés en *semestri* et *semestre* en plusieurs endroits des statuts. Nous rétablissons le texte primitif.

Statuimus et ordinamus hec, que sequuntur ad officium decanatus pertinere : facultatem per ministerium bedelli in negotiis ejus propriis congregare; ejusdem facultatis in facie Universitatis, dum contigerit eum una cum aliis ad jussum rectoris congregari, deliberata reddere; regulare proponendorum ab eadem os seu vocale organum esse; librum statutorum, sigillum, capsam et fiscum ipsius custodire; et per consequens intitulandos eidem recipere, litteras testimoniales et missivas ejusdem sigillare, et insuper de sermonibus suo tempore per baccalarios fiendos providere et de priore vacantiarum per eum, qui ante easdem proxime decanus fuerit, tempestive providendum fore (1).

STATUTA FACULTATIS QUANDO CONGREGANDA EST.

Statuimus et ordinamus, quod facultati super negotiis comunibus Universitatis jussu rectoris congregande possint licentiati et baccalarii cum doctoribus interesse; convocate autem in negotiis suis propriis jussu decani debent regulariter soli doctores et permissive licentiati, nisi in casu concernente honestatem ejus publicam, cujus-

(1) Il a été fait postérieurement à ce passage des statuts plusieurs changements, mais qui n'en modifient pas le sens. Nous reproduisons le texte primitif.



modi sunt missarum exequiarum vel processionum solempnia, presentialiter se conferre.

Statuimus et ordinamus quolibet anno ad minus semel in adventu pro conservatione et prosperitate facultatis, nec non pro suorum studentium et benefactorum tam vivorum quam defunctorum salute, juxta arbitrium facultatis in ecclesia vel conventu aliquo missam solempnem fieri et eam in habitibus honestioribus singulorum suppositorum ejusdem facultatis cum offertorio altaris visitari.

Statuimus et ordinamus tam doctores in facultate regentes quam baccalarios pro sua forma legentes debere, a crastino octave (1) Petri et Pauli usque ad crastinum Remigii exclusive, a suis lectionibus ordinariis vacare, et interim singulis feriis sextis non festivis vel, si qua festiva « fuerit », in die viciniore non festivo, per magistrum Artium secularem, habitu scolastico sue facultatis indutum, et theologice discipulum, *si possit haberi; alioquin per alium idoneum in priorem vacantiarum deputatum*, disputari debere ; ubi vicissim et permiscue possint licenciati aliarum facultatum, magistri in Artibus et nostri baccalarii, juxta ordinem eis a priore distribuendum in habitu gradui suo debito respondere et sine tali habitu in vestitu suo communi arguere.

(1) Ces mots ont été remplacés par les suivants : *ab octava apostolorum.*



Statuimus et ordinamus, quod in illis disputationibus debet plerumque decanus nostre facultatis interesse, et expedit inibi ceteros doctores regentes suos discipulos ab ipsis ordinarie promovendos probaturos comparere.

Statuimus et ordinamus in talibus et similibus tam publicis quam privatis actibus, tam doctores quam licentiatos quam etiam baccalarios formatos diligenter attendere, ut observent assertiones in fide suspectas aut piarum aurium offensivas, per eorum avisamentum ibidem corrigendas, aut in casu taliter incorrigibili ad facultatem deferendas.

Statuimus et ordinamus, quod in eisdem vacantiis, de gratia facultatis prius petita et obtenta, possint baccalarii, qui ex aliqua rationabili causa cursum sue lecture tempore ordinarii non potuerunt perficere, valeant supplere usque ad novum ordinarium, ne futurorum baccalariorum lectiones impediantur.

Statuimus et ordinamus, quod ante principium ordinarii omnis (*sic*) magistri, licenciati, baccalarii cursores, ceterique nostre facultatis discipuli, in cappis suis et aliis habitibus honestis in aliquo loco per facultatem deputato conveniant ad missam de Spiritu sancto pro impetrando salutari lectionum resumendarum initio celebrandam, et ultima die ordinarii ad missam de sancta Trinitate pro gratiarum actione super salubri lectionum factarum consummatione pariformiter solempnizandam.



Statuimus et ordinamus, quod, ne magistri nostri in sermonibus faciendis nimis graventur, licentiati, baccalarii tam cursores quam formati teneantur, ad requisitionem domini decani ejusdemque facultatis, hujusmodi sermones ipsis tempestive assignandos, sub pena dictanda a facultate, sine contradictione assumere, dummodo fuerint per sex septimanas desuper premoniti seu antea requisiti, loco thematis de canone biblie propositionem aut orationem formaliter seu equivalenter perfectam assumpturi. In quorum graduatorum absentia, defectu vel penuria sunt cursores et lectores ordinum mendicantium ad talis predicationis officium suppliciter rogandi et temporanee deputandi.

Statuimus et ordinamus, quod regulariter ordo lecturarum respondeat primogeniture legentium, ita quod doctores legant de mane hora juxta dispositionem Universitatis omnibus doctoribus ordinariis consueta; post quos statim legent sententiarii « deinde biblici horis a facultate deputandis. » Deinde, si fuerit tempus jejunii, baccalarii biblici, alioquin post prandium lecturi, sicut sententiarii, vacante doctore, legent in hora matutina magistri seu lectoris ordinarii.

Statuimus et ordinamus, quod in primis principiis doctorum et baccalariorum, tam sententiariorum quam cursorum, atque disputationibus magistrorum vacabit tota facultas a *singula-*

rum (1) lectura seu doctrina lectionum; quodque nulli veniant ad locum doctrine aut discipline sine libris, in quibus aut doceant legendo aut discant audiendo.

Statuimus et ordinamus, quod in disputationibus et aliis actibus scole theologice sedeant baccalarii in scampnis graduatorum consequenter secundum ordinem suum, ut puta cursores in tertio scampno, sententiarii in secundo, in primo vero doctores cum licentiatis per alios impermixti. Que loca non licet aliis nisi rectori, juris aut medicine doctori, nobili aut alteri viro, quem velit presidens singulariter honorare, reverentiali instante actu scolastico theologie, quomodolibet occupare.

Statuimus et ordinamus, ut nulli cursori vel baccalario liceat eum doctorem, quem in suum regentem assumpsit a principio, relinquere et alium, illo contempto, eligere..... tatis et ordinis jus doctorum absentium presentibus deberi; quodque baccalarius vel cursor non presumat collationem vel responsionem facere vel lecturam divulgare, nisi prius per suum doctorem examinata diligenter extiterit, ut possit, salva conscientia, de ipso facultati et cancellario verum testimonium perhibere.

Statuimus et ordinamus, quod, sicut misericor-

---

(1) Ce mot a été remplacé, au commencement du XVIe siècle, par celui de *postprandialium*.



dia superexaltat judicium et bonitas finis justitie veritatem, ita quoad casus misericorditer dispensabiles vigebit in pia dicte facultatis providentia dispensativum epikeie arbitrium, secundum quem poterit quorumlibet suorum, tam factorum quam fiendorum, dispensabilium statutorum rigorem universaliter propositum particulariter mitigare, tollere vel immutare, quando lectiones, responsiones et disputationes ordinarie per eventum improvisum pestis, cessus aut cujusvis alterius infortunati, accidenter prohibite sunt. sine prejudicio honoris tales actus omittentis per circumspectionem totius aut duarum partium facultatis misericorditer indulgende aut citra debitum compensande.

Statuimus et ordinamus, ut habeatur liber papireus, in quo scribantur secundum ordinem nomina regentium et aliorum discipulorum formalium facultati incorporatorum; quodque post convivium solempne non celebretur regulariter congregatio facultatis, nisi in casu urgentis necessitatis; et hoc per dispensationem totius aut duarum partium ejusdem ad hoc sine acceptione personarum vocate facultatis; *siquidem non potest fieri alio modo contra sua statuta dispensatio.*

Statuimus et ordinamus, quod *in signum fraterne, que nunquam excidit, caritatis et fortis ut mors dilectionis, que scolasticum sapientie salutaris ordinat collegium,* post obi-

tum doctoris, licentiati, baccalarii aut alterius formalis in theologia studentis, qui in regimine activo vel passivo facultatis decessit, tenetur tota facultas, motu proprio si fuerit regens, et rogata si fuerit non regens, suis exequiis interesse, et ad hoc singula sua supposita solempniter vocare.

STATUTA BEDELLORUM.

Statuimus et ordinamus, quod facultas, *quantocius apte fieri poterit*, proprium bedellum habebit, qui ad jussum decani habeat congregationes magistrorum indicere, actus scolasticos et ecclesiasticos ejusdem et cessationem ab eisdem publicare, cotidie semel coram decano oblaturus suum ministerium comparere, et virgam ante promotos ad gradus in suis solempniis preferre.

Statuimus et ordinamus, quod bedellus tenebitur sub fidejussione et cautione sufficienti virgam facultatis custodire, et eam simul cum suo officio de anno in annum facultati resignare, ut, si bene serviverit, possit denuo ad suum ministerium assumi, sin autem male, alius eligi et in suum officium subrogari.

Statuimus et ordinamus, quod bedellus debeat esse vir honestus, in eloquio latino expeditus, et notarius, qui non recipietur a facultate, nisi fuerit matricule Universitatis cum juramento fidelitatis intitulatus.

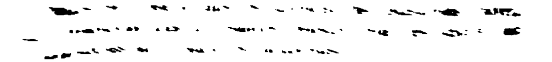


STATUTA JURIUM SOLVENDORUM.

Quia non est possibile negotia publica facultatis sine pecuniis exequi, ne teneatur quisquam stipendiis propriis militare et temporaliter atque serviliter pro alio in negociis [illegible] onerari, ideirco eadem facultas nostra volens ex una parte simoniam, que est [illegible] temporalis pro bono spirituali commutatio, fugere, et ex parte altera stipendium laboris et mercedem operi operantis [illegible] proportionare;

Statuit et ordinat, quod [illegible] habebit in salarium [illegible] theologo [illegible] in singulis quatuor temporibus anni unum [illegible] in primo [illegible] unum [illegible] [illegible]

Statuimus et ordinamus [illegible] [illegible] diligen- [illegible]



et dè novello doctore octo novos denarios, juxta juramentum desuper inferius decretum, irremissibiliter solvendos.

Statuimus et ordinamus, quod prior vacantiarum debeat in sui laboris solatium a quolibet ejus responsali post finem disputationis hilariter et honorifice refici; cui convivio intersit bedellus et quidam de arguentibus precipui eidem respondenti magis grati.

Statuimus et ordinamus, quod quilibet baccalarius formatus, postquam pro sua forma alicui doctori secundum legem desuper statutam responderit, eidem doctori pro fatiga laboris habiti unum florenum renensem cum prandio propinabit.

Statuimus et ordinamus, quod quilibet doctor et licentiatus ad proponendum argumentum vel disputandum in vespereis *et aula* deputatus a novo doctore vicissim honorabitur in propina unius libre specierum et quartalis vini melioris, mediatim aromatici et renensis; « quam propinam magistris eidem servientibus in aula volumus duplicari ».

Statuimus et ordinamus, ut quilibet promovendus ad insignia doctoralia suum doctorem, quem elegit a principio et sub cujus alis militavit, pro omnibus suis laboribus, quos a principio pertulit usque ad finem, teneatur solempniter de cunctis ad honorem magistralem vestimentis pertinentibus in die sui festi providere, et illa



sibi liberaliter contribuero, vel florenos renenses viginti in auro ad libitum doctoris donare, ita ut in potestate sit doctoris vel vestimenta vel summam illam accipere. Et nichilominus idem novellus doctor eumdem suum doctorem, sicut et quoslibet alios tam sue quam aliarum facultatum doctores suo festo presentes, cum birreto solempni et prandio honorabit.

Statuimus et ordinamus pro oneribus communibus totius facultatis sine gravamine cotidiano suppositorum supportandis, quod applicabuntur fisco ejusdem a quolibet cursore duo floreni renenses auri, a sententiario quatuor, a licentiato tres, a doctore tam intraneo quam adventitio ad ejus gremium recepto totidem, qui faciet cum hoc unum actum scolasticum et collegio doctorum unum solempne sui jocundi adventus convivium.

Statuimus et ordinamus, quod, quia turpis est pars, que non concordat suo toto, teneatur quisque in sacra pagina Lovanii quomodolibet promotus, aut ibidem in gradu sue promotionis adepte alibi receptus, bursas ab Universitate solvi statutas aut consuetudinaliter introductas prius solvere, quam possit suo gradu uti aut privilegio ejusdem facultatis theologice gaudere. Qua ratione congruit hanc ipsam facultatem absque suorum statutorum dispensabilium seu mere positivorum prejudicio per consonam aliis facultatibus ea in hoc studio Lovaniensi seniori-

bus consuetudinem a formali certorum statutorum ceremonia, tam quoad sue licentie ritum quam quoad cancellarii licentiantis et insignia doctoralia dantis aut dari committentis, jura, vel alias laudabilis consuetudinis ante horum statutorum editionem exemplo reliquarum facultatum introducte, sive postea ad instar studii Coloniensis occasionaliter practicate observantias, donec aliter expedire decreverit, discedere.

JURAMENTA NOVITIORUM SCOLARIUM.

Primo jurabitis sub obedientia decani et facultatis theologice vestros superiores in eadem reverenter honorare et pacem inter aliarum facultatum et nostre supposita procurare et conservare juxta posse.

Secundo jurabitis intentione principali in lege divina proficiendi eidem facultati incorporari velle.

Tertio jurabitis vos secundum gradum vestri status ad honorem Dei, Ecclesie et Universitatis, in vestitu, conversatione et studio decenter inantea gerere.

JURAMENTA CURSORUM.

Jurabitis vos vicesimum quintum vestre etatis annum attingere et theologiam *quinque* (1) annis

(1) On a remplacé *quinque* par *sex*.



post vestrum in artibus magisterium vel idoneitatem proportionalem juxta formam statuti audivisse.

Jurabitis, si fueritis secularis, quod estis magister in artibus non per bullam titulariter sed per rigorem examinis ordinarie et regulariter promotus. Si vero fueritis religiosus, jurabitis, quod estis tanquam equivalens magistro a vestro superiore missus.

Jurabitis pacem et concordiam inter omnes theologos, et presertim inter seculares et religiosos, possetenus procurare et procuratam conservare, injurias doctorum et presertim illius, sub quo militatis, ut proprias per viam justitie modeste defendere et fideliter propulsare, atque pro emenda rationabili laborare.

Jurabitis nec prece nec pretio ad extraordinarium hujus gradus precipitium vos ingessisse, nec per aliquam praxim occultam et sinistram, facultati ignotam, hujusmodi promotionem « procurasse. »

Jurabitis a doctrina in fide et moribus ecclesiasticis prohibita vel suspecta abstinere, alios taliter reos infra decem dies facultati deferre et, si fueritis desuper probabiliter accusatus, judicium facultatis subire.

JURAMENTA SENTENTIARIORUM.

Jurabitis primo vos vestros cursus hic vel in Universitate alia, sine fraude et dolo, legittime implevisse, et ita sententias audivisse.

Jurabitis secundo, si prius non jurastis juramenta cursorum, de servandis pace, fide et moribus, necnon de cavendis dolo et saltu illegittime promotionis, accusandisque doctrinis reprobis, et habendis, studendis atque imitandis, nostre facultatis statuta observare, et, si ea prius jurastis, ad hoc vos denuo obligare.

Jurabitis tertio, quod vestram lecturam, priusquam fuerit examinata et approbata a facultate, non communicabitis transcribendam.

JURAMENTA LICENTIANDORUM ANTEQUAM PRESENTENTUR FACULTATI.

Jurabitis primo, quod satisfecistis de juramentis et juribus tam facultatis quam bedelli preteritis, et similiter satisfacietis de juribus futuris, priusquam ad licentiam, magisterium aut doctorale collegium promoveamini reddendo singula singulis.

Jurabitis secundo, quod post licentiam infra tempus vobis a facultate assignandum sub vestro magistro in hoc studio Lovaniensi cum ceremoniis ad hoc statutis magistraliter incipietis.

JURAMENTA LICENTIANDORUM PRESTANDA ANTE LICENTIAM CORAM CANCELLARIO.

Jurabitis primo, quod domino cancellario studii Lovaniensis et singulis sacre pagine doctoribus condecentem impendetis honorem, et promotioni facultatis, ad quemcumque statum deveneritis, vobis possibilem operam dabitis.



Jurabitis secundo, quod statutum de pace et concordia, prius in Universitate et facultate juratum, summopere adimplebitis; et hunc gradum, quem nunc hic recipietis, alibi non resumetis, aut per susceptionem insigniorum magistralium nusquam quam hic perficietis.

Jurabitis, tertio, quod annum vestre etatis trigesimum implevistis, quodque de baccalariis in facultate theologica promovendis fidele testimonium, cum ad hoc fueritis requisitus, perhibebitis, et in vestra aula doctorali decretalem in clementinis expensas talis festi moderantem inviolabiliter observabitis.

JURAMENTA BACCALARIORUM, LICENTIATORUM ET MAGISTRORUM ADVENTITIORUM.

Jurabitis primo, quod gradum vestrum in alia Universitate rite secundum illius studii statuta acquisivistis, et sine offensa vel injuria ejusdem inde abiistis, documentumque autenticum de vestris statu et fama, priusquam recipiemini, facietis.

Jurabitis secundo, quod ad hoc studium animo discendi, docendi aut studendi principaliter advenistis, quod matricule Universitatis Lovaniensis estis intitulatus, et quod de cetero tamquam unus ex hic promotis statuta et privilegia ejusdem Universitatis et nostre facultatis defendere et observare satagetis, et, dum fueritis ad Universitatis vel facultatis consilium vocatus, ad



honorem eorumdem sine conspiratione sinistra et celando celanda fideliter secundum Deum et justitiam deliberabitis (1).

JURAMENTA DECANORUM NOVITER ASSUMENDORUM.

Jurabitis, quod officium decanatus diligenter et legitime secundum regulam sibi statutam exercebitis.

Item, quod ipsum, elapso trimestri, sponte resignabitis, et ad hoc congregationem facultatis proprio motu indicetis.

Item, quod nullas novitates contra vel preter statuta moribus utentium approbata sine expresso consensu facultatis inducetis.

---

(1) A la suite de cet alinéa on lit la note suivante : « Notandum » autem est, quod anno Domini 1439 advenit hic quidam frater » Augustinensis, qui se dixit fuisse baccalarium Parisius absque » previa biblie lectura formatum, petens se vigore cujusdam bulle » apostolice hic loco Parisius ad licentiam promoveri ; quem ideo » facultas, quamvis armatis hujus opidi et principis terre juribus, » instantissime rogata non audebat ad licentiam admittere, ne vi- » deretur suis statutis indispensabilibus contra immobilem suo- » rum studiorum exemplarium in ejus fundatione apostolica ex- » pressorum ritum supra vires sibi creditas reprehensibiliter » derogare, et futuris graduandis indigne promotionis ostium con- » tra ordinem debitum in noxium abusionis reprobe fomentum » exemplariter aperire. Propter quem casum cogebatur eadem » facultas statuta dispensibilia a mera suorum statuentium volun- » tate pendentia ab indispensabilibus a forma sue fundationis » sententialiter extractis, ideoque virtualiter apostolicis, stricte » juris privilegiati interpretationi reservatis, notanter discernere » ponendo in eis hoc adverbium i n d i s p e n s a b i l i t e r, aut hoc » complexum n o n p o t e s t vel quid simile. »



CALENDRIER DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE NOTRE ANCIENNE UNIVERSITÉ, DATANT DE L'ORIGINE MÊME DE LA FACULTÉ (1435 ENVIRON).

Mgr de Ram a publié, dans l'*Annuaire* de 1852, le calendrier primitif de la Faculté des arts de Louvain, et l'*Annuaire* de 1855 renferme une notice très intéressante sur plusieurs anciens calendriers académiques de Louvain et de Paris. Nous reproduisons ci-dessous le calendrier primitif de la faculté de théologie de Louvain, qui remonte à l'année 1435 environ et que nous avons découvert en tête du volume renfermant les premiers statuts de cette faculté. En comparant les calendriers de nos facultés de théologie et des arts, on s'aperçoit bien vite que le nombre des fêtes célébrées on chômées par les théologiens étaient de loin les plus nombreuses Il est très probable, pour ne pas dire certain, que les cours étaient suspendus à toutes les fêtes notées dans le calendrier. Parmi celles-ci les unes, et ce sont les plus solennelles, sont écrites à l'encre rouge(1), les autres à l'encre noire. Nous reproduisons en petites capitales les fêtes de la première catégorie, et en caractères ordinaires celles de la seconde ; les additions et les corrections faites postérieurement sont placées entre guillemets.

(1) Parmi les fêtes écrites en encre rouge figurent celles de Saint-Lambert et de Saint Hubert, parce que ces saints sont les patrons du diocèse de Liège dont Louvain faisait partie jusqu'au milieu du XVIe siècle.



JANUARIUS.

Kalendis. *a* Circumcisio domini.
b
c
d
e
f Epiphanie domini.
g
a
b Hic resumuntur
c lectiones.
d
e
f
g
a
b
c Anthonii abbatis.
d
e
f
g Agnetis virginis.
a
b
c
d Conversio sancti pauli apostoli.
e
f
g

a
b
c

FEBRUARIUS.

Kalendis. *d* — In vigilia non legitur post nonas.
e PURIFICATIO BEATE MARIE VIRGINIS.
f Blasii episcopi et martiris.
g
a Agathe virginis.
b
c
d
e
f
g
a — Nota, quod a profesto dominice *Esto mihi* (1) usque ad feriam quintam post Cineres exclusive non legitur.
b
c
d CATHEDRA SANCTI PETRI.
e

---

(1) ***Dominica Esto mihi***, dimanche de la Quinquagésime, ainsi nommé parce que l'***introit*** de la messe de ce jour commence par ces mots.

f Mathie apostoli.
g
a
b
c Hic eligitur rector.

MARTIUS.

Kalendis. *d*
e
f
g
a
b
c Thome de Aquino.
d
e
f
g
a Gregorii pape.
b
c
d
e
f Gertrudis virginis.
g
a
b
c Benedicti abbatis.
d
e

f In vigilia non legitur post nonas.

g ANNUNCIATIO MARIE.

a

b

c

d

e

f

APRILIS.

Kalendis. *g*

a

b

c Ambrosii episcopi.

d

e

f

g

a

b

c

d

e Nota, quod a vigilia

f Palmarum usque

g ad crastinum do-

a minice *Quasimodo geniti* inclusive non legitur.

b « Nota, quod die ve-

c « neris post domi-
d » nicam *Quasimo*-
e » *do* celebratur
f » festum lancee et
g » clavorum ».
a Georgii martiris.
b
c Marci evangeliste.
d
e
f
g
a

MAJUS.

Kalendis. *b* PHILIPPI ET JACOBI APOSTOLORUM.
c INVENTIO SANCTE CRUCIS.
d
e
f
g Johannis ante portam Latinam
a
b
c
d Nota, quod per tres
e dies rogationum
f et festum Ascensionis Domini non legetur.

g Servatii episcopi.
a
b
c
d
e
f Ivonis confessoris.
g
a
b
c Nota, quod in vigilia Penthecostes post nonas usque ad feriam secundam post octavam Penthecostes inclusive non legetur.
d
e
f
g
a
b
c
d Hic eligitur « continuatur » rector(1).

JUNIUS.

Kalendis. *e*
f Nota, quod in vigilia

(1) *Hic eligitur rector* a été changé plus tard en *Hic continuatur rector*. A l'origine de l'Université, les fonctions de recteur étaient trimestrielles. Les élections avaient lieu à la fin des mois de février, mai, août et novembre. A partir de 1445, l'usage prévalut de continuer au recteur pour un second trimestre les fonctions dont il avait été investi aux mois de février et d'août, et ainsi ces fonctions devinrent semestrielles.

g Sacramenti post
a nonas et in die
b non legitur.
c
d
e
f
g
a
b
c
d
e
f
g
a
b
c
d
e
f
g NATIVITAS SANCTI JOHANNIS BAPTISTE
a
b
c
d
e PETRI ET PAULI APOSTOLORUM.
f Commemoratio sancti Pauli apostoli.



JULIUS.

Kalendis. *g* In vigilia non legitur post nonas.

a VISITATIO BEATE MARIE.
b
c
d
e Incipiunt vacationes durantes usque ad crastinum Remigii.
f
g
a
b
c
d
e Margarete virginis.
f
g DIVISIO SANCTORUM APOSTOLORUM.
a
b
c
d
e
f
g MARIE MAGDALENE.
a
b
c JACOBI APOSTOLI.
d

e
f
g
a
b

AUGUSTUS.

Kalendis. *c* PETRI APOSTOLI AD VINCULA.
d
e
f
g Dominici confessoris.
a
b
c
d
e LAURENTII MARTIRIS.
f
g
a
b In vigilia post nonas non legitur.
c ASSOMPTIO BEATE MARIE.
d
e
f
g
a Bernardi abbatis.
b
c



d
e BARTHOLOMEI APOSTOLI.
f
g
a
b Augustini episcopi.
c Decollatio beati Iohannis Baptiste.
d
e Hic eligitur rector.

SEPTEMBER.

Kalendis. *f* Egidii abbatis.
g
a
b
c
d
e

Nota, quod in die dominica praecedente diem Nativitatis beate Marie fiet generalis processio. In cujus crastino non legetur ordinarie 1426. Ista die inceptum fuit studium Lovaniense. In vigilia non legitur post nonas.

f NATIVITAS BEATE MARIE VIRGINIS.
g
a
b

c
d Materni episcopi.
e Exaltatio sancte Crucis.
f
g
a LAMBERTI EPISCOPI.
b
c
d
e MATHEI APOSTOLI ET EVANGELISTE.
f
g
a
b
c
d Cosme et Damiani.
e
f MICHAELIS ARCHANGELI.
g Jheronimi presbiteri.

« Celebratur missa facultatis theologie pro prospero successu et pro fundatoribus et benefactoribus ejusdem facultatis et leguntur etiam statuta ante missam. »



OCTOBER.

Kalendis. *a* Remigii et Bavonis.
b Hic incipit novus
c ordinarius.
d Francisci confessoris.
e
f
g
a
b DYONISII ET SOCIORUM EJUS MARTIRUM.
c
d
e
f
g
a
b
c
d Luce evangeliste.
e
f
g Undecim milium virginum.
a
b
c
d
e
f

g SYMONIS ET JUDE APOSTOLORUM.
a
b
c

NOVEMBER.

Kalendis. *d* OMNIUM SANCTORUM.
e Commemoratio animarum fidelium.
f HUBERTI EPISCOPI ET CONFESSORIS.
g
a
b Leonardi abbatis.
c
d
e
f

Per Universitatem celebrabitur missa pro benefactoribus et fundatoribus studii et defunctis suppositis quibuscumque in eodem.

g MARTINI EPISCOPI ET CONFESSORIS.
a
b
c
d
e
f
g
a Elysabeth vidue.
b
c
d Cecilie virginis.
e

f
g KATHERINE VIRGINIS ET MARTIRIS.
a
b
c
d Hic eligitur « continuatur. » rector.
e ANDREE APOSTOLI.

DECEMBER.

Kalendis. *f*
g
a
b Barbare virginis et martiris.
c
d NICHOLAI EPISCOPI.
e In vigilia non legitur post nonas.
f CONCEPTIO BEATE MARIE.
g
a
b
c
d Lucie virginis et martiris. « Altera Lucie incipiunt quotlibeta. »
e
f
g
a
b
c

d		Nota, quod a vigilia Thome usque ad crastinum crastini Epiphanie Domini exclusive non legitur. In qua vigilia computabit receptor Universitatis.
e	THOME APOSTOLI.	
f		
g		
a		
b	NATIVITAS DOMINI.	

c STEPHANI PROTHOMARTIRIS.
d JOHANNIS APOSTOLI ET EVANGELISTE
e SANCTORUM INNOCENTIUM.
f
g
a

—

CERCLE INDUSTRIEL
des Écoles spéciales de l'Université catholique.

—

Bureau directeur (1881-1882).

Président d'honneur, M. le professeur A. Devivier.
Président effectif, M. le professeur L. Cousin.
Vice-Président, M. F. Jacques.
Secrétaire, M. A. Vandecapelle.
Trésorier, M. L. de Meeûs.
Bibliothécaire, M. J.-B. Jadot.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1880-1881, fait au nom du Bureau directeur (1) par M. G. KAÏSER, vice-président.

—

MESSIEURS,

Il en est un peu des petites sociétés telles que le Cercle industriel comme il en est d'institutions plus importantes. Comme ces dernières elles ont une période ascendante, ou période de progrès, suivie sans transition d'une période descendante, ou de déclin. Il n'y a pas de période intermédiaire : du jour où l'on ne progresse plus, l'on décline.

Le Cercle industriel est aujourd'hui en pleine période de progrès. Chaque année il donne une nouvelle preuve de vitalité; chaque année est marquée d'un changement utile. Les années précédentes avaient vu se produire au Cercle industriel les rapports sur les revues scienti-

(1) Le Bureau était composé de MM. le professeur Devivier, *président d'honneur;* le professeur Cousin, *président effectif ;* G. Kaïser, *vice-président;* J. Van Ruymbeke, *secrétaire ;* A. Vanderhofstadt, *trésorier ;* E. de Huidobro, *bibliothécaire.*



fiques, les rapports sur les excursions industrielles; cette année a vu s'inaugurer l'ère des discussions. Déjà les discussions des travaux présentés par les membres ont été d'une incontestable utilité pour ceux d'entre nous qui ont pris part à la lutte, et ont donné à nos séances plus d'intérêt pour ceux qui se bornaient à en être les témoins. Nul doute donc que, lorsque l'habitude des discussions sera mieux ancrée, assez d'objectants volontaires se présenteront pour qu'il ne soit plus nécessaire de recourir au choix d'objectants d'office.

Il en sera des séances du Cercle industriel comme de ces leçons du moyen âge où, dans la cour du château, les jeunes pages s'exerçaient à lutter sous l'œil d'un chevalier expert dans l'art de la joûte. Bien des lances étaient rompues à faux; bien des coups étaient mal portés; l'ardeur suppléait d'abord seule à l'habileté et au sang-froid que devaient donner plus tard les avis du maître.

Dans les luttes pacifiques que vous entreprendrez sur le terrain scientifique, messieurs, vous ne pourriez trouver un meilleur maître que M. le professeur Cousin : nul mieux que lui ne pourrait signaler un faux point de vue, indiquer un point de départ erroné, une faute dans la marche d'un raisonnement. Les séances seront pour vous une école pratique d'où vous sortirez plus forts, mieux exercés à l'argumentation, à la discussion scientifique.

Aujourd'hui surtout que la mission de l'ingénieur est plus grande que jamais, que le monde intellectuel tourne les yeux vers la science, attendant d'elle les progrès de l'avenir, il faut que chaque ingénieur ait à sa disposition une langue claire, exacte, précise, une langue scientifique riche d'idées et d'arguments. Cette langue ne s'acquerra que par un exercice soutenu, une pratique active, de fréquentes discussions sous la direction du maître. C'est surtout ce motif d'une utilité médiate, mais très réelle, que l'on peut placer à côté des motifs d'utilité immédiate déjà développés tantôt, que j'ai tenu à vous indiquer avant de commencer ma tâche de rapporteur.

J'arrive, messieurs, à l'objet propre du rapport que j'étais chargé de vous présenter : l'évocation rapide, l'analyse succincte des études qui nous occupèrent au cours de l'année académique 1880 1881.

Je me bornerai à vous rappeler ces travaux dans l'ordre chronologique où ils se sont produits, en donnant pour ainsi dire la charpente de chacun d'eux, en vous exposant brièvement la discussion à laquelle certains d'entre eux ont donné lieu.

Les premières séances, jusqu'au 5 décembre, furent consacrées à l'examen, à l'analyse des revues industrielles et scientifiques que reçoit notre Cercle.

Il en est ainsi au début de chaque année : les



livraisons qui se sont amoncelées pendant les trois mois des vacances exigent un prompt dépouillement; et d'autre part un certain temps de préparation doit être laissé aux membres que le sort a désignés pour ouvrir la série des travaux personnels.

L'importance des rapports sur les revues industrielles a été suffisamment démontrée par M. J. Carlier, dans son rapport de l'année dernière, pour que je puisse me dispenser d'y revenir encore. Cependant, messieurs, vous me permettrez de m'étendre un peu sur l'exposé d'une modification que M. le professeur Cousin, a cru devoir apporter à cette partie de nos travaux.

Si intéressantes, si pleines de faits instructifs que soient les revues que nous possédons, elles contiennent encore bien des choses d'importance secondaire.

La science de l'ingénieur n'échappe pas au sort commun : il s'y mêle parfois du charlatanisme; car à côté de faits nouveaux, de relations curieuses, des exposés d'inventions récentes, on y trouve trop souvent des momies scientifiques, d'antiques procédés plus ou moins adroitement renouvelés et décorés de noms modernes, des réclames mal fondées.

L'étudiant qui débute au Cercle industriel n'a ni le temps, ni parfois la science nécessaire pour discerner rapidement et clairement le strass de la pierre fine.



D'autre part il arrive nécessairement que les mêmes relations se trouvent dans les revues confiées à divers rapporteurs; et il résulte de là, pour les membres auditeurs, des redites inutiles et fastidieuses, une perte de temps plus regrettable encore. C'est ce que M. le Président a voulu éviter, en préparant la besogne aux rapporteurs. Dans ce but il convoque le bureau chaque semaine, afin d'examiner les revues, d'indiquer les articles à résumer, de souligner dans chaque article ies points qui sont de nature à intéresser les membres du Cercle. C'est là, sans doute, une besogne peu attrayante; c'est une de ces nombreuses preuves de dévouement de notre Président que nous n'en sommes plus à compter.

Je ne m'astreindrai pas, messieurs, à suivre tous les rapporteurs dans leurs analyses des revues; car cela m'entraînerait trop loin. Je me contenterai de rappeler quelques-unes de leurs intéressantes communications.

Le 5 décembre M. Ferret ouvrit la séance en nous donnant, d'après l'*Engineering*, des détails curieux sur le Volga, l'importance croissante de la navigation sur ce fleuve, et la construction d'un pont qui en relie les denx rives L'orateur nous mena ensuite au mont Saint-Gothard, nous parla longuement du tunnel, et relata un accident récemment survenu dans les travaux.

Ce fut encore l'*Engineering* qui, quelques jours plus tard, fournit à M. Vandecapelle la



matière d'un excellent rapport. Il nous indiqua d'abord une modification apportée à la composition du bain acide dans la pile de Bunsen. Cette modification consiste dans le remplacement de l'acide sulfurique dilué par une solution à 15° de cyanure de potassium et de potasse ou de chorhydrate d'ammoniaque. L'emploi de ces sels neutres fait disparaître la nécessité du zinc chimiquement pur ou amalgamé, nécessité à laquelle on n'avait pu se soustraire jusqu'alors.

Après l'indication d'un nouveau modèle de ressort pour les voitures des chemins de fer, et d'un nouveau procédé pour l'entretien des chaufferettes, le rapporteur termina par l'exposé très clair de la marche et de la théorie du photophone.

Je citerai enfin l'exposé d'un nouveau procédé pour la filtration de l'eau par le fer en éponge, exposé extrait d'un rapport de M. Jadot sur les *Annales des ponts et chaussées*. Le fer semble oxyder les matières organiques de l'eau et diminuer la crudité de ce liquide; mais il se dissout en partie, grâce à l'acide carbonique. On l'enlève alors, en le laissant se suroxyder à l'air, et en faisant ensuite passer l'eau sur un filtre à sable, qui retient le peroxyde formé.

Dans la séance du 10 décembre M. De Groodt nous lut un travail sur les différents systèmes de pavage employés jusqu'à ce jour. Après l'historique rapide du pavage en France et dans les

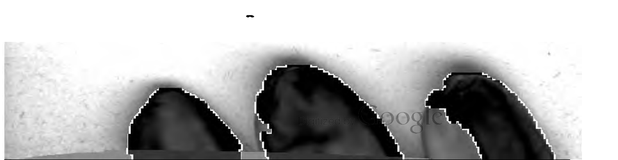
principaux états de l'Europe, le conférencier nous expose les divers systèmes de pavage en usage actuellement, et s'étend surtout longuement sur les pavages en bois, dont il examine les différentes formes, en les comparant aux systèmes antérieurs. Sans que M. De Groodt indique clairement ses préférences, on peut cependant conclure de l'ensemble de son étude que le pavage en bois a toutes ses sympathies.

La discussion du travail de M. De Groodt inaugura au Cercle industriel l'ère des discussions d'office dont je parlais au début de mon rapport.

Fort intéressant, et très juste dans sa partie générale, ce travail me parut pécher par quelques détails, que j'entrepris de relever dans la séance du 17 décembre.

Dans sa plaidoirie en faveur du pavage en bois, M. De Groodt a omis de signaler plusieurs avantages sérieux des pavés en bitume : l'usure régulière sans production de boue ni de poussière, et la facilité d'entretien, qui n'est pas le fort du pavage en bois. Il a compté un peu aussi sans l'insalubrité de ce dernier système, insalubrité prouvée par l'expérience.

M. De Groodt reconnut avoir omis certains détails : il n'avait pas prétendu faire un travail complet. Quant à l'insalubrité signalée, il ne l'admet que dans certains cas particuliers, pour les cours intérieures surtout; elle n'existe pas



pour la pavage des rues, où la ventilation est plus énergique.

M. Ferret défend les pavés de Quenast, que selon lui M. De Groodt avait trouvés trop glissants; il attaque aussi le conférencier dans sa façon d'établir des prix de revient. La discussion est close après quelques explications très satisfaisantes fournies par M. De Groodt, sur les points de son travail qui venaient d'être incriminés par M. Ferret.

Du 17 décembre au 28 janvier nos séances furent entièrement prises par la suite des rapports sur les revues, que nous étions loin d'avoir épuisées.

J'énumérerai rapidement les sujets des rapports.

Un moyen d'augmenter la rapidité de transmission des télégrammes, extrait de l'*Engineering* par M. Vandecapelle. Il suffirait d'écrire les mots des dépêches alternativement sur deux lignes, pour gagner le temps, relativement considérable, que les télégraphistes emploient à laisser chaque fois un espace blanc entre deux mots consécutifs.

Une machine à frapper les briques de savon, décrite par M. Maffei, rapporteur de la publication d'Armengaud. M. Maffei signale spécialement un système ingénieux de commande par deux plateaux de friction, qui occasionnent alternativement la montée et la descente de la vis portant la partie supérieure du moule.

Un procédé, décrit par M. Vermeeren, pour l'utilisation de la chaleur solaire comme force motrice, dans les pays où le combustible manque, et où cette chaleur est intense. On a proposé l'emploi du gaz AzH_3, gaz fixe qui, pour une même quantité de chaleur, donne quatre fois plus de tension que la vapeur.

Cette idée était déjà connue; mais jusqu'ici trois inconvénients en empêchaient la réalisation : le gaz fuyait par les tiroirs; les garnitures s'usaient; et le gaz incommodait les ouvriers. Par l'emploi d'une garniture liquide, d'huile ou de pétrole, on éviterait aisément ces inconvénients.

Un procédé, exposé par M. Jadot, pour l'emploi de la dynamite congelée. On peut l'employer dans cet état sans recourir au dégel par le bain-marie, dégel qui est toujours dangereux à cause de l'imprudence des ouvriers : il suffit de forcer la dose de fulminate dans la capsule. Il faut employer des cartouches ayant un compartiment spécial pour la dynamite. L'emploi de ces cartouches n'est cependant pas possible pour les trous de mine, la percussion pouvant dans ce cas amener des accidents.

Les différents rapports que je viens de résumer, et bien d'autres que le défaut de place m'empêche seul de citer un à un, nous procurèrent d'intéressantes séances jusqu'au jour où M. Watelet présenta son travail sur l'industrie du coton.



L'orateur prend le coton à l'état brut, et le suit dans toutes les phases de sa transformation en fils. La première phase est celle de l'égrenage par le Roller-Gin; les déchets des graines peuvent être utilisés pour la fabrication de l'huile et des engrais. Dans la fabrication actuelle le nettoyage est fait par les ouvreuses plates et le batteur étaleur, qui enlève les dernières impuretés. De là le coton va aux peigneuses, pour passer ensuite aux machines qui font le doublage et l'étirage; et, pour finir, par les appareils qui donnent la torsion.

L'auteur termine son travail en indiquant l'apprêt que subissent les fils, et en analysant les conditions de solidité, de convenance et d'économie qu'il faut exiger dans le choix des machines employées.

La discussion du travail de M. Watelet fut brève, la plupart des objections présentées par ses adversaires ne reposant que sur des malentendus vite éclaircis.

A cette étude succéda immédiatement une très remarquable conférence de M. Vanderhofstadt sur les applications de l'électricité.

Une première partie du travail fut consacrée à la description des divers systèmes de production d'électricité dynamique qui se sont succédé, depuis la pile rudimentaire de Volta jusqu'aux machines d'induction et aux piles thermo-électriques, que l'orateur décrivit avec un soin minutieux.

Une seconde partie comprit l'exposé des applications principales de l'électricité à l'éclairage, à la transmission de la force, à la galvanoplastie surtout, applications qui n'ont plus de secrets pour nous, après l'exposé si clair et si complet que nous en fit l'orateur.

Dans une troisième partie, toute personnelle, M. Vanderhofstadt nous fit part de ses curieuses recherches sur la question, nous exposa un nouveau procédé pour la fabrication du sucre par synthèse, et nous décrivit une haveuse électrique fort ingénieusement combinée.

Dans la séance du 18 février, M. Lejeune entama avec M. Vanderhofstadt une vive discussion sur la façon dont ce dernier avait traité des piles thermo-électriques et des régulateurs de lampes électriques. M. Vanderhofstadt ayant réfuté victorieusement les objections proposées, M. Piret discuta les prix de revient comparatifs pour le gaz et la lampe-soleil qu'avait donnés l'auteur du travail. M. Vanderhofstadt démontra l'exactitude de ses calculs, et maintint les chiffres qu'il avait fournis.

La discussion s'engagea alors plus générale, sur la synthèse du sucre, et la haveuse électrique décrite par le conférencier, sans qu'il fût possible de se mettre absolument d'accord sur la portée pratique des inventions, remarquables d'ailleurs, dues à M. Vanderhofstadt.

Au cours de la séance suivante M. de Huido-



bro nous fit lecture de son étude sur les couvertures métalliques.

Après une partie générale où l'orateur résuma les conditions auxquelles doit satisfaire toute bonne toiture, il aborda l'examen des couvertures métalliques, et de leurs avantages sur les autres systèmes.

Les couvertures métalliques permettent de diminuer l'inclinaison des toitures, et par conséquent de réduire l'importance des charpentes, la hauteur des cheminées et des pignons, et ainsi d'économiser les matériaux à employer. Au point de vue du prix de revient les toitures métalliques sont inférieures aux toitures en tuiles ou en ardoises; mais elles sont plus légères.

L'auteur passe ensuite en revue les divers genres de couvertures métalliques, et en signale les emplois, les avantages et les inconvénients spéciaux, d'après la nature du métal employé, cuivre, zinc, fer, plomb, etc. Le zinc est le plus employé, par suite du peu d'élévation de son prix de revient et de son inaltérabilité.

La discussion que suscita le travail de M. de Huidobro fut des plus animées.

M. Lepaige ouvrit le feu, il reprochait à l'auteur d'avoir exagéré certains résultats en faveur des toitures métalliques, et il se lança dans de hautes considérations artistiques sur les toitures en tuiles et les toitures en ardoises.

Ces appréciations toutes personnelles ne parvinrent pas à changer l'opinion du conférencier.

M. De Groodt continua la discussion, en opposant aux théories de M. de Huidobro une théorie très minutieuse de la soudure pour les toitures en zinc. Il discuta ensuite les prix de revient indiqués par M. de Huidobro.

La séance du 11 mars fut pour le Cercle industriel une véritable fête scientifique. M. le professeur Henry voulut bien nous donner la primeur de ses intéressantes recherches sur la thermochimie.

Ce jour-là nous l'avons entendu exposer des hypothèses fécondes, des résultats nouveaux, et les exposer dans ce beau langage scientifique que nous lui connaissions de longue date, langage admirablement clair toujours, délicieusement pittoresque par moments.

En dépit de la lourdeur d'une tâche dont je ne me dissimule point les difficultés, j'entreprendrai de résumer brièvement la théorie de la thermochimie, telle que nous l'a exposée le savant conférencier.

M. le professeur Henry évoque d'abord devant nous les noms des chimistes illustres qui se sont occupés de la thermochimie, depuis ceux qui l'ont seulement pressentie, jusqu'aux savants modernes qui lui ont donné sa forme actuelle. Puis il aborde résolument la question.

Le but, c'est la création d'une mécanique moléculaire.



Les moyens sont la détermination des masses dans lesquelles s'effectuent les mouvements, la détermination de la nature de ces mouvements et des lois qui les régissent.

Les masses sont déterminées d'une manière relative par notre connaissance des poids atomiques. La nature des mouvements et leurs lois peuvent s'étudier par les phénomènes physiques qui en trahissent l'existence, c'est-à-dire des phénomènes d'électricité et de chaleur.

L'électricité n'offrant encore que des moyens de mesure trop imparfaits pour qu'on puisse se guider d'après ses indications, la chaleur reste seule à étudier.

La thermochimie n'est autre chose que l'étude des phénomènes calorifiques dans les actions chimiques, et de leur interprétation. Tous les changements qui se produisent dans les corps sont accompagnés de phénomènes thermiques. Ces phénomènes sont de deux sortes : *exothermiques*, c'est-à-dire avec dégagement de calorique; et *endothermiques*, ou avec absorption de calorique; ces phénomènes ne sont autre chose qu'un changement dans la quantité de mouvement qui anime les particules.

D'autre part les phénomènes observés dans les corps sont également de deux sortes : ils sont physiques ou chimiques. En général les phénomènes calorifiques qui accompagnent les actions chimiques sont plus énergiques que ceux qui

accompagnent les phénomènes physiques. L'orateur cite à l'appui de son assertion des exemples numériques pour le soufre changeant d'aspect. l'oxygène devenant ozone, le phosphore blanc devenant phosphore rouge.

Le phénomène chimique le plus important est celui qui modifie l'atome dans ses relations avec ses co-atomes : la combinaison. Aussi est-ce dans l'acte de la combinaison que les phénomènes thermiques sont le plus considérables et le plus intéressants. Toute perte de chaleur diminue l'activité des corps combinés ; toute absorption de chaleur l'augmente.

Qu'on examine les combinaisons *exothermiques*. Les plus faciles à étudier sont celles de l'hydrogène avec les corps halogènes. Le chlore et l'iode, par exemple, sont deux éléments négatifs énergiques ; mais en se combinant avec l'hydrogène, le chlore dégage beaucoup de chaleur, tandis que l'iode au contraire en absorbe : aussi le chlore a-t-il perdu beaucoup de son énergie dans l'acide chlorhydrique ; il n'agit plus dans les conditions ordinaires sur les métaux lourds et les métaux nobles, et son action sur le fer est moins intense. L'iode, au contraire, n'a pas perdu de son énergie ; et l'acide iodhydrique, comme l'iode, agit sur presque tous les métaux, pour donner les mêmes produits.

Si l'on considère l'hydrogène, on trouve qu'il est plus modifié dans l'acide chlorhydrique que



dans l'acide iodhydrique. L'hydrogène libre est réducteur : il l'est encore dans l'acide iodhydrique, tandis qu'il ne l'est plus dans l'acide chlorhydrique. On peut suivre la décroissance d'affinité du chlore en suivant la quantité de chaleur qu'il perd. La quantité de chaleur dégagée va en augmentant, et l'affinité va en diminuant dans la série de combinaisons que voici : chlorure d'iode, acide chlorhydrique gazeux, acide chlorhydrique dissous, chlorure d'ammonium. Dans ce dernier corps les propriétés physiques des constituants sont fort altérées; de gazeux les éléments sont devenus solides.

La polymérisation donne encore une preuve de la généralité de ce fait que, plus un corps perd de chaleur, plus il est modifié dans ses propriétés tant physiques que chimiques. L'amylène C_5H_{10} bout à 30°; son polymère $C_{10}H_{20}$ a perdu 11 calories, et ne bout plus qu'à 165°.

Pour les combinaisons endothermiques, le savant conférencier, après nous avoir cité quelques exemples classiques, nous expose des résultats qui lui sont personnels.

L'acétylène, la benzine et le dipropargyle ont même formule. La benzine a perdu presque tout pouvoir additionnel, et ne se combine qu'avec six atomes de brôme. Le dipropargyle se combine avec huit atomes de brôme, en faisant explosion. En calculant indirectement la chaleur que doit avoir absorbée le dipropargyle, on

trouve 100,57 calories, tandis que la benzine en a absorbé seulement 18,86; ce qui donne une différence de 81,71 calories en faveur du dipropargyle.

Le défaut de temps oblige l'orateur à résumer brièvement l'action des agents physiques sur les phénomènes chimiques. Il n'en donne que les résultats généraux : le froid diminue l'énergie des corps; la chaleur l'exalte. Finalement, il est vrai de dire qu'en un certain sens l'affinité c'est la chaleur.

Messieurs, vous avez tous présentes à l'esprit les paroles de remercîment que notre Président adressa à M. le professeur Henry. Elles firent ressortir admirablement le mérite de savant et les qualités d'orateur qui distinguent le conférencier.

Dans la séance du 1r avril M. Van Ruymbeke nous communiqua son travail sur l'arithmomètre.

Après avoir fait l'exposé très clair de la théorie de l'appareil, M. Van Ruymbeke décrit les diverses opérations que cet appareil permet d'effectuer, et termine par l'examen détaillé des organes qui le constituent.

J'aurais voulu résumer plus substantiellement l'étude de notre secrétaire; mais malheureusement sa modestie ne m'a pas permis de vous en parler davantage, cette division de son travail étant la seule chose qu'il m'ait transmise. Les



souvenirs qui me restent de cette séance me permettent d'ajouter pourtant que l'orateur apporta, dans l'exposé de cette question un peu abstraite, cette logique inattaquable et cette admirable lucidité de langage qu'il nous avait habitués à lui reconnaître.

Le 6 mai M. l'ingénieur Verhoost voulut bien nous donner une conférence sur le travail du verre taillé par le sable.

Le conférencier nous présenta d'abord quelques considérations générales ; puis il passa à l'examen minutieux des appareils servant aux principales applications de son procédé. La fabrication du verre mousseline se pratique d'une manière très simple. Le dessin est fait sur le verre au moyen d'une pâte de composition variable, de telle sorte que les parties à protéger soient couvertes. Le sable est renvoyé par cette pâte élastique, et ne l'attaque pas.

On peut obtenir des effets plus complexes en matant des deux côtés, et en enlevant à certaines places la partie colorée des verres de couleur, par ce même procédé qui sert au mousselinage ordinaire. Un appareil coûtant de 8000 à 9500 fr. exigerait huit chevaux de force, et donnerait 800 pieds carrés de verre travaillé.

L'auteur examina ensuite plusieurs appareils qu'on emploie pour mater les globes et travailler le marbre ; mais il se vit forcé, par l'heure avancée, à écourter sa très intéressante confé-

rence. Il nous promit de nous revenir l'année prochaine, afin de la compléter; ce à quoi M le président Cousin l'engagea vivement.

Dans la séance du 13 mai, M. Cousin nous fit une communication relativement aux conditions d'équilibre d'une grue roulante.

Une grue s'est renversée sous un poids de 3000 kilos, alors qu'elle était cotée à 5000 kilos : voilà le fait qu'il s'agit d'expliquer.

Et d'abord ce renversement a-t-il pu se faire dans les conditions normales? Dans ces conditions l'appareil repose sur 6 appuis. Le déversement latéral ne peut se faire qu'autour des deux droites qui unissent les roues au vérin. Dès lors il faut rechercher quelle est la plus petite force capable de faire tourner l'appareil autour de ces deux droites; ce qui serait très simple si l'on connaissait, pour chaque disposition de la volée, le centre de gravité de l'appareil. Afin de déterminer ce centre de gravité, M. le professeur Cousin a recours au fort ingénieux procédé suivant. On pèse les deux essieux séparément, et pour une position donnée de la flèche. Puis on tourne la flèche de 180°, et l'on repèse les deux essieux. De la différence entre les deux pesées on déduit très simplement le centre de gravité de la partie mobile, et ensuite le centre de gravité de la partie fixe. Ces centres connus, on calcule qu'il faudrait pour le déversement autour d'une droite 5282 kilos, autour de l'autre 5351 kilos.



Comment expliquer dans ces conditions le déversement sous une force de 3000 kilos?

D'après M. Cousin, l'accident est dû à ce que l'on a négligé de placer le vérin, auquel cas le renversement se fait autour de la droite qui réunit les deux roues. En effet, si l'on calcule dans cette hypothèse la charge qui peut faire basculer la grue, on arrive à un poids de 3071 kilos.

M. Cousin conclut donc que l'on n'a pas placé le vérin, ou tout au moins qu'on a négligé de placer les semelles.

Avant de passer au travail de M. Lepaige, j'extrairai rapidement, des rapports sur les revues industrielles, quelques communications qui nous furent faites.

D'abord par M. Ferret, qui trouva dans l'*Engineering* une formule permettant de calculer la vitesse du vent au moyen d'anémomètres placés à 50 mètres au-dessus du sol, et la description d'un régulateur de chaleur pour les fours à verre. Ce régulateur est basé sur la propriété suivante du sélénium. Quand l'enveloppe du fourneau est au rouge, les rayons lumineux qu'elle émet traversent une lentille, et viennent se concentrer sur le sélénium, qui dès lors permet le passage d'un courant électrique provoquant une sonnerie et faisant tomber le feu du four.

Puis par M. Vandecapelle, qui nous exposa en

détail une nouvelle machine électrique, la machine Brush, qui ressemble à une machine Gramme dans laquelle on aurait facilité l'accès de l'air, de façon à refroidir la machine et à empêcher la tension de s'élever trop haut.

Ensuite par M. Delsa, qui présenta un très bon rapport sur un voyage fait par les élèves-ingénieurs de Milan. Le rapporteur suit les excursionnistes à la Compagnie des eaux de Lyon, aux usines métallurgiques de Saint-Chamond et aux établissements du Creusot. Il relève leurs impressions, examine leurs observations critiques, et conclut que le voyage des élèves milanais aurait pu avoir un caractère scientifique plus accentué.

Enfin, pour ma part, je tirai de la *Revue des industries chimiques et agricoles* un article sur l'emploi du sucre dans la vinification, ainsi qu'une théorie des ébullioscopes et des ébulliomètres. Je tirai du *Correspondant* une série d'expériences faites sur une nouvelle huile minérale destinée à l'éclairage et se composant essentiellement des parties les plus légères des pétroles russes. Cette huile possède un pouvoir éclairant très considérable, est peu dangereuse, et peut être impunément allumée dans le creux de la main. J'empruntai aux *Annales industrielles* la description de deux appareils servant à déceler la présence du grisou dans les mines. Le premier est basé sur le fait de l'incandescence de



la mousse de platine dans un tube dont l'air est rapidement comprimé par un petit piston, incandescence proportionnelle à la quantité de grisou contenue dans l'air. Le second appareil est basé sur le fait de l'incandescence d'un fil de platine traversé par un courant électrique, incandescence proportionnelle aussi à la quantité de grisou que contient l'atmosphère ambiante.

Le 13 mai M. Lepaige nous fit lecture d'un travail tout plein d'actualité, sur les chemins de fer à voie étroite.

L'orateur nous retraça l'histoire des chemins de fer, au point e vue spécial de la largeur des voies, et expliqua la largeur fortuite de 1,50 m., qui leur fut attribuée tout d'abord et fut maintenue depuis lors.

Quant à ce qui concerne les chemins de fer à voie étroite, il en fixa la largeur minimum à 0,75 m. pour le transport des voyageurs. Ces chemins de fer devant être avant tout économiques, et l'économie résultant de la réduction de l'écart entre les rails, M. Lepaige conclut que l'on doit réduire cet écart dans la mesure du possible. Il prouva, par des exemples tirés de l'Italie, que l'administration devrait laisser la plus grande liberté aux entrepreneurs. Il détermina les conditions à imposer dans la construction de ces lignes, pour arriver au maximum d'économie dans les meilleures conditions d'exploitation.

La discussion du travail de M. Lepaige fut vivement menée par M. Ferret, qui critiqua l'emploi des rails trop légers préconisés par l'auteur du travail, rectifia quelques prix de revient, et s'étonna surtout d'une contradiction de M. Lepaige, qui dans la première partie de son travail prônait le système allemand des voies larges sans transbordement, et plus loin ne cessait de montrer les avantages des chemins de fer à voie étroite.

M. Lepaige montra que cette contradiction n'était qu'apparente. En effet, le système allemand n'exclut pas les voies étroites; mais il ne leur accorde pas une importance assez grande pour qu'on remplace une voie large par une voie étroite, alors que la première peut subsister économiquement.

Dans la séance suivante M. Vermeeren nous lut un excellent travail sur la teinturerie. Il fit la classification des divers modes de teinture d'après les affinités des matières à teindre; il esquissa en quelques traits les principaux appareils employés; et, abordant la partie spéciale de son étude, il exposa les opérations si compliquées de la teinturerie en rouge d'Andrinople. Il termina en effleurant la question des anilines, qu'il n'eut pas le temps d'examiner plus longuement.

M. Vermeeren n'eut à répondre qu'à des objections de détail. Ce résultat est dû en partie à



l'excellence de son travail; en partie aussi à ce que les objectants d'office n'avaient pu, ni être présents lorsque lecture en fut donnée, ni prendre le temps de bien l'étudier après.

Enfin, le 10 juin, j'eus l'honneur de clore la série des conférences, en présentant quelques considérations économiques sur la condition des ouvriers et sur les moyens à employer le plus efficacement pour remédier à ce qu'elle a parfois de pénible. Dans ce but je passai en revue les divers systèmes d'institutions, associations de secours mutuels et d'épargne, établies dans les principaux pays européens; et je terminai par la description détaillée du système employé par M. De Naeyer à Willebroeck.

M. Ferret ne partagea pas mon opinion sur le travail des femmes dans les ateliers; et il se plaignit de ce qu'une question fort importante, celle de l'éducation des enfants, eût été négligée dans mon exposé.

M. de Meeûs, second objectant, entama ensuite la question à un point de vue très philosophique et n'admit pas les moyens que j'avais cru devoir indiquer comme pouvant remédier à la démoralisation. Ces messieurs s'étant bornés à énoncer des appréciations contraires aux miennes sans opposer, aux arguments et aux faits sur lesquels je m'étais appuyé, des arguments et des faits capables de les renverser, il arriva qu'après la discussion chacun garda son opinion primitive.



Ainsi finit notre session académique.

Ce serait ici, messieurs, le lieu de rappeler de nouveau le dévouement de M. le professeur Cousin, pour la Société qu'il préside. Mais l'éloge que je devrais faire à cette place se dégage, nettement et avec éclat, de chacune des pages de ce rapport. Le nom de M. Cousin est lié à tous les travaux, à toutes les innovations, à tous les progrès du Cercle industriel.

Je désirerais citer trois noms après celui de notre Président.

Ce sont d'abord ceux de MM. Ferret et Vandecapelle, rapporteurs de l'*Engineering*.

Par leurs résumés, aussi intéressants qu'instructifs, ils ont contribué pour une bonne part à alimenter nos séances, leur activité tenant toujours une communication en réserve pour les cas de disette.

C'est ensuite le nom de M. Van Ruymbeke, notre zélé secrétaire. Vous savez tous quel fut son dévouement incessant; vous savez quelle forme claire et concise revêtaient ses résumés, toujours si complets! J'ai été particulièrement à même d'en apprécier la valeur; car j'en ai largement profité pour élaborer ce rapport sur les travaux de l'année. C'est donc de grand cœur que je remercie M. Van Ruymbeke, tant au nom des auteurs des travaux qu'il a analysés qu'en mon propre nom.

Messieurs, me voici arrivé à la fin de mon



travail. Après avoir constaté les progrès réalisés, je souhaite au Cercle industriel la persévérance dans la marche continuellement ascendante dont je parlais au début. Cette allure, il ne peut manquer de la garder, et tous les étudiants des Ecoles spéciales tiendront à participer à ses séances, utiles au premier chef pour ceux qui veulent emporter de Louvain autre chose que des théories développées dans les cours, nécessairement restreints, et entrer dans la vie industrielle avec un plus grand trésor d'idées justes et de données pratiques.

—

TABLE.

PRÉLIMINAIRES

Correspondance des ères [illegible]
Calendrier . . . . . .
Planètes principales .

PREMIÈRE PARTIE

Corps épiscopal de Belgique
Prière à la très sainte Mère de Dieu pa- tronne de l'Université . . .
Personnel de l'Université . . .
Collèges et établissements académiques
Programme des cours de l'année acadé- mique 1881-1882 . . . . . .
Société de Saint-Vincent de Paul .
Rapport présenté, au nom du Conseil, sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1880-1881 . . .
Société Littéraire de l'Université catho- lique de Louvain 108
Rapport sur les travaux de la Société Littéraire de l'Université catholique pendant l'année académique 1880-1881, *présenté, au nom de la commission di- rectrice, par M. Van Arenbergh, secrét.*
Société de littérature flamande (Taal- en letterlievend studentengenootschap

der katholieke Hoogeschool, onder kenspreuk : MET TIJD EN VLIJT). 126
Verslag over de werkzaamheden van het Taal-en letterlievend studentengenootschap MET TIJD EN VLIJT, *gedurende het afgeloopen schooljaar* 1880 - 1881, *door G. Eeman, schrijver des genootschaps* 135
Societas philologa Lovaniensis 176
Rapport sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA *de l'Université catholique, pendant l'année académique* 1880-1881, *par M. Jean Dubois, docteur en philosophie et lettres, secrétaire sortant* . . 179
Société Médicale de l'Université catholique de Louvain. 194
Rapport sur les travaux de la Société Médicale, pendant l'année 1880 - 1881, *fait au nom de la commission directrice, par le secrétaire sortant, M. le Dr Fermine* 196
Cercle agronomique de l'École supérieure d'agriculture de l'Université catholique 202
Rapport sur les travaux du Cercle agronomique, pendant l'année académique 1880-1881, *fait au nom du bureau directeur par M. Tilkin, secrétaire*. . . . 203
Société juridique de l'Université catholique de Louvain 229
Rapport sur les travaux de la Société

juridique de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1880-1881, *fait au nom de la commission directrice, par M. Zwaenepoel, secrét.* 230
Docteurs proclamés ad honores 253
Liste des étudiants admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1880-1881 253
École normale pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen. 256
Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines . . . 258
École supérieure d'agriculture 267
Liste des étudiants admis aux grades académiques par les commissions d'examen de l'Université pendant l'année 1880-1881 269
Statistique des admissions en théologie et en droit canon 317
Statistique des admissions par les jurys d'examen. 319
Statistique des grades obtenus devant les jurys d'examen 322
Tableau général des inscriptions prises pendant les années 1834-1835 *à* 1880-1881 324
Statistique des élèves inscrits pendant l'année académique 1880-1881 *et répartis d'après leur pays d'origine.* . . . 327
Tableau des inscriptions des deux premiers mois comparées avec le total de chaque année académique 329



Inscriptions par Facultés, prises pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1881-1882 332
Nécrologe 333

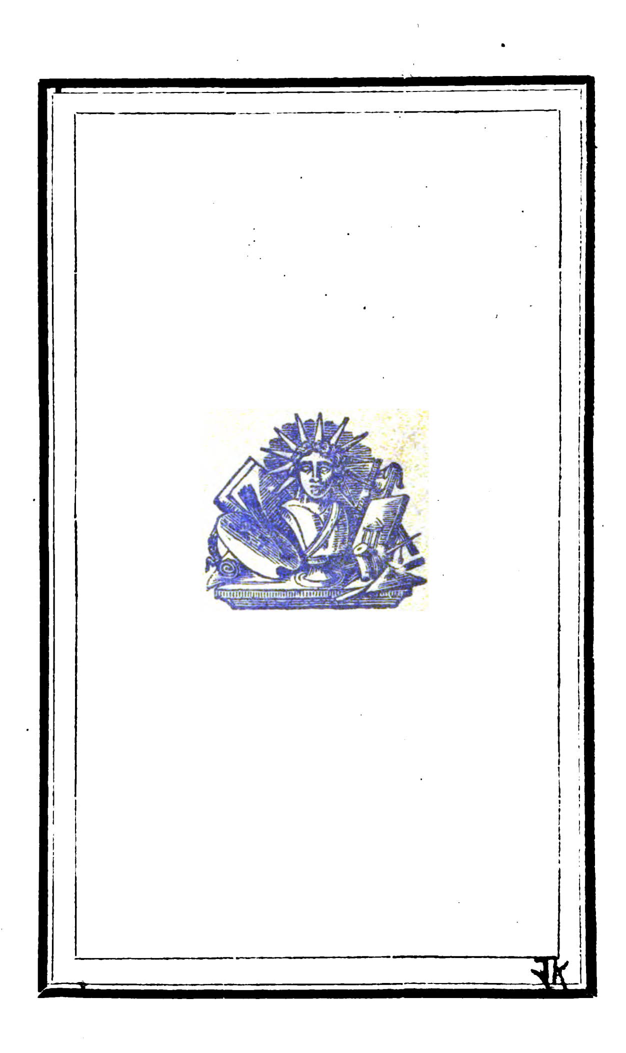
DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université 337
Liste des règlements publiés dans les Annuaires 355

APPENDICE.

Discours prononcé à la salle des promotions de l'Université catholique de Louvain, le 12 *octobre* 1881, *jour de l'ouverture des cours académiques, après la messe du St-Esprit, par Mgr Pieraerts, Recteur Magnifique de l'Université.* 363
Statuts primitifs de la Faculté de Théologie de l'ancienne Université de Louvain 380
Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique 432
Rapport sur les travaux du Cercle industriel pendant l'année académique 1880-1881, *fait, au nom du bureau directeur, par M. G. Kaïser, vice-président* 433

—




Digitized by Google





